



COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES DEBATS DE LA 126^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP

Kampala (Ouganda)

28 mars-5 avril 2012

TABLE DES MATIERES

	<u>Page(s)</u>
Introduction	4
 Cérémonie inaugurale	
• Discours de Mme Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement ougandais.....	5
• Discours de M. Zachary Muburi-Muita, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef du Bureau régional des Nations Unies auprès de l'Union africaine	5
• Discours de M. Abdelwahad Radi, Président de l'Union interparlementaire	6
• Discours de S.E. M. Yoweri Museveni, Président de la République de l'Ouganda	8
 Organisation des travaux de l'Assemblée	
• Election du Président et des Vice-Présidents de la 126 ^{ème} Assemblée.....	11
• Examen de demandes éventuelles d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	28
• Ordre du jour définitif	30
 Débat général sur le thème global <i>Comblé le fossé entre les parlements et les citoyens</i>	
	11-71
 Allocutions spéciales	
• Débat public avec M. Anthony Lake, Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	18
• Allocution de S.E. M. Edward Kiwanuka Ssekandi, Vice-Président de la République de l'Ouganda	47
• Lancement du <i>Rapport parlementaire mondial</i>	48

Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Première Commission permanente – Paix et sécurité internationale

• Adoption de l'ordre du jour.....	72
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à Panama les 16 et 18 avril 2011.....	72
• Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs.....	72
• Débat	75
• Elaboration et adoption d'un projet de résolution	89
• Désignation d'un rapporteur à la 126 ^{ème} Assemblée	90
• Préparation de la 128 ^{ème} Assemblée	
a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission.....	90
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	91
• Election du Bureau de la première Commission permanente.....	91

Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir : qui fixe les agendas internationaux ?

Deuxième Commission permanente – Développement durable, financement et commerce

• Adoption de l'ordre du jour.....	92
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à Panama les 17 et 19 avril 2011	92
• Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs.....	92
• Débat	94
• Elaboration et adoption d'un projet de résolution	111
• Désignation d'un rapporteur à la 126 ^{ème} Assemblée	112
• Préparation de la 128 ^{ème} Assemblée	
a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission.....	112
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	113
• Election du Bureau de la deuxième Commission permanente	113

L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?

Troisième Commission permanente – Démocratie et droits de l'homme

• Adoption de l'ordre du jour.....	114
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à Panama les 16, 17 et 19 avril 2011.....	114
• Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs.....	114
• Débat	116
• Désignation d'un comité de rédaction.....	125 et 134
• Elaboration et adoption d'un projet de résolution	134
• Désignation d'un rapporteur à la 126 ^{ème} Assemblée.....	135
• Préparation de la 128 ^{ème} Assemblée	
a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission.....	136
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	138
• Election du Bureau de la troisième Commission permanente	138

	<u>Page(s)</u>
Réunion-débat sur le thème <i>Eradiquer la malnutrition des jeunes enfants : le rôle des parlementaires</i>	140
Réunion-débat sur le thème <i>Mettre le droit au service de la lutte contre le sida pour qu'il n'y ait plus de contaminations, plus de discrimination et plus de décès liés au sida</i>	148
Rapport sur la réunion-débat sur la réduction des risques de catastrophe et le développement durable	160
Atelier sur <i>Le contrôle parlementaire des emprunts gouvernementaux extérieurs et dispositifs apparentés</i>	164
Rapports des Commissions d'étude et adoption des résolutions	
• Point d'urgence	167
• Première Commission permanente	168
• Deuxième Commission permanente	169
• Troisième Commission permanente	169
Approbation des thèmes d'étude pour la 128^{ème} Assemblée et désignation des rapporteurs	170
Clôture de l'Assemblée	170
Annexes	
I. <i>Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Point 4)</i> Texte de la résolution.....	172
II. <i>Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir : qui fixe les agendas internationaux ? (Point 5)</i> Texte de la résolution.....	177
III. <i>L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ? (Point 6)</i> Texte de la résolution.....	180
IV. <i>Déclaration de la Présidente de l'Assemblée sur le Mali</i> Texte de la déclaration.....	189
V. <i>Initiative de l'Union interparlementaire pour faire cesser sans délai l'effusion de sang et les violations des droits de l'homme en Syrie, pour assurer l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et contribuer à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes adoptées par la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts de paix (Point 8)</i> Texte de la résolution.....	190
VI. Liste des participants.....	194

INTRODUCTION

La 126^{ème} Assemblée de l'UIP a été inaugurée le 31 mars 2012, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Speke Resort Munyonyo, à Kampala.

La participation à l'Assemblée a été la suivante :

Membres : (délégations des parlements nationaux de 120 pays) Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Lesotho, Liban, Luxembourg, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés : Assemblée législative est-africaine, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Parlement latino-américain et Parlement transitoire arabe.

Observateurs : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Banque mondiale, Campagne des Nations Unies pour le Millénaire, Convention sur la diversité biologique (CDB), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC); ii) Ligue des Etats arabes et Union africaine; iii) Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants, Assemblée parlementaire de l'Asie (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire du Commonwealth (APC), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Confédération parlementaire des Amériques (COPA), Conseil consultatif du Maghreb (CCM), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union interparlementaire des Etats membres de l'IGAD (UIP-IGAD), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique; iv) Internationale socialiste; et v) Amnesty International, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Human Rights Watch, International IDEA, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Penal Reform International.

Au total, 1 212 délégués ont participé à l'Assemblée, dont 607 parlementaires, parmi lesquels 40 présidents de parlement, 37 vice-présidents et 180 femmes (29,7 %).

CEREMONIE INAUGURALE

SAMEDI 31 MARS 2012

La Cérémonie inaugurale est ouverte 20 h.10 en présence de Son Excellence M. Yoweri Museveni, Président de la République de l'Ouganda.

Mme REBECCA KADAGA, *Présidente du Parlement ougandais*, salue chaleureusement les délégués à la 126^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire.

Elle remercie l'UIP pour la confiance qu'elle accorde au peuple ougandais. L'UIP, qui a plus de 120 ans et se réunit pour la première fois en Afrique subsaharienne, a choisi de venir en Ouganda.

Elle remercie le Président Museveni d'avoir donné à cette réunion les moyens de se réunir et de s'être investi personnellement dans son organisation. Elle souhaite un agréable séjour aux délégués et les invite à découvrir le pays avec ses paysages admirables, sa mosaïque de cultures, la diversité de ses populations, ainsi que la flore et la faune de cette perle de l'Afrique. L'année 2012 est une année particulière pour l'Ouganda qui fête le cinquantième de son indépendance.

L'UIP a choisi pour thème de sa réunion *Comblent le fossé entre les parlements et les citoyens*. Le Parlement ougandais, qui est aussi confronté à ce problème, a lancé un programme pour se rapprocher du peuple. Il va mener des actions de proximité avec la population pour lui expliquer son fonctionnement et chercher avec elle des solutions à proposer au Gouvernement pour régler les difficultés qui apparaissent dans chaque région. Les médias aussi peuvent aider à combler ce fossé en retransmettant les débats au Parlement. Le Parlement ougandais diffuse régulièrement sur internet une lettre d'information qui rend compte des débats et de l'état d'avancement des travaux parlementaires; il est également présent sur Facebook et Twitter afin que les citoyens puissent réagir.

C'est à Kampala que les chefs d'Etat de l'Union africaine ont lancé la décennie de la santé pour les femmes africaines. La vie de milliers de femmes et d'enfants en dépend.

Mme R. Kadaga remercie le Gouvernement et tous les ministères de leur participation à l'organisation de cette réunion, ainsi que la République sœur du Rwanda, sans oublier l'UIP. Elle souhaite en conclusion un bon séjour à tous les participants et des débats fructueux.

M. ZACHARY MUBURI-MUITA, *Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef du Bureau régional des Nations Unies auprès de l'Union africaine*, salue l'Assemblée de l'Union interparlementaire au nom du Secrétaire général de l'ONU. Le thème retenu *Comblent le fossé entre les parlements et les citoyens* vient à point nommé après une année 2011 qui a connu des vagues de protestation sociale. Les citoyens attendent des institutions de l'Etat plus de transparence, plus de responsabilité et plus de réactivité. Ces protestations traduisent un désir profond de prééminence du droit, de démocratie et de justice sociale. Ces attentes font peser une lourde responsabilité sur les parlementaires. Les citoyens attendent que leurs voix se traduisent en une action gouvernementale. Bientôt sera lancé le *Rapport parlementaire mondial*, établi en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Il est porteur de plusieurs messages, dont celui-ci : les parlements doivent être forts mais aussi plus transparents et responsables de leurs actes. L'ONU compte sur eux pour relever les défis du XXI^{ème} siècle. Il faut d'abord accélérer la marche vers les Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est ce que vise l'Union interparlementaire qui souhaite redoubler d'efforts pour appliquer la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant. Il s'agit ensuite de faire face aux changements climatiques en établissant des priorités entre les mesures d'atténuation et d'adaptation. D'ici à 2015, il faut aboutir à un

accord général entre toutes les parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; ensuite, il faudra définir de nouveaux objectifs pour le développement durable afin de satisfaire les besoins en énergie, en vivres et en eau. Enfin, il faut mettre davantage l'accent sur la prévention, aussi bien des conflits que des catastrophes naturelles. Il faut investir dans des systèmes d'alerte rapide, renforcer les capacités en matière de droits de l'homme, de droit humanitaire et de valeurs et pratiques démocratiques, et gagner en résilience grâce à la protection sociale et aux plans nationaux d'atténuation des risques.

Les Nations Unies ont besoin d'un partenariat solide avec les parlements nationaux et l'UIP. Les parlementaires doivent rappeler aux gouvernements quels engagements ils ont souscrits, les traduire dans la législation nationale et financer leur mise en œuvre. Depuis plusieurs années, les relations entre les Nations Unies et l'UIP se sont resserrées mais il est possible de faire davantage encore. Les Nations Unies pourraient profiter davantage de l'expertise de l'UIP pour renforcer les parlements, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit ou qui connaissent une transition. C'est la recommandation que fera le Secrétaire général de l'ONU lorsqu'il présentera son Rapport sur la coopération entre l'ONU et l'UIP cette année. Il se félicite par avance de cette collaboration et souhaite de fructueux débats à l'Assemblée.

M. ABDELWAHAD RADI, *Président de l'Union interparlementaire*, commence par adresser au Président de la République de l'Ouganda ses remerciements sincères, qui vont aussi au peuple ougandais, pour l'accueil particulièrement chaleureux qui a été réservé aux délégués, vraiment très privilégiés de pouvoir passer quelques jours dans ce magnifique pays. Winston Churchill en disait ceci : "Par sa magnificence, par la variété de ses formes et de ses couleurs, par la profusion de sa vie, par l'ampleur de ses paysages, l'Ouganda est vraiment la perle de l'Afrique". C'est en effet la perle de l'Afrique et, lorsque s'achèveront les travaux de cette Assemblée, nombre de délégués voudront certainement prolonger leur séjour pour découvrir les nombreux agréments de ce beau pays.

L'orateur exprime aussi sa gratitude à la Présidente du Parlement, qui a invité l'Union interparlementaire à tenir à Kampala sa 126^{ème} Assemblée. Comme le savent tous les délégués, l'UIP est une organisation qui agit en faveur d'une participation égale des hommes et des femmes à la vie politique et qui milite pour promouvoir l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités politiques. C'est donc pour elle une source d'immense satisfaction de tenir sa réunion à l'invitation de la première femme élue à la présidence du Parlement ougandais.

L'UIP se réunit à un moment où de nombreux pays sur le continent africain sont confrontés à des défis majeurs dans les domaines de la paix, du développement et de la démocratie, autant de sujets dont il va être débattu à Kampala. Un hommage particulier doit être rendu à beaucoup de pays africains et asiatiques pour les progrès considérables qu'ils ont accomplis dans tous ces domaines. Tous les observateurs sont d'accord pour admettre que la démocratie gagne du terrain et se perfectionne au fil du temps en Afrique malgré quelques dérives vite condamnées par tout le monde.

Les aspirations populaires à la liberté et à la démocratie ont engendré des changements encore inimaginables il y a quelques années. Certains pays se sont engagés d'une manière irréversible sur la voie de la démocratie. C'est cette même voie que l'Ouganda a empruntée. L'Ouganda a su rebondir après la guerre civile et un désastre économique. C'est aujourd'hui un pays pacifique, stable et plus prospère. Les droits des femmes y ont bénéficié de réformes démocratiques, comme l'atteste le fait que les femmes occupent aujourd'hui 35 pour cent des sièges au Parlement.

Les délégués sont venus à Kampala pour débattre des moyens de raffermir la confiance entre parlements et citoyens. C'est une demande universelle. Les citoyens réclament une démocratie qui ne soit pas seulement représentative mais aussi participative. Ils veulent plus

de proximité. Le thème choisi pour cette Assemblée ne saurait être plus clair : *Comblar le fossé entre les parlements et les citoyens*. Travailler avec les citoyens est une réalité quotidienne pour tous les parlementaires. Servir l'intérêt commun des citoyens, voter des lois qui améliorent leur quotidien et rendre compte des choix effectués, tels sont les défis qu'ils doivent relever et à l'aune de laquelle leur action sera jugée.

La première Commission permanente se penchera sur la façon de promouvoir et de pratiquer la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité, en tirant à cette occasion les enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Quelles leçons tirer des soulèvements populaires dont le monde a été témoin ces douze derniers mois ? D'abord qu'il faut impérativement améliorer la situation économique et le niveau de vie des citoyens, et adopter des réformes démocratiques fondées sur les aspirations du peuple. Ensuite, reconnaître que la bonne gouvernance a une incidence positive avérée sur la paix, la sécurité et la stabilité d'une nation.

Le deuxième thème qui sera débattu est celui de la redistribution, à l'échelle internationale, non seulement des richesses matérielles mais aussi du pouvoir de prise de décision. Qui fixe les agendas internationaux ? Trop souvent, les pouvoirs économiques et financiers ne rendent plus de compte à personne et échappent à tout contrôle. Cette situation ne peut se perpétuer sans grand dommage pour l'humanité. Il faut donc revoir les fondements mêmes des modèles économiques et la façon dont est régulée l'activité économique.

Par ailleurs, il est légitime pour chacun de rechercher son bien-être, celui de ses enfants et petits-enfants, un bien-être matériel certes, mais aussi un bien-être moral fondé sur le sentiment de sécurité découlant du respect des droits de l'homme et de la dignité, collective et individuelle. Le printemps arabe et le malaise social exprimé notamment par les "indignés" montrent que ces aspirations fondamentales ne sont pas satisfaites partout et pour le plus grand nombre. Il faut donc réfléchir à la manière de modifier le système de gouvernance et de réformer les institutions là où cela est nécessaire. Obligation doit être faite au pouvoir de rendre compte de son action. Il faut mettre en place des institutions capables de répondre positivement aux attentes des citoyens du XXI^{ème} siècle.

La chose peut-être la plus importante à faire pour assurer à tous un avenir meilleur est d'investir dans la santé et l'éducation des enfants. L'orateur se réjouit donc de constater que l'UIP va débattre à Kampala du bien-être des femmes et des enfants, étant entendu que, en Afrique, il s'agit en réalité d'un problème de survie. Les indicateurs de santé maternelle et infantile de bon nombre de pays sont alarmants. Il reste donc à espérer que les informations recueillies dans les jours à venir permettront de prendre les mesures nécessaires dans les pays concernés afin d'y relever le défi de l'amélioration de la santé des femmes et des enfants.

Durant cette semaine, il sera également débattu de la façon de mettre la législation au service de la lutte contre le sida. L'Ouganda est souvent cité comme un modèle pour l'Afrique dans la lutte contre le VIH et le sida. Une action gouvernementale et parlementaire dynamique et des campagnes de sensibilisation efficaces ont contribué à y faire reculer le nombre des personnes vivant avec le VIH et le sida. L'Ouganda est l'un des leaders mondiaux des initiatives visant à éliminer les nouvelles infections à VIH chez l'enfant.

Les parlementaires présents ont beaucoup à apprendre les uns des autres et ils ont tous la responsabilité d'aider à enrayer la propagation du VIH. En tant que parlementaires, l'une de leurs fonctions est assurément de veiller à ce que les lois adoptées protègent les droits des personnes dans tous les domaines. Mais au-delà de cette fonction de législateur, ils ont, en dehors du Parlement, un rôle tout aussi important de sensibilisation dans leurs circonscriptions respectives. Cette action leur donne en outre la possibilité de voir si les lois qu'ils adoptent ont un impact ou non. La législation doit promouvoir, et non entraver, la prévention, le traitement, les soins et l'accompagnement en matière de VIH. Les lois adoptées ne doivent pas être discriminatoires à l'égard des populations à risque.

M. Radi a le sentiment qu'il se doit d'évoquer un sujet dramatique qui attriste le monde entier : la Syrie. La situation dans ce pays est devenue de plus en plus intenable, poignante et

préoccupante pour la communauté internationale. Une année s'est écoulée depuis que la violence a éclaté dans ce pays dont les habitants aspirent à des réformes démocratiques. Le peuple syrien, en dépit d'une répression brutale et de milliers de morts, continue à réclamer avec courage la liberté, la dignité et la justice. La situation a atteint des proportions intolérables. Nul doute que le cas de la Syrie occupera donc une place prépondérante durant la Conférence. Il faut espérer que les délégués pourront souscrire à une déclaration d'appui parlementaire sincère au peuple syrien et à la réalisation de ses aspirations légitimes.

Mais la Syrie n'est qu'un des nombreux pays dont les habitants exigent réformes et changements et auxquels il faut porter aide et assistance, conformément à la vocation première des parlementaires. C'est en fait le mandat fondamental et l'essence même de leur mission.

M. Radi est par ailleurs profondément consterné par le coup d'état qui s'est produit quelques jours plus tôt au Mali. Quelles que soient les difficultés qu'ait pu connaître le pays, il affirme sans équivoque que le recours à un coup d'état militaire est un acte répréhensible que l'UIP dénonce et condamne fermement. L'UIP exige en conséquence le rétablissement immédiat des institutions légitimes du pays.

En revanche, l'UIP salue la confirmation de la démocratie au Sénégal à la suite de l'élection du nouveau Président sénégalais, élection qui vient de se dérouler dans le calme, la transparence et le respect des normes démocratiques.

L'UIP ne ménage aucun effort quand il s'agit d'aider les parlements de pays sortant d'un conflit ou évoluant vers des formes plus démocratiques de gouvernement. C'est dans cette perspective que l'Organisation a accompagné le processus de démocratisation des nouveaux Parlements en Egypte et en Tunisie. C'est dans le même esprit que l'UIP vient d'être invitée à mettre sur pied un programme global de renforcement des capacités pour le Parlement du Myanmar.

Il y a deux semaines, l'UIP a envoyé une mission d'urgence aux Maldives pour y faciliter la négociation d'un accord entre tous les partis politiques, afin de résoudre par le dialogue la crise qui secoue ce pays.

Le dialogue, les parlementaires ne sont-ils pas ceux qui l'incarnent le mieux ? C'est précisément parce que l'UIP est constituée de parlementaires qu'elle excelle dans ce domaine. Elle a la capacité qu'aucune autre organisation internationale ne possède, celle d'apporter aux parlements le type d'appui dont ils ont besoin pour mieux servir les citoyens. Le leitmotiv de l'UIP est : servir, servir, servir.

En conclusion, M. Radi remercie les délégués d'être venus aussi nombreux et de très loin pour accomplir leur devoir de chercher à mieux servir leurs concitoyens, pour exprimer leur solidarité avec tous les peuples qui souffrent pour une raison ou pour une autre, et pour soutenir les femmes et les hommes qui aspirent à la liberté, à l'égalité, à la justice et à la dignité pour vivre dans la fraternité. Il souhaite à tous une assemblée utile et fructueuse et se déclare certain qu'elle le sera.

S.E. M. YOWERI MUSEVENI, *Président de la République de l'Ouganda*, souhaite la bienvenue, au nom du Gouvernement et du peuple ougandais, aux participants à la 126^{ème} Assemblée de l'UIP et les remercie d'avoir parcouru parfois de si longues distances pour venir à Kampala. Il remercie le Vice-Président et la Présidente du Parlement d'avoir invité l'UIP dans cette région presque unique au monde puisque située sur l'Equateur et pourtant en altitude. L'Ouganda se situe de 1150 à 1320 mètres au-dessus du niveau de la mer, et certaines régions du pays, à 5000 mètres, sont couronnées de neiges éternelles. Inutile dès lors de mettre la climatisation, ce qui serait du gaspillage, l'air frais étant donné gratuitement.

Démocratie et parlement ? Une vieille interrogation. La démocratie a été pratiquée en effet dans les sociétés primitives qui ont connu une forme d'égalité entre leurs membres. Il suffisait qu'ils soient assez âgés et en bonne santé pour pouvoir s'exprimer et voter. La

démocratie directe a été pratiquée jadis, les gens décidaient eux-mêmes, sans délégation. C'est ainsi que chez les Khoisans d'Afrique du Sud, on décide à la majorité des voix des questions importantes pour la communauté, comme cela se fit plus tard avec la démocratie grecque dans les villes-Etats de l'Antiquité.

Est venue ensuite la forme moderne de la démocratie, la démocratie représentative, dans laquelle les décisions sont prises par des représentants choisis pour une période déterminée. En Ouganda, le Président est à la tête de l'Exécutif, le Parlement gère les affaires de l'Etat au nom du peuple avec un mandat de cinq ans et doit rendre compte à la population au terme de ce mandat. La Constitution est simple : Président et Parlement doivent mener leur mandat à son terme. Quant au pouvoir judiciaire, il veille au respect de la Constitution et rend la justice pour les citoyens par ses décisions et ses arrêts. Enfin, le peuple peut intervenir directement, par référendum. Ainsi, la Constitution connaît toutes les formes de démocratie, présidentielle, directe et parlementaire. Elle accorde enfin une place à des groupes d'intérêt particuliers : les jeunes, les femmes, les handicapés, les travailleurs et les militaires.

La démocratie donne le pouvoir au peuple, en grec *demos*. L'idée de démocratie directe a été inventée au VI^{ème} siècle avant Jésus-Christ, en Grèce, mais il a fallu attendre la fin du Moyen-Age pour voir naître une forme embryonnaire de démocratie parlementaire, qui s'est développée avec les Lumières, la Révolution française, la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, sans oublier toutefois la *Magna Charta* des barons anglais dès 1215. La vocation du Parlement est ... de parler – pas de crier !-. Le premier Parlement est né en Angleterre mais, pour une représentation complète du peuple par le suffrage universel, il a fallu attendre la Révolution française de 1848 et c'est la Nouvelle-Zélande qui a parachevé ce processus avec le vote des femmes en 1893.

Pourtant, dans les années 1920, la crise a entraîné des déceptions et des désillusions. Des gouvernements forts et des dictatures se sont mises en place au détriment de la démocratie. L'Allemagne nazie et l'URSS ont alors connu une forte croissance et c'est même l'essor de cette économie qui a lancé l'Allemagne dans la guerre de conquête de son *Lebensraum*, sans parler de ses rêves d'hégémonie de la race aryenne. Qu'en est-il aujourd'hui, après les soubresauts de la guerre ? L'Inde, avec une population d'un milliard d'habitants, est un pays libre qui associe croissance forte et démocratie, prospérité et libre parole politique. La Chine connaît une croissance phénoménale avec un système politique dirigé par le parti communiste, ce qui montre en tout cas que, sans croissance, il ne saurait y avoir de transformation socio-économique. Pour prendre une image relative à l'Inde, si l'on adore la vache, c'est à cause du lait qu'elle donne, et pas pour elle-même. Il en va de même pour la démocratie.

L'Ouganda a perdu du temps avec des tensions internes liées à la dictature. Mais, une fois la stabilité rétablie, le pays a connu une bonne croissance de son PIB, en dépit d'une aide extérieure insuffisante. La perception des impôts s'est améliorée, ce qui a permis de financer des infrastructures, des routes, l'énergie, l'innovation scientifique. C'est ainsi que se prépare la nécessaire transformation socio-économique : sans croissance, la démocratie ne résiste pas.

Après les difficultés des années 1960, le pays a su identifier les éléments stratégiques de cette transformation : la croissance du secteur privé, la liberté d'entreprendre, ce qui a permis d'atteindre une croissance de 6,5 pour cent par an, malgré des goulots d'étranglement, le développement des infrastructures – le rail et les routes – et la mise en valeur des ressources humaines, grâce à l'éducation, la santé, l'école pour tous.

Il ne faut pas surexploiter les ressources naturelles. Lorsque l'Ouganda exportait du café à 1 dollar E.-U. le kilo, il était vendu à Londres à 15 dollars E.-U. : c'était faire un cadeau au Royaume-Uni et lui permettre de créer des emplois sur son territoire.

Il faut toutefois axer la croissance sur l'exportation si l'on veut conquérir de nouveaux marchés à l'étranger. D'un autre côté, l'intégration régionale élargit le marché local et donne plus de poids au pays dans les négociations commerciales internationales.

Grâce à la démocratie, les citoyens choisissent leurs dirigeants et le programme qu'ils préfèrent. On ne peut que partager l'avis du Président de l'UIP sur le coup d'Etat au Mali : ces jeunes gens doivent retourner dans leurs casernes et laisser la population décider de son avenir. Enfin, il faut préserver la souveraineté nationale et l'indépendance de ses décisions, toujours dans l'intérêt du peuple.

Parmi tous les pays représentés à l'UIP, certains ont connu une transformation socio-économique avant ou après la deuxième guerre mondiale; d'autres, comme l'Ouganda, en prennent le chemin. Il s'agit d'une métamorphose totale puisqu'il faut passer d'une société de type féodal et paysan à une société de classe moyenne avec une classe ouvrière instruite. La transformation sociale va de pair avec la transformation économique. Pour la première fois dans l'Histoire, l'humanité semble se diriger vers la prospérité universelle. Auparavant, le développement de la planète était très déséquilibré, certaines régions vivaient dans l'opulence alors que d'autres étaient condamnées à la pauvreté. Depuis quelques années, des millions de Chinois, d'Indiens, de Brésiliens, d'Indonésiens sont sortis de la pauvreté, ce qui accroît la demande de certains produits. Par exemple, la tonne d'acier, qui valait 200 dollars E.-U. il y a 20 ans, vaut 1'000 dollars E.-U. aujourd'hui et les investisseurs étrangers qui dédaignaient le minerai de fer ougandais se précipitent pour l'exploiter. C'est une bonne nouvelle pour le pays mais les sociétés qui vivaient naguère au détriment des autres doivent désormais s'adapter.

Parce qu'il est dangereux de dépendre entièrement de l'existence de matières premières, l'Ouganda entend développer une économie autonome. Globalement, il va falloir changer les modes de production et de consommation. Il n'est pas nécessaire qu'une famille dispose de plusieurs voitures. Mieux vaut organiser des systèmes de transport public efficaces.

L'Assemblée a pris pour thème de sa réunion : *Comblent le fossé entre les parlements et les citoyens*. De fait, les parlementaires ont les moyens de soutenir la transformation socio-économique sans laquelle rien ne sera possible. Comme il est écrit dans la Bible, on reconnaît l'arbre à ses fruits : c'est la transformation de la qualité de la vie des populations qui aidera à combler ce fossé. En Ouganda, où 68 pour cent de la population est employée dans le secteur agricole, il faut assurer l'indépendance alimentaire, développer la production d'énergie, attirer les investisseurs étrangers pour qu'ils créent des emplois locaux. Qui crée la richesse ? Le Gouvernement, le Parlement ? Non, alors il faut que le Parlement et le Gouvernement fassent tout leur possible pour convaincre ces investisseurs, qui sont libres de leurs décisions, de venir s'installer.

Le Président de la République de l'Ouganda remercie tous les délégués et déclare ouverte la 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire.

La cérémonie inaugurale est close à 21 h.25.

SEANCE**DU DIMANCHE 1^{er} AVRIL 2012****MATIN**

La séance est ouverte à 10 h.15 sous la présidence de M. A. Radi, Président de l'Union interparlementaire.

Point 1 de l'ordre du jour**Election du Président et des Vice-Présidents
de la 126^{ème} Assemblée**

Le PRESIDENT accueille la Présidente du Parlement ougandais, Mme Rebecca Kadaga.

Mme Rebecca Kadaga (Ouganda) est élue Présidente de l'Assemblée par acclamation et prend place au fauteuil présidentiel.

La PRESIDENTE souhaite la bienvenue à Kampala au Président et au Secrétaire général de l'UIP, et à tous les délégués. Elle les remercie de l'honneur qu'ils lui font en lui donnant la chance de présider la réunion. Elle informe l'Assemblée du déroulement de la séance et invite M. Mark à prendre la parole.

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général sur le thème global
Comblé le fossé entre les parlements et les citoyens**

M. D. MARK (Nigéria) félicite l'UIP de l'excellente organisation de l'Assemblée et remercie les hôtes ougandais de leur chaleureux accueil. Il expose brièvement le système parlementaire nigérian. Il explique que les parlementaires sont de plus en plus sous pression. Ils sont proches du peuple. Ils attendent plus du Gouvernement et veulent participer davantage à la gestion démocratique du pays. Cependant, le contrôle parlementaire se heurte à des obstacles, notamment à celui du financement. Les parlements doivent, à son avis, faire porter leurs efforts sur la transparence, la justice et l'équité. Ils devraient représenter le peuple. Il décrit la place croissante qu'occupent les femmes au Parlement nigérian. Les femmes ministres sont en 2012 plus nombreuses que jamais.

Il condamne le coup d'Etat au Mali mais constate avec satisfaction que des élections libres se sont tenues au Sénégal. Le Nigéria y a envoyé des observateurs en suivre le déroulement.

Pour combler le fossé qui les sépare des citoyens, les parlements doivent encourager une société civile participative, fondée sur la tolérance et la liberté d'expression. En même temps, ils doivent s'affirmer et montrer de l'assurance face à un gouvernement tenu de rendre compte.

Il suggère que l'UIP élabore un projet de loi-type qui ait pour double but d'encourager les femmes à participer à la vie démocratique et de s'attaquer à la pauvreté. Le processus démocratique en sortirait sensiblement renforcé.

Tant le Gouvernement que le Parlement du Nigéria s'emploient à réduire le fossé entre le peuple et ses gouvernants et poursuivront leurs efforts dans ce sens à l'avenir.

M. D.H. OLIVER (Canada) dit qu'il se sent honoré de traiter d'un sujet aussi important. C'est un grand honneur pour tous les parlementaires de servir les électeurs car il suppose une grande confiance de leur part. Aussi est-il nécessaire de mettre de côté ses intérêts privés pour ne penser qu'à l'intérêt général. Pourtant, c'est un fait que, à l'échelle mondiale, les parlementaires disposent d'un capital de confiance moins grand que d'autres serviteurs de l'Etat comme les policiers et les magistrats.

Pour combler le fossé entre les citoyens et les parlementaires, il faut aller plus loin dans la démocratie, par exemple en s'astreignant à plus de transparence pour améliorer la communication avec les citoyens et en veillant à ce que le Parlement soit plus représentatif des citoyens qu'il sert.

Depuis 1867, l'immigration a beaucoup apporté au Canada. Pratiquement toutes les races du monde sont représentées dans les grandes villes du pays. Dans l'ensemble, la société canadienne est tolérante et ne manque pas de diversité et c'est ce qui a fait du Canada un pays dynamique et ouvert.

Cependant, les parlementaires doivent prendre garde à représenter les intérêts de tous, quels que soient leur genre, leur langue, leur religion et leur appartenance ethnique, car tous les citoyens doivent pouvoir s'exprimer. De même, les parlements doivent publier les résultats des votes et le procès-verbal des décisions sous une forme aussi accessible que possible. Cela veut dire qu'ils doivent notamment faire plus largement usage des réseaux sociaux, qui les aident à communiquer de manière plus directe avec les citoyens, en particulier les jeunes.

Si, dans de nombreux pays, la démocratie laisse le public insatisfait, cela est dû au fait que les citoyens sont mal informés du travail des parlementaires. La faute en revient dans une large mesure aux hommes politiques qui, pour reprendre le mot de l'Aga Khan, se reposent sur leurs lauriers quand il s'agit d'expliquer leur travail aux citoyens. Selon l'Aga Khan, faute de volonté réelle de s'attaquer au déficit démocratique, on aboutit dans bien des cas à des querelles intestines et à des relations de subordination.

Winston Churchill a un jour décrit la démocratie comme le moins pire des systèmes de gouvernement. Il est vital pour l'avenir des démocraties qu'elles sachent se renouveler continuellement.

M. P. SLIPPER (Australie) dit que les parlementaires doivent engager un dialogue réel avec les citoyens. Lorsqu'il est devenu président du Parlement fédéral, il a démissionné de son parti. Il a pu ainsi exercer ses fonctions en toute indépendance, sans subir les pressions des partis politiques. En qualité de président du Parlement, il a reçu de nombreuses lettres de citoyens qui se plaignaient du comportement de parlementaires. Il est d'avis qu'une conduite déplacée est l'indice d'un manque de fermeté de la part de la direction des partis et qu'elle contribue fortement à la défiance envers les responsables politiques.

En Australie, les citoyens expriment tous les trois ans leur approbation ou leur désapprobation aux hommes politiques lors d'élections fédérales. Cependant, les élections générales sanctionnent dans une large mesure un gouvernement plutôt que ses membres. En 2010, pour la première fois depuis soixante-dix ans, un gouvernement minoritaire a été constitué en Australie. Certains ont fait valoir que cela traduisait un mécontentement à l'égard du statu quo. Ce qui est incontestable, c'est que, jamais dans l'histoire récente, le Gouvernement n'avait suscité un intérêt aussi vif. Le gouvernement minoritaire a inauguré une pratique nouvelle de la politique parce qu'il a eu besoin de la collaboration de petits partis et de parlementaires indépendants. De plus, le Parlement a modifié ses procédures pour siéger plus longtemps et plus fréquemment, de sorte qu'il y a eu plus de débats sur des sujets d'actualité.

Les questions défendues par de simples parlementaires ont maintenant plus de chances d'être débattues. Le temps consacré aux questions aux ministres a aussi changé. Les questions sont maintenant posées aux ministres à la Chambre. Les questions et les réponses des ministres ne doivent pas dépasser un temps fixé. On espère que ces nouvelles procédures rapprocheront le Parlement du peuple. Le moment des questions est la procédure parlementaire la plus regardée et la plus écoutée, et il est important que ces questions continuent à refléter les préoccupations du peuple.

D'autres réformes concernant le soutien et les services rendus aux parlementaires lors de l'examen des projets de loi publics et l'introduction proposée d'un code de conduite pour les parlementaires devraient aussi contribuer à combler le fossé entre eux et les citoyens. Elles devraient aussi permettre aux gouvernements de progresser sur la voie de la transparence et de la responsabilité. Le Parlement et le Gouvernement devraient toujours être prêts à modifier leurs modes de travail et à rendre compte aux citoyens.

Au cours des vingt années et plus passées au Parlement, il a eu beaucoup de plaisir à dialoguer avec les jeunes, que ce soit au bureau de l'éducation à la vie parlementaire dans les locaux du Parlement ou dans les écoles à travers le pays. Il s'estime privilégié de pouvoir retrouver des collègues à Kampala et confronter ses expériences avec les leurs.

M. M.S. EL-KATATNY (Egypte) dit quel plaisir il éprouve d'assister pour la première fois à une Assemblée interparlementaire en qualité de Président de l'Assemblée du Peuple, juste un an après la révolution. Il exprime ses remerciements et sa gratitude d'être le premier à parler au nom de la révolution égyptienne. Il est reconnaissant envers les parlements de l'UIP qui ont pris position pour que le Parlement égyptien reste Membre de l'Organisation. Il la remercie de son soutien inlassable au peuple égyptien et en particulier de sa détermination à célébrer en 2011 la Journée mondiale de la démocratie en Egypte, bien que, pour des raisons évidentes, ce projet ne soit pas réalisé. Les deux Chambres du Parlement égyptien ont reçu l'appui de l'UIP, et son Secrétaire général, M. Anders Johnsson, a assisté à l'ouverture de la session du nouveau parlement. Les membres des deux Chambres sont maintenant élus démocratiquement, au terme d'élections libres et régulières. Le Parlement égyptien restera un Membre actif de l'UIP et, ce faisant, servira tous les peuples. Certaines conditions doivent être réunies pour garantir de bonnes pratiques démocratiques : les parlements doivent en particulier tenir compte des aspirations des citoyens et les traduire en lois et en politiques. Ils doivent aussi sensibiliser les citoyens et la société civile pour qu'ils participent à l'élaboration des lois et des politiques. Les parlementaires devraient être les vrais représentants de leur peuple et le miroir de la société. Les parlements se doivent d'être ouverts et de cultiver la transparence et la consultation. Ces valeurs peuvent être occultées pour un temps sous l'effet de régimes autoritaires mais, comme le montre l'Histoire, les peuples finissent par l'emporter et par prendre en main leur destin. L'année 2011 a été l'année des changements radicaux pour les peuples arabes qui ont exprimé leur refus des violations des droits de l'homme et des libertés, de la corruption, de l'injustice sociale et de l'absence de démocratie. Les abus qui ont été commis pendant les élections législatives de 2010 ont été l'un des facteurs qui ont accéléré le déclenchement de la révolution. Des mouvements se sont aussi produits dans les vieilles démocraties occidentales, le mouvement "Occupons Wall Street" à New York par exemple, qui a gagné d'autres villes des Etats-Unis et du reste du monde. Ces mouvements sont symptomatiques du fossé qui existe entre parlements et citoyens, même dans les pays démocratiques. Il existe une défiance à l'égard du fonctionnement démocratique dans de nombreux systèmes, ce qui veut dire qu'il faut réformer les systèmes électoraux et les pratiques parlementaires. Il se félicite des résolutions adoptées récemment par l'UIP sur le financement des partis et des campagnes politiques et sur la mise en place d'un cadre législatif propre à prévenir la violence électorale et à assurer une transition politique sans heurt. Il espère que les recommandations qu'elles contiennent seront mises en œuvre afin que les parlements retrouvent la confiance des citoyens. La transformation du Parlement en une

institution ouverte sur la société doit être facilitée par la loi, les politiques, les règles et procédures. Il est important aussi qu'il accède aux technologies modernes et les utilise en pratique. L'UIP reflète la volonté des peuples et refuse de se laisser influencer par les divergences entre gouvernements. L'Assemblée du Peuple accueille favorablement toute coopération avec l'UIP ayant pour but de renforcer les capacités institutionnelles et de développer les ressources humaines. Lui-même souhaite à l'UIP un plein succès dans ses travaux.

La PRESIDENTE rappelle aux délégués que la durée des interventions est limitée à huit minutes et leur demande d'observer les feux vert, orange et rouge.

M. M.A. AL MURR (Emirats arabes unis) remercie l'Ouganda d'avoir si bien organisé la 126^{ème} Assemblée de l'UIP. De nombreux changements se sont produits récemment dans le monde où règne l'instabilité et où sévissent un peu partout des conflits. Le Conseil de sécurité des Nations Unies n'a pas joué son rôle sur la scène internationale. Nombreux sont les dangers politiques et économiques qui menacent l'humanité, la récession a eu des retombées néfastes et il existe une grave crise alimentaire. La mondialisation économique est allée de pair avec la mondialisation d'autres problèmes. Les changements climatiques, les problèmes environnementaux et sanitaires, les crises économiques, la piraterie ne connaissent pas de frontière. Il faut leur trouver des solutions au travers des institutions démocratiques et de la coopération parlementaire. Evoquant le Sommet sur la sécurité nucléaire, il réaffirme la nécessité de garantir, à des fins pacifiques, des réserves mondiales de minerais contenant des éléments radioactifs, tout en faisant en sorte d'éviter que des matières fissiles ne tombent entre les mains de groupes terroristes. Il est essentiel de mettre fin à la production d'armes nucléaires, y compris en Israël. Les résolutions de l'ONU doivent s'appliquer aussi à Israël. Il se félicite de la décision prise d'enquêter sur la situation dans les Territoires occupés. Il note qu'Israël, en déclarant qu'il n'appliquerait pas les résolutions de l'ONU le concernant, ce qui veut dire que les Nations Unies sont incapables de remplir leur fonction, s'est placé en marge de la communauté internationale.

Il y a aussi d'importantes questions à régler concernant le système financier international et les institutions de Bretton Woods, qui ont besoin d'être revisitées. Le système doit être revu dans le sens d'une distribution plus équitable des richesses. De nombreux pays sont très endettés et il plaide pour une vraie coopération entre pays en développement et pays développés.

Les parlements ne sont pas nécessairement en état d'exprimer la volonté du peuple. Ils doivent faire tout leur possible pour favoriser le développement à tous les niveaux et répondre aux préoccupations des citoyens touchant l'emploi, la sécurité alimentaire et l'énergie. Ils doivent multiplier les contacts avec la population et servir de relais entre le Gouvernement et les citoyens. La délégation des Emirats arabes unis a demandé un point d'urgence sur la Syrie dans le but de mettre un terme à l'exode des Syriens. Dans le cas de la Syrie, le droit international et le soutien aux victimes devraient être les deux critères prioritaires.

M. D. DEMBEREL (Mongolie) exprime sa gratitude à la Présidente du Parlement et au peuple ougandais pour leur chaleureux accueil. Il est urgent de combler le fossé entre les parlements et les citoyens. Les parlementaires ont le devoir de servir leur peuple. Ils doivent être plus proches des électeurs. Les parlements n'ont pas la pleine adhésion du public. L'ouverture est à son avis très importante. Les gens veulent tout voir et observer. Au Parlement mongol, les débats sont maintenant publics et il a été créé une chaîne de télévision et un site Web parlementaires. Vingt lois habilite le public à demander des informations au Gouvernement mais les lois ne suffisent pas. Une salle d'accueil des citoyens a été créée et le Parlement a institué des auditions publiques. Le vote est très important, bien que les élections en Mongolie aient été critiquées. Le système électoral a été révisé récemment pour que les

candidats aient davantage de comptes à rendre. Lorsque les parlementaires rencontrent leurs électeurs, ils contribuent à leur donner confiance dans le processus parlementaire. L'urbanisation et la démocratisation ont engendré divers problèmes. La redistribution des richesses tient une place importante dans la réduction des inégalités. En Mongolie, un Etat fort et la culture qui l'accompagne s'inscrivent dans une longue tradition. Les profits générés par les ressources naturelles ont provoqué des accrochages entre la population locale et les sociétés internationales qui les exploitent. Le comportement des grosses sociétés a des incidences néfastes sur les pauvres. La réputation du Parlement dépend de sa capacité à traiter de ces questions.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud) dit que le ralentissement de l'économie mondiale crée de l'incertitude partout dans le monde. Les changements climatiques et le fossé entre les riches et les pauvres illustrent la difficulté à s'entendre à l'heure de la mondialisation. Amnesty International et la Banque mondiale prédisent une catastrophe humanitaire dans les pays les plus pauvres si ces crises ne sont pas réglées. Au niveau international, il importe d'œuvrer pour le dialogue et une intervention rapide en cas de crise pour protéger les plus vulnérables. L'Afrique du Sud ressent les effets de la crise économique internationale. Elle s'est fixé pour but de supprimer les inégalités au cours des vingt prochaines années mais, pour y parvenir, elle devrait suivre une autre voie en matière de croissance. Le peuple devrait être maître de son destin. Il est convaincu que, avec l'aide de l'UIP et des réformes allant dans le sens d'une responsabilité plus grande et d'un contrôle plus strict, les parlements seront mieux à même de tenir leurs promesses. Le contrôle est nécessaire pour rétablir la confiance dans les parlements. Le public doit faire entendre sa voix. Les pauvres doivent pouvoir s'exprimer. Il s'inquiète du peu de ressources consacrées à la modernisation des parlements par rapport aux crédits affectés à l'Exécutif. Une coopération plus étendue avec le monde universitaire, la société civile et d'autres groupes pourrait contribuer à réduire cette disparité. Les parlements doivent aussi faire front commun. Il est à long terme de l'intérêt de tous de réduire les inégalités et de trouver des solutions communes aux problèmes mondiaux. Les efforts devraient porter en particulier sur la transparence et l'exécution des engagements pris par les pays développés de financer le développement. Il n'y a pas d'autre manière de procéder si l'on veut agir sur le VIH/sida, les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Le secteur privé a lui aussi un rôle important à jouer dans le règlement de ces problèmes mondiaux qu'il a contribué à créer. Vingt ans se sont écoulés depuis le Sommet de Rio. Il plaide pour que de nouveaux objectifs soient fixés au développement durable et pour que celui-ci ne soit pas dissocié des politiques économiques.

M. T. MEEPIEN (Thaïlande) dit que les récentes inondations en Thaïlande ont fait des centaines de morts et détruit les moyens d'existence de millions de personnes. Des dizaines de milliers d'hectares de terres cultivées ont été inondés, ce qui est à l'origine d'importantes pénuries alimentaires. La Banque mondiale a estimé à 45,7 milliards de dollars E.-U. le dommage causé à l'économie thaïlandaise. Depuis peu, toutefois, les nouvelles sont plus positives. La production industrielle a repris dans une large mesure et la Thaïlande s'est attachée à accroître la confiance dans son système économique. Le Gouvernement s'est fixé pour priorité de prêter assistance aux petites et moyennes entreprises indigènes. Il s'est aussi attaché à inspirer confiance aux investisseurs étrangers directs et à leur donner la pleine assurance que la Thaïlande était à nouveau ouverte au commerce.

Le monde est confronté à des défis de taille. La prolifération nucléaire suscite de sérieuses inquiétudes, les négociations sur le commerce mondial n'ont pas progressé comme prévu et l'insécurité règne dans de nombreuses régions du monde. L'Europe traverse une grave crise financière qui n'est pas sans effet sur son économie. On a également assisté à un déplacement de la puissance économique de l'hémisphère Nord vers le Sud et en particulier vers l'Est. Cette évolution remet en question les organisations internationales. La gouvernance

mondiale doit être améliorée et tous les pays rassemblés dans la communauté mondiale. Pour cela, il faut une réforme des institutions multilatérales telles que les Nations Unies et la Banque mondiale. Le pouvoir décisionnaire devrait être redistribué pour tenir compte du déplacement de la puissance économique dans le monde.

Au plan national, le Gouvernement thaïlandais a commencé à appliquer des mesures afin d'améliorer la démocratie et de favoriser la réconciliation nationale. La Thaïlande se réjouit des initiatives récentes de démocratisation prises par le Gouvernement du Myanmar. A l'évidence, il n'y a pas de démocratie représentative si les citoyens n'ont pas tous également voix au chapitre lors de la prise de décision. Cela vaut autant pour la Thaïlande que pour le Myanmar. Des efforts ont été déployés pour améliorer la communication entre le peuple, le Parlement et le Gouvernement. Les médias, traditionnels ou modernes, ont un rôle essentiel d'information et d'éducation à jouer auprès des citoyens. Le Parlement thaïlandais a récemment beaucoup investi pour mieux communiquer avec les citoyens et accéder à une plus grande transparence. Il espère que ces efforts se solderont par une plus large participation, en particulier des jeunes, au processus démocratique, ce qui amènera le Gouvernement à être davantage comptable de son action devant le peuple.

M. K. GHELLAB (Maroc) remercie l'Ouganda pour sa chaleureuse hospitalité, tout africaine, qui permet à chaque délégué de se sentir bien. Il remercie également le Président et le Secrétaire général de l'UIP pour les efforts déployés afin de faciliter la tâche des parlementaires.

Tout parlementaire est fier de voir se développer dans le monde les valeurs démocratiques et les bonnes pratiques. Les parlements sont faits pour promouvoir la paix et la coopération entre les nations. Cette mission est particulièrement importante pour les pays en transition démocratique.

Le thème du fossé à combler entre les parlements et les citoyens est d'une grande importance et recouvre à l'évidence des aspects sociaux et économiques. L'UIP doit accorder toute l'importance qu'elles méritent aux nouvelles expériences menées en matière de démocratie. Mais si l'on veut vraiment promouvoir la démocratie, il faut mobiliser des moyens financiers. C'est indispensable pour permettre aux parlements de mener à bien leur mission, dans la transparence et l'intérêt général.

Quelques mois après son élection, l'orateur s'est bien rendu compte que la réforme parlementaire exigeait des moyens financiers. Il lance donc un appel à toutes les institutions financières concernées pour que la démocratie trouve tous les financements dont elle a besoin afin de défendre les droits de l'homme et de garantir les libertés fondamentales. Ce soutien aux parlements peut être utilement relayé par l'UIP, qui peut également apporter son appui juridique, administratif et technique.

Le Royaume du Maroc essaie depuis toujours de prendre exemple sur les bonnes démocraties de la planète et sur les meilleures pratiques. C'est pourquoi il n'a cessé de se réformer. C'est cette adoption généralisée des meilleures pratiques qui permettra le mieux de combler le fossé entre parlements et citoyens. Les délibérations du Parlement marocain sont donc retransmises à la radio, à la télévision et sur l'internet. Le Parlement accueille en outre des visiteurs, notamment des étudiants, des lycéens et des écoliers, étant entendu qu'il n'est jamais trop tôt pour inculquer les principes démocratiques. Il invite aussi des universitaires, des experts et des enseignants à assister à ses débats quand ceux-ci traitent d'une question en rapport avec leur domaine. Par ailleurs, un dialogue national a été engagé avec les syndicats, les partis politiques, les experts et les journalistes pour établir un diagnostic sur les bonnes pratiques en matière d'information et de communication. Bref, les parlementaires marocains font tout leur possible pour faire mieux connaître leur Parlement et le rendre à la fois plus visible et plus proche des citoyens.

M. V. MATEU (Andorre) remercie le Parlement ougandais et sa présidente pour leur chaleureux accueil.

Le public éprouve un sentiment général de doute; il pressent que quelque chose ne marche pas. Les hommes et les femmes politiques doivent travailler sans répit pour que ce doute ne se transforme pas en peur. Les hommes politiques ne sont pas vus de façon positive. Les citoyens les accusent de ne pas régler leurs problèmes et certains même de les créer. Le manque de confiance envers les élus remet le système parlementaire en cause. Les hommes politiques doivent chercher à comprendre les raisons de ce dysfonctionnement. Les sociétés ont besoin de davantage de démocratie et les hommes politiques doivent la rendre constructive, utile et innovante. Si le système est remis en cause en Europe occidentale parce qu'il déçoit, il faut le renforcer et non le détruire. De nombreux pays, Andorre y compris, traversent une profonde crise économique et financière qui explique ces remises en cause. Les hommes politiques doivent informer leurs concitoyens, réagir en menant des actions concrètes afin de restaurer la légitimité des institutions et des élus. Ils doivent tout mettre en œuvre pour répondre aux attentes des citoyens et leur rendre des comptes. Le déficit démocratique a récemment poussé des mouvements sociaux, un peu partout dans le monde, à exiger des changements. Ce que réclament les citoyens, c'est une plus grande représentativité de leurs institutions, plus de décisions qui améliorent leur quotidien, plus de réactivité et de participation, plus d'informations et moins de publicité, plus de clarté, plus de contrôle des pouvoirs publics, plus d'autorité et d'éthique chez leurs dirigeants, plus de transparence et d'honnêteté dans la gestion de l'argent public. Les hommes politiques doivent faire leur autocritique, écouter les citoyens, redoubler d'efforts car si gouverner, c'est diriger, c'est aussi savoir mobiliser en offrant des perspectives et en obtenant des résultats. Les hommes politiques doivent évaluer leur travail avec objectivité, mesurer les conséquences de leurs décisions à court, moyen et long termes. Contrôle, transparence, éthique : tels sont les thèmes retenus dans le rapport de la première Commission : il faut des organismes indépendants pour contrôler les pouvoirs publics. Il en existe déjà, comme le médiateur ou l'ombudsman, la cour des comptes, les services de protection des données personnelles, mais les citoyens réclament plus de contrôle encore. Les commissions parlementaires ont là un rôle à jouer.

Les hommes politiques n'ont pas carte blanche : ils sont jugés en fonction de la réalisation de leurs promesses électorales et de la qualité de leur programme. Le dialogue est primordial. Les hommes politiques doivent se considérer comme de simples citoyens. Parlementaires et citoyens ne sont pas différents; les parlementaires sont des citoyens au service des autres, qui doivent faire preuve de dynamisme et d'engagement.

Mme M. KUMAR (Inde) exprime, au nom de la délégation indienne, sa profonde gratitude au Parlement, au Gouvernement et au peuple de l'Ouganda pour la chaleur et la générosité de leur accueil. Elle adresse aussi ses félicitations à l'Ouganda qui fête en 2012 cinquante ans d'indépendance. Elle croit fermement que le dialogue entre le Parlement et le peuple est vital pour la démocratie. Au travers des 39 partis représentés au Lok Sabha, les parlementaires indiens tentent de répondre aux besoins et aux aspirations du milliard de personnes et plus que compte le pays. Il incombe à tous les parlementaires d'affermir la confiance des citoyens dans leur parlement. Le Parlement indien a retenu plusieurs formules pour se rapprocher du peuple : ce sont par exemple les avis appelant l'attention, les discussions d'une demi-heure et l'heure des questions. Les citoyens peuvent aussi faire part de leurs doléances à nombre d'organes constitutionnels et de commissions statutaires. Elle explique que le Parlement indien compte 51 commissions au Parlement, dont 11 conjointes. Ces commissions contribuent grandement à resserrer les liens avec le peuple et passent au crible le fonctionnement du Gouvernement. Il y a aussi six forums parlementaires qui traitent de diverses questions importantes. La loi de 2005 sur le droit à l'information a marqué un tournant et fait beaucoup pour renforcer la confiance dans les institutions démocratiques. Le Parlement diffuse aussi bon nombre d'informations par le biais de son site Web. Le Bureau

des études et de la formation parlementaires organise des cours pour les parties intéressées et le programme de stages a beaucoup de succès chez les jeunes. Le Parlement indien est propriétaire d'une chaîne de télévision qui diffuse des programmes 24 heures sur 24 et retransmet les débats des deux Chambres, ce qui permet à la population de voir ses représentants à l'œuvre. La chaîne présente aussi des émissions d'information. Le Président du Parlement porte un intérêt particulier à la vulgarisation; aussi répond-il aux questions que lui posent les écoliers et invite-t-il des établissements d'éducation à visiter le Parlement. Le Parlement a aussi un musée, et sa bibliothèque comporte un lieu d'accueil pour les enfants. Enfin, un comité consultatif pour les relations avec la presse a été créé dans le cadre du programme de vulgarisation.

M. A. ALSHEIKH (Arabie saoudite) félicite la Présidente de l'Assemblée de son élection et se déclare certain qu'elle conduira l'Assemblée au succès. Il remercie le Parlement, le peuple et le Gouvernement de l'Ouganda d'avoir accueilli l'Assemblée et de leur chaleureuse hospitalité. Il est nécessaire que les parlementaires redoublent d'efforts au sein de l'UIP pour traiter des questions internationales : c'est un signe réel de maturité de mettre en commun ses ressources pour défendre la paix, la sécurité et les droits de l'homme dans l'intérêt de tous. Le monde traverse une période difficile et nombre de problèmes économiques, sociaux et politiques attendent une solution. L'Arabie saoudite ne se tient pas à l'écart des événements et a essayé de prévenir certaines crises économiques et d'empêcher l'instabilité de se propager dans la région en faisant des propositions au travers d'organisations régionales et islamiques. Diverses initiatives ont été prises en particulier pour panser les blessures du peuple palestinien et créer un Etat palestinien indépendant. Toute solution doit être fondée sur la justice et le respect du peuple palestinien. La situation en Syrie est inadmissible et, là encore, l'Arabie saoudite a lancé plusieurs initiatives pour mettre fin à la violence. Il engage les autorités syriennes à se laisser guider par la sagesse et la logique pour mettre fin à l'effusion de sang. La vie est un don de Dieu et personne sur terre n'a le droit de l'ôter à quelqu'un d'autre. La coopération devrait se poursuivre sous l'égide des Nations Unies.

L'islam est une religion de la modération. De nombreux problèmes se posent, notamment ceux du ralentissement économique et des drogues, mais la cause n'en est pas la religion. Le Centre du Roi Abdul Aziz a été créé pour favoriser le dialogue international et promouvoir la dignité humaine. Le rôle des parlementaires est de préserver le bien-être de la société.

Débat public

Débat public avec M. Anthony Lake, Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

La PRESIDENTE explique comment va se dérouler la séance de l'après-midi et invite M. Anthony Lake à prendre la parole.

M. A. LAKE, *Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*, exprime sa gratitude et se dit honoré d'avoir été invité à prendre la parole devant l'Assemblée. L'UNICEF travaille avec l'UIP depuis vingt ans. Ensemble, les deux Organisations ont obtenu des résultats pour les enfants. Plus d'enfants que jamais ont leurs droits protégés, accès à l'eau potable et à l'éducation, et sont en bonne santé. Cependant, des millions d'autres ont encore besoin d'aide; aussi constate-t-il avec satisfaction que les questions générales de santé sont à l'ordre du jour de l'Assemblée. Il y a cependant un problème général de santé dont de nombreux délégués n'ont pas conscience : le retard ou l'arrêt de croissance. C'est l'une des grandes inégalités de l'époque, et beaucoup n'en ont jamais entendu parler. C'est un

problème qui a des effets dévastateurs mais que l'on pourrait régler à peu de frais. Une nutrition insuffisante au cours des mille premiers jours de la vie d'un enfant le rend plus vulnérable à la maladie, diminue ses capacités cognitives et provoque un retard de croissance. Elle entraîne la perte relative de deux à trois ans d'apprentissage et, par la suite, une réduction de 22 pour cent de la capacité économique. Ce handicap, qui est la cause d'une grave inégalité, touche 180 millions d'enfants. Il y a, à son avis, urgence au niveau mondial. Dans six pays, 50 pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance. Il souligne que des cas de retard de croissance se produisent aussi dans des pays développés où règne la sécurité alimentaire. On prend parfois à tort le retard de croissance pour une anomalie génétique. Comme il n'est pas correctement diagnostiqué, le problème se transmet de la mère qui a souffert d'un retard de croissance à ses enfants. Cette maladie a aussi des conséquences économiques à long terme. Elle peut faire perdre 2-3 pour cent du PIB en dépenses de santé notamment. Nombre d'études démontrent que la lutte contre la malnutrition est d'un excellent rapport coût-utilité. Elle permet aussi d'optimiser les résultats d'autres politiques, en matière de santé et d'éducation entre autres. Au Tchad, des enfants meurent actuellement de malnutrition. Il est urgent de venir en aide aux pays du Sahel. A un moment où les pays donateurs insistent pour que leur argent soit mieux utilisé et où les pays bénéficiaires se débattent avec des budgets réduits, le fait de s'attaquer au retard de croissance pourrait être une mesure très efficace. Il ne faut que des vitamines et une nutrition de base, ce qui revient à quelque 15-20 dollars E.-U. par enfant et l'investissement lui sera profitable à vie. Il signale que le Consensus de Copenhague a identifié la nutrition comme le moyen numéro un d'améliorer les conditions d'existence et l'a classée au-dessus de toutes les autres options politiques.

Une action entreprise dès maintenant pourrait préserver l'avenir de millions d'enfants. Pour ces enfants qui souffrent actuellement de la malnutrition, les Nations Unies ont formé une coalition qui rassemble des gouvernements, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) résolus à combattre la malnutrition. Ce n'est pas un mouvement qui part du sommet. C'est plutôt une tentative visant à coordonner des programmes déjà en place et à aider les gouvernements à vaincre la malnutrition. Vingt-sept pays ont adhéré à la coalition des Nations Unies et ont déjà pris des mesures pour faire reculer la malnutrition. En tant que parlementaires, les délégués sont très bien placés pour influencer les politiques et les budgets et pour demander aux gouvernements de rendre compte de leurs décisions.

En conclusion, les Nations Unies gardent le cap sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). D'ici à 2015, la pauvreté et de l'injustice doivent avoir disparu. Il n'y a rien de plus cruel que de condamner un enfant dans le ventre de sa mère à une vie de malnutrition et de pauvreté. Une chance réelle s'offre d'améliorer l'existence des femmes et des enfants dans le monde. Le problème de la malnutrition, longtemps resté dans l'ombre, a été enfin porté à l'attention du monde.

M. B. OSOTIMEHIN, *Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)*, dit que c'est un grand honneur de participer au débat de l'UIP sur la malnutrition dans le monde. M. Lake vient de montrer qu'une bonne nutrition est la clé du développement social et économique de chacun et en même temps un investissement vital pour le bien-être de tous. On sait maintenant que la santé de la mère a une influence déterminante sur les mois et les années de formation d'un enfant.

Ensemble, l'UNICEF et le FNUAP ont récemment mis en place une commission sur les produits capables de sauver des vies, dans le but d'améliorer la santé maternelle et infantile. Cet effort est capital. Seul le soutien de toutes les parties prenantes, qui comprennent des ONG, des gouvernements et des parlementaires, permettra de persévérer dans la lutte contre la malnutrition chez l'enfant. Les délégués ont le devoir de demander des comptes à leur

gouvernement sur l'action menée pour lever les obstacles à une plus grande égalité entre les individus qui composent la société.

Offrir aux filles des services d'éducation et de santé n'est pas seulement important en soi; c'est aussi la clé du progrès économique. La population mondiale a récemment franchi le cap des sept milliards d'êtres humains. Il reste cependant de grandes inégalités dans le monde. Des mouvements tels que le printemps arabe et l'occupation de Wall Street indique que des hommes et des femmes à travers le monde réclament un changement du paysage économique et politique. Ce sentiment est particulièrement fort chez les jeunes. A ce jour, 1,8 milliard d'êtres humains ont entre 10 et 24 ans; neuf sur dix d'entre eux vivent dans des pays en développement et la moitié sont des filles. Cette génération représente un grand potentiel pour la réalisation du progrès social et économique.

Tous les enfants doivent partir dans la vie avec un bon capital santé. Les gouvernements doivent s'employer en particulier à améliorer les chances des filles dans la vie. Elles sont trop souvent mariées trop jeunes et ont leur premier enfant trop tôt. De plus, elles sont fréquemment exposées à la violence et à la discrimination. Une éducation sexuelle et des conseils relatifs aux soins de santé devraient aider à leur émancipation. Chaque jour, un millier de femmes meurent en couches. Le FNUAP estime que 250 millions de femmes n'ont pas accès aux conseils du planning familial. Une meilleure éducation sexuelle pourrait améliorer la vie de centaines de millions de filles.

En juin 2012 se tiendra à Rio de Janeiro une conférence dont le but est de prendre des engagements en faveur du développement durable. Il est manifestement primordial pour l'avenir de l'humanité de préserver durablement l'environnement. Cependant, il est tout aussi important de promouvoir l'égalité sexuelle, des services de santé et d'éducation sexuelle pour l'ensemble de la population mondiale. La Conférence de Rio doit réaffirmer le principe de l'accès universel aux services de santé et d'éducation sexuelle. De plus, le FNUAP tiendra à Londres une conférence sur le planning familial peu avant l'ouverture des Jeux olympiques.

Les gouvernements doivent investir davantage pour les jeunes, en particulier dans la santé, l'éducation et l'emploi. Investir dans l'avenir des jeunes filles, c'est promouvoir le progrès économique et faire reculer la pauvreté. De même, l'éducation sanitaire et l'accès à la contraception auraient pour effet de ralentir la croissance démographique et finalement de réduire les inégalités économiques.

A la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en 1994, 179 responsables politiques se sont engagés à mettre la dignité humaine au cœur des politiques gouvernementales. A l'approche du 20^{ème} anniversaire de cette conférence et de 2015, date limite pour la réalisation des OMD, une chance s'offre à l'humanité de renouveler l'engagement central de la Conférence du Caire et de mettre les droits des femmes et des filles au cœur des politiques publiques.

La mortalité infantile est lente à baisser et les progrès réalisés dans ce domaine ont été inégaux, voire dans certains cas inexistant. Ils varient fortement non seulement d'un pays à l'autre mais aussi à l'intérieur d'un même pays. C'est l'enfant né dans la pauvreté qui souffre le plus.

Il incombe aux parlementaires de renforcer les lois, d'accroître les budgets et d'investir là où les financements favorisent le plus l'égalité pour les femmes et les enfants. En dernière analyse, le FNUAP œuvre pour un monde où toutes les grossesses sont désirées, où l'accouchement est sans danger et où chaque enfant peut réaliser son potentiel.

LA PRESIDENTE remercie les orateurs d'avoir rappelé aux délégués leur responsabilité d'investir pour les jeunes et dans la santé maternelle. L'Assemblée a 15 minutes pour poser des questions.

Mme D. AZIZ (Pakistan) constate que les pays musulmans ont à la fois des taux élevés de fécondité et des populations très jeunes. Elle demande ce que le FNUAP prévoit de faire

pour promouvoir la qualité des services de santé génésique et l'information dans ce domaine, en particulier auprès des adolescents des pays musulmans. Elle souhaite également savoir comment le FNUAP va poursuivre le partenariat avec les parlementaires, qui peuvent exercer une grande influence sur les citoyens et infléchir leur position sur les questions de santé génésique.

M. J.D. NTAWUKULIRYAYO (Rwanda) remercie les deux orateurs de leurs exposés et demande comment l'UNICEF et le FNUAP travaillent ensemble pour promouvoir le planning familial et la santé sexuelle.

Mme A. KABORÉ-KOALA (Burkina Faso) demande à M. B. Osotimehin ce que fait le FNUAP lorsque les subventions accordées ne sont pas entièrement consommées. Elle reconnaît que l'UNICEF intervient dans les pays en difficulté économique qui connaissent une crise alimentaire en raison de la guerre ou de mauvaises récoltes. Mais au-delà, il y a 180 millions d'enfants qui souffrent de façon endémique de la malnutrition. Dans quelle mesure l'UNICEF ne devrait-il pas mener une politique générale de prévention des situations de famine ?

M. B. OSOTIMEHIN, *Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)*, en réponse à la première question, signale que le FNUAP travaille sur le terrain dans 114 pays, notamment dans presque tous les pays en développement et les pays musulmans. L'un de ses meilleurs programmes se trouve en Iran. Le FNUAP est en relation avec des groupes parlementaires dans toutes les régions du monde, auprès desquels il plaide notamment pour des politiques et des programmes propres à améliorer la santé des femmes et la santé génésique en particulier. Le FNUAP tient à développer ses relations avec l'UIP.

En réponse à la deuxième question, il souligne que le FNUAP travaille en coopération très étroite avec l'UNICEF dans le cadre de l'initiative Health 4+, dans laquelle cinq organisations internationales concertent leur action pour réduire la mortalité maternelle et néonatale. Il évoque aussi la Stratégie mondiale lancée en septembre 2010 par le Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes et des enfants.

En réponse à la troisième question, il relève qu'un nouveau service vient d'être lancé pour mettre à profit les médicaments sous-utilisés.

M. A. LAKE, *Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*, confirme que les activités du FNUAP et de l'UNICEF sont complémentaires. Il souligne aussi l'importance d'éduquer les filles. Il existe des fonds pour financer l'approvisionnement en matière de santé mais, pour beaucoup de produits tels que les éléments nutritifs et les médicaments utilisés pour la sécurité des mères, on n'a aucun moyen de contrôler les prix ou de stimuler la demande. La nouvelle Commission des Nations Unies sur les produits capables de sauver la vie des femmes et des enfants sera mise en place pour six mois et conseillera sur les moyens de réduire les prix et d'accroître la demande. Il rappelle que le retard de croissance touche 180 millions d'enfants. Vingt millions d'enfants souffrent d'une malnutrition aiguë et sont donc en danger de mort. L'UNICEF travaille sur la malnutrition endémique mais aussi auprès des enfants sous-alimentés. Il est dans l'intérêt de la société de faire en sorte que les enfants aient une bonne nutrition : c'est ce qui accroît leur résilience en cas de catastrophe naturelle. Enfin, il fait observer qu'investir dans la santé et l'éducation n'est pas seulement une obligation humanitaire mais aussi le moyen de contribuer à la croissance économique.

La PRESIDENTE remercie les orateurs, note avec satisfaction que ce jour marquera le début d'une longue relation entre l'UIP, le FNUAP et l'UNICEF et en accepte l'augure.

La séance est levée à 13 heures.

SEANCE**DU DIMANCHE 1^{er} AVRIL 2012****APRES-MIDI**

La séance est ouverte à 14 h.30 sous la présidence de Mme R. Kadaga, Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général sur le thème global
Comblé le fossé entre les parlements et les citoyens***Reprise de la discussion*

M. L. MOYO (Zimbabwe) dit qu'il doit y avoir une relation symbiotique entre le Parlement et le peuple. La distance entre eux est un mythe. Cependant, il est important que, individuellement, les parlementaires aillent au-devant de leurs électeurs pour connaître leurs préoccupations. Les parlementaires ont aussi une importante fonction de contrôle. Le public doit avoir le sentiment de peser dans la balance. Il est important aussi que les citoyens choisissent leurs parlementaires en connaissance de cause et cette tâche est facilitée lorsque les parlementaires établissent des relations étroites avec leurs électeurs. Les réformes introduites au Zimbabwe en 1999 ont ouvert le Parlement au public. Des commissions ont été créées pour contrôler les ministères et le public peut assister à leurs réunions. Elles recueillent aussi l'avis du public sur de nombreuses questions et font rapport au Parlement. L'utilisation de l'internet joue un rôle important dans la communication avec le public et la diffusion des informations sur le Parlement et les lois mais elle est limitée, faute d'infrastructure.

M. P. MATIBINI (Zambie) dit qu'il est reconnaissant à l'UIP de lui donner l'occasion de s'exprimer devant les délégués sur ce sujet important. Il existe un fossé entre les parlementaires et le peuple parce que la majorité des citoyens connaissent mal le rôle du Parlement. Cette méconnaissance est due principalement au fait que les parlementaires ne consultent pas leur électorat assez souvent ou en termes suffisamment clairs. Il n'est pas rare en Zambie de voir les parlementaires, une fois élus, ignorer leurs électeurs jusqu'au moment où ils se représentent comme candidats. De nombreux députés ne s'intéressent qu'aux travaux parlementaires et, en conséquence, perdent le contact avec ceux qui les ont élus. De ce fait, ils ne parviennent ni à expliquer la politique du Gouvernement ni à faire comprendre aux citoyens comment fonctionne le Parlement.

En 1991, la Zambie a renoué avec la démocratie multipartite. Depuis lors, le Parlement zambien a pris nombre d'initiatives pour accroître la participation du public au processus démocratique. Premièrement, les projets de loi, après leur première lecture au Parlement, ont été confiés à des commissions à portefeuille. Deuxièmement, les présidents des commissions parlementaires à portefeuille siègent désormais à la Commission du budget, qui se trouve ainsi renforcée. Troisièmement, des bureaux ont été ouverts dans les 150 circonscriptions de Zambie. Quatrièmement, un centre d'accueil des médias et des visiteurs a été créé dans le complexe du Parlement, de sorte que la quantité d'informations qui circulent entre le Parlement et les citoyens a augmenté. Cinquièmement, chaque vendredi lorsque le Parlement est en session, le Vice-Président répond aux questions des parlementaires pendant cinquante minutes. Sixièmement, les débats parlementaires sont maintenant télévisés et

radiodiffusés. Septièmement, un site Web parlementaire permet au public de poser directement des questions aux députés. Huitièmement, le code vestimentaire pour les visiteurs du Parlement ayant été assoupli, leur nombre a sensiblement augmenté. Enfin, les parlementaires se rendent régulièrement sur le terrain et tiennent des auditions publiques sur les politiques gouvernementales, ce qui leur a permis de recueillir les avis du public sur tout un éventail de questions économiques et sociales.

Les réformes vont continuer, à mesure que seront évaluées l'efficacité et la pertinence des réformes passées. Les parlementaires doivent toujours s'employer à rester proches du peuple. C'est la seule façon pour eux de ne pas perdre le contact avec lui.

M. J.M. Katupha (Mozambique), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. Md.A. HAMID (Bangladesh) dit sa fierté de prendre la parole devant l'Assemblée de l'UIP.

L'UIP est depuis longtemps attachée à la démocratie parlementaire et a constitué une communauté parlementaire éclairée qui en est l'incarnation. Il est important de rappeler le rôle du Parlement dans toute démocratie vivante. Quand ils fonctionnent bien, les parlements répondent aux revendications et aux attentes des citoyens.

Les parlementaires doivent obliger l'Exécutif et l'administration sur laquelle ils s'appuient à rendre compte de leurs politiques et de leur action. En même temps, ils doivent répondre aux besoins du peuple. Il est vital que le Parlement soit pour les citoyens une tribune où s'expriment leurs opinions, quels que soient leur race, leurs convictions ou leur sexe. Les parlementaires doivent défendre les droits de tous dans la société et, individuellement, faire preuve à tout moment d'intégrité et d'honnêteté dans leurs résolutions.

Il n'est pas de problème plus urgent au monde que celui des changements climatiques. Les parlementaires du monde entier doivent travailler ensemble pour obtenir que leur gouvernement s'applique à le résoudre. Entre le 14 et le 16 mars 2012, le Bangladesh a accueilli une conférence de parlementaires dont le but était de rechercher des solutions efficaces au problème des changements climatiques. Des personnes directement touchées par ces changements ont pris la parole devant la Conférence qui a écouté ce qu'elles proposaient pour atténuer le problème. Le succès de la Conférence a surtout tenu au fait qu'elle a mis les intérêts des populations au premier plan des discussions.

Bien que les changements climatiques soient le plus urgent des problèmes communs à l'humanité, les parlementaires peuvent aussi travailler ensemble sur d'autres sujets comme la malnutrition, les réserves d'eau et les catastrophes naturelles. Des organisations telles que l'UIP et l'Association parlementaire du Commonwealth peuvent jouer un rôle primordial en les aidant à formuler des solutions à ces problèmes.

M. A. AL-SAADOUN (Koweït) remercie le Gouvernement et le peuple ougandais, ainsi que la Présidente du Parlement ougandais d'avoir accueilli l'Assemblée. Il espère qu'elle parviendra à des conclusions positives pour le bien de tous. Nombreux sont les problèmes et les crises dans le monde et il faut une ferme volonté internationale pour maîtriser les conflits armés qui menacent la paix et la sécurité. Il ne fait aucun doute que parlementaires et parlements ont un rôle central à jouer aux niveaux régional et national, et que les travaux de l'ONU et ceux de l'UIP devraient être complémentaires. Au Moyen-Orient, le problème primordial est celui des habitations et des territoires palestiniens bombardés par le régime sioniste. Ce sont des crimes contre l'humanité commis par un Etat qui se comporte en terroriste sous les yeux du monde entier. Les efforts internationaux déployés pour mettre fin au conflit ont échoué. Le Quatuor n'a pas fait preuve d'une volonté assez ferme pour venir à bout de ce conflit et s'est montré partial face à l'occupation sioniste. L'orateur exprime l'espoir que les efforts déployés par les Arabes pour réconcilier les différentes factions palestiniennes

porteront leurs fruits et qu'un Etat palestinien, avec Jérusalem pour capitale, pourra être institué. La Syrie est un autre point chaud, où les forces gouvernementales brûlent des terres et détruisent maisons et hôpitaux. L'UIP doit prendre clairement position sur ce conflit et chercher à mettre fin à la violence et aux souffrances pour que puisse commencer la transition vers la démocratie. Il se félicite de la tenue de la Conférence des amis de la Syrie, qui s'est ouverte récemment et fait l'éloge du Gouvernement turc qui en est l'hôte. Il conclut en adressant ses remerciements au Parlement de l'Ouganda pour son hospitalité envers l'Assemblée.

M. M. NAGO (Bénin) souhaite avant tout joindre sa voix à celles des autres délégués pour remercier le peuple et les autorités ougandais de la parfaite organisation de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP et pour la délicate attention dont la délégation béninoise et lui-même sont l'objet depuis leur arrivée dans la belle ville de Kampala.

Le thème *Comblant le fossé entre les parlements et les citoyens* est d'une importance majeure en cette période de crise généralisée, qui voit la plupart des gouvernements se demander comment préserver la paix sociale et la sécurité tout en promouvant le développement. Retenir ce thème comme fil conducteur de la rencontre de Kampala est donc parfaitement justifié.

Pour contribuer à préserver la paix sociale, les parlementaires doivent à son avis utiliser deux armes : bien communiquer avec leurs mandants, d'une part, voter des lois pertinentes et correspondant aux aspirations profondes du peuple, d'autre part. Dans les pays en développement, où une part importante de la population est analphabète, il est préférable de privilégier le face-à-face. De cette façon, le député peut rendre compte de ses activités et aider au besoin à aplanir des divergences entre les citoyens. Ces déplacements planifiés des élus auprès de leurs mandants permettent de nouer des relations de proximité et de confiance et sont en même temps l'occasion de bien se rendre compte des préoccupations des gens et de recueillir leurs questions. L'écoute et le dialogue rapprochent les élus de leurs électeurs, favorisent la cohésion sociale et améliorent la pertinence du travail parlementaire. On dépasse ainsi la démocratie purement représentative pour aller vers une forme de démocratie participative.

Consciente de tout cela, l'Assemblée nationale du Bénin expérimente une opération intitulée *Le député, c'est le chemin du village*, qui consiste à faire en sorte que des députés de toutes sensibilités se rendent sur le terrain périodiquement pour rencontrer directement les populations et dialoguer avec elles. Cette démarche très appréciée permet aux élus de cerner les besoins des différentes communautés et de se faire leur porte-parole auprès du Gouvernement. Cela permet aussi d'adopter des lois en adéquation avec les aspirations de la population, de respecter les us et coutumes compatibles avec la modernité, de sensibiliser tout un chacun au respect des lois ainsi qu'aux droits et devoirs des citoyens. Les élus peuvent ainsi expliquer le bien-fondé de certaines lois, constater de visu l'avancée de projets et résoudre directement sur le terrain certains problèmes sociaux.

Par cette démarche, le fossé d'incompréhension entre les élus et les électeurs se comble progressivement. Les citoyens comprennent mieux l'utilité d'un parlement dans un pays où la pratique parlementaire est relativement récente.

Le Parlement du Bénin explore différents moyens de communication : un magazine tous les six mois, une radiodiffusion en place depuis huit mois, un partenariat avec différents organes de la presse écrite et audiovisuelle. Les citoyens sont ainsi régulièrement informés des activités parlementaires et des projets en cours.

En conclusion, M. Nago se dit persuadé que les parlements doivent oser des approches nouvelles et s'impliquer fortement pour réussir à rapprocher les élus des électeurs, et que ce rapprochement ne peut être que fructueux.

M. A.R. IBRAHIMI (Afghanistan) transmet les salutations de l'Assemblée nationale afghane et exprime le plaisir qu'il éprouve à participer à l'Assemblée aux côtés de tant de distingués collègues parlementaires. Il espère tisser et renforcer les liens avec eux et confronter ses expériences avec les leurs. Il souligne combien il est important que les pays puissent affirmer leur souveraineté nationale. Dans le cas de l'Afghanistan, cette souveraineté est capitale pour le développement du pays et il demande à l'Assemblée de se prononcer en faveur d'un Afghanistan souverain. Il est nécessaire de mettre fin au conflit et d'instaurer la stabilité en Afghanistan, qui est victime du terrorisme. Le pays donne des signes de développement : près de 60 pour cent du budget national est maintenant financé par des recettes internes et l'infrastructure nationale s'améliore, elle aussi. Néanmoins, le pays continue de se débattre avec des problèmes qui devraient être traités au niveau international, notamment l'insuffisance des ressources et le trafic de drogues.

Dans le domaine de l'éducation, des progrès ont été enregistrés, avec huit millions d'enfants scolarisés. La condition des femmes dans la société s'est améliorée : plus d'une centaine de femmes siègent à l'Assemblée nationale et des milliers d'autres sont employées à travers le pays. L'absence de structure partisane forte à l'Assemblée nationale est préjudiciable au contrôle parlementaire mais les efforts tendant à combler cette lacune se poursuivent. Il apprécie l'aide apportée par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme et la réalisation des objectifs généraux de développement et plaide pour que l'Afghanistan ne soit pas oublié après 2014.

M. T.-B. GURIRAB (Namibie) rappelle qu'une longue amitié lie l'Ouganda et la Namibie, qui partagent la même culture. En 1998, la Namibie a été l'hôte de la 99^{ème} Conférence interparlementaire, devant laquelle il a pris la parole en qualité de Ministre des affaires étrangères. Depuis cette date, l'UIP n'a cessé de développer ses relations avec d'autres grandes tribunes internationales où il est question de la promotion de la démocratie et d'autres thèmes de la coopération internationale. Ce sont des temps difficiles pour la démocratie et la primauté du droit. Il faut du bon sens et beaucoup d'humanité pour empêcher la mort de faire encore des ravages, en particulier au Moyen-Orient. L'UIP a adopté une stratégie pour que la difficile conjoncture économique n'ait pas d'effets pervers sur son fonctionnement.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) décrit les nombreuses réformes engagées par le Parlement de Tanzanie pour combler le fossé entre le Gouvernement et le peuple, notamment la diffusion des débats et les témoignages du public entendus dans les commissions d'enquête. L'Association de la presse parlementaire s'est beaucoup attachée à développer les compétences des journalistes. Une unité de vulgarisation et d'éducation des citoyens a été créée pour expliquer le rôle du Parlement à travers les médias et aux écoles. Cependant, le travail se heurte à divers obstacles : contraintes financières, méconnaissance des fonctions des parlementaires et manque d'infrastructure dans les circonscriptions.

M. J. WANI IGGA (Soudan du Sud) exprime sa profonde gratitude à l'UIP pour l'invitation à assister à la 126^{ème} Assemblée. Le Soudan du Sud est aussi extrêmement reconnaissant aux Nations Unies de l'avoir admis en qualité de 193^{ème} Etat membre. Il est aussi reconnaissant aux pays qui, le 9 juillet 2011, ont envoyé des représentants assister à sa déclaration officielle d'indépendance.

Le Parlement du Soudan du Sud a déposé une demande d'affiliation auprès de l'UIP. Il espère sincèrement qu'elle acceptera sa demande et l'accueillera comme Membre pendant l'Assemblée de Kampala. Le Soudan du Sud s'est engagé à respecter en tout temps les Statuts et règlements de l'UIP.

Le Soudan du Sud est confronté à de nombreux problèmes. Les deux plus urgents sont l'incapacité de s'entendre avec le Soudan sur une frontière commune et le problème de la

propriété des réserves énergétiques, notamment pétrolières. La situation est fâcheuse aussi bien pour le Soudan du Sud que pour son voisin du nord, le Soudan. L'UIP doit faire pression sur les deux pays pour qu'ils parviennent à une solution pacifique. Les deux pays doivent se montrer résolus à respecter l'Accord de paix qui a été rédigé avec tant de soin.

Le Gouvernement du Soudan du Sud souhaite vivre en paix avec tous ses voisins. Sur cinquante-six ans d'indépendance, le Soudan a été déchiré par trente-huit ans de luttes internes, qui ont entraîné une détérioration de la situation économique et sociale.

En peu de temps, le Soudan du Sud s'est engagé et a réussi à mettre en place une démocratie multipartite, et à décentraliser une grande partie du Gouvernement. Le pays est fermement résolu à respecter toutes les conventions des Nations Unies, ainsi que les statuts de toutes les autres organisations auxquelles il adhérera.

Le Gouvernement et le Parlement du Soudan du Sud sont tous deux attachés à l'égalité entre hommes et femmes. Cet attachement est sincère et irréversible. Un quart des postes au Gouvernement et au Parlement sont déjà occupés par des femmes. Il engage tous les Membres de l'UIP à soutenir la demande d'admission déposée par le Parlement du Soudan du Sud.

M. A.I. EL-TAHIR (Soudan) dit que le Soudan naguère ne faisait qu'un, alors qu'à ce jour il y a deux nations : le Soudan et le Soudan du Sud. Le Soudan se réjouit que le Soudan du Sud ait déposé une demande d'affiliation à l'UIP et la soutient.

L'orateur est enchanté que la 126^{ème} Assemblée de l'UIP se tienne en Ouganda. Le Soudan et l'Ouganda sont unis par une résolution commune. Ils sont tous deux situés en Afrique centrale et ont tous deux fait l'expérience de l'occupation et d'une indépendance conquise malgré l'oppression. Dieu récompense les Africains qui ont combattu l'oppression.

Les parlementaires ont un rôle à jouer pour défendre la santé et le bien-être des citoyens et veiller à une gestion saine et efficace de leur pays. Il fait l'éloge des réformes réclamées par les manifestants du printemps arabe. Bien que la violence soit toujours déplorable, il faut se réjouir chaque fois qu'une dictature tombe.

Il n'y aurait pas de fossé entre le Parlement et le peuple si tous accordaient la plus grande importance au respect des droits des citoyens. Les parlements doivent fournir au peuple les moyens de participer à la direction des affaires publiques à tous les niveaux. Plus de 25 pour cent des parlementaires soudanais sont des femmes, signe que le pays tient à une participation égale des hommes et des femmes.

Le Soudan a beaucoup de respect pour le Sud du Soudan et, par amour de la paix, observera la séparation entre les deux pays.

M. S.N. HUSSAIN BOKHARI (Pakistan) dit que des tribunes interparlementaires telles que l'UIP sont précieuses pour les parlementaires qui peuvent ainsi échanger des idées pour le plus grand profit de tous. Le thème de la 126^{ème} Assemblée est bien choisi et renvoie en même temps à la fonction et à la finalité premières de l'UIP. Les parlements ne vivent pas dans une bulle. Ils doivent toujours rester aussi proches que possible du peuple parce que c'est la condition d'une bonne gouvernance et d'un vrai débat public. Les débats auxquels participent les Membres de l'UIP ne peuvent qu'aider les délégués à trouver des solutions à leurs problèmes communs.

Depuis 2008 et après une période de dictature, le Pakistan est devenu une vraie démocratie. Le Gouvernement est attaché à la défense des valeurs démocratiques et à ce que tous soient représentés au Pakistan. L'ancienne dirigeante du Pakistan, Mme Benazir Bhutto, a été assassinée parce qu'elle était restée proche du peuple. Ce terrible événement ne doit cependant pas décourager les responsables politiques, qui doivent au contraire suivre l'exemple de Mme Bhutto. Chaque année depuis 2008, le Président s'adresse au Parlement. Parmi les mesures tendant à rapprocher le Parlement du peuple, il convient de mentionner

celles qui visent à accroître la participation des femmes en politique et les lois contre la discrimination fondée sur le sexe.

Le Pakistan est la première victime du terrorisme. Il est important que le Gouvernement et le peuple demeurent sur leurs gardes face au terrorisme, tout en protégeant les droits de l'homme.

Les parlementaires doivent continuer à reconnaître la souveraineté du peuple. Au Pakistan, la création au Parlement d'un centre d'accueil des visiteurs a favorisé une plus large participation du public.

Rapprocher le Parlement du peuple est une opération complexe qui doit se dérouler à deux niveaux. Il y a en effet, d'une part, le fonctionnement interne du Parlement avec les questions politiques et structurelles qui y sont liées, et, d'autre part, les circonscriptions où les parlementaires discutent des problèmes locaux. Le public est en droit d'attendre que le Parlement communique et tende la main à son peuple. Le Parlement devrait être ouvert à tous, notamment aux médias et à la société civile, et les citoyens devraient pouvoir en suivre librement les travaux, sans restriction. La diffusion des débats parlementaires joue aussi un rôle important pour rapprocher le Parlement du peuple. Quant aux sites Web parlementaires, il faudrait s'employer à ce qu'ils soient interactifs et véhiculent toujours plus d'informations. Le Parlement du Pakistan s'apprête à lancer sa propre chaîne de télévision. Parmi les autres moyens de communication importants du Parlement, l'orateur mentionne les pétitions publiques et l'heure des questions. Il ne doute pas que les délibérations de l'Assemblée seront extrêmement fructueuses.

M. K. AL-MAWALI (Oman) remercie le Président, le Gouvernement, le Parlement et le peuple de l'Ouganda de leur chaleureux accueil et de leur généreuse hospitalité, et le Secrétaire général et le personnel de l'UIP de tout le travail effectué. Les difficultés ne manquent pas actuellement à travers le monde; elles sont d'ordre politique et économique, et touchent à la sécurité. La crise économique en particulier a des retombées directes et indirectes, et Oman suit avec attention l'impact de toutes les mesures d'atténuation sur les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique. Il critique l'occupation de la Palestine par Israël, les politiques racistes du Gouvernement israélien qui aboutissent notamment au déracinement de citoyens palestiniens autochtones et sa manière de traiter les lieux saints. Ce conflit va demeurer une source de tension. Aussi les principaux pays du monde devraient-ils trouver une solution juste et durable. Il estime que le thème choisi pour le débat général vient à point nommé. Les parlements, qui expriment la volonté du peuple, ne devraient pas être des institutions figées mais doivent en particulier mettre en place des programmes de vulgarisation pour informer les citoyens et attirer leur attention sur les devoirs qui leur incombent. Il évoque les récentes élections et les changements constitutionnels qui ont renforcé le rôle du Parlement dans le Sultanat d'Oman. Il se félicite aussi de la séparation totale du Judiciaire et de l'Exécutif, et de la sage direction du Sultan.

Mme R. Kadaga (Ouganda), Présidente de l'Assemblée, reprend place au fauteuil présidentiel.

M. T.K. GEBREHIWOT (Ethiopie) remercie les hôtes ougandais de leur excellente organisation et de leur hospitalité. Il est indispensable, pour qu'une démocratie fonctionne bien, que la relation entre le Parlement et le peuple soit opérante, parce que le Parlement est le lien principal entre le peuple et le Gouvernement. Bien que les parlements à travers le monde aient des mandats différents, ils ont en général trois responsabilités majeures : contrôler l'Exécutif au nom du peuple, sanctionner les nominations aux hautes fonctions, dans le Judiciaire par exemple, et adopter des lois. Il importe en particulier que les parlements débattent des lois et veillent au maintien d'un climat de confiance en ces temps incertains. C'est là une nécessité, comme l'Histoire l'a démontré en Ethiopie, où les forces qui ont

renversé la dictature se sont appuyées sur la volonté du peuple pour réussir. L’Ethiopie a une constitution fondée sur l’autodétermination et les droits individuels et collectifs. C’est un pays qui présente une grande diversité et où de nombreuses responsabilités ont été déléguées aux assemblées régionales et aux conseils locaux élus. Toutes les composantes de la société sont représentées dans ces organes élus; les encouragements donnés aux femmes pour qu’elles participent à la vie politique ont permis de réaliser de bons progrès à cet égard.

Les politiques de l’Ethiopie sont conçues pour les pauvres et le peuple. Si elles n’ont pas résolu tous les problèmes, elles recherchent activement des solutions. Il constate qu’une bonne gouvernance réduit les risques de violence.

M. SANG GUOWEI (Chine) dit que la communauté internationale traverse la période la plus difficile depuis la fin de la Guerre froide. Il faudrait de nouvelles structures mondiales pour sortir de ces difficultés. Il formule quatre propositions. Premièrement, se respecter les uns les autres et traiter des questions par le dialogue, ce qui suppose que l’on respecte le droit des autres Etats de gérer leurs affaires internes. Deuxièmement, une solide croissance de l’économie mondiale passe par une amélioration de la gouvernance économique mondiale. Il faut mettre en place un système qui institue pour les échanges commerciaux un régime équitable et non discriminatoire. Troisièmement, il faut respecter les droits de l’homme et améliorer les conditions d’existence, en particulier en réalisant les OMD. Les pays développés devraient tenir leur promesse et consacrer 0,7 pour cent de leur PNB à l’aide publique au développement. Quatrièmement, il faudrait que se multiplient les consultations internationales comme celles qui ont lieu à travers l’UIP. La Chine est favorable à la diplomatie de médiation dans les régions instables du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord. L’Assemblée populaire nationale axe son programme de travail sur un fort développement économique et sur la stabilité sociale. Elle s’emploie avec d’autres parlements à œuvrer pour la paix.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

La PRESIDENTE annonce que deux propositions de point d’urgence ont été soumises (A/126/2-Inf.1.rev.1), comme suit :

- Initiative de l'Union interparlementaire pour faire cesser sans délai l'effusion de sang et les violations des droits de l'homme en Syrie, pour assurer l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et contribuer à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes adoptées par la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts de paix (Canada, Egypte, Emirats arabes unis, France et Royaume-Uni)
- La nécessité de favoriser la réconciliation nationale en vue de l'édification d'institutions démocratiques dans les pays aux prises avec des troubles, en particulier la Syrie et Bahreïn (République islamique d'Iran)

Elle invite les délégations des Emirats arabes unis et du Canada à présenter leur proposition.

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) invoque la responsabilité morale de l’Assemblée et de la communauté internationale devant les événements de Syrie qui ont provoqué l’exil de nombreux habitants dans les pays voisins et causé des milliers de morts.

Elle insiste sur l'incapacité des parlementaires à faire face aux exactions du régime, malgré les risques régionaux et leur dimension internationale. Il convient d'agir pour réveiller la conscience internationale et faire prévaloir le droit humanitaire international. Il faut que les organisations internationales et régionales que sont l'ONU et la Ligue des Etats arabes unissent leurs efforts pour trouver une solution sans intervention militaire et en préservant l'intégrité territoriale de la Syrie. On ne peut se borner à dénoncer la violence; il faut prendre des initiatives comme l'envoi de missions d'enquête parlementaires internationales qui feraient rapport à l'UIP.

M. S. ARMSTRONG (Canada) exprime son adhésion à la proposition, dont le libellé est le fruit d'une collaboration entre cinq délégations. Il exprime le souhait que l'UIP envoie une mission commune en Syrie.

M. S. HADDAD (République arabe syrienne) dénonce les attaques dirigées contre la Syrie tout en étant d'accord avec les auteurs de la demande pour mettre fin à l'effusion de sang. Il faut simplement le faire de façon crédible sans se livrer à des attaques. L'envoi de missions d'enquête parlementaires permettra de vérifier ce qui se passe vraiment sur le terrain et qui ne correspond pas à ce qui en est dit. Il faut effectivement mettre fin à l'effusion de sang, mais de tous les côtés. C'est ce que l'orateur tient à dire à M. Radi qu'il considère comme son frère.

Parmi les revendications présentées en Syrie, certaines étaient initialement légitimes puis il y a eu une escalade jusqu'à ce que des pays étrangers cherchent à s'ingérer dans des affaires nationales du pays. Les parlementaires ont proposé un ensemble de réformes en cherchant à éviter toute forme de violence. Le Président Bachar El Assad a dit qu'il était prêt à accepter les revendications populaires en faisant la différence avec d'autres demandes...

La PRESIDENTE invite M. Haddad à conclure.

M. S. HADDAD insiste pour achever d'exposer ses arguments.

La PRESIDENTE lui rappelle qu'il n'a pas à se prononcer sur le fond.

M. S. HADDAD maintient qu'il voulait expliquer au nom de la Syrie comment il entendait parvenir à une solution pacifique qui convienne à tous.

M. H. FALLAHAT PISHEH (République islamique d'Iran) souligne à quel point l'expérience des pays membres de l'Union interparlementaire serait utile pour faire cesser toute violence et engager le dialogue, étant entendu que toute intervention étrangère ne peut se faire que dans le cadre du droit international, sans la moindre ingérence dans la politique intérieure du pays concerné. Toute intervention étrangère d'une autre nature menacerait la réconciliation nationale. D'autre part, il faut prendre garde à ne pas appliquer deux poids deux mesures à la Syrie et à Bahreïn.

Cela étant, la délégation parlementaire iranienne a décidé, dans un esprit de coopération, de retirer sa proposition de point d'urgence, en espérant que l'UIP pourra constater, lors de sa prochaine réunion, des améliorations tant à Bahreïn qu'en Syrie.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) fait observer que la proposition iranienne de point d'urgence n'était pas conforme au Règlement de l'Assemblée, dans la mesure où les manifestations observées à Bahreïn ne constituent pas "un événement majeur de portée internationale".

La PRESIDENTE dit que la première proposition a été adoptée par consensus et sera inscrite comme point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée et que la deuxième a été retirée.

La proposition présentée conjointement par les délégations du Canada, de l'Égypte, des Emirats arabes unis, de la France et du Royaume-Uni est donc adoptée et inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Ordre du jour définitif de l'Assemblée

- Point 1 *Election du Président et des Vice-Présidents de la 126^{ème} Assemblée*
- Point 2 *Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée*
- Point 3 *Débat général sur le thème global Comblent le fossé entre les parlements et les citoyens*
- Point 4 *Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*
- Point 5 *Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir : qui fixe les agendas internationaux ?*
- Point 6 *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?*
- Point 7 *Approbation des thèmes d'étude pour la 128^{ème} Assemblée et désignation des rapporteurs*
- Point 8 *Initiative de l'Union interparlementaire pour faire cesser sans délai l'effusion de sang et les violations des droits de l'homme en Syrie, pour assurer l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et contribuer à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes adoptées par la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts de paix.*

LE SECRETAIRE GENERAL remercie les délégués pour l'échange de vues qui vient d'avoir lieu. A la première Assemblée de l'année, les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour sont renvoyées sans débat devant le comité de rédaction. Celui-ci se réunira au premier étage du Victoria Hall à 14 h.30 le lundi 2 avril et examinera le texte d'un projet de déclaration. Il ne doit pas comprendre plus de 11 délégués. Chaque Groupe géopolitique proposera uniquement deux noms. Il rappelle aux délégués que la composition du comité de rédaction est leur affaire, et non pas celle du Secrétariat.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global
Comblir le fossé entre les parlements et les citoyens

Reprise de la discussion

M. J.M. CORZO ROMÁN (Colombie) dit que la Colombie vit en démocratie depuis cent ans, ce qui fait d'elle l'une des démocraties les plus solides d'Amérique latine. Tout au long de son histoire, l'UIP a aidé la Colombie à développer ses institutions démocratiques. Le Parlement, qui a vu croître son rôle et son pouvoir, a réussi à contenir le pouvoir exécutif.

En Amérique latine, comme dans d'autres parties du monde, les organes législatifs ont dans une certaine mesure perdu la confiance des citoyens. C'est par la transparence que l'on parviendra à regagner cette confiance. Les gouvernements devraient être en outre plus réceptifs aux besoins de leur peuple et décentraliser de nombreuses fonctions.

Le Gouvernement colombien a essayé de mieux répondre aux attentes des citoyens en veillant à distribuer plus équitablement dans la société les richesses issues du pétrole et d'autres sources d'énergie. Le Parlement a aussi légiféré pour lutter contre la corruption. Ces mesures, parmi d'autres, ont permis aux représentants élus de regagner un peu de la confiance des citoyens.

En Colombie et dans d'autres pays d'Amérique du Sud, le commerce de drogues illicites est à l'origine de nombreux maux dont souffre la démocratie. Il est temps maintenant de se demander si, dans cette guerre faite aux drogues, on n'est pas en train de perdre la bataille. Le trafic de stupéfiants a été à l'origine d'actes de violence, de morts innombrables, et a répandu la misère et la détresse dans toute la région. Le Sommet des Amériques qui aura lieu prochainement devrait envisager en priorité de nouveaux modes de lutte contre le commerce des drogues illicites. Le fait est que l'Amérique du Sud ravitaille en drogues illicites 22 millions de Nord-Américains. C'est manifestement un problème de l'offre et de la demande. Tous les Etats des Amériques doivent unir leurs efforts pour faire disparaître la cause de tant de souffrances et de morts. Il remercie les Membres de l'UIP du soutien qu'ils pourront apporter au règlement du problème des drogues illicites.

M. R. PEZ FERRO (Cuba) note que l'UIP a déclaré que la relation entre Parlement et citoyens devait être régie par des principes clés tels que l'équité, l'accessibilité et la transparence. Le Parlement est légitime et représentatif seulement s'il cherche à se rapprocher du citoyen, et le thème du débat général revêt une importance particulière à cet égard. Le divorce entre les peuples et les gouvernements à travers le monde est maintenant un fait, attesté par les revendications des citoyens dont rendent compte les médias dans toutes les régions. L'action de policiers, par exemple, contre des citoyens qui protestent contre des réductions du budget de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale soulève des interrogations. Le chômage augmente, touchant principalement les jeunes et les secteurs vulnérables de la société. La révolution cubaine et ses cinquante ans d'expérience montrent l'importance de liens étroits entre le Parlement et le peuple. A Cuba, les citoyens participent activement au processus législatif et leurs avis sont pris en compte dans l'élaboration des lois, qu'ils enrichissent par leur apport.

La situation est difficile actuellement à Cuba, qui subit les effets continus de cinquante-et-un ans de boycottage financier et commercial par les Etats-Unis. Ce blocus est un obstacle majeur au développement économique. Il a causé de terribles souffrances au peuple cubain et constitue une violation flagrante des droits de l'homme. L'orateur s'insurge aussi contre l'emprisonnement de Cubains aux Etats-Unis et contre la longue histoire de soutien aux activités terroristes dirigées contre Cuba.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) se félicite au nom de sa délégation que le débat général soit consacré à la question du lien entre les citoyens, autrement dit les électeurs, et les parlements. C'est en effet de ce lien et de ce lien seul que les parlementaires tirent leur légitimité, leur pouvoir et leurs droits.

Comme le proclame l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, chaque citoyen a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays. Et il exerce ce droit, soit directement, soit par l'intermédiaire des parlements. Les cas d'exercice direct par les citoyens de leur droit à participer à la direction des affaires publiques de leur pays sont rares. Le référendum en est un exemple. Mais dans la pratique quotidienne, c'est par l'intermédiaire des élus que s'exerce le droit des citoyens de participer à la chose publique.

En démocratie, les pouvoirs exécutifs sont désignés à intervalles réguliers, dans le cadre d'élections libres. Mais, une fois désignés, ils ne peuvent agir de façon légitime et constitutionnelle que s'ils rendent compte de leur action aux parlements. C'est donc aux parlementaires que revient la difficile mission d'être les instruments et les garants légitimes du droit des citoyens à demander et à obtenir du Gouvernement la justification de son action et, si nécessaire, à l'amener à infléchir sa politique.

La société s'est profondément transformée sur des points qui ont des conséquences considérables sur la représentation politique. Parmi ces transformations figurent l'élévation considérable du niveau de formation et d'éducation des citoyens, ainsi que la révolution de l'information. Auparavant, l'information était l'affaire de professionnels. Aujourd'hui, chacun peut être, grâce à l'internet, à la fois émetteur et récepteur d'informations, sans filtre ni hiérarchie, sans barrière à l'entrée. C'est une liberté fantastique qui est ainsi donnée aux citoyens. D'une certaine manière, l'internet met sur un pied d'égalité le représentant et le représenté.

Cette évolution ne peut qu'amener à redéfinir le rôle des représentants en l'orientant davantage sur les fonctions qui restent inaccessibles aux citoyens. La mission irremplaçable des parlementaires est de définir le bien commun, de discerner l'intérêt général qui, comme on le sait, ne saurait se confondre avec la somme des intérêts particuliers.

Il y a dans l'internet le meilleur et le pire. Aussi les élus doivent-ils veiller à ce que cet outil fantastique de progrès ne soit pas mal utilisé, par exemple à ce qu'il ne soit pas mis au service d'une coalition d'intérêts particuliers ou du communautarisme, ou encore de sectes. Chacun doit être conscient que l'internet peut aussi servir à faire circuler des rumeurs infondées ou des informations visant à déstabiliser les pouvoirs légitimes.

Les débats sur la nouvelle définition du rôle des représentants, dans un monde où les citoyens ont comme jamais la possibilité de s'informer, d'émettre de l'information et de participer au débat public, seront utilement éclairés par le *Rapport parlementaire mondial*, qui contient de très intéressantes réflexions.

Il faut sans doute rendre le Parlement plus représentatif dans sa composition, étant entendu que l'on ne peut y parvenir que par les partis politiques qui sélectionnent les candidats. Encore faut-il que ces partis soient davantage conscients de la nécessité de s'ouvrir à de nouvelles catégories de citoyens, souvent à l'écart de la vie politique. C'est vers l'ensemble de la société, dans toute sa diversité sociale et culturelle, qu'ils doivent se tourner pour mieux en représenter les intérêts et les aspirations.

Il faut aussi mieux associer le public aux travaux parlementaires. Le rapport insiste également à juste titre sur l'importance de l'évaluation des politiques publiques, ainsi que sur l'intérêt de mieux faire connaître le Parlement. L'information émanant du Parlement reste trop souvent immergée dans un flot considérable d'informations diverses.

La PRESIDENTE fait observer que l'Assemblée se tient actuellement sur l'équateur et sera encore sur l'équateur dans un an puisqu'elle se tiendra dans le pays du même nom. Aussi

est-ce avec un plaisir particulier qu'elle accueille le premier orateur de la délégation équatorienne.

M. J.C. CASSINELLI (Equateur) transmet les salutations du Parlement de l'Equateur et remercie les organisateurs de l'Assemblée de leur hospitalité. Les parlements ont un rôle actif à jouer pour veiller à ce que les citoyens aient des droits; pour ce faire, ils doivent notamment écouter davantage les organisations de la base et tenir compte de ce qu'elles disent. Il faut constamment procéder à des réformes et repenser la démocratie, y compris changer de paradigme dans la façon de concevoir la primauté du droit.

Il faut défendre les droits de l'homme si l'on veut une plus large participation au processus parlementaire. Le besoin de transparence et la participation des citoyens sont inscrits dans la Constitution de l'Equateur. Les citoyens prennent une part plus grande au processus parlementaire depuis qu'ils sont passés d'une démocratie représentative à une démocratie participative, dans laquelle ils sont consultés et ont le droit de mettre des hommes politiques en accusation. L'orateur soutient la proposition de l'Argentine concernant les îles Falkland/Malvinas et invite les délégués à venir à Quito, en Equateur, pour participer à la 128^{ème} Assemblée de l'UIP.

M. V. Mateu (Andorre), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

Mme C. NISHIMURA (Japon) dit que le Parlement perd la confiance des citoyens si ceux-ci manquent d'information. Le développement de l'internet présente de grands avantages en améliorant l'accès à l'information. Le Parlement japonais s'est doté d'un site Web en 1997 qui reçoit maintenant 100 millions de visiteurs par an. Les réseaux sociaux contribuent aussi de manière non négligeable à accroître la participation au processus parlementaire pour les groupes qui, sans eux, risqueraient de ne pas s'y intéresser. Avec l'internet, il est plus facile et moins coûteux d'informer le public, bien que la technologie puisse aussi être détournée et faire obstacle au processus démocratique.

M. N. FROLOV (Fédération de Russie) dit que de grandes réformes ont été entreprises en Russie pour élargir la participation du public à la vie politique; c'est ainsi que les gouvernants sont maintenant élus au suffrage direct. Les récentes élections présidentielles en Russie se sont révélées ouvertes et équitables quant aux conditions de concurrence. La Russie s'emploie avec les principaux autres pays émergents – le Brésil, la Chine et l'Inde – qui pèsent de plus en plus dans l'économie mondiale, à introduire plus d'équité dans le monde. La situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient doit être traitée dans le respect du droit international. Il condamne toute intervention par la force et souligne l'importance de mettre fin à la violence et de confier aux Nations Unies le soin de coordonner l'action humanitaire.

Mme M.T. VIEGAS (Timor-Leste) dit le plaisir qu'elle éprouve à prendre la parole devant l'Assemblée de l'UIP en Ouganda, qui est aujourd'hui un modèle de stabilité politique en Afrique.

Le Parlement est le principal organe représentatif du peuple et l'émanation de la volonté populaire. Le défi lancé à tous les parlementaires est de faire en sorte que le Parlement veille de plus près aux intérêts des citoyens. Réussir dans cette entreprise, c'est assurer le maintien des valeurs démocratiques dans la société. Cela suppose cependant un effort constant de dialogue. Le défi est particulièrement grand dans les pays en développement, qui ont généralement d'autres problèmes de taille à résoudre.

Voilà dix ans que le Timor-Leste est indépendant. Le pays a travaillé avec diverses organisations, dont l'UIP, pour comprendre les problèmes qui se posent aux pays démocratiques. Les économies asiatiques se développent à un rythme incroyable. Par leur

travail, les parlementaires viendront à bout de divers problèmes comme celui d'assurer à tous, et pas simplement à un petit nombre, de meilleurs niveaux de vie, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, de meilleurs revenus et une plus grande égalité entre hommes et femmes. Les parlements n'auront de sens pour la population que si la distribution des revenus devient plus équitable.

Le Timor-Leste a récemment adopté un plan de développement stratégique qui couvre la décennie s'achevant en 2020 et qui est axé sur le développement de l'infrastructure de base et la promotion de l'éducation et des soins de santé pour les citoyens. La réalisation de ce plan représente un défi plus grand encore que l'accession à l'indépendance. Le Timor-Leste est donc reconnaissant aux pays d'Asie et d'ailleurs, dont l'Australie, le Brésil, la Nouvelle-Zélande et le Portugal, qui l'aident à l'exécuter. Il espère rejoindre sous peu le groupe économique régional, l'ASEAN.

Des relations de bon voisinage en Asie et avec d'autres pays du monde ne peuvent qu'aider le Timor-Leste à avancer sur la voie de la paix et de la prospérité économique.

Mme J. MPHANDE (Malawi) dit qu'elle est extrêmement reconnaissante au Parlement et au peuple ougandais de l'hospitalité dont ils ont fait preuve envers la délégation du Malawi. Les valeurs dont témoigne l'Ouganda en accueillant la 126^{ème} Assemblée correspondent à celles auxquelles l'UIP est le plus attachée.

Il est évident qu'il faut chercher à combler le fossé qui peut exister entre le Gouvernement et les citoyens aux niveaux national, régional et local. Les gouvernants ne sont légitimes que s'ils exercent le pouvoir avec le consentement du peuple qu'ils gouvernent. Le Gouvernement et l'Assemblée nationale du Malawi reconnaissent devoir prendre des mesures pour que les politiques publiques et le contrôle exercé sur l'action gouvernementale correspondent aux préoccupations de l'électorat. Dans le meilleur des cas, les parlements soumettent l'Exécutif à un contrôle efficace, adoptent de bonnes lois et représentent équitablement tous les citoyens.

Des parlements efficaces comptent sur la confiance du peuple. Cependant, le sentiment que les parlementaires n'inspirent plus la même confiance que par le passé est de plus en plus répandu. Aussi ont-ils une légitimité démocratique réduite, comme en témoigne clairement le mécontentement suscité par certaines lois. Les lois doivent exprimer les convictions et les valeurs que le Gouvernement et les citoyens ont en commun. Or, trop souvent, les gouvernants font peu de cas des citoyens et appliquent des lois et politiques iniques qui desservent les intérêts des citoyens. Ils usent parfois de la contrainte et d'incitations pour obtenir l'assentiment du public, ce qui, à long terme, ne fait que creuser le fossé entre eux et les gouvernés. Les politiques publiques devraient toujours avoir pour but d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens. Le Malawi a pris diverses mesures pour accroître la légitimité de son parlement et de son gouvernement. Avant tout, il a adopté la stratégie Croissance et développement 2020, qui vise à accéder à une croissance durable et à faire sensiblement reculer la pauvreté. De consommateur de produits importés, le Malawi doit se transformer en pays exportateur.

Le Parlement du Malawi tient à mieux communiquer avec les citoyens. L'Assemblée nationale est consciente du rôle essentiel qu'elle doit jouer auprès des citoyens pour les former à la démocratie et va prendre de nouvelles initiatives pour améliorer son site Web et mieux utiliser les réseaux sociaux.

M. F.M. MAALIM (Kenya) dit que les élections générales de 2007-2008 au Kenya ont déclenché une vague de violence qui a fait de nombreux morts. Heureusement, grâce à l'intervention de la communauté internationale et à la sage impulsion donnée par les Kényans eux-mêmes, le pays a évité la faillite. Le Kenya a depuis fait beaucoup de progrès. Pionnier de la réforme, son parlement est un exemple à suivre, non seulement pour l'Afrique mais aussi pour le reste du monde.

Le travail de plusieurs commissions indépendantes a abouti à une réforme du Judiciaire, un nouveau découpage des circonscriptions électorales, l'instauration d'un contrôle sur les opérations de police et d'une nouvelle éthique et à une surveillance étroite de la corruption dans la vie publique. Ces commissions ont sans nul doute renforcé la confiance du public dans ses institutions politiques.

Partout dans le monde, les pays se heurtent à des problèmes semblables. Il y a des conflits entre les faibles et les forts, les pauvres et les riches, les électeurs et les élus. Le Parlement kényan a réformé ses procédures, notamment celle concernant les questions aux ministres, introduit plus de transparence dans les travaux de ses commissions et accepté de diffuser ses débats. La possibilité donnée aux électeurs de déposer des pétitions publiques pour faire part de leurs préoccupations a aussi contribué à gagner leur confiance.

Dans une société civilisée, il n'y a pas de place pour la misère, la faim ou trop d'inégalité entre les pauvres et les riches ou les faibles et les puissants. Or, des déséquilibres sont visibles jusque dans les organisations internationales : par exemple, un membre de l'ONU est plus puissant que tous les autres réunis, exception faite des quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité. De même, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) sont sous la coupe d'un petit nombre de pays et l'UIP elle-même est dominée par le Groupe des Douze Plus. Citant Nelson Mandela, il note que, si les hommes et femmes politiques ne donnent pas les résultats attendus, le peuple devrait, par son vote, leur ôter le pouvoir. Il évoque l'importance de traiter des dettes des pays du tiers monde, contractées par des dictateurs qui ont profité de la rivalité à laquelle se livraient les pays développés pendant la Guerre froide. Ces dettes doivent être annulées. Il faut aussi s'attaquer aux inégalités dans l'économie mondiale et à la discrimination sur les marchés. La place prépondérante occupée par les Etats-Unis à la Banque mondiale et par l'Europe au FMI n'est plus admissible à long terme.

Mme NGUYEN THI KIM NGAN (Viet Nam) transmet les salutations de l'Assemblée nationale et du peuple du Viet Nam, et remercie le Gouvernement, le Parlement et le peuple ougandais des dispositions prises pour l'organisation de l'Assemblée. Le monde connaît des bouleversements politiques et économiques qui ont une incidence directe sur les niveaux de vie des populations, surtout celles des pays en développement. Les peuples à travers le monde placent leurs espoirs dans leur parlement; aussi le thème de l'Assemblée est-il bien choisi. Bien que l'économie vietnamienne fasse partie de celles qui connaissent une forte croissance, la situation du peuple vietnamien reste difficile. L'Etat s'efforce de juguler l'inflation, de stabiliser l'économie et de maintenir la croissance, l'aide et la sécurité sociales pour élever les niveaux de vie. L'Assemblée nationale vietnamienne attache une grande importance au renforcement de la démocratie et à des liens étroits avec le peuple. Ses travaux sont portés à l'attention du public par divers moyens, notamment la presse écrite, la télévision, les sites Web et d'autres multimédias. Le public dispose aussi de moyens de faire part de ses commentaires sur les projets de loi et les politiques, et une Commission des pétitions publiques a été créée. Des efforts de formation ont été déployés pour renforcer les compétences individuelles des parlementaires, en particulier des nouveaux élus. Ces dernières années, l'Assemblée nationale a vu ses prestations plébiscitées. L'oratrice souligne en conclusion que l'Assemblée nationale tient à continuer de jouer un rôle actif dans les diverses organisations interparlementaires.

M. I. GIL LAZARO (Espagne) remercie le peuple et le Parlement ougandais pour leur hospitalité. *Comblant le fossé entre les parlements et les citoyens*, le thème choisi pour la 126^{ème} Assemblée de l'UIP, revient à chercher les moyens d'approfondir la démocratie pour arriver à la démocratie du XXI^{ème} siècle, la démocratie participative. Qu'est-ce que la démocratie sinon la participation, la liberté, les droits de l'homme ? Des formes d'inégalité ou de discrimination, quelles qu'elles soient et quels que soient les prétextes invoqués, sont incompatibles avec une société libre, participative et développée. Les droits de l'homme

reposent sur le refus de toute discrimination fondée sur la race, la religion ou la préférence sexuelle.

Pour combler le fossé entre parlements et citoyens, il ne faut pas commencer par définir une stratégie ou rechercher les moyens les plus adaptés, mais procéder à une autocritique, comme l'exigent en particulier les sociétés européennes. Il faut en revenir aux principes, pour rendre la démocratie plus crédible et convaincre les citoyens qu'ils sont bien représentés. Les hommes politiques doivent être exemplaires dans leur conduite, à l'écoute des besoins des citoyens, en dialogue permanent avec eux. Ils ne doivent pas devenir une caste bureaucratique coupée de la réalité sociale. Ils doivent être la voix des citoyens qui ne disposent d'aucun privilège et donc renoncer eux-mêmes à en posséder. C'est une fois effectué ce retour aux principes qu'il est possible d'élaborer des stratégies, d'arrêter des mesures, par exemple de décider d'utiliser les nouvelles technologies de l'information. Cependant, la démocratie passe par le respect des formes et ce serait une erreur de renoncer à la solennité du cérémonial parlementaire pour privilégier une communication froide, oublieuse des rites.

Il revient aux hommes politiques de construire une démocratie crédible, à l'écoute des citoyens, responsable : ceux qu'ils sont censés représenter ne leur pardonneront jamais de les trahir.

Le PRESIDENT indique que le débat général se poursuivra le lendemain matin avec l'intervention du représentant de la délégation du Tchad.

La séance est levée à 18 h.35.

SEANCE DU LUNDI 2 AVRIL 2012

MATIN

La séance est ouverte à 9 h.15 sous la présidence de Mme R. Kadaga, Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global Comblant le fossé entre les parlements et les citoyens

Reprise de la discussion

M. A. SHAHID (Maldives) dit combien il est heureux de prendre la parole devant la 126^{ème} Assemblée de l'UIP.

Le Parlement est le pilier de la démocratie aux Maldives. Sans ce ciment de la démocratie nationale, toutes les institutions démocratiques perdraient leur légitimité. De plus, il reste au centre du débat national.

Des événements tumultueux ont récemment menacé la toute jeune démocratie maldivienne, qui sort cependant intacte de ces troubles. Le Parlement demeurera un rempart contre la désunion parce qu'il continue à jouir du soutien du peuple.

Ses membres travaillent ensemble et cherchent à concilier des points de vue différents par le dialogue. Le Parlement des Maldives a reçu récemment l'aide de l'Union interparlementaire et bénéficié des très précieux conseils du Secrétaire général de l'UIP.

Naguère encore, celle-ci n'était pas très connue aux Maldives mais tout cela a changé depuis qu'elle a apporté son soutien aux institutions démocratiques du pays.

Le Parlement des Maldives a pris récemment des mesures pour que ses travaux aient plus de sens pour les citoyens et pour débattre dans une plus grande transparence. Les séances plénières et les réunions des commissions sont maintenant diffusées à la télévision et à la radio. Lors de l'examen de projets de loi, des groupes d'intérêt sont régulièrement invités à témoigner. Le peuple exerce régulièrement et avec enthousiasme le droit que lui donne l'Article 99 de la Constitution d'introduire des requêtes au Parlement. Celui-ci ne doit cependant pas se reposer sur ses lauriers et, dans les semaines et les mois à venir, va déployer d'autres efforts pour renforcer sa légitimité auprès du peuple.

Mme J.A. BAMFORD-ADDO (Ghana) remercie le peuple et le Parlement de l'Ouganda, ainsi que la Présidente du Parlement, de leur chaleureux accueil et de la peine qu'ils se sont donnée pour organiser l'Assemblée. Elle constate que la confiance du public dans les parlements et les parlementaires s'est rapidement effritée au cours des dernières décennies, le peuple ne comprenant pas vraiment le rôle du Parlement. La politique apparaît de plus en plus comme un dialogue entre le peuple et l'Exécutif alors qu'en réalité ce sont les parlementaires qui sont les vrais représentants du peuple. La démocratie moderne veut que les citoyens soient continuellement associés à la gouvernance. Les élections ont leur importance mais ne sont qu'une étape du processus. Il faut qu'il y ait un dialogue avec le peuple, et le public doit être activement associé aux politiques publiques.

Le Parlement du Ghana s'est efforcé de tisser des liens plus étroits avec le peuple, notamment par les moyens suivants : visites quotidiennes d'écoliers et d'étudiants; clubs réunissant des jeunes pour leur apprendre ce qu'est et ce que fait le Parlement; programmes de vulgarisation; travail dans les circonscriptions où les parlementaires sont très accessibles et prêts à échanger avec les électeurs; relations avec les médias, en particulier la radio et la télévision; visites des parlementaires dans les écoles; centres régionaux de documentation parlementaire; publications parlementaires largement disponibles; utilisation des technologies, en particulier de l'internet, pour faire connaître le fonctionnement du Parlement; participation d'organisations de la société civile aux travaux de commissions et à l'examen de projets de loi.

Nombre de facteurs font obstacle à des liens plus étroits avec le peuple, notamment la situation socio-économique de nombreux Ghanéens : les populations défavorisées en particulier, qui n'ont qu'un accès limité aux médias et manquent d'instruction, sont marginalisées, faute de temps.

Elle conclut en disant que les parlementaires devraient être prêts à aller à la rencontre du public et à agir suite aux informations qu'ils reçoivent des électeurs.

M. H. KABADI (Tchad) remercie tout d'abord le peuple, le Gouvernement et le Parlement ougandais pour leur chaleureuse hospitalité et félicite Mme Kadaga de son élection à la présidence de la 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire.

Le contexte mondial actuel montre qu'il existe un grand fossé entre les dirigeants et les populations, dont les aspirations légitimes ne sont pas suffisamment prises en compte. Le choix du thème "Comblé le fossé entre les parlements et les citoyens" paraît donc tout à fait judicieux. Pour le traiter, l'orateur souhaite présenter la situation politique du Tchad en général et celle de l'Assemblée nationale tchadienne en particulier.

C'est en 1990, avec l'arrivée au pouvoir du Mouvement patriotique du salut (MPS), que la démocratie a vu le jour au Tchad. La Conférence nationale souveraine a mis en place des organes de transition, notamment le Conseil supérieur de la transition, qui a élaboré la nouvelle Constitution, soumise au référendum en 1996. C'est sur la base de cette Constitution que les élections présidentielles de 1996 et de 2001 ont été organisées, ainsi que les élections législatives de 1996 et 2002.

Après ces élections, les partis politiques de l'opposition démocratique ont réclamé des améliorations dans l'organisation des élections. Le 13 août 2007, après d'âpres négociations, les partis politiques de la majorité présidentielle et ceux de l'opposition démocratique se sont mis d'accord pour créer les conditions d'élections libres, ouvertes, démocratiques et transparentes. Selon les termes de cet accord, les élections sont désormais organisées et supervisées par la Commission électorale nationale indépendante, la CENI, qui a une composition paritaire équilibrée entre majorité et opposition, tant au niveau national qu'aux échelons de la décentralisation. La parité majorité/opposition doit aussi être respectée autant que possible dans la tenue des bureaux de vote. Cet accord politique du 13 août 2007 a permis d'organiser dans un climat apaisé les élections présidentielles et législatives de 2011 et les élections communales de 2012.

L'Assemblée nationale, issue des élections de février 2011, compte 188 députés, dont 28 femmes. En conformité avec la Constitution, l'Assemblée nationale contrôle l'action du Gouvernement, examine et adopte les projets de loi qui lui sont transmis par l'Exécutif, mais prend aussi l'initiative des lois en s'efforçant de répondre aux aspirations profondes du peuple. Le Gouvernement est tenu de fournir à l'Assemblée nationale toutes les explications qui lui sont demandées sur sa gestion et sur ses activités.

Dans le souci d'éviter qu'un fossé ne se creuse entre eux et la population, les députés effectuent régulièrement des déplacements dans leurs circonscriptions respectives, ce qui leur permet de s'enquérir des réalités quotidiennes auxquelles sont confrontés les citoyens : comportement de l'administration, bonne exécution des projets de développement au profit de la population, rapports entre les différentes communautés, etc.

En cas de crise de confiance entre les populations et l'Exécutif, l'Assemblée nationale est souvent sollicitée et il lui est souvent arrivé de dépêcher sur le terrain des missions d'information et de conciliation. Les rapports de ces missions sont distribués à tous les députés pour examen en plénière. Si les faits rapportés sont graves, l'Assemblée nationale peut user de différents moyens : l'interpellation, la question écrite, la question orale, la commission d'enquête, la motion de censure, l'audition en commission.

Soucieux de maintenir un contact permanent avec la base, les députés échangent régulièrement avec les populations sur des sujets concernant notamment la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification. Les séances de l'Assemblée nationale sont publiques et le compte rendu intégral de ses débats est publié au *Journal officiel*. Par ailleurs, les débats de séances plénières sont retransmis en direct par l'Office de radio et télévision du Tchad et par des médias privés. L'Assemblée s'est également dotée d'un organe de presse, *Le Débat*, qui publie dans ses colonnes toutes les activités de la représentation nationale.

Les députés doivent continuer à sensibiliser les citoyens à la gestion de la chose publique. Si les besoins réels de la population sont pris en compte, par exemple par la construction de structures sanitaires ou scolaires, par la promotion de l'emploi et d'autres mesures, la démocratisation en sortira renforcée.

L'Assemblée nationale du Tchad n'en étant encore qu'à ses premiers pas, elle ne fonctionne pas sans quelques difficultés. Dans un monde de plus en plus exigeant, sa modernisation reste un défi à relever. Pour ce faire, elle a besoin de se doter d'outils modernes de travail, ce qui requiert un financement public adéquat, mais aussi une coopération interparlementaire et l'appui des partenaires du développement. En conclusion, M. Kabadi souhaite le plein succès des travaux de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP.

M. A. GRUBER (Hongrie) dit que les technologies modernes offrent de nouvelles possibilités de dialogue entre les parlementaires et le public. L'internet en particulier a, à certains égards, pris le pas sur la presse traditionnelle. Jamais le dialogue entre les parlementaires et le public n'a été aussi direct mais cela ne va pas sans danger. Pensant que les citoyens doivent avoir une vision claire de la façon dont se déroule le processus législatif, la Hongrie s'attache actuellement à le rendre plus transparent. L'orateur souligne l'importance

des contacts avec les électeurs, notamment du dialogue avec les jeunes, qui sont de plus en plus déçus par la politique.

M. K.P. LORENTZEN (Danemark) dit que l'année passée a été marquée par de nombreux soulèvements contre la dictature, qui en ont surpris plus d'un. Dans de telles situations, il est important de protéger les innocents d'un génocide. On y a réussi en Libye. Les délibérations aux Nations Unies ont débouché sur une série de mesures, dont l'interdiction aérienne. Il est convaincu que la démocratisation va encore gagner du terrain, bien qu'elle n'aille pas sans poser de problème. La communauté internationale doit soutenir cette évolution, y compris en Syrie. Si l'ONU a clairement condamné la violence et s'est employée à y mettre un terme, il revient à l'UIP de soutenir la transition vers la démocratie, et aux parlementaires de protéger les droits de l'homme des groupes minoritaires.

Mme K. Komi (Finlande), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. T. NHEM (Cambodge) dit que le Parlement est au cœur de la démocratie. Il incombe aux parlementaires de respecter et de défendre les intérêts de tous les citoyens. Au Cambodge, les médias et le public sont invités à regarder fonctionner le Parlement. Celui-ci a renforcé ses liens avec le public et a introduit diverses lois pour favoriser cette évolution. Cependant, il y a encore un fossé entre le Parlement et le public. Le Cambodge s'emploie à faire en sorte que les tribunes publiques soient mieux utilisées. Ce travail doit s'accompagner d'une éducation du public aux devoirs civiques.

Il est aussi de la responsabilité des citoyens de s'informer activement sur le processus parlementaire. Ils peuvent le faire en suivant les débats parlementaires à la télévision ou en se rendant au Parlement même.

M. A. COSTA (Portugal) souligne à quel point le parlementarisme s'est répandu dans le monde alors que, dans un passé récent, peu de pays disposaient d'un parlement et organisaient des élections libres. En 1960, était paru un ouvrage intitulé *Le Crépuscule du parlement*; on assiste aujourd'hui à sa renaissance et à l'extension du modèle parlementaire dans le monde entier. Il existe cependant un certain nombre de problèmes à résoudre. Il faut tout d'abord conforter la démocratie pour éviter que le système politique général ne réduise le Parlement à un rôle purement théorique. Dans les périodes de transition, il faut garantir aux parlements l'exercice effectif de leurs droits. Le printemps arabe a montré qu'en dépit du nom qu'elles portaient, certaines institutions n'avaient rien à voir avec le parlementarisme. Il faut veiller à développer une démocratie réelle à un moment où les médias ont tendance à afficher une certaine indifférence envers les parlements.

Dans les pays à tradition parlementaire ancienne ou plus récente, il est également nécessaire de combler le fossé entre les citoyens et les responsables politiques. Les élus doivent pratiquer l'écoute et la consultation afin d'assurer la participation des citoyens. Ainsi leurs décisions seront-elles mieux comprises et mieux acceptées. Ils doivent aussi utiliser toutes les ressources qu'offrent les nouvelles technologies de l'information, ce qui assure transparence, diffusion et suivi en temps réel du travail parlementaire. Les médias en général et les nouvelles technologies de communication en particulier contribuent à mettre en œuvre une culture parlementaire s'adressant à l'*homo videns*. Au Portugal, des chaînes parlementaires familiarisent le public avec le travail des députés.

Grâce à l'ensemble des moyens de communication modernes, les hommes politiques peuvent avoir un contact régulier avec les électeurs, et pas seulement au moment où ils sollicitent leurs suffrages. Ils doivent apprendre à communiquer pour être écoutés. La communication et le dialogue avec les citoyens sont essentiels pour réduire la distance entre les parlementaires et leurs électeurs.

La démocratie est née dans la Grèce antique. Ce rappel doit servir à exprimer une entière solidarité avec le peuple grec, aujourd'hui aux prises avec d'énormes difficultés, et inciter à revenir aux valeurs originales de la démocratie pour construire l'avenir.

Mme I. HEGGØ (Norvège) dit que, lorsque les citoyens s'éloignent de leurs représentants, la société est devant un problème de taille. On s'accorde à penser que l'une des principales causes des soulèvements au Moyen-Orient n'est autre que le divorce entre les citoyens et leurs dirigeants.

Récemment, de nombreux pays ont enregistré un fort taux d'abstention aux élections générales. Dans certaines grandes démocraties, moins de 50 pour cent des électeurs sont allés voter, ce qui dénote une certaine apathie envers la démocratie parlementaire. Malheureusement, certains parlementaires ont fait valoir qu'un faible taux de participation ne posait pas de problème et que, si des citoyens n'exerçaient pas leur droit de vote, c'était une décision qui en valait une autre.

Il incombe cependant aux hommes et aux femmes politiques d'améliorer la communication avec l'électorat s'ils ne veulent pas que vacillent les fondements de la démocratie. Il existe nombre de remèdes potentiels : les électeurs devraient pouvoir s'identifier aux hommes ou aux femmes politiques qui les représentent. Les partis devraient faire appel à des personnes représentatives de la population et en particulier veiller à ce que des femmes et des jeunes siègent à leur direction. Les hommes et femmes politiques eux-mêmes devraient toujours servir les intérêts de leurs électeurs plutôt qu'exprimer leurs propres préoccupations.

De plus, les partis politiques doivent offrir un choix réel aux électeurs qui, dans beaucoup de démocraties, ont l'impression qu'il n'y a pas de différence réelle entre le parti au pouvoir et l'opposition. Ce déni de choix débouche inévitablement sur l'apathie.

Ce sont d'abord des élections libres et régulières, la liberté d'expression et la liberté d'association qui font une démocratie florissante. Cependant, les partis qui se maintiennent longtemps au pouvoir déniaient souvent aux partis d'opposition certaines libertés, dont celle d'accéder aux médias et, dans certains cas, de former des partis politiques.

Il est vital pour le maintien de la démocratie de combler le fossé entre parlementaires et électeurs. Tous les délégués présents à l'Assemblée devraient en faire leur priorité absolue.

Mme P. ERNSTBERGER (Allemagne) remercie l'Ouganda de sa généreuse hospitalité.

Le thème dont débat l'Assemblée présente un caractère d'urgence. Dans bien des pays, les électeurs se plaignent régulièrement de ce que leurs parlementaires sont distants, coupés de leurs préoccupations et ne cherchent pas à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. De même, beaucoup considèrent que les fonctionnaires ne servent pas leurs intérêts. Aussi les taux de participation sont-ils souvent très faibles aux élections générales. Les gens ont le sentiment que quel que soit leur vote, rien ne changera. Ils décident de ne pas voter en guise de protestation contre le système politique en place.

Il y a cependant des solutions possibles à ce problème. Premièrement, il faut améliorer la communication entre les élus et l'électorat. Deuxièmement, les hommes politiques devraient agir et décider dans la transparence. Troisièmement, ils devraient toujours prendre au sérieux les préoccupations des électeurs, en particulier lors de la définition de nouvelles politiques. Quatrièmement, les parlementaires devraient chercher régulièrement à entrer en contact direct avec ceux qu'ils représentent. Il importe en particulier que les jeunes s'intéressent à la vie parlementaire et en comprennent les rouages. Cinquièmement, les hommes et femmes politiques devraient toujours se donner pour but d'améliorer l'existence des électeurs.

Il est important que les députés ou sénateurs dialoguent régulièrement avec les simples citoyens pour pouvoir comprendre ce qu'est leur vie quotidienne. Il faut donc qu'ils soient bien présents et actifs dans leur circonscription et qu'ils expliquent les politiques en termes accessibles. De plus, les parlementaires doivent être ouverts aux nouvelles formes de participation liées à l'utilisation de l'internet et des réseaux sociaux. Les moyens de

communication modernes vont continuer à révolutionner les rapports que les gens entretiennent entre eux et avec leurs représentants. Le Parlement allemand a pris récemment des mesures importantes pour établir un dialogue avec les internautes. Pour que cette expérience, baptisée *Liquid Democracy*, fonctionne, les électeurs devront avoir la conviction de peser dans la formulation et l'application des politiques. En même temps, il faut éviter que ceux qui n'ont pas accès aux moyens de communication modernes soient laissés de côté et ignorés des hommes et des femmes politiques.

Mme D. BRONZETTI (Saint-Marin) remercie les autorités ougandaises pour leur accueil et l'excellente organisation de la 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire. Le thème retenu est d'une grande actualité, même pour une petite république comme Saint-Marin.

Le bon fonctionnement d'un Parlement ne se mesure pas seulement à la production efficace de normes, mais aussi à sa capacité à dégager des orientations politiques partagées dans le respect des règles démocratiques. Tous les parlements du monde peuvent chercher un juste équilibre entre l'exercice du pouvoir des gouvernements et la protection des droits des citoyens, dont celui de s'exprimer sans restriction.

Dans la conjoncture délicate de fléchissement économique que le monde traverse actuellement, le pouvoir délégué qu'exercent les parlementaires risque de plus en plus de perdre son crédit. Cette crise de confiance crée inévitablement une distance entre les parlements et les citoyens, une distance aussi grande que l'incapacité de la politique à apporter les réponses nécessaires. Les parlementaires doivent affronter avec sagesse et fermeté ce moment difficile et encourager les gouvernements à apporter les réponses adéquates à la crise, fussent-elles impopulaires.

Dans le cas de la République de Saint-Marin, dont le territoire est assez limité, nombreuses sont les possibilités d'écoute et d'interaction entre Parlement et citoyens. Les activités parlementaires y sont très visibles et ont des effets immédiats dans le pays, ce qui tisse forcément des rapports étroits.

Toutefois, la distance entre parlements et citoyens n'est pas seulement une question d'espace. Aussi le droit national de Saint-Marin a-t-il entendu privilégier la participation active des citoyens à la vie institutionnelle du pays. Outre l'initiative législative populaire et le référendum, il existe une ancienne forme de démocratie directe, l'*Istanza d'Arengo*, qui appelle le Parlement à statuer sur des thématiques publiques présentées sous forme de pétitions. Récemment, la République de Saint-Marin a aussi adopté une réforme de la loi électorale pour assurer une participation plus efficace des électeurs.

A Saint-Marin comme ailleurs, le rôle des jeunes générations est essentiel. Il est fondamental de transmettre aux jeunes l'idée que la politique constitue une part essentielle de la vie civile, parce que c'est par la politique que l'on décide du sort d'un pays. Il faut cultiver l'intérêt des jeunes pour l'histoire et encourager leur participation aux choix pour l'avenir.

Réunissant tous les parlements du monde, l'Assemblée de l'UIP saura certainement dégager les lignes de conduite dont les Etats pourront s'inspirer pour contrer cette tendance très dangereuse que constitue l'éloignement des citoyens par rapport aux institutions qui les représentent. Il faut constamment souligner ce que la politique a de noble. La politique, c'est avant tout un engagement au service des citoyens, c'est le dialogue et la participation de tous, c'est la recherche du bien commun.

M. K. AKHAMOUNTRY (République démocratique populaire lao) tient tout d'abord, en ce 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Ouganda, à transmettre à la Présidente du Parlement ougandais les salutations cordiales de Mme Ya Tho Tou, Présidente de l'Assemblée nationale de la République démocratique populaire lao. Il félicite Mme Kadaga de son élection à la Présidence de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP et a la ferme conviction que sous sa direction, celle-ci atteindra tous les nobles objectifs qui lui ont été fixés.

Il tient aussi à remercier l'ensemble des autorités ougandaises pour leur accueil. C'est la première fois que M. Akhamountry visite l'Ouganda et il apprécie beaucoup l'hospitalité qui lui est témoignée dans la belle ville de Kampala.

Le thème retenu par le Conseil directeur, *Comblé le fossé entre les parlements et les citoyens*, est plus que jamais d'actualité. Les parlements du monde entier sont confrontés à une situation de plus en plus complexe, où règnent l'incertitude et l'imprévisible. Les problèmes qui se posent sont loin d'être à la mesure d'un seul pays, voire d'une seule région. Des questions comme la sécurité alimentaire ou énergétique, le changement climatique, la criminalité transnationale, les Objectifs du Millénaire pour le développement, les dettes publiques ou les déplacements irréguliers de travailleurs exigent à l'évidence des approches globales, ainsi qu'une solidarité internationale, notamment entre parlements. Le rôle de l'UIP pourrait, de ce fait, se révéler crucial.

D'autres forums contribuent au développement de la solidarité parlementaire. C'est le cas du partenariat parlementaire Asie-Europe, qui a déjà donné lieu à six réunions. En octobre, l'Assemblée nationale du Laos aura l'honneur d'organiser la septième réunion dans la capitale, Vientiane.

L'Assemblée nationale du Laos soutient fermement toute politique fondée sur le principe du règlement pacifique des problèmes. C'est cette politique de paix, d'indépendance, d'amitié et de coopération pour le développement que le Gouvernement lao mène depuis des années. Elle a porté ses fruits du point de vue tant de la stabilité politique que du progrès social.

La Constitution et la Loi sur l'Assemblée nationale obligent les députés à rendre compte de leur activité aux électeurs. Après chaque session plénière, les députés doivent se rendre dans leurs circonscriptions respectives pour informer les électeurs des résultats de leurs travaux. De leur côté, les électeurs posent des questions ou signalent des problèmes. Si des projets de loi ont été adoptés ou si des questions d'intérêt national ont été tranchées lors de la session, les députés sont amenés à expliquer les raisons de leur vote, à rendre compte du contenu des textes et à faire connaître leur position personnelle sur les différents points de l'ordre du jour.

En conclusion, M. Akhamountry souhaite à la 126^{ème} Assemblée le plein succès de ses travaux.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) dit qu'il est nécessaire, lorsqu'on réfléchit aux moyens de combler le fossé entre le Parlement et le peuple, de se demander si le peuple veut que le Parlement vienne à lui seulement aux élections ou s'il veut davantage.

Lui-même est président de la Commission des affaires maories et il est de son devoir de parcourir le pays avec sa commission aussi souvent que possible. Les gens ne sont pas seulement des votants mais devraient être encouragés à participer à la vie démocratique aussi largement que possible.

Il déplore la façon dont les peuples autochtones ont été traités au cours de l'histoire. Le plus grand crime commis contre eux a été de leur ôter leur langue, leur culture et leur mode de vie. L'idée que les peuples autochtones doivent se fondre dans l'identité de leurs colonisateurs est inacceptable. Si tant d'autochtones de par le monde figurent dans les statistiques de la santé et de l'éducation comme catégories de population à problèmes, c'est qu'ils ont été dépouillés de leur identité.

Il engage instamment tous les peuples à se servir de dénominateurs communs pour relier les gens entre eux au lieu de les dresser les uns contre les autres, à agir comme des adultes plutôt que comme des enfants. En conclusion, il adresse ses meilleurs vœux aux jeunes d'Égypte, de Libye, de Syrie et de Tunisie qui agissent vraiment dans l'intérêt supérieur de la démocratie.

M. C. GAMOU (Uruguay) remercie le peuple de l'Ouganda de son chaleureux accueil. Il ne se propose pas de donner des leçons aux autres sur les moyens de gérer leurs affaires mais exposera ce qui a été fait en Uruguay pour rapprocher la société civile des parlementaires.

Les partis politiques en Uruguay sont adversaires mais l'adhérent du parti adverse aime son pays tout autant que lui. C'est une idée qui gagne dans la société depuis une trentaine d'années. L'appartenance des îles Falkland/Malvinas est une question d'intérêt national pour l'Uruguay autant que pour l'Argentine et il engage ses amis du Royaume-Uni à reprendre les négociations sur la question de la souveraineté.

L'humanité actuelle n'est que locataire de la planète, comme les générations qui l'ont précédée et celles qui suivront. De nombreuses personnes sont en train de mourir à travers le monde. Par des figures telles que Nelson Mandela, l'Afrique peut contribuer à rendre sa fierté à l'humanité. En citant John Lennon, il fait valoir que des milliards d'êtres humains comptent sur les parlementaires pour les faire vivre en paix.

M. K.-J. LEE (République de Corée) dit que les réseaux sociaux sont en train de changer le paysage politique en Corée. Ils ont fait rapidement évoluer les opinions politiques. Les jeunes peuvent s'engager plus directement en politique. Les candidats se servent des réseaux sociaux pour être en contact avec des milliers d'électeurs supplémentaires. La protection des droits de l'homme compte parmi les fonctions importantes des parlementaires. L'arrestation de transfuges de la République populaire démocratique de Corée en Chine et leur rapatriement est un problème qui appelle une action de tous les pays. Les transfuges sont envoyés dans des camps de concentration qui n'ont rien à envier à Auschwitz. L'essai manqué de lancement d'un satellite par le voisin du Nord l'inquiète car il pourrait avoir pour but de tester une nouvelle technologie de missile. L'essai pourrait faire monter la tension dans la région. La République populaire démocratique de Corée ferait mieux d'axer ses efforts sur l'amélioration du sort de son peuple.

Mme R. Kadaga (Ouganda), Présidente de l'Assemblée, reprend place au fauteuil présidentiel.

M. H.B. HAMOUDI (Iraq) dit que le monde arabe est en proie à des changements sans précédent depuis le début du printemps arabe. La volonté du peuple est entendue et bien des réformes ont pu voir le jour au Moyen-Orient. Cependant, les problèmes de terrorisme, les difficultés économiques, la corruption et les conflits dans la région pourraient saper le processus de démocratisation. Le Parlement iraquien a soutenu le printemps arabe et s'est prononcé pour un soutien aux peuples arabes. Il rejette la violence, quel que soit le régime qui la commet, mais rejette aussi l'intervention de la communauté internationale dans les affaires intérieures des pays. Les problèmes devraient être résolus par le débat. Le Parlement iraquien a entrepris de nombreuses réformes telles que celle qui concerne le financement des partis politiques et a créé une seconde Chambre. Il est aussi en passe d'élargir la participation de la société civile au processus législatif. L'orateur lance un appel aux investisseurs étrangers pour qu'ils continuent d'investir en Iraq.

M. M. NYEIN (Myanmar) dit que son pays s'est doté d'une nouvelle constitution en 2008 et il décrit les mesures de démocratisation par lesquelles les réformes se sont traduites. Une commission pour la réforme économique a été créée.

Bien que beaucoup de ses propositions n'aient pas été acceptées, le Parlement du Myanmar a veillé à faire entendre la voix des électeurs. Le Parlement respecte les opinions, traditions et souhaits du peuple et s'efforce constamment de le représenter fidèlement.

C'est une grande joie pour le Parlement du Myanmar de déposer une demande d'admission à l'UIP et il apprécierait vivement que les délégués à l'UIP la soutiennent.

M. A. RAZZI (Italie) dit que la nécessité de combler le fossé entre les hommes et femmes politiques et ceux qui votent pour eux est commune à de nombreuses démocraties parlementaires. Les électeurs attendent beaucoup de ceux qui les représentent. Or, les hommes politiques sont des êtres humains ordinaires; ils ne sont pas tout-puissants. Pour avoir la moindre influence, les parlementaires doivent s'entendre avec des collègues et faire cause commune avec eux. Il est déraisonnable de la part des électeurs d'attendre trop de changements de tel ou tel parlementaire qui, individuellement, n'a que peu de pouvoir.

En Italie, c'est la corruption qui menace le plus l'existence de la démocratie. Elle ronge tout le système politique et engendre l'apathie. De nombreux hommes politiques jouissent de privilèges qui sont refusés aux électeurs. Ils ont un chauffeur qui les conduit partout en limousine et ont accès à des endroits inaccessibles au commun des mortels, ce qui n'a pour effet que d'accroître la distance entre le peuple et ceux qui le gouvernent. Les électeurs reconnaissent que tout le monde fait des erreurs dans la vie mais attendent de leurs hommes et femmes politiques qu'ils agissent toujours de bonne foi.

Le problème du désintérêt se pose depuis de nombreuses années. Nombre de platitudes et de mots creux ont été alignés sur les moyens de réduire la distance entre les politiques et les électeurs mais le moment est venu de passer à l'acte.

Certains hommes politiques sont devenus distants et regardent de haut leurs électeurs alors qu'ils devraient veiller à les connaître et à être bien visibles parmi eux. Ils devraient se rendre au supermarché du coin, répondre aux appels téléphoniques et aux courriels de leurs électeurs. Les gens seront souvent en désaccord avec eux mais les respecteront pour leur volonté d'ouverture et de dialogue avec le public.

La politique est une activité noble et honorable. Il s'agit de traiter de questions qui font partie de la vie quotidienne comme le logement, les finances et la protection sociale. Face aux problèmes qui préoccupent leurs électeurs, les responsables politiques doivent toujours agir honnêtement et dans la transparence.

M. J.L. OULANYAH (Ouganda) souhaite une chaleureuse bienvenue à tous les délégués en Ouganda.

Il y a cinquante ans, l'Ouganda devenait indépendant du Royaume-Uni. A ce jour, il cherche encore sa place dans l'ordre mondial. L'arrivée de l'UIP à Kampala marque une étape dans son évolution.

Le thème de l'Assemblée indique que, dans une certaine mesure, les responsables politiques ont échoué. Nombre de questions doivent trouver des réponses : les politiques menées sont-elles encore conformes à la volonté des peuples? Les lois vont-elles dans le sens de la défense et de la promotion des libertés? Les politiques économiques sont-elles vraiment pour le bien du peuple ou servent-elles les intérêts d'une faible portion de la population? Les hommes et femmes politiques sont-ils soucieux de la vie des autres ou de leurs intérêts propres? Les pays sont-ils vraiment gouvernés par le peuple et pour le peuple?

Les délégués doivent décider s'ils sont eux-mêmes le trait d'union entre les électeurs et l'Exécutif, s'ils construisent le pont qui va des uns à l'autre ou s'ils réparent seulement un pont déjà jeté entre eux. Pour lui, son choix est fait : il construit le pont et a besoin, pour ce faire, des outils et du matériel nécessaires. Tous les politiques doivent être à la hauteur du défi qui leur est lancé et réparer le lien entre les électeurs et leurs représentants. L'essentiel est de faire tout son possible pour promouvoir la participation au processus électoral.

Nombre de théoriciens constitutionnels ont exposé leurs vues sur les moyens d'améliorer la démocratie. Il n'y a pas réponse unique à ce problème. Il est cependant urgent d'y apporter des solutions parce que tous les pays du monde ont à relever des défis de taille : changements climatiques, malnutrition, insécurité, approvisionnement énergétique incertain, terrorisme et piraterie.

Les hommes et les femmes politiques doivent apporter des solutions judicieuses à ces problèmes; pour ce faire, ils doivent adopter une nouvelle façon de penser et rejeter les vieilles

certitudes. S'ils ne parviennent à donner l'impulsion nécessaire, ce sera l'apathie. Les responsables politiques doivent donner aux gens l'espoir d'une vie meilleure. Ils doivent agir dans la transparence, soumettre à un examen attentif l'action de l'Exécutif et accroître la participation du peuple à la vie démocratique. Si les citoyens sont plus nombreux à participer à la vie politique, les parlementaires n'en seront que plus légitimes.

M. N. SALERNO (Panama) remercie ses hôtes ougandais de leur chaleureux accueil. Il est favorable à la demande argentine d'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire sur les îles Falkland/Malvinas, d'autant que l'invasion a eu lieu il y a trente ans jour pour jour.

Tout au long de l'Histoire, les parlements ont sincèrement tenté d'être un lien efficace avec le peuple, en particulier avec les plus démunis, ce qui est plus important que jamais à une époque où beaucoup n'ont pas encore accès au strict nécessaire, c'est-à-dire l'eau, l'alimentation, la santé, le travail, l'éducation et la bonne gouvernance. Les Chambres parlementaires à travers le monde doivent voir là une raison de plus de s'employer avec énergie à trouver des solutions concrètes et à se rapprocher de la population et des parties intéressées.

Le peuple veut une démocratie participative. Au Panama, il y a place pour une large participation des citoyens, qui peuvent lancer des idées de loi dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'éducation et le logement. Par ces mécanismes, les citoyens ont voix au chapitre dans le processus législatif, mais ils doivent justifier les propositions qu'ils avancent.

Il annonce avec plaisir que s'est ouvert en mars le quatrième bureau parlementaire d'accueil des citoyens, le but étant d'en créer finalement neuf, un dans chaque région. Une assemblée nationale de jeunes, qui réunit 71 représentants des différentes régions du pays, se tient aussi chaque année. Une chaîne de télévision diffusant des programmes 24 heures sur 24 explique comment le Parlement fonctionne, et l'accès en est gratuit pour tous les Panaméens. La priorité est de faire en sorte que les parlementaires répondent aux souhaits des électeurs par des auditions publiques, par exemple, des réunions thématiques et des référendums. Il est important aussi de faire usage des médias et des réseaux sociaux, qui permettent de communiquer directement avec les parlementaires. En conclusion, il engage l'UIP et les parlements des pays développés à continuer de soutenir et de conseiller les parlementaires des pays en développement.

M. F. DRILON (Philippines) remercie le Parlement ougandais et sa présidente de leur chaleureuse hospitalité, qui rendra mémorable son séjour en Ouganda. Le thème de l'Assemblée est bien choisi parce que, dans une démocratie forte, le Parlement écoute le peuple et répond à ses aspirations. Aux moyens traditionnellement utilisés pour communiquer avec le public tels que les meetings et les consultations sur le terrain, s'ajoutent les nouveaux réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, qui offrent des possibilités dont il souligne l'importance. Ces nouveaux médias permettent à chacun de dire ce qu'il pense et de donner son opinion en quelques clics, et il se réjouit que l'UIP se soit adaptée à ces nouvelles technologies, ait amélioré son site Web et ouvert un compte Twitter. Cependant, il faut prendre garde à ne pas oublier la fracture numérique car l'ordinateur et l'internet restent encore inaccessibles pour beaucoup de gens. A l'époque du numérique, aucune des couches de la société, surtout celles qui sont marginalisées, ne doit être laissée pour compte. Il loue le succès remporté par le projet GILAS aux Philippines qui vise à accélérer l'apprentissage de l'internet et à en élargir l'accès pour les écoliers et étudiants : cette initiative public-privé a bien réussi à familiariser les internautes débutants avec le cyberspace. Le Parlement est également en train d'élargir la gamme de ses services sur le Web, parmi lesquels figure la diffusion en direct des débats importants.

Il estime qu'une fonction publique sincère et fidèle à sa mission reste la meilleure façon de toucher les cœurs et les esprits. Aussi faut-il combattre l'idée que la fonction publique donne des droits et rappeler qu'exercer une telle fonction, c'est être chargé d'une mission

publique. Le printemps arabe a montré que le peuple – les étudiants, les agriculteurs et les vendeurs de rue – était tout à fait capable de réclamer le pouvoir à ses dirigeants. Il se félicite aussi des élections récentes tenues au Myanmar et adresse ses chaleureuses félicitations au peuple du Myanmar, à Aung San Suu Kyi et à la Ligue nationale pour la démocratie. En conclusion, il cite un mot d'Abraham Lincoln sur le pouvoir du peuple qui tient à sa résilience.

M. S. MIRSKIS (Lettonie) observe que les pouvoirs des parlements ont été rognés dans la plupart des Etats du monde et que ce problème a été exacerbé par la crise financière et les coupes budgétaires qu'elle a entraînées. Il évoque un sondage réalisé en 2011, qui montre que le niveau de confiance dans les parlements et les gouvernements a baissé, surtout depuis 2008. Selon une opinion très répandue, gouvernements et parlements n'écourent pas le peuple et ne savent pas non plus dépenser et gérer avec sagesse les deniers publics. Les partis politiques souffrent de niveaux de confiance encore plus faibles, parce qu'ils se répandent en promesses pendant les campagnes électorales et négligent de les tenir après les élections. Il renvoie aussi à une étude qui montre que trois Européens sur cinq ne veulent pas participer aux élections du Parlement européen parce que les candidats ne tiennent pas leurs promesses.

De nombreux citoyens – 57 pour cent en moyenne – sont mécontents de la politique. C'est un sérieux problème pour la démocratie. La communication sous ses formes traditionnelles ne suffit plus. Il faudrait utiliser les réseaux sociaux et l'internet pour faire des sondages d'opinion auprès du public. Des réformes ont été apportées au processus législatif pour rapprocher le Parlement du public. Par exemple, les citoyens de plus de 16 ans peuvent maintenant demander des lois et les signatures nécessaires aux propositions peuvent être recueillies par la voie électronique. Les parlementaires doivent se soumettre à la volonté du peuple.

Mme M. LOHELA (Finlande) dit qu'il est important d'apprendre par l'intermédiaire de l'UIP quelles sont les meilleures pratiques en matière de participation. Les responsables politiques ne doivent surtout pas perdre le contact avec leur électorat. Les parlementaires doivent être le trait d'union entre le public et le Gouvernement mais il faut que les gouvernants soient ouverts pour que la confiance puisse se développer. La Finlande figure souvent en tête des classements internationaux, notamment pour l'éducation. Elle y est parvenue grâce à son respect des droits de l'homme. Chaque pays doit trouver sa voie propre mais le respect des droits de l'homme est capital. Les parlementaires doivent être à l'écoute du public mais aussi respecter les droits des minorités pour que celles-ci puissent vivre sans crainte d'être persécutées.

M. N.S. DE SILVA (Sri Lanka) estime que Sri Lanka a une démocratie bien vivante qui s'est développée à partir du modèle britannique. Le pays a adopté un système de représentation proportionnelle. Son économie s'est bien développée au fil des années et, par rapport à ses voisins, le pays affiche de bons résultats au regard de nombreux indicateurs du développement humain. L'insurrection fomentée dans certaines régions du pays par les terroristes tamouls a causé des ravages et entraîné la mort de nombreux hommes et femmes politiques. Cependant, le peuple est resté attaché à la démocratie et le terrorisme a été écrasé. Sri Lanka mérite d'être félicitée pour cela. Le pays progresse sur divers fronts, notamment celui de la sécurité alimentaire et du développement de l'infrastructure, dont le peuple tire des bénéfices. Tout cela a été réalisé sans grand soutien de la communauté internationale. Sri Lanka a atteint presque tous les OMD. Après trente ans de terrorisme, l'accent est mis sur la réconciliation et la reconstruction afin de rassembler le peuple. Le printemps arabe s'est transformé en hiver arabe. Les pays en développement devraient se méfier de leurs anciens maîtres coloniaux.

La PRESIDENTE présente le Vice-Président de la République de l'Ouganda, éminent juriste qui a conduit des réformes dans son pays.

**Allocution de Son Excellence M. Edward Kiwanuka Ssekandi,
Vice-Président de la République de l'Ouganda**

M. E.K. SSEKANDI, *Vice-Président de la République de l'Ouganda*, dit que l'Ouganda se réjouit de la présence sur son sol de tous les délégués et personnalités officielles.

Le 30 juin 1889, l'UIP tenait à Paris sa première Assemblée. Depuis lors, elle en a tenu 125 autres dans de nombreux pays à travers le monde. L'Ouganda est extrêmement fier d'être l'hôte de la 126^{ème} Assemblée et d'accueillir des délégués de plus de 150 pays, qui vont débattre de nombreuses questions d'importance mondiale.

Sir Winston Churchill a un jour décrit l'Ouganda comme la "perle de l'Afrique". Le pays est devenu indépendant du Royaume-Uni le 9 octobre 1962. Les vingt-cinq premières années d'indépendance ont été marquées par de grandes turbulences; le pays a connu le déclin économique, des problèmes sociaux et des bouleversements politiques. Pourtant, en 1987, un nouveau gouvernement a pris le pouvoir et a mis en place des institutions démocratiques, une bonne gouvernance et des politiques qui ont favorisé la croissance économique. En octobre 1995, une nouvelle constitution a officiellement institué la séparation des pouvoirs. L'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire sont indépendants les uns des autres et jouissent du respect et de la confiance de la population.

Le Gouvernement est déterminé à surmonter les problèmes qui se posent et s'emploie en priorité à promouvoir les intérêts des jeunes et des femmes. Les femmes sont représentées dans les secteurs clés du Gouvernement et occupent des postes importants dans la société. Le Parlement ougandais est présidé par une femme et l'Ouganda a été le premier pays d'Afrique à avoir une vice-présidente.

Le Parlement s'est donné beaucoup de peine pour intéresser davantage les citoyens à ses activités. Il y est parvenu en organisant, à grand renfort de publicité, des rassemblements publics, des ateliers et des auditions dans des lieux très divers à travers le pays. Le Gouvernement et le Parlement ougandais sont tous deux attachés à la bonne gouvernance et au maintien de la démocratie, tout en reconnaissant la forme spécifique qu'elles revêtent en Ouganda et qui tient à l'histoire du pays. Les intérêts les plus divers sont représentés au Parlement, de même que six partis politiques, qui contribuent tous à un contrôle efficace de l'action de l'Exécutif.

L'Ouganda est bien décidé à jouer un rôle sur la scène internationale. Le pays n'est pas resté à l'écart lorsque l'Afrique du Sud était soumise au régime de l'apartheid. Dans les années 1990, l'Ouganda s'est employé à mettre fin au génocide au Rwanda. Il est en première ligne en Somalie, où l'Union africaine s'efforce d'améliorer la situation et où il a déployé cinq mille hommes dans l'espoir de stabiliser le pays. L'Ouganda considérera toujours comme les siens les problèmes de ses voisins.

Aux problèmes mondiaux il faut apporter des solutions concertées. A l'instar de l'UIP qui a donné un bon exemple de ce qu'il est possible de réaliser, les parlements doivent mettre sur pied une coopération efficace à l'échelle mondiale. L'Ouganda est fier d'être l'hôte de la 126^{ème} Assemblée mais il serait urgent que l'UIP envisage de tenir plus souvent des Assemblées en Afrique. Jusqu'à présent, seuls huit pays d'Afrique ont reçu une Assemblée de l'UIP.

Il conclut en encourageant les délégués à visiter les nombreuses attractions qu'offre l'Ouganda.

Lancement du *Rapport parlementaire mondial*
publié conjointement par l'UIP et le Programme des
Nations Unies pour le développement (PNUD)

La PRESIDENTE présente M. Abdulawahad Radi, Président de l'Union interparlementaire.

M. A. RADI, *Président de l'Union interparlementaire*, indique que le Rapport parlementaire mondial est consacré cette année à la représentation : comment évoluent les relations entre citoyens et parlements au fil des années, qu'attendent les citoyens, comment cette attente se modifie-t-elle, les parlementaires sont-ils à la hauteur de cette attente? Le Rapport entend illustrer la contribution des parlements à la démocratie et aider ceux-ci à se renforcer et à devenir plus efficaces. Il fait le point, cerne les problèmes et propose des solutions. C'est le fruit de dix-huit mois de travail à partir de la réponse de 70 parlements, de l'interview de 69 parlementaires et d'un sondage effectué auprès de plus de 600 autres.

Les parlementaires doivent s'efforcer de se rapprocher des citoyens. Alors qu'ils sont le lien privilégié entre les citoyens et les gouvernements, ils sont souvent perçus comme plus proches de ces derniers. Aux parlementaires de montrer qu'ils sont à l'écoute des citoyens, qu'ils peuvent demander aux gouvernements, au nom du peuple, de rendre compte de leur action. Les parlementaires doivent en permanence faire évoluer leurs méthodes de travail, consulter davantage les citoyens au cours du processus législatif, les aider à mieux comprendre ce que fait le Parlement pour eux, bref, pratiquer une politique de proximité. Chaque parlementaire est responsable à titre individuel : les citoyens ont besoin de connaître leur parlementaire, de savoir comment il fait entendre leur voix, de pouvoir s'adresser à lui pour lui transmettre leur opinion ou pour en recevoir de l'aide en cas de difficulté. Il faut inventer de nouvelles relations avec les citoyens pour faire remonter l'information reçue à leur contact et ainsi nourrir le travail législatif.

Les parlements sont résilients : ils ont prouvé leur capacité à évoluer dans une société en mutation rapide, mais ils doivent en faire plus pour rester en phase avec l'évolution sociétale. Le Rapport donne quelques pistes en ce sens. L'UIP s'en servira pour renforcer les institutions parlementaires et leur capacité à représenter efficacement les citoyens. Que chacun des délégués l'utilise au sein de son parlement et dans les rencontres avec les citoyens de son pays.

Mme R. GRYNSPAN, *Administratrice associée du PNUD*, dit qu'elle a l'honneur de présenter le Rapport parlementaire mondial, publié conjointement par l'UIP et le PNUD qui représentent conjointement le réseau mondial des parlementaires. Le but du rapport est d'encourager une meilleure gouvernance à travers le monde.

Elle dit que l'étendue de la coopération qui a prélué à l'établissement du rapport se passe de commentaire. L'UIP et le PNUD ont bénéficié de l'apport de plus de 650 parlementaires, de 69 entretiens détaillés et d'informations émanant de plus de 65 pour cent des parlements du monde.

Elle est convaincue que le rapport peut se révéler d'une grande utilité aux parlementaires par les expériences et pratiques novatrices qu'il a recueillies et qui peuvent les rapprocher des citoyens à travers le monde. Elle constate que l'on demande de plus en plus aux gouvernements et aux parlements de faire preuve de transparence et de laisser les citoyens prendre part aux décisions et les infléchir. Elle se félicite de la réalisation des OMD relatifs à l'élimination de l'extrême pauvreté et à l'accès à l'eau potable et ajoute que, concernant l'inscription de tous les enfants à l'école primaire, l'objectif est en vue. Le recul de la mortalité due à la tuberculose et au paludisme et la réduction du nombre des nouvelles infections à VIH ne sont pas négligeables non plus. Il faudra poursuivre les efforts pour consolider ces avancées, parmi d'autres, étant donné les menaces que font peser la crise

financière et économique, la volatilité des prix des produits alimentaires et de l'énergie et les catastrophes naturelles à répétition.

Les parlementaires ont un rôle capital à jouer : ce sont eux qui forgent la démocratie, adoptent les lois et fixent les paramètres de la fiscalité. Le PNUD travaille en liaison étroite avec les parlements pour que la démocratie soit davantage centrée sur les êtres humains. Le Parlement est la première tribune où sont évoqués les sujets qui préoccupent le public et il a trois fonctions principales : une fonction de législateur, de contrôle de l'Exécutif et de représentation du peuple. Si les systèmes parlementaires sont si divers dans le monde, c'est que chacun est le miroir de la culture et de l'histoire de son pays. De toute évidence, il n'est pas d'uniformité en matière parlementaire; le rapport livre des informations sur les différents modes de fonctionnement des parlements.

Pour ce qui est de la proportion moyenne des femmes au parlement, on est encore loin de l'objectif des 30 pour cent fixé dans la Déclaration de Beijing. Il faudra déployer des efforts concertés pour que les femmes, les minorités ethniques et d'autres groupes d'exclus soient mieux représentés. Elle constate toutefois que certains pays d'Afrique sont dans les premiers rangs pour ce qui est de la présence des femmes au Parlement.

Le PNUD est prêt à soutenir les efforts des parlements à travers le monde et espère que le Rapport va susciter un débat fécond sur les meilleurs moyens d'avancer.

Elle conclut en remerciant l'auteur du rapport, Greg Power, et son équipe de leur excellent travail et en adressant ses remerciements aux autres collaborateurs du projet.

La PRESIDENTE remercie Mme Grynspan de son discours et ajoute que certains pays d'Afrique ont déjà dépassé le seuil des 30 pour cent fixé dans la Déclaration de Beijing.

LE SECRETAIRE GENERAL dit que le rapport a demandé un sérieux engagement de la part de l'UIP et du PNUD, qui ont mis en commun leurs forces pour venir en aide aux parlements. Il ajoute que l'auteur principal du rapport, Greg Power, est disponible pour s'entretenir avec les délégués et il espère que des réunions et des ateliers seront organisés à la suite de la publication. Le Rapport est celui de l'Assemblée parce qu'il repose sur les informations livrées par des parlements et des parlementaires un peu partout dans le monde.

Selon les conclusions du Rapport, le parlementaire moyen est un homme de 53 ans, ce qui dénote un manque de diversité dans les parlements et explique que de nombreux citoyens ne se reconnaissent pas dans leurs représentants. La proportion moyenne des femmes au Parlement est inférieure à 20 pour cent et augmente trop lentement : le seuil des 30 pour cent sera atteint en 2032, et la parité entre hommes et femmes en 2072 seulement. L'âge moyen des femmes parlementaires est de 50 ans et celui des hommes de 53 ans. A l'échelle mondiale, 28 pour cent des parlementaires sont issus des professions libérales, 19 pour cent du secteur privé, 18 pour cent de la politique et du secteur public et 12 pour cent de l'éducation. Plus de la moitié des parlementaires considèrent que leur rôle le plus important est celui de législateur, mais beaucoup d'entre eux ont le sentiment que, pour les citoyens, leur principal devoir est de résoudre les problèmes rencontrés dans leur circonscription, ce qui laisse entrevoir une divergence problématique des perceptions.

Les parlementaires sont sous pression : ils rendent compte en période électorale mais cela ne suffit plus. Les citoyens demandent toujours plus de transparence, en particulier par l'internet et la télévision, et ne se contentent pas d'avoir leur mot à dire tous les quatre à cinq ans.

Il existe une tension entre les fonctions nationales et locales des parlementaires. Plus de 60 pour cent des parlementaires dans le monde passent 60 heures par semaine à travailler sur des questions touchant leur circonscription. Ce fait doit être pris en compte. Il est important que la connaissance de la circonscription alimente le processus parlementaire. On peut travailler avec les habitants de sa circonscription de nombreuses manières et en tirer des bénéfices électoraux mais ce travail a un coût, ne serait-ce que le financement des bureaux

ouverts dans les circonscriptions. Les fonds consacrés au développement des circonscriptions suscitent des controverses. Le rapport évoque la nécessité de dialoguer avec les citoyens et le besoin de parlements ouverts et accessibles. Le dialogue avec les citoyens peut revêtir des formes différentes et passer par les médias, l'internet, les réunions parlementaires dans différentes régions. Les consultations populaires et les contributions aux enquêtes de commission ont aussi un rôle à jouer. La difficulté est de donner suite aux informations apportées par le public. Le rapport montre que les parlements sont résilients mais qu'ils doivent évoluer de manière planifiée. Avec les changements induits par la crise, les réformes sont moins efficaces. Elles doivent aussi tenir compte de l'évolution du rôle des parlementaires. Le rapport est disponible en plusieurs langues sur le site Web de l'UIP.

La PRESIDENTE remercie le Secrétaire général de son résumé du Rapport, qui est un excellent compendium des bonnes pratiques, et se réjouit de constater que de nombreuses réformes réalisées en Ouganda sont reconnues comme utiles.

La séance est levée à 12 h.55.

SEANCE DU LUNDI 2 AVRIL 2012

APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la présidence de Mme R. Kadaga, Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global Comblir le fossé entre les parlements et les citoyens

Reprise de la discussion

M. D.A. BOURHAN (Union interparlementaire des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement – UIP-IGAD), très honoré de prendre la parole devant cette auguste assemblée, transmet à tous les salutations de l'UIP-IGAD, au nom de laquelle il remercie le Gouvernement et le peuple frère de l'Ouganda pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité sans faille qu'ils ont réservés aux délégués depuis leur arrivée à Kampala. Il félicite l'Assemblée nationale de l'Ouganda, qui est d'ailleurs membre de l'UIP-IGAD, de la parfaite organisation de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP.

L'UIP-IGAD regroupe les assemblées législatives des Etats membres de la communauté régionale de l'IGAD, au nombre desquels comptent notamment Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan, et très prochainement le Sud du Soudan. Tous ces pays se situent à l'extrémité orientale du continent africain, le long des rivages de la mer Rouge et de l'océan Indien, dans ce qu'on appelle la Corne de l'Afrique. L'UIP-IGAD a pour objectif de promouvoir l'unité et de renforcer les liens de coopération entre les parlements des Etats membres. Sa création fut le fruit de la volonté éclairée des chefs d'Etat et de gouvernement de la région, soucieux de favoriser l'intégration socio-économique et politique de tous ces Etats, pour le plus grand bénéfice des peuples concernés.

Le thème retenu pour la présente réunion, à savoir *Comblir le fossé entre les parlements et les citoyens*, est d'une grande actualité. Il rappelle à tous la nécessité de trouver des solutions aux problèmes auxquels se heurte, un peu partout dans le monde et à des

degrés divers, l'institution parlementaire, qui doit demeurer la pierre angulaire de la démocratie. La démocratie est une valeur universelle et non pas l'apanage d'un continent, d'une région ou d'un pays.

Pour combler le fossé entre parlements et citoyens, la communication est évidemment de la plus haute importance. Mais les moyens à utiliser dans ce domaine diffèrent beaucoup d'un continent à l'autre, d'une région à l'autre. Sur le continent africain en général et dans la région de la Corne de l'Afrique en particulier, où les populations vivent majoritairement en zone rurale, la radio apparaît comme le média par excellence pour informer les citoyens et leur permettre de suivre les travaux de leur parlement. La télévision, la presse écrite et les nouvelles technologies peuvent utilement être utilisées en complément. L'internet permettrait ainsi de mettre en place des forums interactifs, par lesquels les citoyens pourraient régulièrement interroger leurs élus sans avoir à se déplacer. De tels forums favoriseraient la transparence. Tout cela nécessite que les parlements renforcent leur service de communication et leurs relations avec les médias.

Les autres sujets inscrits à l'ordre du jour, tels que l'évolution démocratique en Afrique du Nord, la promotion et la pratique de la bonne gouvernance ou l'amélioration de la santé des femmes et des enfants, sont également d'un grand intérêt. En conclusion, l'orateur souhaite donc à l'Assemblée un plein succès dans ses travaux.

Mme M.Â. BRAGANÇA (Angola) souhaite de fructueux débats à la 126^{ème} Assemblée de l'UIP, qui se tient dans un pays africain, preuve de la volonté des peuples et des gouvernements d'Afrique de consolider la démocratie et de promouvoir la paix et le développement en partenariat avec les autres pays du monde.

Les parlements sont la pierre angulaire de la démocratie; les gouvernements doivent répondre aux aspirations des citoyens en menant des politiques publiques réalistes, dans la transparence. Les programmes électoraux ne doivent pas servir qu'à mobiliser les électeurs le temps d'une campagne. Ils sont un engagement pris envers les citoyens pour améliorer leurs conditions de vie. Seule une gouvernance transparente, efficace et participative peut renforcer le lien entre les gouvernants et les citoyens. Le Parlement assure cette liaison et exprime la volonté du peuple en contrôlant l'Exécutif. Les parlementaires doivent donc garder constamment le contact avec les citoyens qui, par leur vote libre, choisissent leur destin. La confiance des citoyens est le moyen de réduire le fossé qui les sépare parfois des parlementaires. Ceux-ci doivent garder un contact étroit avec eux dans leurs circonscriptions électorales et en contrôlant dans leur intérêt l'action du Gouvernement. Le recours aux nouvelles technologies de l'information est un autre moyen d'établir ce contact.

En Angola, après des décennies de conflit, la démocratie se consolide progressivement. Le Parlement angolais vient d'amender la loi sur le fonctionnement du processus législatif afin de renforcer son contrôle sur l'action du Gouvernement. De son côté, le Gouvernement angolais mène des politiques publiques soucieuses des citoyens : stratégie de lutte contre la famine et la pauvreté, soutien aux petits entrepreneurs, politique du *Logement pour tous*, et politiques sociales en général. Les élections générales qui auront lieu en décembre 2012, devraient aider le pays à poursuivre dans la voie du progrès et du développement.

Il ne fait pas de doute que les travaux de la présente Assemblée seront fructueux et que l'UIP aidera les parlements à renforcer leur capacité à agir et à remplir leur mission.

M. R.D. VIVAS (Venezuela) transmet les salutations du Président et de l'Assemblée nationale du Venezuela au peuple ougandais qu'il remercie de son chaleureux accueil. Au Venezuela, le passage d'une démocratie représentative à une démocratie participative conformément aux dispositions de la Constitution de 1999 a contribué à combler le fossé entre le Parlement et le peuple. Ce changement est en train de transformer l'Etat en faisant du peuple le souverain. La participation populaire se traduit dans les structures par un accès direct du peuple aux organes décisionnaires et par le pouvoir du peuple d'élaborer ses lois. Il

fait l'éloge des valeurs d'émancipation, de solidarité et d'égalité qui sont celles de la Révolution bolivarienne. Ce système est un rempart contre le modèle capitaliste qui est le garant de l'inégalité et de l'injustice. L'Assemblée nationale communique avec la population par la télévision, la radio et les réseaux sociaux.

Le Venezuela a tourné la page du coup d'Etat fomenté, il y a dix ans, avec le soutien des Etats-Unis; le peuple a repris le pouvoir et a rétabli Hugo Chávez à la présidence. L'orateur condamne toute intervention étrangère, pratique récurrente des Etats-Unis, et souligne qu'il croit à l'autodétermination. Il condamne l'intervention des Etats-Unis en Syrie et en Iran et leur complicité dans les événements de Palestine. Il doit toujours y avoir un respect mutuel entre les Etats. Il demande que cesse l'intervention impérialiste en Amérique du Sud, assure de son appui ses frères et sœurs de Cuba et soutient les prétentions de l'Argentine sur les îles Falkland/Malvinas. Il demeurera attentif aux atteintes qui pourraient être portées à l'indépendance et à la volonté du peuple vénézuélien et conclut en remerciant les organisateurs de l'Assemblée.

M. R. León (Chili), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. M. EROL KLIC (Union parlementaire de l'Organisation des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique – UPMOCI) remercie l'UIP d'avoir invité l'UPMOCI à participer à l'Assemblée. La conjoncture économique est difficile à travers le monde, qui est en proie à de nombreux changements. Il est important de combler le fossé entre les parlements et les peuples pour atténuer les tensions.

Il réaffirme le droit des Etats de se doter de capacités nucléaires à des fins pacifiques. Il critique la politique d'expansion des colonies qui exacerbe les problèmes au Moyen-Orient et il demande un changement de statut pour la Ville sainte. Il se félicite que le Conseil des droits de l'homme enquête sur l'implantation des colonies et il plaide pour la tolérance, la compassion et le rejet de la violence, surtout celle qui est fondée sur la religion et la race. Il insiste aussi sur la distinction à faire entre le terrorisme et le droit à la légitime résistance de ceux dont la terre natale est occupée et colonisée. Il conclut en se félicitant de l'engagement pris lors d'une récente conférence en Indonésie de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays.

Mme S.O. HONG (République populaire démocratique de Corée) dit que le Parlement exprime la volonté collective du peuple. La République populaire démocratique de Corée fait des citoyens les maîtres de l'Etat. Kim Jong-il a pris des mesures pour veiller à ce que les institutions de l'Etat soient au service du peuple. Tous les députés ont beaucoup à apprendre au contact de la population locale, qui peut avoir avec eux son franc-parler. Le dirigeant, le parti, l'armée et le peuple ne font qu'un et s'emploient à améliorer les conditions d'existence de la population. La Corée sera un jour réunifiée. La République de Corée a répandu sur son voisin du Nord de fausses rumeurs qui doivent être condamnées. Le lancement du satellite dont il a été question est pacifique. Il se fera dans la transparence et en conformité avec le droit international. Toute tentative visant à l'arrêter serait un acte d'agression envers son pays.

Mme M.T. ORTUÑO (Mexique) dit que les parlementaires doivent se rappeler qu'ils sont d'abord des citoyens. Le Gouvernement n'est légitime qu'en raison du pouvoir qui lui est conféré par les élections. Mais il doit agir dans la transparence et rendre des comptes. Les citoyens luttent pour être associés au processus parlementaire et le font pour diverses raisons. Dans un souci de transparence, le Parlement mexicain donne davantage accès, par les médias, à l'information le concernant et explique comment les décisions ont été prises. Cette transparence peut contribuer à rétablir la réputation des parlementaires, qui laisse à désirer. Un dirigeant digne de ce nom écoute le peuple puis se sert de ses capacités pour prendre la bonne décision, si difficile soit-elle.

M. A. LINS (Brésil) explique comment le public est informé au Brésil sur le processus parlementaire. Le site Web du Parlement reçoit 20 000 visiteurs par jour et les réseaux sociaux deviennent un important outil pédagogique pour les enfants de sept à douze ans.

Il existe au Brésil un médiateur parlementaire dont la fonction principale est d'être le trait d'union entre les parlementaires et les citoyens. Ces derniers peuvent suggérer des améliorations à la loi, formuler des critiques concernant les politiques gouvernementales et demander des enquêtes sur des questions d'intérêt public.

La Chambre des députés a récemment créé une Commission de la participation dans le but d'encourager les citoyens à prendre une part plus active aux travaux du Parlement. La Commission, qui compte des représentants d'ONG et de syndicats et d'autres personnes concernées, a qualité pour déposer des amendements à des projets de loi et faire des propositions de loi.

Globalement, les récentes réformes introduites au Brésil par les Chambres qui composent le Congrès national – la Chambre des députés et le Sénat – ont incontestablement rapproché les parlementaires des citoyens.

M. J.D. NTAWUKULIRYAYO (Rwanda) dit qu'il est enchanté d'être en Ouganda, qui s'est révélé un ami fidèle et proche du Rwanda ces dernières années.

Le thème du débat est important non seulement pour améliorer le processus démocratique mais aussi pour stimuler le développement économique dont l'Afrique a tant besoin. Le Parlement rwandais est une institution essentielle pour la démocratie du pays. Il exprime la volonté du peuple, légifère, contrôle l'action du Gouvernement et débat des questions d'actualité. Les citoyens placent de grands espoirs dans les hommes et les femmes politiques parce qu'ils attendent d'eux des solutions aux problèmes de la vie quotidienne. Il est donc vital que ces hommes et ces femmes soient assez proches des citoyens qu'ils représentent.

Le Parlement rwandais a pris de l'assurance et est devenu plus démocratique ces dernières années. Des investissements importants ont été faits pour améliorer la communication entre le Parlement et les citoyens. Il est à noter que le Parlement rwandais s'est doté d'un site Web pour informer les parlementaires et surtout le public. Ce site fournit énormément d'informations sur le travail entrepris par les parlementaires en réponse aux préoccupations du peuple.

Tous les débats sont enregistrés et mis à disposition sur le site Web du Parlement. En 2011, une station de radio parlementaire a été créée. Les débats parlementaires importants sont aussi diffusés en direct à la télévision. Les débats qui se déroulent dans les commissions permanentes et les commissions d'examen sont aussi enregistrés et diffusés à la télévision. Par ailleurs, le Parlement publie un bulletin hebdomadaire qui donne un résumé des activités des parlementaires. Depuis 2009, ceux-ci ont des jours réguliers où ils reçoivent les citoyens venus faire des démarches et exposer leurs préoccupations. Mises bout à bout, les mesures décrites ont conféré au travail des parlementaires une transparence et une utilité pratique plus grandes pour les citoyens.

M. U. HOLM (Suède) dit que la démocratie est un système de valeurs universel. Aucun pays ou groupe quelconque n'en a le monopole. Elle appartient à tous les citoyens du monde. Elle repose sur l'autodétermination et sur les valeurs universelles d'équité, tout en laissant chaque pays lui imprimer sa marque.

La démocratie suédoise est relativement saine; toutes les composantes de la société sont représentées au Parlement, qui supporte assez bien la comparaison avec d'autres puisque près de 50 pour cent des parlementaires sont des femmes.

Il est vital que les parlements soient ouverts et transparents et que toutes les composantes de la société s'y fassent entendre. Les parlementaires doivent se garder de

s'éloigner du peuple qu'ils représentent. Récemment, le Gouvernement a suggéré de repousser de dix ans l'âge de la retraite en Suède. La levée de boucliers que cette proposition a suscitée dans les médias et l'opinion publique était due en partie au fait que le changement proposé ne s'appliquerait pas aux parlementaires. Tous les parlementaires devraient être soumis aux mêmes règles que les citoyens qu'ils représentent.

Ils doivent aussi veiller à dialoguer avec tous, notamment les femmes, les lesbiennes, les homosexuels et les minorités ethniques. Le Parlement suédois est particulièrement préoccupé par le projet de loi homophobe qui est actuellement débattu en Ouganda. La Suède déplorerait qu'une telle loi soit appliquée. Tous les citoyens doivent être respectés et estimés, quelle que soit leur orientation sexuelle. Et pourtant, plus de 70 pays dans le monde ont mis en œuvre des lois discriminatoires contre les homosexuels.

Le printemps arabe de 2011 a été tonifiant pour tous les démocrates. Cependant, l'avenir de l'Égypte et de la Libye est encore semé d'embûches. Les pays qui, comme elles, sortent de la dictature devraient pouvoir compter sur le soutien de l'UIP et d'autres organisations internationales pendant leur période de transition vers la démocratie.

La situation en Syrie suscite une vive inquiétude. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour apporter une solution pacifique à la situation terrible dans laquelle se trouve le pays. Le Président Assad, de son côté, devrait laisser entrer immédiatement du personnel de l'ONU en Syrie et le laisser travailler sans encombre.

Si l'accès à l'information, sans aucune censure, est vital en démocratie, c'est aussi une arme de poids contre le pouvoir des dictateurs. Tous les parlementaires doivent s'employer à protéger la liberté des médias et profiter des possibilités offertes en particulier par les nouveaux réseaux sociaux. La transparence est la meilleure garantie de démocratie.

M. P. BIERI (Suisse) remercie, au nom de la délégation suisse, les Ougandais pour leur accueil chaleureux et pour l'organisation de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP. La coutume veut qu'un orateur commence son allocution par des remerciements, mais ceux qu'il vient d'adresser sont particulièrement sincères, car la délégation suisse a encore en mémoire le travail titanesque qu'un tel événement implique, la Suisse ayant elle-même accueilli des délégations du monde entier en automne 2011, à l'occasion de la 125^{ème} Assemblée qui s'est tenue à Berne. L'Ouganda a repris le flambeau de manière exemplaire.

Dans tous les systèmes politiques, le risque est réel que des membres de l'Exécutif – mais également du Législatif – restent tellement longtemps au pouvoir qu'ils en oublient les véritables préoccupations des citoyens. A terme, on assiste alors à la création d'une classe politique, au sens négatif du terme, au sein de laquelle les autorités n'ont plus ni la capacité, ni la volonté de s'engager pour le peuple et de tenir compte de ses aspirations.

Or, la démocratie ne saurait être une donnée immuable. Elle doit pouvoir au contraire évoluer au gré des besoins. En Suisse, cette dynamique existe depuis très longtemps et constitue la clé de voûte d'un système qui a permis et qui permet encore de réduire le fossé entre politiques et citoyens. Ce système repose sur deux spécificités.

La première est la structure fédéraliste de la démocratie suisse. Le fédéralisme est en effet la pierre angulaire du modèle démocratique suisse. Ce système confère la plus grande autonomie possible aux différentes régions qui composent la Confédération suisse et que les Suisses appellent "cantons", eux-mêmes subdivisés en communes. Cette hiérarchisation des compétences obéit au principe de subsidiarité : c'est uniquement lorsque les communes ou les cantons ne sont pas en mesure d'accomplir les tâches qui leur sont dévolues que la Confédération intervient. Pour que cette dernière puisse prendre elle-même l'initiative de légiférer dans un domaine, il faut que la Constitution le lui permette. La base constitutionnelle est donc le seul moyen de déléguer une compétence aux autorités nationales : dans tous les autres cas, les cantons sont souverains.

Ainsi, c'est au sein des communes ou des régions que la participation directe au processus de décision revêt la plus grande importance. Il faut donc attribuer le plus de

compétences possibles à ces subdivisions administratives, notamment en permettant à la population de se prononcer sur les questions financières, fiscales et budgétaires. Si un citoyen peut déjà déterminer, dans sa commune, quelles tâches sont dévolues à la communauté et de quels moyens celle-ci dispose, il assumera plus facilement ses responsabilités.

La deuxième spécificité du système suisse est la participation directe des citoyens aux processus de décisions à l'échelon fédéral. Les citoyens suisses ont en effet la possibilité de remettre en question les décisions prises par le Parlement. S'ils réunissent 50'000 signatures, ils peuvent demander la tenue d'un référendum par lequel le peuple acceptera ou rejettera définitivement la décision du Parlement. S'ils réunissent 100'000 signatures, ils ont en outre la possibilité de déposer une initiative populaire visant à modifier ou à compléter la Constitution. Le peuple peut ainsi de lui-même proposer une nouvelle disposition.

La population fait régulièrement usage de ces possibilités : chaque année, jusqu'à quatre dates sont prévues pour ce que l'on appelle des "votations fédérales", lors desquelles le peuple se prononce sur des référendums et des initiatives. Ces votations s'ajoutent aux élections législatives propres à toutes les démocraties.

Ces deux instruments qui sont le référendum et l'initiative populaire marquent sensiblement la politique suisse, non seulement à cause du pouvoir de décision qu'ils confèrent au peuple, mais aussi en raison de leurs effets disciplinaires sur le Parlement. Ce dernier sait pertinemment qu'un groupe de citoyens peut s'opposer à chacune des décisions qu'il prend ou, s'il ne légifère pas, peut légiférer à sa place. Ces instruments ont donc une influence directe sur le travail, le comportement et la façon de penser des députés, qui sont tenus de rester constamment attentifs aux sentiments, aux revendications et aux espoirs des citoyens.

Il existe bien sûr d'autres moyens de combler le fossé entre les parlements et les citoyens; et une démocratie saine repose sur bien d'autres piliers que ceux qui viennent d'être exposés et qui sont spécifiques à la Suisse. On peut ainsi citer l'intégrité et l'indépendance des députés, la transparence du système électoral, la liberté d'expression et la liberté des médias, pour ne citer que ceux-là.

La défense des principes démocratiques incombe à tous les parlementaires, qui doivent constamment œuvrer à leur affirmation, que leur pays soit grand ou petit et que leur expérience en matière de démocratie soit récente ou séculaire.

M. A. ENSOUR (Jordanie) constate que l'instabilité règne au Moyen-Orient depuis plus d'un siècle et qu'Israël occupe la Cisjordanie et la bande de Gaza depuis près de cinquante ans. La menace nucléaire israélienne, qui consiste en dix bombes, soit une pour chacune des capitales du Moyen-Orient, contribue à la course aux armements et inquiète vivement les pays de la région. Il ne peut pas y avoir de vrai progrès politique, social et économique au Moyen-Orient sans un règlement équitable du problème palestinien, qui passe notamment par la création d'un Etat indépendant. La Jordanie, sous l'impulsion du Roi Abdullah II, s'est employée à relancer les négociations de paix mais la Palestine demeure sous le joug de l'occupant.

Les pays veulent que leur parlement soit mieux à même d'avoir un dialogue fécond avec les citoyens, afin que ceux-ci puissent exprimer leurs opinions et leurs aspirations. Dans la région arabe, il y a une crise de confiance entre les citoyens et les instances politiques, en particulier les parlements. Les parlementaires doivent reconquérir la confiance des citoyens en étant présents dans la rue, en obligeant le Gouvernement à rendre compte de son action et en adoptant des lois pour protéger les citoyens et en garantir les libertés. De plus, les parlements ont besoin de ressources pour comprendre la nature des problèmes qui empêchent les citoyens de réaliser leurs ambitions. Le printemps arabe est un appel à la dignité, à la justice et à la liberté d'expression qui, s'il est entendu, améliorera la vie des citoyens et comblera le fossé entre eux et leur parlement.

M. M. Nago (Bénin), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. R. WALTER (Royaume-Uni) dit le plaisir qu'il éprouve à prendre la parole devant la 126^{ème} Assemblée. Les liens tissés entre le Royaume-Uni et l'Ouganda remontent à plus de cent ans, aux origines de l'Etat ougandais. Au cours des cinquante années qui se sont écoulées depuis l'accession à l'indépendance en 1962, ils se sont développés et fortifiés sur une base d'égalité, les deux pays étant membres du Commonwealth. Il y a eu des périodes troublées pendant ces cinquante ans, en particulier la période noire pendant laquelle près de 30 000 Asiatiques ont été expulsés par Idi Amin Dada. Beaucoup d'entre eux se sont installés au Royaume-Uni et y ont fait leur vie. L'un d'eux, Dolar Popat, assiste à l'Assemblée en qualité de délégué britannique. Le Parlement britannique compte au total six membres d'origine ougandaise.

Il y a souvent un manque d'engagement politique, en particulier chez les jeunes. Il se traduit par un faible taux de participation aux élections. Aussi faut-il recourir à de nouvelles technologies telles que l'internet et les réseaux sociaux pour combler le fossé entre le peuple et le Parlement. Les hommes et les femmes politiques doivent s'employer avec ardeur à dialoguer avec les électeurs et à prendre les décisions auxquelles le peuple puisse adhérer.

Il est important que le public soit associé à chaque décision. C'est tout le sens d'une vraie démocratie parlementaire.

M. V. POTUPCHIK (Biélorus) dit que le Printemps arabe et les manifestations qui ont lieu ailleurs dans le monde montrent combien il est important de combler le fossé entre le Parlement et le peuple et de trouver un équilibre entre le pouvoir des institutions de l'Etat et le public, qui doit être associé à la prise des décisions à tous les niveaux de gestion des affaires publiques. Diverses mesures ont été prises au Biélorus pour intéresser les citoyens au processus parlementaire, notamment l'ouverture d'une ligne téléphonique spéciale. De récents changements ont aussi élargi les possibilités offertes au public de prendre part directement à l'élaboration des lois; c'est ainsi que des pétitions remises par le public ont permis plusieurs fois d'amender la loi. Diverses parties prenantes, dont des représentants de la société civile, viennent aussi témoigner devant les commissions permanentes. Le Conseil de la République s'efforce d'améliorer la gouvernance régionale et la coordination avec les régions. Les parlementaires vont à la rencontre des populations isolées pour entendre leur avis et le Parlement fait un usage croissant des médias afin d'améliorer la transparence du processus parlementaire.

Mme R. Kadaga (Ouganda), Présidente de l'Assemblée, reprend place au fauteuil présidentiel.

M. S. ABDULRAHMAN (Bahreïn) dit que, depuis 2007, l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire sont sérieusement contestés au Royaume de Bahreïn. Bahreïn avait engagé des réformes politiques mais, sous l'influence de l'étranger, des violences ont éclaté dans le pays. Le Gouvernement n'a guère eu d'autre choix que de faire respecter l'Etat de droit. Depuis, un dialogue national a été lancé pour débattre des réformes à introduire dans la vie politique et sociale et dans le domaine des droits de l'homme. Il marque une étape importante dans le règlement de la crise entre le peuple et le Gouvernement. Le processus est en cours et, en novembre 2011, une commission nationale a été créée pour veiller à la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue. Parmi ces recommandations figurent l'engagement de poursuites contre les militaires qui ont commis des violations des droits de l'homme et l'introduction d'une nouvelle loi sur la protection des victimes, des témoins et des experts. D'autres pays en proie à l'instabilité politique devraient répondre à la volonté populaire, tout en gardant les moyens de stabiliser la situation intérieure.

Mme A. KABORÉ-KOALA (Burkina Faso) indique que, dans un contexte mondial de déficit démocratique, la résurgence de foyers de tension et des catastrophes naturelles provoquées par le changement climatique s'ajoutant aux conséquences de la crise, le thème retenu interpelle tous les parlementaires sur leur rôle dans la société. Tous les élus doivent assurer le contrôle démocratique de l'action des gouvernements : c'est impliqué dans leur mandat. Les populations sont encore et toujours victimes de la crise multidimensionnelle qui frappe la planète. Les élus doivent soutenir leur gouvernement quand il cherche à atténuer les conséquences néfastes de cette crise qui hypothèque la reprise économique et le développement. Heureusement le dernier rapport de la Banque mondiale sur la diminution de la pauvreté donne des raisons d'espérer.

L'égoïsme des Etats qui les pousse au repli sur soi impose que joue la solidarité internationale par la coopération Sud-Sud et Nord-Sud pour le développement. Il faut que les efforts de la communauté internationale améliorent le taux de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Les populations du Sud veulent vivre décemment dans la paix, ce que la communauté internationale peine à garantir. Tout le monde aurait voulu que le XXI^{ème} siècle soit un siècle de paix et de prospérité mais c'est encore un vœu pieux parce que les foyers de tension demeurent. La désillusion s'installe parce que la gouvernance mondiale paraît impuissante et dictée par les intérêts des plus forts. Il faut que les parlementaires jouent pleinement leur rôle aux plans national et international pour obliger la gouvernance mondiale à satisfaire en priorité les aspirations légitimes des populations au lieu de se contenter de gérer les intérêts de ceux qui ont la force de les imposer aux autres.

Les parlementaires représentants des peuples ont la responsabilité de légiférer dans tous leurs domaines de compétences et de contrôler l'action des gouvernements.

A l'heure où la diplomatie accompagne la démocratie et sort les peuples de la barbarie, certaines grandes puissances, au nom de leurs intérêts, bafouent le droit international. L'aspiration des peuples à la démocratie et à la bonne gouvernance s'est exprimée dans le monde arabe avec ce que l'on appelle "le printemps de la démocratie" mais le vent du changement ne doit pas tout ravager sur son passage. Aux parlementaires de connaître les aspirations des populations et d'œuvrer pour les satisfaire. L'instauration d'un dialogue intergénérationnel fera survivre la démocratie et créera un climat de confiance dans les nations en construction, tout particulièrement entre les citoyens et les parlements.

Pour combler le fossé entre les citoyens et le Parlement, l'Assemblée nationale du Burkina Faso a pris certaines initiatives comme la création d'une chaîne audio-visuelle parlementaire. Pour l'heure seules les cérémonies d'ouverture et de clôture des sessions sont retransmises en direct, les débats restant diffusés en différé, mais cette initiative a reçu un écho très favorable. L'ouverture au public des séances plénières du Parlement vient d'être complétée, grâce à une modification du règlement intérieur, par celle des réunions des commissions permanentes. Ainsi à tout instant les citoyens peuvent prendre connaissance de l'actualité parlementaire. Par ailleurs, des journées "portes ouvertes" sont organisées ainsi que des visites guidées et l'Assemblée publie un mensuel, *La Voix du Parlement*, qui informe régulièrement les citoyens. Dans le cadre de la commémoration, en cette année 2012, du 20^{ème} anniversaire de la renaissance du parlementarisme au Burkina Faso, des activités sont délocalisées dans les 13 chefs-lieux des régions du pays et les conférences publiques organisées dans ce cadre suscitent un réel engouement des citoyens. C'est la preuve qu'ils demandent eux-mêmes à ce que le fossé qui les sépare de leur parlement soit comblé.

Que les parlementaires répondent aux attentes des populations qui n'aspirent qu'à la paix, à la liberté, à la prospérité et à la solidarité et ainsi se comblera le fossé entre les parlements et les citoyens, gage d'une démocratie solide et durable.

M. R. LEÓN (Chile) dit que la Présidente de l'Assemblée et son personnel ont réservé à tous les délégués un chaleureux accueil dans leur pays.

Le thème du débat est de la plus haute importance. La délégation chilienne est venue à Kampala écouter d'autres parlementaires faire part de leurs expériences à ce sujet.

Au cours des dix dernières années, le Parlement chilien a introduit nombre de mesures pour dynamiser les relations avec les citoyens. Tous les travaux du Parlement sont disponibles sur son site web, notamment des informations sur les motions débattues, les discours prononcés, les salaires des parlementaires, la façon dont ils ont voté et leurs missions à l'étranger. Depuis 2011, le Parlement chilien a été l'un des rares organes représentatifs au monde à faire contrôler ses comptes par un organe indépendant. Cette réforme surprend les collègues parlementaires de bien des pays. De nombreux collègues jugent stupide l'idée d'abandonner à d'autres le contrôle de sa propre administration.

Malheureusement, l'application des réformes au Chili n'a guère changé l'attitude du peuple envers le Parlement et les parlementaires. Les citoyens restent dans une large mesure apathiques face à la vie politique. La mise à disposition de sites Web et l'utilisation des réseaux sociaux ne suffisent pas à rapprocher les politiques de ceux qui les ont élus. Le vrai problème tient manifestement à la nature de la politique et des hommes et des femmes politiques eux-mêmes. L'année 2011 a vu nombre de soulèvements populaires, dont le printemps arabe, l'occupation de Wall Street et le mouvement *Indignado* au Chili. Ces soulèvements populaires contre l'ordre politique en place peuvent se produire dans n'importe quel pays du monde. Le slogan du mouvement *Indignado* au Chili, "Le peuple uni avance sans parti politique", est porteur d'un message fort pour tous les hommes et femmes politiques et leur pose un problème très épineux. Les responsables politiques, tous partis confondus, ont perdu la confiance du peuple et, partant, leur légitimité. Ils doivent recouvrer cette légitimité, sinon c'est tout le système démocratique qui s'écroule.

Même l'UIP ne tient pas suffisamment compte de l'opinion des minorités. La veille, la délégation chilienne s'est exprimée en faveur de la demande argentine d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour. L'Argentine demandait que, trente ans après le conflit entre l'Argentine et le Royaume-Uni, il y ait un débat sur la souveraineté des îles Falklands/Malvinas. Le Chili défend le droit de l'Argentine de recouvrer la souveraineté de ces îles. Pourtant, cette demande de débat légitime a été ignorée.

Tant les parlementaires que l'UIP devraient réexaminer la façon dont les droits des minorités sont respectés dans leurs débats.

M. T. KÕIV (Estonie) dit que l'Estonie est un petit pays qui ne compte que 1,3 million d'habitants. Le peuple et le Parlement y sont assez proches. De manière générale, les citoyens sont actifs dans la société civile. En octobre 2007, les représentants d'organisations du secteur tertiaire ont proposé un plan de lutte contre la prolifération des décharges sauvages en Estonie. L'année suivante, plus de 10 000 volontaires ont nettoyé en un jour jusqu'à 300 sites où des ordures étaient répandues. Si le Gouvernement avait essayé de l'organiser, un tel nettoyage aurait pris des années et aurait coûté cher aux contribuables. Comme le travail a été réalisé par des volontaires, l'opération a été rapide et très peu coûteuse.

Depuis, les citoyens se comportent très différemment. Ils déposent moins d'ordures, les jeunes ont adopté une attitude différente face au recyclage et admettent la nécessité de protéger leur environnement naturel. Une version internationale de l'opération estonienne, intitulée *World Cleanup 2012* a commencé le 24 mars et se prolongera jusqu'au 25 septembre 2012. A ce jour, 91 pays ont accepté de prendre part à l'opération et d'autres pays devraient encore les rejoindre.

La nature ne connaît pas les frontières : toutes sont l'œuvre des hommes. Il n'y a qu'un seul écosystème et chacun en est responsable. Il encourage les délégués à participer à cette campagne qui devrait créer un sentiment d'unité et ainsi contribuer à combler le fossé entre le Parlement et le peuple.

M. J.M. KATUPHA (Mozambique) dit que l'Ouganda a fait preuve d'un grand attachement à la démocratie en organisant une manifestation aussi vaste et complexe qu'une Assemblée de l'UIP et il remercie la Présidente du Parlement, le Président de la République et le peuple de l'Ouganda.

L'écroulement du système bipolaire de la Guerre froide, le réalignement des Etats de l'Europe de l'Est et la transformation de l'ancienne Union soviétique ont fait croire à la suprématie de la philosophie capitaliste des pays occidentaux. Il en est résulté un état d'affrontement permanent, dans lequel les plus forts prennent les décisions unilatéralement et où la suprématie des marchés apparaît comme l'antidote à tous les maux. Des crises ont ébranlé le monde de la finance, fait monter les prix des produits alimentaires et pétroliers, remis en cause des questions sociales et placé certains gouvernements en porte-à-faux vis-à-vis de leurs électeurs. Dans ces circonstances, il est difficile de dialoguer avec le peuple. D'autres problèmes se sont posés, dont celui du marché du logement aux Etats-Unis, de l'industrie bancaire en Islande et dans d'autres pays d'Europe. Ils ont dévoilé l'hypocrisie et l'égoïsme du capitalisme effréné et entraîné une dégradation des droits de l'homme fondamentaux tels que le droit à la vie, à la sécurité, à la protection sociale, à l'éducation, à l'emploi et à une redistribution équitable des richesses. Le contrat social de Rousseau entre gouvernants et gouvernés a été rompu, provoquant un manque d'intérêt pour la politique, la méfiance à l'égard des politiques, des émeutes, des manifestations et un abstentionnisme généralisé.

Le Mozambique, qui a fêté trente-cinq ans d'indépendance nationale, a une démocratie multipartite. Les parlementaires devraient être les porte-parole des sans-voix et promouvoir la justice sociale. La réduction des inégalités sociales est un moyen de combler le fossé entre l'Etat et le citoyen. Il conclut en plaidant instamment pour une plus grande coordination entre les parlements au travers de l'UIP.

M. H. FALLAHAT PISHEH (République islamique d'Iran) note qu'un an s'est écoulé depuis que des mouvements populaires dans certains pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont revendiqué le droit de prendre en main leur destin, après des décennies d'intervention étrangère. Ces mouvements ont été victorieux en Tunisie, en Egypte, en Libye et au Yémen, et peuvent instaurer les changements réclamés par le peuple. Il est important que le peuple puisse choisir ses représentants et qu'une minorité ne décide pas du sort de la majorité mais qu'en même temps, les droits des minorités soient respectés. Une partie de la Syrie est occupée depuis quarante-cinq ans, malgré les efforts déployés par le Gouvernement syrien pour libérer le territoire. La situation en Syrie devrait être réglée par le dialogue et des réformes sociales et politiques. L'intervention étrangère, y compris l'armement de certains groupes ou l'envoi d'individus armés, ne peut qu'exacerber la situation. Il condamne la violation des droits des citoyens qui manifestent pacifiquement en Syrie et à Bahreïn et déclare en conclusion que les parlements devraient soutenir ceux qui s'insurgent contre le despotisme et l'intervention étrangère.

Mme A. HUBER (Penal Reform International) dit que son organisation, *Penal Reform International*, s'est vu récemment accorder un statut d'observateur à l'UIP et que c'est avec plaisir qu'elle participe à l'Assemblée. Son organisation est une ONG indépendante qui milite dans le monde entier pour une réforme du droit pénal, en coopération avec des gouvernements et d'autres partenaires. Plus de dix millions de personnes sont incarcérées dans le monde pour des délits pénaux présumés. On estime à trois millions le nombre de personnes en détention préventive; certaines le sont depuis de nombreuses années, sans la moindre perspective de procès. Les peines de prison ont de graves conséquences tant sur les individus que sur les familles dont elles entraînent et aggravent la pauvreté.

Le système de justice pénale devrait avoir pour but d'améliorer la sécurité, de punir et de dissuader. Dans de nombreux pays, cependant, les gens sont mis en prison pour des délits

mineurs, de sorte que les prisons sont surpeuplées. Les peines privatives de liberté ne sont pas nécessairement le meilleur moyen d'assurer la sécurité, et une révision du système de justice pénale s'impose alors. Les études sur la justice réparatrice montrent qu'une indemnisation et des excuses satisfont davantage les victimes que des peines privatives de liberté. Des programmes de justice réparatrice sont également plus propres à prévenir la récidive.

Les parlementaires peuvent travailler à la réforme de la justice pénale au travers de leur parlement et dans leurs circonscriptions. Le système pénal ne devrait pas être axé sur la vengeance ou le châtement. Le rapport distribué par *Penal Reform International* indique comment les parlementaires peuvent apporter leur concours à la réforme du système pénal dans leurs pays respectifs.

M. A. SI AFIF (Algérie) remercie, à titre personnel et au nom de sa délégation, le Parlement et les autorités de l'Ouganda pour leur accueil et l'excellente organisation de cette 126^{ème} Assemblée. Cette session a lieu dans un contexte marqué par les mouvements populaires qui ont balayé plusieurs régimes politiques, mouvements qui montrent combien il est nécessaire de répondre aux aspirations des peuples. Le sujet d'aujourd'hui, "combler le fossé entre parlements et citoyens", est donc tout à fait d'actualité. Le printemps arabe et la crise financière mondiale ont des implications pour les responsables politiques de tous les pays et rappellent à tous la nécessité de redéfinir les relations entre gouvernants et gouvernés.

Le Gouvernement algérien est pour sa part bien conscient de la nécessité d'accroître la participation des citoyens à la gestion de la chose publique. Cela suppose de passer d'une démocratie purement représentative à une démocratie plus participative. Mais la démocratie a avant tout besoin de parlements forts, issus d'élections libres et régulières. Elle a également besoin d'une société civile impliquée, de partis politiques actifs et de médias indépendants.

Répondre aux aspirations populaires est un défi permanent pour tous les partis politiques algériens depuis que l'Algérie est passée, en 1989, au pluralisme politique. Dans un discours historique à la nation, en avril 2011, le Président Bouteflika a jeté les bases d'un Etat pluraliste et moderne fondé sur des institutions démocratiques et sur la souveraineté du peuple. Des élections législatives auront lieu sous l'examen d'observateurs internationaux en mai 2012. La future Assemblée devra modifier en conséquence la Constitution.

De nombreuses réformes ont déjà été adoptées, de façon progressive et rationnelle, en vue de garantir l'ouverture politique et de moderniser le droit. Le Parlement a d'autre part élaboré une législation garantissant la promotion des droits politiques des femmes, le but étant d'atteindre le fameux pourcentage de 30 pour cent. Les prochaines élections revêtiront une importance extrême, elles seront en quelque sorte l'étalon à l'aune duquel juger les réformes proprement révolutionnaires déjà menées.

Il faut écouter la voix de la rue, prendre en compte les revendications des citoyens et les traduire en lois. Il faut aussi s'inspirer des aspects les plus positifs des mouvements populaires observés ici et là. La résolution pacifique des litiges est bien sûr la seule possible et il faut éviter de s'ingérer dans les affaires internes des pays en mutation, car cela ne fait souvent qu'aggraver les choses. La seule façon de résoudre les problèmes, c'est un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes. Seul le dialogue permet de dégager des solutions politiques durables. En conclusion, M. Si Afif espère que cette session sera l'occasion pour tous de renouveler leur engagement au service des idéaux démocratiques et de l'intérêt général.

M. D. FILMUS (Argentine) dit que la participation à l'UIP représente beaucoup pour l'Argentine qui a connu la dictature militaire. Cette dictature déniait la liberté aux civils et a causé la mort de milliers de personnes. L'Argentine a renoué avec la démocratie il y a trente ans. Il est important d'associer les citoyens aux politiques publiques, menées par exemple pour sortir de la crise financière mondiale. Les réponses politiques à la crise ont été plus dictées par les intérêts du monde des affaires et des banques que par la volonté du peuple.

Les parlementaires doivent fixer des limites au pouvoir des grandes sociétés de dicter les mesures à prendre. Leur inaction face à ce problème creuserait encore le fossé entre le Parlement et le peuple.

En 2001, il y a eu des manifestations en Argentine pour protester contre toute la classe politique et elles ont abouti au renversement du gouvernement d'alors. Les politiques ont quelque peu regagné la confiance du public depuis. L'Argentine s'attache à réduire les inégalités économiques tout en favorisant la croissance. Mais la croissance passe par l'intégration régionale.

Le Royaume-Uni occupe les îles Falkland/Malvinas et a expulsé les Argentins qui y habitaient. L'Argentine réaffirme sa souveraineté sur les îles Falkland/Malvinas et note que le Royaume-Uni a rejeté des négociations directes. Elle s'inquiète de la présence d'armes nucléaires dans la région, de l'exploitation des ressources naturelles par le Royaume-Uni et des risques d'atteinte à l'environnement. Elle juge nécessaire la démilitarisation de la région et usera de toutes les voies diplomatiques pour venir à bout de ce problème.

M. J. MIZZI (Malte) craint que Malte ne soit pas en mesure de surmonter les problèmes législatifs posés par son adhésion à l'Union européenne (UE). La législation européenne échappe au contrôle du Parlement maltais qui s'en inquiète. Le coût de l'édifice qui abrite le Parlement a contribué à donner l'impression d'une classe politique coupée du public.

La plupart des structures mises en place pour traiter des affaires européennes ne fonctionnent pas correctement. En conséquence, le Parlement maltais ne contrôle pas la législation européenne aussi bien qu'il le devrait.

Le Parlement est aussi assez démuné pour contrôler le droit national. Dans l'intervalle des élections générales, les ministres répondent peu de leur action. En 2011, l'Institut des politiques publiques a publié un rapport assez critique de l'examen auquel le Parlement soumet les budgets annuels. Le rapport concluait que le système bipartite militait contre une responsabilité effective des ministres. La loyauté envers la tribu politique est telle que les ministres ne démissionnent pas même lorsqu'à l'évidence, ils devraient le faire.

La Commission des finances publiques n'exerce pas un contrôle rigoureux des dépenses du Gouvernement parce qu'elle est sous sa coupe. Elle compte parmi ses membres des ministres en exercice qui en fixent l'ordre du jour.

Le Parlement a continué à perdre de son efficacité en 2012. Plus tôt dans l'année, le Gouvernement a failli tomber suite à une motion de censure; il a été sauvé de justesse par la voix prépondérante du Président du Parlement. Depuis, le Gouvernement n'autorise plus le Parlement à siéger lorsque des ministres sont à l'étranger; aucune loi n'a été adoptée et le budget annuel n'a toujours pas été voté. En conséquence, le pays est instable, la crise économique s'est aggravée et le Parlement est dans un état proche du coma.

Mme T. BACKMAN (Islande) dit que, jamais dans l'Histoire, les valeurs démocratiques n'ont été aussi largement appliquées dans le monde. Jamais on n'a recensé autant de gouvernements démocratiquement élus. De plus en plus de pays organisent des élections libres et régulières.

Pourtant, les parlementaires doivent défendre les valeurs démocratiques s'ils ne veulent pas que la démocratie, qui a gagné du terrain un peu partout dans le monde, soit mise en échec. Au Parlement, le vote doit toujours être public et les résultats transparents pour que la volonté du peuple s'exprime. Toutes les valeurs de la société doivent être défendues car, lorsqu'elles ne le sont pas, c'est souvent une cause majeure de troubles civils. En 2011, le printemps arabe a montré que tous les peuples tenaient à avoir leur mot à dire sur la façon dont ils sont gouvernés. La situation actuelle en Syrie le confirme encore. Il est regrettable que la communauté internationale se soit révélée impuissante à mettre un terme à la situation tragique qui règne dans ce pays.

Le monde est à un tournant de son histoire. Le dérèglement climatique est maintenant irréversible et l'humanité s'est révélée incapable d'apporter une solution globale à ce problème. Tous les écosystèmes, dans tous les continents, seront touchés. Il est temps de cesser de mesurer le progrès humain à des critères matériels comme le produit intérieur brut (PIB). De nouvelles mesures devraient être utilisées pour évaluer la santé, le bien-être psychique et l'impact environnemental des politiques. A l'avenir, l'accès aux ressources sera sans doute à l'origine de différends qui risqueront de dégénérer en guerres et en actes de violence.

Les femmes sont les plus touchées par l'impact des changements climatiques mais elles ont aussi les connaissances et les compétences nécessaires pour en atténuer les effets. Cependant, beaucoup sont tenues à l'écart des postes où elles pourraient exercer une influence et un pouvoir dans leur société. Les femmes doivent participer davantage à la gestion des affaires publiques à tous les niveaux de la société : c'est là un impératif démocratique. L'Islande a montré la voie à cet égard. Les femmes jouissent d'une représentation proportionnelle au Parlement islandais; 80 pour cent des femmes ont une activité économique et elles occupent de nombreux postes importants dans la société. L'Islande qui, depuis 2010, a une femme Premier Ministre donne au monde un bel exemple de parité.

Mme B. BUKIEWICZ (Pologne) dit que l'Europe est encore aux prises avec la crise économique qui a commencé en 2008. Dans nombre de pays, cette crise a créé des tensions entre le peuple et les responsables politiques, obligés de prendre des décisions impopulaires et qui divisent. Le peuple n'accepte les politiques d'austérité que dans la mesure où il a été associé à leur élaboration et à leur mise en œuvre et en comprend l'importance. Les manifestations violentes qui ont eu lieu récemment en Grèce et en Italie pour protester contre les politiques économiques du Gouvernement illustrent le danger qu'il y a pour les responsables politiques à tenir les citoyens à l'écart des décisions.

Le Parlement polonais a pris nombre de mesures pour informer les citoyens de ses travaux et les associer au processus démocratique. Ses débats sont diffusés en direct sur son site Web, qui donne aussi des explications sur les tenants et aboutissants des politiques et qui encourage le public à poser des questions sur les politiques gouvernementales. Une démocratie vivante passe par une bonne communication entre les parlementaires et les citoyens.

M. L. GLOWKA (Convention sur la diversité biologique) dit que la 111^{ème} Assemblée de l'UIP a adopté une résolution sur *Le rôle des parlementaires pour préserver la biodiversité*. L'UIP reconnaît dans la Convention sur la diversité biologique (CBD) le principal instrument international relatif à la préservation de la vie sur terre. Les parlementaires doivent travailler en liaison étroite avec des scientifiques et d'autres partenaires. La Déclaration de Nagoya (2010) sur les parlementaires et la biodiversité est un bel exemple d'une telle coopération.

Il engage instamment les parlementaires à travailler étroitement avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour que les instruments adoptés au Sommet de la biodiversité en 2010 soient rapidement mis en œuvre. C'est avec satisfaction qu'il annonce que 92 pays ont signé le Protocole de Nagoya et il félicite le Gabon, la Jordanie et le Rwanda d'avoir été les premiers à le ratifier. Il a appris que les Seychelles leur emboîteraient le pas sous peu et croit savoir qu'au moins 13 autres pays en sont à la phase finale du processus de ratification. Il espère que ces pays et leurs parlements deviendront les champions du Protocole de Nagoya dans leurs régions respectives.

Il signale que le Secrétariat de la CBD a entrepris d'informer les parlementaires dans un certain nombre de pays et s'est employé avec diverses autres organisations parlementaires à hâter l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya. Le Secrétariat de la CBD est prêt à

organiser des séances d'information pour d'autres parlements à leur demande. Il conclut en remerciant l'UIP et son secrétariat de collaborer étroitement avec la CBD depuis huit ans.

M. M. BEE (Suriname) dit combien il est heureux de traiter d'un sujet aussi important. Il constate avec approbation que les Parlements de l'Ouganda et du Suriname ont tous deux des femmes à leur tête.

Le Suriname est un petit pays et une jeune démocratie qui n'a que trente-six ans. Les Surinamais vivent ensemble dans la coexistence pacifique et le Parlement représente les divers groupes et ethnies qui composent la population. Il est important d'éviter que se creuse un fossé entre les parlementaires et le peuple et d'entretenir le dialogue. Les parlementaires surinamais rencontrent souvent les électeurs et les citoyens peuvent suivre des émissions d'information sur l'Assemblée nationale à la télévision et à la radio. Il mentionne aussi le site Web du Parlement, ainsi que le fait que les parlementaires ont des adresses électroniques et que le public a accès aux débats parlementaires. Il ajoute en conclusion que les enfants des écoles viennent régulièrement visiter le Parlement et peuvent ainsi se familiariser avec le travail de l'Assemblée nationale.

M. F. OWONO NGUEMA (Gabon) adresse ses remerciements au peuple ougandais, fidèle en cela à la tradition africaine légendaire, pour son accueil chaleureux, salue la parfaite organisation de cette réunion en terre africaine et félicite Mme Kadaga pour sa brillante élection.

Le Parlement du Gabon, vieux de plus d'un demi-siècle, a accompagné le peuple gabonais dans sa quête de plus de démocratie, de justice et de prospérité. Le peuple, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont les trois sommets d'un triangle stratégique.

En cinquante-deux ans d'indépendance, le Gabon a connu des avancées remarquables depuis le régime du parti unique jusqu'au renouveau démocratique impulsé par la Conférence nationale de 1990 qui a engagé une mutation profonde du système démocratique. Il est aujourd'hui placé sous la conduite du Président Ali Bongo qui n'exerce sa charge que depuis deux ans.

Depuis l'ouverture du débat général il a été essentiellement question de communication, de concertation et de décentralisation. Le Parlement gabonais est en relation avec les citoyens : toutes ses séances sont publiques et la publicité des débats est assurée à la télévision et à la radio ainsi que sur la Toile, parce que le Gabon appartient au sixième continent, le continent virtuel. Il existe ainsi une relation interactive entre les citoyens et le Parlement. Les parlementaires, dans leur circonscription, rendent compte de leur activité, recueillent les doléances de leurs concitoyens et s'efforcent de résoudre leurs multiples problèmes.

Le contrôle parlementaire connaît une évolution fulgurante : il s'exerce au Parlement et sur place, par le biais du contrôle de l'exécution des lois votées par les deux Chambres et promulguées par le Président.

La concertation fait partie du vécu quotidien des parlementaires, dans leur circonscription électorale.

La décentralisation, décidée il y a vingt ans sans être suivie d'effet, est une des grandes orientations retenue par l'actuel président de la République. Le Gabon s'est doté d'un véritable code de la décentralisation pour faire descendre du sommet à la base les mécanismes de fonctionnement de l'Etat et pour améliorer les conditions de vie de la population grâce au transfert progressif des compétences de l'administration centrale aux collectivités locales.

La délégation gabonaise, qui se reconnaît parfaitement dans le *Rapport parlementaire mondial*, félicite le PNUD et l'UIP d'avoir réalisé cette œuvre heureuse et salutaire. Elle propose d'en faire un outil de travail.

Lord FAULKNER (Royaume-Uni) se dit attristé par les propos tenus par le distingué délégué de l'Argentine sur les relations entre le Royaume-Uni et son pays, surtout après les excellentes choses qu'il a dites sur la nécessité pour les parlements d'écouter et de travailler ensemble. Le Parlement britannique s'est donné beaucoup de peine pour établir de bonnes relations avec l'Ambassade d'Argentine à Londres et lui-même est secrétaire du groupe d'amitié parlementaire argentino-britannique. Il a pris part, sous les auspices de l'UIP, à une fructueuse visite à Buenos Aires qui a permis d'avoir des discussions constructives sur l'avenir des îles. Le problème des îles n'est pas celui du colonialisme ou de l'exploitation, mais celui de l'autodétermination et les îliens ont exprimé le désir de rester britanniques. Le Royaume-Uni n'a pas de visées expansionnistes sur l'Atlantique Sud.

Il n'y a aucune preuve d'atteintes à l'environnement causées dans les Falklands/Malvinas. Le Royaume-Uni observe les règles de l'Union européenne sur la conservation des pêcheries. Il est absurde de parler d'une expansion militaire du Royaume-Uni. La seule action militaire qui se soit produite dans la région a été l'invasion des îles par l'Argentine. Les seuls Argentins expulsés des îles l'ont été à la suite de l'invasion. L'UIP, qui tient à l'autodétermination, devrait considérer la question des îles Falkland/Malvinas et de leurs habitants sous cet angle.

La PRESIDENTE remercie les orateurs et ajourne le débat.

La séance est levée à 18 h.10.

SEANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 2012

MATIN

La séance est ouverte à 9 h.05 sous la présidence de la Présidente de la 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, Mme R. Kadaga.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global Comblant le fossé entre les parlements et les citoyens

Reprise de la discussion

M. T. MITSOPOULOS (Chypre) dit que les parlements et les parlementaires devraient rendre compte de la volonté des citoyens, mais l'être humain n'est pas parfait et les actes des parlementaires sont souvent en rupture avec la volonté des citoyens.

La diversité et la pluriethnicité croissantes de la société sont certes un atout mais la diversité confronte les responsables politiques et les décideurs à des difficultés. Les minorités ont le droit d'être représentées au Parlement. C'est à l'efficacité avec laquelle leurs droits sont protégés et défendus que l'on peut juger de la qualité d'un système démocratique. Là où le problème se pose, c'est lorsque la majorité des citoyens a le sentiment que ses intérêts ont été subordonnés à ceux des minorités. Dans ce cas, la cohésion sociale est en danger.

Les représentants élus doivent observer des normes de déontologie. Ils doivent être attentifs aux intérêts de tous et promouvoir la tolérance, le respect et la non-discrimination. Il va de soi que la corruption et le népotisme n'ont pas leur place dans un système démocratique et qu'ils doivent être éradiqués. Le système parlementaire se doit d'être transparent et de prévoir des mécanismes de contrôle de l'action des responsables politiques et autres élus.

Le monde devient de plus en plus complexe et il importe, à ce titre, que les responsables politiques fassent preuve de créativité pour associer plus étroitement les électeurs à leur action.

Mme N. Motsamai (Lesotho), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. K. PUTTERS (Pays-Bas) considère que l'élément fondamental de la démocratie est que les citoyens puissent s'exprimer librement et mener leur vie comme ils l'entendent. Les citoyens doivent se respecter mutuellement et les parlementaires doivent protéger les valeurs de respect et de tolérance à l'égard des minorités.

Partout dans le monde, la démocratie affronte trois grands périls. Pour commencer, la liberté d'expression est menacée. Aux Pays-Bas et dans nombre d'autres pays, certains responsables politiques craignent de prendre position sur de nombreuses questions parce qu'ils ont été menacés par des extrémistes. Pourtant, ils doivent se montrer courageux et dire ce qu'ils pensent librement, faute de quoi, les intérêts de celles et ceux qu'ils représentent ne seront pas pris en compte. Ensuite, chaque jour, des milliers de personnes meurent de maladies pourtant curables, dont le paludisme et le VIH. Il faut rendre les médicaments accessibles à tous et ce gratuitement. Dans les pays où l'on comptabilise beaucoup de décès évitables, le système politique est affaibli, ce qui a souvent pour effet d'engendrer une instabilité et des divisions entre les différents secteurs de la société. Enfin, nombreux sont nos congénères qui, un peu partout, ne peuvent vivre leur vie comme ils l'entendent. Il ne peut y avoir de société stable et libre sans tolérance et respect mutuel. Les droits des femmes et des homosexuels (hommes et femmes) sont en effet menacés. En Ouganda et au Nigéria, par exemple, des projets de lois ont été déposés pour interdire l'homosexualité et instaurer de lourdes peines de prison pour les contrevenants. Il s'agit là d'une atteinte à un droit fondamental, ce qui est inacceptable. Les Pays-Bas défendront les droits des minorités partout dans le monde.

La délégation néerlandaise vient d'une démocratie ancienne. D'autres pays ont une autre histoire et une autre culture, ce que l'intervenant respecte, mais même après tant d'années, il sait aussi que la démocratie ne doit jamais être considérée comme acquise. Il appelle instamment les délégués à exercer leur droit à la libre expression pour faire de ce monde un monde meilleur.

M. A. ELZEIN (Liban) indique qu'il faut chercher à comprendre pourquoi le fossé entre parlements et citoyens s'est creusé, en commençant par exclure le cas des parlementaires qui ne sont pas élus mais désignés, puisqu'ils ne peuvent absolument pas représenter le peuple. Il y a effectivement un fossé entre les électeurs et leurs représentants quand ceux-ci votent des lois qui font peser de lourds impôts sur les pauvres et les classes moyennes, et quand les lois électorales n'apportent pas la garantie d'une représentation équitable. Quand l'intérêt général s'efface devant les intérêts particuliers, les citoyens ne peuvent que prendre leurs distances vis-à-vis de leurs représentants. Pour mettre fin à cette situation, il faut changer les lois électorales pour que toutes les couches de la société soient représentées, instituer une commission de contrôle des élections, interdire le cumul des fonctions parlementaires et ministérielles, assurer la séparation entre pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire en donnant à ce dernier l'indépendance et les moyens financiers et humains qui mettront fin à la corruption. C'est ainsi que les citoyens retrouveront confiance en leurs parlementaires, s'ils peuvent aussi jouir d'une pleine liberté d'expression et de critique des pouvoirs en place.

M. S. DJALÓ (Guinée-Bissau) est très honoré de prendre la parole devant la 126^{ème} Assemblée de l'UIP et souhaite profiter de cette occasion pour présenter la situation de son humble pays, situé sur la côte occidentale de l'Afrique.

Etant donné le climat économique mondial, la Guinée-Bissau vit des temps difficiles, qui ont été rendus plus durs encore par le décès soudain de la bien-aimée présidente, Mme Bacai Sanha. Ce contexte a induit une certaine instabilité, qui a eu des effets négatifs au niveau tant économique que social et politique. La disparition subite de la Présidente a amené les autorités à organiser de nouvelles élections présidentielles, ce qui a représenté un nouveau défi. Actuellement, le deuxième tour est en préparation. Il devrait avoir lieu dans peu de temps. M. Djalo lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide la Guinée-Bissau à maintenir la normalité constitutionnelle.

Autre défi à relever : les élections législatives, qui doivent avoir lieu en novembre 2012 et qu'il faut, elles aussi, organiser au mieux. Jusqu'ici, le processus électoral n'a pas été un facteur d'instabilité, car tout s'est passé dans la transparence et parce que le peuple a atteint une maturité politique. On attend d'ailleurs une forte participation aux élections. Le Parlement de Guinée-Bissau a néanmoins le souci constant d'améliorer le droit électoral afin de renforcer la jeune démocratie, dans l'intérêt du peuple. Des initiatives législatives ont par ailleurs été prises pour renforcer la liberté des médias.

La stabilité est un objectif primordial pour la Guinée-Bissau. C'est pourquoi une Commission nationale pour la stabilité et le développement a été mise en place. Le pays bénéficie du soutien de sa diaspora en Europe, ainsi que de l'aide de nombreux pays amis et de diverses organisations internationales.

La Guinée-Bissau est sur la bonne voie, mais elle a encore besoin d'aide, tant de la part des pays amis que des organisations internationales. Il faut encourager les investissements en Guinée-Bissau et, notamment, l'aider à développer son potentiel touristique.

En conclusion, M. Djalo se dit sûr de pouvoir compter sur le soutien de tous dans la bataille du développement et du renforcement de la liberté, de la démocratie et de la justice.

M. T. QUBA'A (Palestine) félicite la Présidente pour son élection et l'assure de son soutien. Il remercie également l'Ouganda d'avoir organisé la présente Assemblée. C'est un honneur pour lui que de pouvoir s'exprimer devant l'Assemblée au nom du peuple palestinien, un peuple qui aime la paix et demande la justice et la fin de l'occupation israélienne. Cette occupation est raciste et pire encore que le colonialisme. L'expansion des colonies a pour effet de chasser des gens de chez eux et d'amputer les territoires palestiniens. L'orateur demande la protection de la communauté internationale. Année après année, il s'est exprimé devant l'Assemblée de l'UIP qui a adopté des résolutions pour demander le retour des réfugiés palestiniens et la libération des Territoires occupés. Pourtant, aucun plan d'action n'a été défini. Aussi souhaite-t-il que l'UIP se modernise et ne se contente pas d'adopter des résolutions. Il relève que les pays qui ne versent pas leur contribution annuelle sont privés de droits de vote. L'Assemblée ne pourrait-elle pas appliquer des sanctions analogues aux pays qui ne respectent pas ses résolutions ? Ne pourrait-on pas les suspendre ? M. Quba'a rappelle que la résolution qui prévoyait l'envoi d'une délégation parlementaire à Ramallah n'a pas été mise en œuvre.

Si la Palestine ne payait pas sa contribution à l'UIP, elle ne serait pas autorisée à voter, mais Israël n'est pas sanctionné pour ne pas se conformer aux résolutions. Les Palestiniens veulent la paix. Ils ont cédé 78 pour cent de leur territoire. Ils veulent une reconnaissance de la communauté internationale. Les parlementaires palestiniens ne peuvent travailler avec leurs électeurs en raison des restrictions imposées en matière de réunion. Vingt d'entre eux sont en prison. Sans oublier que l'occupation met la culture palestinienne en péril. Les Palestiniens ne veulent pas voir dans l'UIP une enceinte partielle comme tant d'autres instances internationales. Ils ont besoin que l'UIP les soutienne et qu'elle agisse.

Mme N. GHOSHAL (Human Rights Watch) explique que son organisation enquête sur les violations des droits de l'homme dans le monde entier. Elle partage les objectifs de l'UIP et pense que les parlements doivent défendre les droits de l'homme. Ils peuvent être une bouée

de sauvetage pour les plus vulnérables. Pourtant, dans la pire des configurations, les parlements peuvent eux aussi fouler aux pieds les droits de l'homme. Il faut qu'ils travaillent dans le respect des droits fondamentaux mondialement reconnus. Un certain nombre de parlementaires dans le monde envisagent de déposer des propositions de lois visant à restreindre les droits de l'homme et en particulier ceux qui ont trait au fonctionnement des organisations de la société civile et aux libertés sexuelles. Les parlements doivent mettre l'accent sur le dialogue et jeter des ponts avec les minorités, et non les persécuter.

Mme H. SILHAVY (Autriche) dit que les droits de l'homme sont un élément essentiel de la politique étrangère de l'Autriche. L'Autriche croit à la nécessité de protéger la diversité humaine. Les parlementaires doivent protéger l'ensemble de la société. La transparence, elle aussi, est importante pour pouvoir vérifier ce que fait le Parlement. Il est important que les parlementaires aient à rendre des comptes tout autant qu'ils demandent des comptes au Gouvernement.

Par ailleurs, l'instruction civique compte beaucoup pour améliorer l'idée que le public se fait des parlementaires. A cet égard, l'Autriche a créé un Atelier de la démocratie pour les enfants de huit à quatorze ans. Les enfants y reçoivent une éducation sur le processus parlementaire et la démocratie. Depuis 2007, 44 000 enfants ont suivi cet atelier. L'Autriche s'est aussi dotée d'un Parlement des jeunes. Enfin, elle juge important que les femmes soient pleinement représentées, sur un pied d'égalité avec les hommes, et que les décideurs politiques leur fassent une place, notamment dans l'éducation, le monde professionnel et la vie politique.

M. R. MIGLIORI (Assemblée parlementaire de la Méditerranée) dit que l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) est issue de l'UIP et a gardé des liens forts avec elle. Elle envisage d'ouvrir un bureau permanent à Genève de manière à pouvoir travailler en collaboration plus étroite avec l'UIP et d'autres organisations. Elle étudie différentes questions de grande importance telles que le chômage des jeunes ou les moyens de relever le pouvoir d'achat pour relancer la croissance économique. L'APM a un programme de travail tourné vers l'avenir, auquel sont également inscrits les énergies renouvelables, notamment solaire, la sécurité alimentaire et les mécanismes financiers. Les petites et moyennes entreprises seront un élément clé de ce travail étant donné leur rôle dans la croissance économique. L'APM travaille aussi avec l'ONU. Une rencontre récente avec son Secrétaire général, Ban Ki-moon, a permis d'ouvrir un dialogue, entre autres, sur la Syrie.

L'APM a réaffirmé son attachement à la coopération internationale et souhaite continuer à travailler avec l'UIP, pour faire entendre la voix des citoyens de la région méditerranéenne.

M. R. del Picchia (France), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. M. KITT (Irlande) dit que c'est avec succès que l'Ouganda aura accueilli l'Assemblée. Celle-ci s'est entendu dire que la bonne gouvernance était capitale pour la démocratie et la croissance économique et qu'il était essentiel que tous les parlementaires unissent leurs forces pour défendre les valeurs démocratiques.

L'Irlande demeure résolue à soutenir le développement à l'étranger. Le Gouvernement irlandais pense que l'amélioration des conditions de santé dans les pays en développement contribue à une société stable. Trop de pays en développement continuent à être dévastés par le VIH/sida. Il s'agit généralement de sociétés instables et injustes. L'action menée par le biais des organismes internationaux, dont fait partie l'UIP, permettra de venir à bout des maladies curables. En Irlande, on a l'habitude de dire que, à plusieurs, on est plus fort. Il importe donc

que l'UIP et les autres organisations internationales poursuivent leur action coordonnée pour améliorer la démocratie et le bien-être dans le monde entier.

M. M. PEETUMBER (Maurice) félicite l'Ouganda qui fête cette année le cinquantenaire de son indépendance.

Tous les parlementaires croient au gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Cependant, il est évident que, dans de nombreux pays, un gouffre profond s'est creusé entre les aspirations des citoyens et les parlementaires. On pourrait tenter de combler cet écart en associant les citoyens à l'activité parlementaire grâce aux médias traditionnels, tels que la télévision, la radio ou la presse. Mais il existe désormais aussi d'autres moyens d'atteindre les citoyens, comme l'internet et les médias sociaux. A Maurice, les parlementaires ont instauré un programme de rencontres régulières dans les circonscriptions.

L'écart entre les parlementaires et les citoyens s'est creusé parce que ces derniers ont le sentiment que les parlementaires ne s'occupent plus des questions qui leur tiennent le plus à cœur. Les principaux problèmes auxquels il faut faire face aujourd'hui s'appellent pauvreté, insécurité alimentaire, terrorisme et changements climatiques. De plus, la crise économique a fait des millions de chômeurs, en particulier chez les jeunes, qui n'ont aucune perspective de trouver un emploi. Le fait que les responsables politiques ne parviennent pas à résoudre ces problèmes a suscité du ressentiment, de la colère et une intolérance croissante. Les parlementaires doivent continuer à promouvoir et à défendre les droits fondamentaux de la personne. On ne doit pas tolérer la discrimination, qu'elle soit fondée sur les croyances, la religion, la couleur, la race, ou l'orientation sexuelle.

Au XVIII^{ème} siècle, Thomas Paine a dit que le Parlement était le garant des droits des citoyens. Tous les démocrates en conviendront. L'UIP doit réaffirmer son attachement à rechercher le bien-être universel, la liberté d'expression et la paix entre les nations.

M. M. MANWAU (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que la 126^{ème} Assemblée de l'UIP aura parfaitement rempli sa mission qui était de donner un cadre aux parlementaires pour débattre de la manière dont ils pourraient se rapprocher des citoyens qu'ils représentent. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est une démocratie jeune et dynamique. Pourtant, le pays connaît de nombreux problèmes de sorte que, en venant à Kampala, la délégation papouane-néo-guinéenne espérait tirer des enseignements de l'expérience d'autres délégués sur la façon de protéger les droits démocratiques.

Le 27 avril 2012, se tiendra en Papouasie une élection générale. Il est fondamental qu'elle soit libre, régulière et juste. L'UIP et les autres observateurs internationaux devront s'assurer que cette élection répond aux conditions élémentaires d'une vraie démocratie.

Nombre de journalistes dénoncent une grande corruption en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les 89 circonscriptions électorales du pays reçoivent des fonds publics conséquents qui sont destinés à la relance de l'économie. Malheureusement, on n'a que peu de moyens de vérifier comment cet argent est dépensé et s'il profite vraiment aux citoyens. Trop de responsables politiques, en Papouasie et ailleurs, se comportent de manière tout à fait contraire à l'éthique. Certains sont corrompus, d'autres ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites avant d'être élus, ils deviennent arrogants et ne s'occupent plus que de leurs propres intérêts une fois qu'ils ont pris leurs fonctions.

M. S. HADDAD (République arabe syrienne) s'exprime devant l'Assemblée alors que la Syrie est le théâtre de manifestations visant à obtenir des réformes économiques et politiques, semblables à celles qu'ont récemment connues d'autres pays arabes. Le Président a pris des mesures immédiates : il a levé l'état d'urgence, des réformes ont été engagées et des élections sont prévues pour la première semaine du mois de mai. Depuis le début des manifestations, le Gouvernement syrien a recherché le dialogue, mais les autres parties l'ont refusé. Des organismes extérieurs ont fait que les médias ont déformé cette réalité. Ces manifestations ne

sont pas pacifiques : il s'agit d'un soulèvement violent ourdi par Al-Qaïda. Il y a eu à Damas et à Alep des explosions qui ont fait des centaines de victimes. Le dialogue est le seul moyen de sortir de cette situation. Le Gouvernement ne permettra pas la destruction du pays, pas plus que la mise à mal de l'état de droit. La nouvelle Constitution défend le pluralisme, l'état de droit et la justice. La Syrie table sur des élections libres et régulières et non sur un Etat de parti unique. Il importe de combattre le terrorisme et de rejeter l'ingérence étrangère. L'intervenant invite les délégués à venir dans son pays et à juger par eux-mêmes.

La Syrie est victime de l'occupation du plateau du Golan par Israël depuis 1967. Si l'ONU tente de remédier à cette situation à travers des résolutions du Conseil de sécurité, il n'en demeure pas moins que 80 pour cent des habitants de la région ont été contraints de quitter le territoire et que les 20 pour cent restants vivent sous occupation. Le Moyen-Orient ne connaîtra pas la stabilité tant que les occupations perdureront. L'orateur achève son intervention en appelant à la création d'un Etat palestinien conforme aux frontières de 1967, ayant Jérusalem pour capitale.

M. E. CASTILLO (Parlement latino-américain) adresse ses félicitations à l'Assemblée, en sa qualité de Président du Parlement latino-américain, et remercie la Présidente et les membres du Parlement ougandais de leur hospitalité. Il se félicite de la décision d'organiser la 128^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito en 2013.

Il évoque l'importance de renforcer les relations entre parlements et citoyens, rappelant la nécessité de contre-pouvoirs effectifs entre les différentes branches de l'Etat. Il souligne la place des organisations de la société civile et attend avec intérêt de voir le rôle qu'elles joueront en juin à la Conférence Rio+20. Ces organisations offrent des enceintes qui permettent aux citoyens de prendre part au processus politique. Plus les décideurs politiques les consultent, moins ils risquent de faire des erreurs. Pourtant, il est important de distinguer les différentes ONG et de veiller à ce que les plus véhémentes ne prennent pas le dessus sur les autres. L'intervenant espère que les Assemblées de l'UIP à Québec et Quito seront suffisamment suivies et permettront de débattre de sujets importants.

Le PRESIDENT appelle maintenant la deuxième liste d'orateurs.

Mme L. WALL (Nouvelle-Zélande) adresse ses salutations aux citoyens ougandais. Elle vient de Nouvelle-Zélande, petit pays de 4,3 millions d'habitants dans le Pacifique Sud qui a été colonisé par les Britanniques en 1840 et fait toujours partie du Commonwealth. Du fait des métissages résultant de la colonisation, il n'y a plus aujourd'hui de Tangata Whenua, le peuple autochtone de la Nouvelle-Zélande, de souche. La Nouvelle-Zélande a signé un traité avec son peuple premier et est également en train d'élaborer un texte visant à corriger les méfaits de l'histoire dans les domaines foncier, linguistique et culturel. En tant que membre de la Commission restreinte des affaires maori, l'oratrice participe justement à l'élaboration de ce texte, sur lequel il y a un consensus de tous les partis. Elle explique que 75 pour cent des enfants de sa circonscription sont des Tangata Whenua ou des Uri, descendants d'autres nations insulaires du Pacifique. Evoquant la disparition récente de Son Altesse Tupou V, Roi des Tonga, elle appelle les Tongans à se montrer forts.

Le droit doit défendre l'autodétermination et traiter tous les citoyens avec respect. Les parlementaires doivent utiliser leurs prérogatives pour le bien collectif, pour que les citoyens soient heureux, forts et en bonne santé. Les groupes marginalisés ne le sont pas par choix. La loi doit les protéger. Les parlementaires doivent savoir se montrer critiques à l'égard de l'histoire et du rôle de la religion dans la colonisation.

Mme T. TAMURA (Japon) dit que le Japon s'est doté il y a dix ans d'une nouvelle stratégie pour que le Parlement aille à la rencontre des citoyens. Des milliers d'étudiants ont participé à ce programme. Pourtant, la Diète japonaise continue à souffrir d'un manque de

confiance du public. Le mode d'élection des Chambres haute et basse doit être tel qu'il n'y ait pas de voix perdues. En cela, la représentation proportionnelle est importante. De même, le défaut de participation de certains groupes a été dénoncé. La Diète s'efforce de faciliter l'accès et la participation au système parlementaire à différents groupes, notamment aux personnes handicapées.

Mme A. KRÜGER-LEISSNER (Allemagne) pense qu'il faut des élections libres et régulières pour combler le fossé entre les citoyens et les parlements. De même, il importe de ne pas imposer de restrictions inutiles aux partis. Les parlements du monde entier ont un rôle important à jouer dans l'observation internationale des élections. Il faut d'une part que la documentation du Parlement soit accessible et, d'autre part, que le public ait plus facilement accès à ses délibérations. Dans ce domaine, l'internet a un rôle important à jouer, qu'il convient de défendre. Il faut bien comprendre que le public veut de plus en plus prendre part au processus politique.

M. A. ABBASI (République islamique d'Iran) dit que la crise économique et financière a mis beaucoup de gens dans une situation difficile. Il faudrait un contrôle plus efficace du système financier international. Une nouvelle structure s'impose. Sur un autre plan, la Conférence Rio+20 est une occasion majeure de débattre des questions environnementales. L'Iran estime qu'il faut clarifier le rôle du développement durable dans les pays en développement.

Enfin, l'Iran fait l'objet de sanctions illégales et injustes reposant sur des accusations infondées au sujet de son programme nucléaire. D'autres pays disposant du nucléaire ne se montrent pas transparents à ce sujet et ont même fait usage d'armes nucléaires dans le passé. L'Iran n'a nullement l'intention de mettre au point des armes nucléaires. Il s'efforce de développer ce secteur à des fins pacifiques. Le désarmement nucléaire généralisé dans d'autres pays, voilà sur quoi il faut mettre l'accent.

Mme R. Kadaga (Ouganda), Présidente de l'Assemblée, reprend place au fauteuil présidentiel.

M. R. KALISZ (Pologne) dit que la démocratie s'adresse à tous les citoyens. La Pologne a une démocratie participative. Depuis la chute du communisme, elle est reconnue dans le monde entier pour son respect des droits de l'homme et du processus démocratique.

Dans les pays développés, les citoyens s'en remettent d'abord à l'internet pour s'informer sur la vie politique, l'économie et le monde qui les entoure. Les jeunes recourent de plus en plus à cet outil pour échanger entre eux et participer aux mouvements politiques. Une nouvelle ère technologique s'est ouverte et il est indispensable que les responsables politiques se familiarisent avec ces nouvelles formes de participation.

M. P. MATTHEWS (Irlande) dit que l'Ouganda accueille là une Assemblée des plus réussies. L'UIP est une organisation mondiale de parlements qui compte 159 Membres. Elle a subi l'épreuve du temps sans rien perdre de sa pertinence initiale, ce qui relève de l'exploit. Après le débat, les délégués regagneront leurs parlements respectifs nourris d'une nouvelle énergie et prêts à mettre en pratique les idées qui auront été exposées cette semaine.

Le thème récurrent de cette semaine est l'importance de l'équité. Les parlementaires sont les garants de l'équité au nom des citoyens qu'ils représentent. La crise économique qui continue à affecter de nombreux pays, dont l'Irlande, doublée du fait que les responsables de cette crise, notamment les banquiers, continuent à s'enrichir aux dépens de millions de personnes qui travaillent dur, suscite beaucoup de colère. L'orateur avoue ne pas avoir beaucoup d'expérience de la vie politique. Auparavant, il travaillait dans les secteurs bancaire

et financier et déplore que les banques n'aient pas fait acte de vérité pour expliquer ce qui a provoqué la récession mondiale.

Le modèle économique néo-libéral a montré ses limites. En Europe, des millions de personnes ont perdu leur emploi et il est peu probable qu'ils en retrouvent un dans un avenir proche. Dans les pays en développement, la spéculation sur les prix des produits de base a des effets catastrophiques, en particulier pour les pauvres pour qui le coût de ces produits, notamment des denrées alimentaires, est devenu exorbitant.

L'intervenant indique que l'Irlande a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et que les parlementaires irlandais seraient donc reconnaissants aux délégués de l'UIP qui accepteraient de la soutenir dans cette démarche.

Si le fossé qui existe entre les parlements et les citoyens n'est pas des moindres, on peut néanmoins espérer le combler. Il faut pour cela que les responsables politiques agissent avec leur cœur et fassent preuve de bon sens pour traiter les problèmes dont ils sont saisis.

M. P. MUÑOZ LEDO (Mexique) dit que l'UIP est l'exemple même du pluralisme en action. Sa force tient à ce qu'elle reconnaît la diversité des systèmes politiques à travers le monde.

Les parlements sont aujourd'hui impuissants face aux événements mondiaux. Les marchés financiers constituent désormais le plus grand pouvoir mondial et parce que les parlementaires ne sont pas en mesure de maîtriser ce pouvoir, les citoyens ont perdu confiance en la politique. L'heure est grave, car des millions de citoyens, et en particulier des jeunes, ne croient plus à la façon traditionnelle de faire de la politique.

M. C. WEERAKKODY (Sri Lanka) dit que Sri Lanka a une pratique ancienne de la démocratie et de la liberté, qui a été interrompue par une triste période de terrorisme. Maintenant que les terroristes ont rendu les armes, le pays commence à récolter les fruits de la paix. Sri Lanka est l'un des endroits les plus sûrs de la planète pour le tourisme. L'investissement étranger direct a considérablement augmenté et l'économie nationale connaît une croissance extrêmement rapide. En un mot, Sri Lanka a tout gagné avec le retour à la démocratie et à la paix. D'autres pays devraient s'inspirer de son exemple et prendre conscience de l'importance d'un système démocratique solide.

La PRESIDENTE remercie les délégués et tous ceux et celles qui ont contribué à la tenue de la 126^{ème} Assemblée. Les sujets débattus durant cette semaine ont amené des idées très intéressantes. La Présidente observe que la plupart des délégués s'accordent à dire qu'un fossé s'est creusé entre citoyens et gouvernants. Des solutions novatrices ont été proposées pour tenter de le combler, comme la création de parlements des jeunes, la mise en place d'initiatives pour aller à la rencontre des citoyens, l'utilisation des médias sociaux et le renforcement de la transparence. Les parlementaires ici présents auront de quoi réfléchir une fois dans leurs pays respectifs et il serait bon qu'ils mettent en pratique ce qu'ils auront appris durant cette Assemblée.

La séance est levée à 11 h.20.

Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Première Commission permanente - Paix et sécurité internationale

Séance du dimanche 1^{er} avril
(matin)

La séance est ouverte à 9 h.20 sous la présidence de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président de la première Commission permanente

Adoption de l'ordre du jour
(C-I/126/C)

Le PRESIDENT présente le projet d'ordre du jour qui a été communiqué aux membres de la Commission (C-I/126/C). Aucune proposition d'amendement n'ayant été reçue, il en conclut que ledit projet d'ordre du jour est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à Panama les 16 et 18 avril 2011

Le PRESIDENT rappelle que le compte rendu de la session de la Commission tenue à Panama les 16 et 18 avril 2011 figure dans le document des compte rendus analytiques des débats de la 124^{ème} Assemblée de l'UIP qui a été adressé à tous les Membres de l'UIP. En l'absence de toute remarque ou question sur ce document, il en conclut que le compte rendu est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs
(C-I/126/R, C-I/126/DR-rev et C-I/126/DR-am)

Le PRESIDENT dit que, à la 124^{ème} Assemblée, la Commission a nommé deux co-rapporteurs, MM. M. Gyöngyösi (Hongrie) et J. Mwiimbu (Zambie), et les a chargés de traiter le thème d'étude qui sera examiné à la présente session, à savoir *Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. Les co-rapporteurs ont établi un rapport initial, qui a été distribué aux Membres de l'UIP et débattu lors de la 125^{ème} Assemblée à Berne, puis distribué à nouveau sous sa forme révisée et publié sur le site de l'UIP. Le Président ajoute que le contenu du rapport relève de la responsabilité exclusive des co-rapporteurs et qu'il a vocation à stimuler la discussion et nourrir les débats de la Commission.

Un avant-projet de résolution sur la question à l'examen a aussi été établi et distribué aux Membres de l'UIP en décembre 2011 et une version révisée en a été publiée. Les Membres ont eu la possibilité de présenter des amendements au projet de résolution révisé jusqu'à la date limite. Etant donné le nombre élevé d'amendements présentés, un comité de rédaction composé de représentants des groupes géopolitiques sera chargé d'examiner les

amendements en question et d'établir le document final pour distribution. Les deux co-rapporteurs seront invités à assister aux travaux du comité de rédaction à titre consultatif.

Afin que le débat soit aussi animé que possible, il est vivement déconseillé de donner lecture de discours rédigés à l'avance et les membres de la Commission sont invités à participer activement à la discussion et à commenter librement les déclarations faites par les différents intervenants.

M. M. GYÖNGYÖSI (Hongrie), *co-rapporteur*, explique que les co-rapporteurs ont décidé, à la suite de la réunion-débat qui a eu lieu lors de la 125^{ème} Assemblée à Berne, de rassembler leurs rapports en un seul document, dont ils ont révisé le texte pour tenir compte des observations formulées lors de cette discussion. Ce rapport fusionné a servi de base à la rédaction du projet de résolution.

Ce rapport explique en quoi consiste la bonne gouvernance et comment elle pourrait contribuer à l'avancée de la paix et de la sécurité dans le monde. Un accent a été mis sur le fait que la notion occidentale de démocratie libérale conditionne en général la vision de ce qui constitue une "bonne gouvernance". Il est important de relever que les normes fixées par les institutions occidentales ne tiennent souvent pas compte des différences historiques, culturelles et sociales existant d'un pays à l'autre. Il faut par conséquent que la notion de bonne gouvernance parte d'une réalité de terrain et tienne compte des caractéristiques historiques et culturelles locales.

Les co-rapporteurs se sont penchés sur les définitions de la bonne gouvernance dont se servent les institutions internationales telles que la Banque mondiale, le FMI et l'Union européenne, pour en extraire les critères communs, tels que l'importance de la transparence, la capacité à garantir le développement, la prestation équitable et efficace des services de justice, l'état de droit et la tenue d'élections libres et équitables propices à la participation de tous. La gouvernance, ingrédient essentiel de la paix et de la sécurité, doit reposer sur trois piliers : un Etat efficace, l'état de droit et le progrès économique associé à la répartition équitable des richesses au sein de la société.

Le désenchantement économique et social éprouvé notamment par les jeunes en Egypte, en Libye et en Tunisie, pays frappés par le chômage, la hausse du coût de la vie et l'inflation croissante, a constitué l'une des causes principales du Printemps arabe. Le rapport souligne le rôle des technologies de l'information et de la communication, plus particulièrement la contribution qu'elles apportent à la mobilisation des jeunes et de la société civile et l'écho qu'elles offrent à la voix du peuple. L'urgence de mener rapidement à bien des réformes et des mesures économiques destinées à lutter contre la corruption a contribué pour une large part aux soulèvements contre les régimes autoritaires de la région, mais il est important de ne pas négliger le contexte différent de chacun des pays dans lesquels s'est manifesté ce mécontentement, ainsi que les motifs divers pour lesquels de tels mouvements de protestation ont eu lieu. Dans certains cas, les conflits religieux ont joué un certain rôle tandis que, dans d'autres, le ressentiment à l'encontre des Occidentaux a alimenté le mécontentement.

Sur le plan des enseignements à tirer d'une telle expérience, le rapport souligne le caractère indispensable du progrès économique, qui permet de lutter contre le chômage et la corruption et de mettre un terme aux soulèvements et aux mouvements de mécontentement motivés par des facteurs socioéconomiques. La participation de la société civile, ainsi que la création d'instances de contrôle du gouvernement et de syndicats indépendants, notamment, constituent des éléments incontournables. Il faut aussi un glissement de paradigme du point de vue de la participation des femmes à la vie politique et publique. Le rapport évoque aussi la déclaration publiée lors de la 124^{ème} Assemblée de l'UIP au Panama concernant le droit des pays à réaffirmer leurs droits politique et de prendre en main leur avenir. Au terme de la transition, les nouvelles institutions démocratiques devront, à cet égard, tenir compte des caractéristiques sociales, historiques et culturelles des pays concernés.

M. J.J. MWIIMBU (Zambie), *co-rapporteur*, déclare que les co-rapporteurs se sont efforcés d'intégrer les avis exprimés lors de la réunion-débat de Berne dans le rapport consolidé, dont ils espèrent qu'il répondra aux attentes de la Commission permanente. Les révolutions de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont administré de grandes leçons de démocratie et de liberté à tous les pays et démontré la nécessité d'instaurer des réformes démocratiques, ainsi que de veiller à ce que le gouvernement offre à la population des perspectives, ne seraient-ce que modestes, de subvenir à ses besoins matériels. Ces événements ont révélé que les peuples du monde entier exigent d'élire des gouvernements démocratiques, fruits de l'expression libre et équitable de la volonté publique. Les droits de l'homme et l'état de droit doivent servir de fondement à la démocratie, qui est elle-même la meilleure forme de protection de la liberté d'expression, de la tolérance et de l'équité. La constitution, les modes de scrutin et la législation électorale, ainsi que l'organisation des partis politiques, les médias, le système judiciaire et les mentalités individuelles doivent évoluer en profondeur. Il faut aussi s'efforcer de lutter contre la marginalisation politique des femmes, qui doivent jouir des mêmes droits que les hommes. Il faut mettre en œuvre des politiques visant à réduire les inégalités, car l'inégalité entraîne le découragement et pousse les individus à se faire justice eux-mêmes.

L'orateur attire l'attention sur les efforts déployés par les Nations Unies pour veiller à une résolution pacifique du conflit en République arabe syrienne et ajoute qu'il espère qu'un changement s'instaurera dans ce pays.

La majeure partie des amendements présentés concernant le projet de résolution porte sur des points de sémantique, et il espère que le projet révisé sera adopté au consensus en témoignage de soutien pour la démocratie et la souveraineté des Etats.

Le **PRESIDENT** considère que la contribution des deux co-rapporteurs a prouvé qu'il n'existe pas de modèle universel de bonne gouvernance. Il faut veiller à ce que la bonne gouvernance parte d'une réalité de terrain et se garder de la tentation de plaquer tout simplement sur un pays un modèle de bonne gouvernance étranger. Il rappelle que les résolutions adoptées par les Commissions permanentes ne sont pas contraignantes, que l'UIP ne peut faire que recommander certaines pratiques sur la base de l'expérience acquise dans différents pays et qu'il revient aux Membres de réfléchir à la façon dont ces résolutions peuvent être adaptées à leur réalité nationale concrète.

La situation évolue en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Depuis 2011, la situation constitutionnelle de l'Egypte et de la Tunisie est de nouveau sous contrôle et de nouvelles constitutions sont en cours de rédaction dans ces deux pays. Avant de lancer la discussion, le Président invite M. Martin Chungong, Directeur de la Division des programmes à l'UIP, à informer la Commission permanente des activités entreprises par l'UIP pour venir en aide à l'Egypte, la Libye et la Tunisie dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles.

M. M. CHUNGONG (Directeur de la Division des programmes, UIP) présente les efforts entrepris par l'UIP pour jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'institution parlementaire en tant que modèle de bonne gouvernance. L'UIP soutient les parlements en les aidant à améliorer leur capacité à remplir leurs fonctions constitutionnelles. Nombreux sont les parlements qui travaillent dans le contexte de sociétés en transition ou sortant d'un conflit, dans lesquelles le cadre juridique n'est pas de nature à faciliter la bonne gouvernance. L'UIP aide prioritairement ces pays à passer à un mode de gouvernance plus démocratique et est donc intervenue très activement dans les situations qui se sont créées à la suite du Printemps arabe, tout particulièrement en Egypte et en Tunisie.

Au cours de l'année écoulée, l'UIP a contribué à l'élaboration d'une nouvelle loi électorale en Tunisie, où elle a recommandé un système de représentation proportionnelle

garantissant la parité sur les listes des partis. Ces recommandations ont été respectées et une grande partie des femmes ayant pris part aux travaux de l'Assemblée constituante a ensuite figuré sur les listes de candidats aux élections. L'UIP contribuera aussi à l'élaboration d'une nouvelle constitution tunisienne et à la mise sur pied d'un nouveau parlement, fort, moderne et respectueux de la parité.

En ce qui concerne les activités en Egypte, l'orateur ajoute que des consultations ont eu lieu entre les nouvelles autorités et l'UIP, qui a également organisé un atelier destiné au personnel gouvernemental et parlementaire de haut niveau. Un séminaire portant sur l'élaboration d'un système permettant d'accueillir les nouveaux parlementaires et d'aider le personnel parlementaire à se préparer à travailler avec les représentants de différents partis dans le cadre du nouveau système multipartite a aussi eu lieu.

L'UIP a également l'intention de donner suite à la demande qu'elle a reçue en Libye, où elle a été sollicitée pour venir activement en aide au parlement transitoire et à son successeur et développer la participation politique des femmes. La situation dans la région arabe restant instable, l'UIP anticipe l'arrivée de nouvelles demandes d'aide pour créer de nouvelles institutions législatives. Le travail de l'UIP se développe aussi dans d'autres parties du monde, notamment les Maldives, où la démission du Président a ouvert une crise. Un envoyé spécial de l'UIP s'est rendu dans cet Etat insulaire pour apporter son concours aux efforts de médiation. Une mission à haut niveau sera aussi envoyée au Myanmar, qui est récemment redevenu Membre de l'UIP. Alors que les activités menées par l'UIP pour soutenir les parlements, la démocratie et la résolution de conflits dans le monde se sont considérablement développées, les ressources, elles, se raréfient. Le Secrétaire général a lancé un appel aux Membres les priant de manifester leur soutien en apportant des ressources supplémentaires et en faisant pression sur les agences de coopération au développement pour qu'elles apportent leur contribution, car il est essentiel que l'UIP dispose d'un financement suffisant pour s'acquitter de son mandat et venir en aide aux parlements du monde entier.

Le PRESIDENT conclut la présentation de M. Chungong en déclarant qu'elle prouve que l'UIP s'engage sur le terrain. Il demande à M. Chungong si l'UIP est libre d'intervenir dans les pays de son choix ou si elle n'agit que sur demande expresse d'un Parlement membre. Il pose aussi la question de savoir si tous les Membres sont libres de solliciter l'aide de l'UIP.

M. M. CHUNGONG répond que l'UIP répond effectivement aux demandes de soutien des parlements, mais que les nouvelles autorités n'ont souvent pas immédiatement conscience des services offerts par l'UIP. L'Organisation doit, par conséquent, entreprendre des démarches actives pour faire connaître le type d'assistance qu'elle est en mesure d'offrir. Il confirme que n'importe quel parlement peut adresser une demande d'assistance à l'UIP. Lorsqu'elle reçoit une demande de cette nature, l'UIP peut y répondre par deux biais différents, à savoir : mener une évaluation complète du fonctionnement du Parlement et formuler des recommandations d'amélioration ou cibler son intervention en tentant de trouver des solutions à un problème particulier.

Débat

M. A. AL-DAMKHEE (Koweït) déclare que la bonne gouvernance, principal objectif des parlements, ne peut qu'être le fruit d'un système démocratique reposant sur des élections transparentes et exemptes de corruption, dans le cadre duquel l'Exécutif respecte la liberté d'information et met en œuvre des plans de développement économique viables soumis à un contrôle indépendant. Tous les peuples doivent pouvoir faire valoir leur droit à l'autodétermination. L'examen des causes du Printemps arabe exige de tenir compte du conflit entre les pays arabes et Israël et des bouleversements dont cette région du monde est la proie depuis des décennies. Ce conflit ne se limite pas à entraver l'instauration de la paix dans la

région arabe, mais aussi dans le reste du monde. La communauté internationale n'a pas réussi à éviter les atrocités commises à l'encontre du peuple syrien. Le Printemps arabe est le résultat de l'oppression, de la corruption et de l'absence de démocratie. L'orateur souhaite rappeler que l'islam prône la bonne gouvernance et le respect de la dignité et du droit des peuples. L'islam plaide en faveur de la justice et du partage des responsabilités dans l'exercice du pouvoir, de la transparence et de l'Etat de droit.

En venant à la situation au Koweït, il ajoute que la constitution koweïtienne repose sur la démocratie et la séparation des pouvoirs entre le Législatif, l'Exécutif et le Judiciaire. Le développement du Koweït est allé de pair avec l'instauration de la démocratie. Il va sans dire que les mouvements de protestation de la jeunesse arabe étaient motivés par le désir du peuple de prendre une part plus active à la vie politique, ainsi qu'au développement économique et social.

M. J. JAHANGIRZADEH (République islamique d'Iran) dit que la gouvernance doit être de qualité dans toutes les régions et que la discussion de la Commission permanente ne devrait donc pas se limiter au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, mais inclure aussi les pays occidentaux, où les inégalités sociales et économiques posent problème. La notion de bonne gouvernance devrait s'enraciner dans l'expérience et les liens existant entre les nations. Les événements qui ont récemment secoué les sociétés du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont envoyé un message fort, qui a révélé à quel point il est important de tenir compte des aspirations du peuple. Le pays de l'orateur croit au dialogue et au respect des droits de l'homme fondamentaux, ainsi qu'à la prise en compte des besoins essentiels du peuple, qu'il considère comme des éléments fondamentaux pour la stabilité sociale. Les puissances étrangères qui ont soutenu les dictatures au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont trahi les peuples qui se sont révoltés contre de tels régimes. L'intervention de l'OTAN en Libye n'a pas permis au peuple de remporter la victoire et causé des dégâts irréparables, notamment des pertes de vies humaines et une destruction de l'infrastructure à grande échelle. Il faut que les pays occidentaux cessent de parler un double langage et de s'ingérer, en invoquant la démocratie, dans les affaires touchant à la souveraineté de certains pays, tout en négligeant les appels lancés dans d'autres par des populations demandant le droit de voter. Ils feraient mieux d'écouter les revendications de leurs propres populations en matière de justice sociale et économique que de se mêler des affaires d'autres nations.

M. K. ONISHI (Japon) transmet les remerciements de sa délégation à la communauté internationale pour le soutien qu'elle a manifesté au Japon à la suite du tremblement de terre, du tsunami et de la catastrophe nucléaire qui ont frappé son pays en 2011.

Le Japon tient à prendre part aux efforts visant à soutenir, grâce au développement de la démocratie, la transition à une société pacifique. Le Printemps arabe, qui a récemment eu lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, n'a rien à voir avec les soulèvements d'origine religieuse qui ont déjà secoué la région car ces récents mouvements de protestation étaient motivés par la quête de la liberté et de l'état de droit. La démocratisation doit néanmoins tenir compte des différences économiques, sociales et culturelles existant entre les différents pays de la région.

Lors du dernier Sommet du G8, le Japon a proposé que la transition par laquelle doivent passer le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en matière de démocratie, de paix et de sécurité repose sur trois piliers. Par le biais de l'aide au développement, le Japon a consacré plus de 100 milliards de yens au développement agricole, à la réduction de la pauvreté et à la prévention des catastrophes, dans le but de renforcer le premier de ces piliers, à savoir la société civile. En ce qui concerne le deuxième pilier, à savoir le développement des ressources humaines grâce à l'instruction et à la création d'emplois, le Japon a créé des structures de formation professionnelle destinées à former des ingénieurs industriels et à offrir une formation supérieure dans le domaine scientifique et technologique. Il a aussi parrainé des

échanges avec des étudiants originaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le Japon s'efforce de partager ses connaissances en matière d'énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement par l'intermédiaire d'un ensemble de projets, notamment des programmes de développement de l'énergie solaire au Maroc et en Tunisie, qui s'inscrivent dans le cadre du troisième pilier, à savoir la création d'emplois et le soutien de l'industrie. La population du Moyen-Orient est jeune et représente l'avenir.

M. J. MOSCOSO (Espagne) déclare que la bonne gouvernance est indispensable, mais irréalisable en l'absence de démocratie et d'égalité véritable dans la société. La majeure partie des nations occidentales estiment que la transparence et la responsabilité constituent des ingrédients essentiels pour une gouvernance de qualité. En dépit de l'enthousiasme et du dynamisme dont le peuple a fait montre au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les révolutions qu'il a jusqu'à présent menées n'ont pas permis la création de systèmes politiques répondant à ses aspirations. Il est essentiel que les nouveaux gouvernements respectent l'esprit de la révolution qui les a portés au pouvoir.

La délégation de M. Moscoso a présenté un amendement au projet de résolution soulignant la nécessité de tenir compte des particularités religieuses, culturelles, historiques et économiques des différents pays lors de la mise sur pied d'un système démocratique. La seule exception à ce principe doit être la peine de mort, qui devrait être abolie dans le monde entier. L'égalité de tous doit constituer la marque de la bonne gouvernance.

M. O.-a. KLAMPAIBOOM (Thaïlande) considère la bonne gouvernance comme essentielle pour la paix et la sécurité. La mauvaise qualité de la gouvernance a provoqué conflits et bouleversements et menacé la paix et la sécurité. Le Printemps arabe a sommé les dirigeants des régimes autoritaires de la région de lancer des réformes économiques et sociales permettant de réduire les inégalités. La démocratisation et la réforme sont des processus inclusifs auxquels l'ensemble de la société doit participer. Il est, par conséquent, particulièrement important de garantir l'éducation de tous. Il faut veiller à ce que les élections permettent l'instauration de régimes choisis par la majorité de la population. La Thaïlande, convaincue de l'importance de la bonne gouvernance et de la démocratie participative, a entrepris des réformes politiques visant à instaurer une stabilité politique sur la durée. La Constitution a été amendée et des améliorations apportées au mode de scrutin électoral, à la réglementation appliquée aux partis politiques et au système judiciaire. Des mesures ont été prises pour que la société civile prenne davantage part à la vie politique générale. A l'instar des populations du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, le peuple thaïlandais aspire à vivre dans une société démocratique et bien gouvernée. La délégation de M. Klampaiboom espère que le Printemps arabe renforcera la paix et la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

M. E.K. GUDFINNSSON (Islande) dit que le terme de "Printemps arabe" est devenu une expression consacrée. Cette série de soulèvements a débuté en Tunisie, avant de s'étendre au Bahreïn, à l'Égypte et au Yémen, ainsi qu'à de nombreux autres pays. Au terme de décennies de tyrannie en Libye, la révolution a dégénéré en guerre civile. En Syrie, les autorités ont réagi violemment et, aujourd'hui, la situation est grave. Les autorités syriennes se servent depuis trop longtemps des enceintes internationales pour afficher leur supériorité morale, alors que la réalité du terrain révèle un bain de sang et donne le pire exemple de tyrannie, de despotisme et de terreur qu'on puisse imaginer. La communauté internationale, notamment la Chine et la Fédération de Russie, ont préféré protéger leurs propres intérêts économiques et militaires que d'aider le peuple syrien. Il faut que la communauté internationale réfléchisse sérieusement à la façon dont elle pourrait aider la Syrie à instaurer la paix et la démocratie. En Égypte, les grands espoirs soulevés par la Place Tahrir ne se sont pas concrétisés et la situation de Bahreïn et du Yémen reste assez instable. Malgré les dangers de la révolution, le Printemps

arabe est arrivé à point nommé et pourrait offrir une réelle possibilité de développer la liberté et la démocratie.

M. ZHA PEIXIN (Chine) affirme que la situation au Moyen-Orient, qui a focalisé l'attention de la communauté internationale, est en train d'évoluer rapidement. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord jouent un rôle stratégique dans le monde et l'instabilité de cette partie du globe pourrait nuire à la paix et à la stabilité internationale. La communauté internationale doit respecter les demandes des peuples du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui revendiquent le changement, le développement et, plus particulièrement, le droit à l'autodétermination. La Chine espère que la violence qui sévit dans la région arrivera à son terme pour qu'il soit possible de garantir la sécurité de la population civile et de trouver des solutions pacifiques aux conflits grâce à un système politique inclusif.

La communauté internationale doit défendre les principes de la Charte des Nations Unies et respecter l'autonomie des pays de la région. Imposer des sanctions ne constitue pas une solution constructive. Le Gouvernement chinois suit de près la situation en Syrie et déplore les pertes de vies humaines causées par la guerre civile. Il faut trouver une solution. Il faut que les Nations Unies mènent une évaluation générale de la situation humanitaire en Syrie, tout en respectant l'intégrité de ce pays et en offrant toute l'aide requise. Le Gouvernement chinois est opposé à toute intervention militaire et changement de régime imposé. Il se félicite du rôle joué par Kofi Annan et soutient les tentatives des Nations Unies et de la Ligue arabe pour trouver une solution. L'orateur souhaite souligner que la Chine n'a aucun intérêt à défendre en Syrie et fera preuve d'impartialité et d'équité dans les efforts qu'elle déploiera pour défendre les valeurs figurant dans la Charte de l'ONU et respecter les intérêts de la région. Sa délégation soutiendra tous les efforts destinés à trouver une solution adaptée et pacifique au conflit.

M. E. TUMA (Chili) déclare que l'UIP dispose d'un éventail d'instruments lui permettant de faire évoluer les mentalités à l'échelle internationale. La gouvernance est un mot à la mode, très usité dans le contexte du Printemps arabe, mais dont il faudrait débattre à l'échelon international, tout particulièrement aux Nations Unies. Tous les Etats membres de l'ONU doivent être mis sur un pied d'égalité et la prise de décision ne doit pas être le privilège exclusif des pays sortis vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Le droit à l'autodétermination des peuples de tous les pays doit être garanti et l'UIP pourrait intervenir utilement en ce sens.

Nombreux sont les pays du Moyen-Orient qui revendiquent le droit à l'autodétermination, mais la situation palestinienne n'évolue pas. La Palestine reste un territoire occupé et sa population est privée de son droit à élire ses représentants et à occuper son propre territoire. Une gouvernance internationale de qualité est indispensable pour garantir le respect de tous les peuples. Il faut que l'UIP parle de la situation en Palestine et la communauté internationale doit cesser de pratiquer la politique de l'autruche à l'égard des souffrances de peuples pliant sous le joug d'une puissance étrangère. La Palestine mérite elle aussi une gouvernance de qualité.

Mme A. KYRIAKIDOU (Chypre) estime que les changements qui ont lieu depuis plus d'un an dans la zone orientale et méridionale de la région méditerranéenne sont de grande envergure. Des régimes autoritaires ont été renversés et laissé la place à de nouvelles forces de développement économique et de restructuration politique méritant toute l'attention de la communauté internationale. Il convient de réfléchir aux régimes qui succéderont aux dirigeants renversés et d'évaluer notamment les chances d'instaurer la démocratie. La difficulté à laquelle est confrontée la région est de réussir à mettre sur pied des institutions démocratiques reflétant les aspirations de la population et la culture des pays qui la composent. L'aide de l'UIP dans ce domaine serait la bienvenue. Il faut que les Parlements

donnent la preuve de leur engagement en faveur d'un développement démocratique reposant sur le respect des droits de l'homme fondamentaux.

Tous les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont une contribution importante à apporter à la transition démocratique de la région et il est essentiel qu'ils respectent le droit international et les résolutions de l'ONU concernées. Chypre est un exemple éclairant, qui montre quelles solutions durables et pacifiques le respect du droit international, la garantie des droits de tous et la déférence pour la voix du peuple permettent de trouver. La sécurité revêt une importance cruciale pendant la phase de transition et prendre des mesures permettant de lutter efficacement contre la corruption et le népotisme et de poursuivre en justice les anciens dirigeants ayant commis des abus de pouvoir pourrait inciter le peuple à soutenir les réformes. Il faut donner aux jeunes générations les moyens de prendre une part active à la vie politique et de jouer le rôle de ferments du changement. Il faut prendre des mesures permettant aux populations du Moyen-Orient de tourner la page et d'avancer avec optimisme vers un avenir meilleur.

M. A RAZZI (Italie) dit que l'aide prêtée par les Nations Unies aux pays souverains pour qu'ils atteignent leurs objectifs est d'importance cruciale. Toutes les résolutions de l'Assemblée générale ont pour but de promouvoir la paix et le respect des droits de l'homme. Ces objectifs restent souvent lettre morte. La situation en Turquie constitue un bon exemple de promotion de la paix et du dialogue. Un grand nombre de démocraties occidentales seraient bien inspirées de revoir leur système politique et démocratique. La politique économique menée par l'Occident est risquée et le taux de chômage élevé. L'avenir est incertain et la population vit dans la crainte constante de l'écroulement économique. Il faut une nouvelle répartition des richesses en Occident et la corruption doit cesser. Il faut que les pays occidentaux assument leurs responsabilités politiques. Les Nations Unies n'arrivent pas à obtenir l'application de leurs propres décisions, ce qui les décrédibilise. Il faut que les parlementaires veillent à ce que leur gouvernement applique ces décisions.

M. P.-F. VEILLON (Suisse) considère que le rapport et le projet de résolution n'accordent pas une attention suffisante à la nécessité de concevoir pour l'avenir des mesures de renforcement de la paix tenant compte de l'héritage du passé. Lors de la transition à des régimes respectueux des droits de l'homme, il est impossible de faire l'impasse sur le soutien prêté par les forces de sécurité aux régimes autocratiques. La Suisse soutient avec neutralité la réforme des forces de sécurité en Afrique du Nord. La délégation suisse a présenté deux amendements au projet de résolution évoquant la nécessité de dédommager les victimes, d'établir un nouvel état de droit garantissant le respect des droits de l'homme fondamentaux et d'obliger les forces armées à rendre compte de leurs actes. La délégation de l'orateur a également proposé officiellement que l'UIP aborde la question de la contribution que pourraient apporter les parlementaires au contrôle du secteur de la sécurité.

M. U. NILSSON (Suède) remercie les deux co-rapporteurs pour la qualité du texte qu'ils ont rédigé. Les bouleversements survenus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont pris tout le monde de court. Les dictatures en place dans les pays concernés semblaient stables et les analystes n'avaient pas prévu les changements majeurs qui sont intervenus. Bien que rares aient été ceux qui croyaient le temps du changement venu, il est effectivement arrivé et a emporté sur son passage un grand nombre de vies humaines. La guerre civile continue à faire rage en Syrie et les Nations Unies sont impuissantes. Les parlementaires du monde entier doivent inciter leur gouvernement à soutenir les Nations Unies dans l'accomplissement de leur rôle et de leur mandat de protection des valeurs humanitaires, tout particulièrement à la fin de la guerre civile et des soulèvements, qui marqueront le début de nouvelles difficultés. Des lois, dont il faudra assurer le respect, doivent garantir des droits fondamentaux tels que le droit à liberté de religion, de pensée et d'expression et le droit de voter pour un gouvernement

démocratiquement élu. Les parlements ne doivent pas pouvoir enfreindre des lois fondamentales. La bonne gouvernance passe nécessairement par des tribunaux indépendants. Le droit à un procès équitable et le droit de faire appel sont indispensables. Il est tout naturel que les différences culturelles qui se manifestent d'un pays à l'autre aient une influence sur leur développement et la délégation de l'orateur est convaincue que certaines traditions doivent être remises en cause pour faire avancer la cause des femmes.

M. B. GAULE (Zimbabwe) dit que les valeurs de la bonne gouvernance font à peu près l'unanimité, mais que la définition de ce terme en tant que tel varie en fonction de la perspective nationale. Le passage à une gouvernance de qualité exige la répartition équitable des richesses, l'éradication de la pauvreté et l'élimination de la corruption. Des efforts doivent être consentis pour promouvoir l'état de droit, protéger les droits de l'homme, garantir la tenue d'élections libres et équitables et permettre à la population de rédiger sa propre constitution. Les événements qui ont récemment eu lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord illustrent parfaitement les conséquences que peuvent avoir la mauvaise qualité de la gouvernance et la répression des activités de la société civile.

M. A. CHERRAR (Algérie) remercie les deux co-rapporteurs de leurs efforts, tout en précisant que le terme de "pays d'Afrique du Nord" est d'origine coloniale et devrait être remplacé par "pays du Maghreb". Les pays de cette région possèdent des systèmes politiques très variés. L'Algérie est une république à la tête de laquelle se sont succédé plusieurs chefs d'Etat depuis l'indépendance, le Maroc est une monarchie, la Tunisie une république, qui n'a connu que deux chefs d'Etat depuis son indépendance, et la Libye a un système politique très particulier. Le mode de scrutin de l'Algérie est proportionnel et une nouvelle loi relative à la participation des femmes à la vie politique y a récemment été adoptée. Ce pays est en avance sur bien des pays qui s'érigent en modèles de démocratie et de pluralisme.

Concernant les références à l'Algérie dans le rapport, l'orateur souhaite appeler l'attention sur un certain nombre d'inexactitudes devant être corrigées. En premier lieu, si des manifestations ont bien eu lieu en Algérie, elles ne se sont toutefois pas soldées par une révolution. Plusieurs réformes sociales notables sont en cours, y compris l'élaboration d'un nouveau projet de logement social. Ensuite, le taux de chômage est actuellement de 10 pour cent en Algérie, et non de 90 comme le rapport le donne à entendre. Il conviendrait également que ce dernier établisse une distinction claire entre dictature et démocratie fragile. L'Algérie garantit la liberté d'expression. Il faudrait aussi réfléchir aux moyens de lutter contre la recrudescence du racisme et de la xénophobie en Europe.

Le PRESIDENT répond que les données et les chiffres mentionnés dans le rapport seront vérifiés et, le cas échéant, corrigés.

Mme M. VAN EETVELDE (Belgique) relève avec satisfaction que les co-rapporteurs ont fait référence, dans le projet de résolution, au rôle joué par les femmes dans le passage à des systèmes politiques plus démocratiques et à l'importance du respect des droits de l'homme, condition *sine qua non* de la démocratie. Elle souhaite toutefois qu'il soit fait spécifiquement référence au rôle des femmes dans le Printemps arabe. Elle se félicite du fait que le projet de résolution reconnaisse le rôle clé joué par la parité et la participation égale des femmes à la vie politique et publique dans l'instauration de la démocratie et d'une gouvernance de qualité. Les droits des femmes ne doivent pas être considérés comme moins importants que les difficultés socio-économiques auxquelles sont confrontés les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. La mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes doit constituer un élément central des réformes entreprises dans ces pays.

Dans une démocratie, les droits fondamentaux doivent être garantis. Il faut que le projet de résolution insiste sur le caractère indispensable du contrôle démocratique des forces armées et du respect de la loi. L'oratrice souhaite souligner l'importance des trois dernières recommandations du projet de résolution, qui se rapportent directement au rôle incombant à l'UIP. L'Union a joué un rôle de précurseur en fixant aux Parlements des normes démocratiques d'application universelle mais pouvant être adaptées aux particularités historiques et culturelles de chaque pays. L'UIP est donc bien placée pour soutenir, sur le plan parlementaire, les avancées démocratiques en cours dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La parité est au cœur de tous les programmes de l'UIP en faveur du renforcement des capacités parlementaires. Il faudrait également que l'UIP organise une conférence parlementaire internationale traitant des nouvelles formes de participation des jeunes à la vie politique, notamment grâce aux nouvelles technologies.

M. KADAM (Tchad) rappelle que le Parlement tchadien est redevenu Membre de l'UIP lors de la 125^{ème} Assemblée de Berne, en octobre 2011. Le Tchad est passé par presque quarante années de guerre depuis son indépendance en 1960. La transition démocratique est désormais en cours : un système multipartite a vu le jour, le Parlement est constitué à 30 pour cent de femmes et la liberté de la presse, ainsi que la liberté d'association et d'expression, sont garanties. Une série de quatre consultations présidentielles a eu lieu ces dix dernières années pour débattre des problèmes et chercher des solutions. Le Tchad, qui entretient aussi de bonnes relations avec ses voisins, s'est toujours engagé en faveur de la démocratie et des transitions politiques pacifiques. La délégation de l'orateur considère que le rapport aurait dû faire expressément référence à la partialité des réactions face aux conflits armés et aurait notamment dû se pencher sur la question de savoir qui avait le droit de décider quand intervenir, et dans quelle mesure, dans les affaires d'un autre Etat.

M. J. ALMEIDA (Portugal) déclare que les mouvements populaires qui ont provoqué le Printemps arabe ont constitué la plus puissante influence populaire sur la politique depuis la chute du Mur de Berlin. Cette évolution montre que les réformes politiques, sociales et économiques mal pensées mènent à la révolution. Le monde a pendant trop longtemps fermé les yeux sur la répression pratiquée par les régimes autocratiques. Les soulèvements en Tunisie et en Egypte, mouvements d'origine populaire et non terroriste, ont offert à la communauté internationale une occasion extraordinaire de s'unir pour améliorer les conditions de vie, créer des emplois, renforcer la démocratie et la participation politique et veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, mesures qui contribueront toutes à l'instauration d'un ordre international plus stable et plus prospère.

Le processus de réforme et la transition démocratique doivent être impulsés par le peuple. Les parlements et les gouvernements devraient avoir l'humilité politique de se mettre à l'écoute des espoirs et des rêves du peuple et d'œuvrer en faveur de la réconciliation nationale. Les deux rives de la Méditerranée devraient nouer une coopération solide. Le Portugal s'efforce d'intensifier la coopération avec les pays d'Afrique du Nord en développant les relations commerciales et en tenant compte de la vision propre à chaque pays de la région, plutôt que d'imposer une recette de transition démocratique toute faite. Les droits de l'homme sont certes universels, mais pas les modèles politiques. Le peuple doit être en mesure de décider de son avenir et les décisions qu'il prend doivent être respectées; la prise de décision politique doit être libre, transparente et équitable.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) dit que la Commission permanente, qui a pourtant longuement parlé de politique, a oublié de mentionner le sujet le plus important au Moyen-Orient, à savoir le conflit israélo-palestinien. Beaucoup de personnes vivant dans la région arabe n'apprécient guère l'expression de "Printemps arabe", dont l'origine est étrangère à la région. Ceux qui expriment leur soutien aux soulèvements du Moyen-Orient et de

l'Afrique du Nord sont ceux-là mêmes qui soutenaient auparavant la dictature dans ces régions. La délégation de l'orateur conteste la référence que fait le rapport à la méfiance dont feraient l'objet les Occidentaux. Les peuples du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord aspirent à vivre dans une société pacifique et démocratique, qui respecte leurs droits fondamentaux. Ils souhaitent que cesse l'occupation israélienne, qui opprime le peuple palestinien en dépit des efforts consentis à l'échelon international pour promouvoir la paix. Le rapport et le projet de résolution devraient consacrer davantage d'attention à l'ingérence des puissances étrangères au Moyen-Orient. Il faut que les peuples des pays arabes aient le droit de prendre en charge leur propre liberté et de tirer profit des ressources naturelles qui leur appartiennent. Il faudrait que la communauté internationale exprime son soutien sans équivoque pour les Palestiniens jetés dans les geôles israéliennes : la grève de la faim qu'une prisonnière palestinienne soutient depuis 46 jours suscite l'indifférence de la communauté internationale.

Le PRESIDENT répond que la délégation palestinienne devrait soumettre ce cas au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.

M. J. CHISHIBA (Zambie) considère que tous les pays ont tirés des enseignements importants des événements survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les trois changements de gouvernement qu'a connus la Zambie se sont déroulés dans un climat pacifique et démocratique. Le résultat des élections a été entériné et des institutions ont été consolidées. Des efforts, dont la révision de la constitution, ont été entrepris pour promouvoir la bonne gouvernance et la pratiquer. Il reste toutefois des difficultés, notamment en matière de responsabilité, de transparence et de difficulté d'accès à l'information. Il faut que la communauté internationale soutienne les nouveaux régimes qui sont en train de naître au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en les incitant à tenir compte du fait que seule une gouvernance de qualité peut rendre la paix et la sécurité durables.

M. S.-H. JANG (République de Corée) déclare que la vague de mouvements favorables à la démocratie qui a récemment balayé le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a prouvé l'importance de la gouvernance. Ces soulèvements ont permis l'expression de fortes aspirations à la liberté longtemps réprimées par des régimes autoritaires. La société civile a joué un rôle de premier plan dans la transition d'un régime autoritaire à une gouvernance démocratique par laquelle est passée la République de Corée dans les années 1980. La stabilité de la croissance économique s'est révélée essentielle à l'instauration de la démocratie. Un grand nombre de difficultés, telles que les écarts de revenus, persistent, mais la situation du pays de l'orateur constitue un excellent exemple de la contribution que la bonne gouvernance a apporté à la promotion de la paix et de la démocratie, ainsi que du fondement solide qu'offre la démocratie pour le renforcement permanent de la bonne gouvernance. Il ne faut pas relâcher les efforts de promotion de l'égalité sociale et de la bonne gouvernance une fois la transition démocratique achevée et les programmes de renforcement des capacités sont indispensables.

Mme S. KARHU (Finlande) dit qu'aucune nation ne peut considérer la paix, la prospérité et l'égalité des droits pour tous ses citoyens comme superflus. Elle se félicite du rapport rédigé par les co-rapporteurs, qui ont mis en exergue tous les éléments essentiels d'une gouvernance de qualité, qui exige de lutter pour un développement durable et de veiller à trouver un équilibre entre les objectifs économiques et environnementaux. Les changements climatiques menacent le développement. Il ne peut y avoir de bonne gouvernance sans élections libres et équitables; l'égalité est fondamentale. L'égalité des droits et des chances ne doit pas être un vain mot et doit être à la portée de tous, quelle que soit la race, le genre, les préférences sexuelles, la langue et la religion.

Mme G. REQUENA (Venezuela) exprime les réserves de sa délégation concernant la définition de la bonne gouvernance retenue par les co-rapporteurs, car elle exige une évaluation de la performance en matière de gouvernance reposant sur des critères subjectifs élaborés dans des pays étrangers, ce qui va donc à l'encontre du principe de l'autodétermination. Une telle optique pourrait aller de pair avec l'intervention militaire de puissances étrangères en cas de troubles sociaux à l'échelle nationale. Ce type d'intervention a déjà eu lieu, provoquant des pertes de vies humaines et une destruction de l'infrastructure considérables et injustifiables. Le projet de résolution reste muet au sujet de l'intervention occidentale en Libye. Le Venezuela est donc opposé à ce projet.

M. M.A. AL MURR (Emirats arabes unis) dit que les systèmes politiques ne peuvent pas fonctionner sans bonne gouvernance. Des mesures doivent être prises (notamment l'adoption de lois) pour lutter contre la corruption administrative et financière. Il faut garantir la tenue d'élections libres et démocratiques, exemptes de fraude électorale. La transition démocratique doit tenir compte des caractéristiques historiques et culturelles de chaque pays. La délégation de l'orateur soutient la proposition d'organiser une réunion parlementaire internationale traitant du rôle des jeunes dans la vie politique à la lumière de l'évolution technologique, car les jeunes sont de plus en plus actifs sur le plan politique en raison de l'évolution connue par les médias et la technologie.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud) déclare que la Constitution de l'Afrique du Sud garantit la protection et la promotion des droits de tous les peuples du monde, réaffirme les valeurs démocratiques que sont la dignité humaine et la liberté et garantit l'égalité des droits pour tous. Les sociétés qui n'ont pas la démocratie et la transparence pour fondement sont en proie à l'insécurité. Le régime politique sud-africain, centralisé, permet la représentation de partis politiques bien structurés et son mode de scrutin garantit la tenue d'élections au suffrage universel libres et démocratiques. La séparation des pouvoirs est également garantie et des commissions indépendantes traitant de la parité, des droits de l'homme et de la protection du public ont vu le jour. L'Afrique du Sud possède aussi une société civile dynamique et une législation destinée à promouvoir la gouvernance et la transparence. La délégation de l'orateur soutient le projet de résolution.

M. E. EL-ERIAN (Egypte) déclare que le succès rencontré par la révolution égyptienne constitue un précédent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le régime autocratique a été renversé et l'application de nouvelles politiques va de pair avec la mise sur pied d'un nouveau Parlement. Des élections démocratiques, auxquelles 30 millions d'électeurs ont pris part, ont eu lieu. Les institutions exigées par la démocratie sont en train de voir le jour, tout comme une nouvelle constitution. L'orateur en appelle aux parlementaires du monde entier, qu'il invite à soutenir l'évolution démocratique en cours dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord où se sont déroulées les révolutions. Il faut adopter des conventions internationales visant à lutter contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et la corruption et veiller à ce que les fonds détournés ou empochés par les régimes précédents soient rendus. Toutes les personnes détenues pour avoir lutté pour leur liberté politique et leur droit à vivre dans un Etat indépendant doivent être libérées. Au paragraphe 7 du rapport, qui mentionne la capitale d'Israël, il faut remplacer "Jérusalem" par "Tel Aviv".

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) déclare que sa délégation objecte au paragraphe 5 du préambule du projet de résolution, qui évoque le rôle joué par les pouvoirs publics dans la création d'un environnement propice à l'esprit d'entreprise. Le rôle des pouvoirs publics devrait être de défendre l'intérêt commun et, par conséquent, de décider de la façon dont les politiques doivent être conçues. Au septième alinéa du préambule, il convient d'ajouter une référence aux origines des soulèvements populaires. Au paragraphe 1 du dispositif, il faut faire

référence au caractère indispensable de l'égalité des chances sur le plan professionnel. Il faut faire figurer une référence au principe de la non-ingérence au paragraphe 7 du dispositif.

M. J. OKETTA (Ouganda) dit que, pour que les Parlements puissent œuvrer en faveur de la gouvernance et de l'instauration de la paix et de la sécurité à grande échelle, ils doivent réfléchir aux éléments déclencheurs des troubles sociaux. Les émeutes qui ont eu lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont résulté de la nécessité d'améliorer la gouvernance et de mobiliser la collectivité autour de l'objectif commun de la résolution des conflits, de la paix et de la sécurité. Le Gouvernement de l'Ouganda a adopté des politiques visant à réformer les investissements et à lutter contre la corruption. Il est essentiel que les Parlements défendent les principes et les mécanismes démocratiques permettant la participation de tous. Les citoyens doivent être informés pour pouvoir prendre une vraie part à la vie politique. Des mesures doivent être prises pour réformer le domaine de la sécurité, tout particulièrement au vu du fait que ce sont souvent les divisions ethniques, sur lesquelles misent les dirigeants politiques, qui font le lit de la violence et de la destruction. Aucun pays ne devrait avoir le droit de s'ingérer dans les affaires d'un autre et tous les gouvernements sont responsables du maintien de la paix et de la démocratie.

M. Ø. VAKSDAL (Norvège) déclare que la leçon que nous apprend le Printemps arabe est que tous les dictateurs finissent par tomber. La mauvaise qualité de la gouvernance constitue une menace pour la paix et la sécurité, qui sont en jeu au Moyen-Orient. La Syrie est actuellement le théâtre des événements les plus tragiques de la région, mais il n'est pas exclu que cette instabilité ne gagne le reste de la région. Il est évident que le régime syrien est responsable des atrocités commises à l'encontre des civils. Il est à regretter que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'ait pas réussi à donner une réponse concertée à cette situation. La communauté internationale doit trouver une solution venant en aide au peuple syrien et permettre la mise en place d'une aide humanitaire. Kofi Annan, Envoyé spécial des Nations Unies et de la Ligue arabe en Syrie, a lancé un appel demandant la fin des violences et la mise à disposition d'une aide humanitaire pour tous les civils victimes des combats. La délégation de l'orateur espère que les autorités syriennes répondront à cet appel. La tradition prive les femmes d'une large part de leur influence sur la politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il sera impossible d'atteindre l'objectif de la bonne gouvernance si la moitié de la population est exclue de la prise de décision. Il est essentiel de garantir une participation équilibrée.

M. H.S. KIM (République populaire démocratique de Corée) déclare que les événements récemment survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont venus rappeler à tous les pays l'importance de la gouvernance. Tous les parlements doivent respecter l'avis et les revendications du peuple et se faire le relai de l'opinion publique. La souveraineté nationale et le droit des Etats à œuvrer pour la résolution pacifique des conflits internes sont des principes fondamentaux figurant dans la Charte des Nations Unies. A ce titre, ils doivent donc être respectés. La population syrienne doit pouvoir chercher une solution à sa situation sans ingérence étrangère. L'armée doit être le principal bastion de la dignité et de la souveraineté du pays. La délégation de l'orateur espère que les parlementaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ne ménageront pas leurs efforts pour garantir la paix et la stabilité de la région.

M. H. RAO (Inde) dit que la bonne gouvernance doit aller de pair avec la transparence et l'inclusivité. Les pouvoirs publics ne peuvent pas offrir une gouvernance de qualité s'ils ne veillent pas à la participation équitable de tous, à la transparence et à l'obligation de rendre compte. Pour promouvoir réellement l'état de droit, il convient de tenir compte de tous les facteurs politiques, sociaux et culturels. Un système de poids et contrepoids doit être mis en

place pour promouvoir le développement équitable, lutter contre la corruption, défendre les droits de l'homme et garantir que la voix des plus pauvres et des plus vulnérables soit entendue dans la répartition des richesses et les processus de prise de décision. Le Printemps arabe, fruit de la volonté du peuple de contrôler sa destinée politique et économique, a donné naissance à un nouveau processus de démocratisation articulé autour de la qualité de la gouvernance, considérée comme essentielle pour promouvoir la paix et la sécurité. Tous les pays du monde doivent défendre la qualité de la gouvernance, également indispensable pour préserver la prospérité.

Mme R. BENMASSAOUD (Maroc) dit que le Maroc a connu ses premières manifestations en février 2011 et que les pouvoirs publics y ont réagi en accédant aux demandes de réformes de la population. Une nouvelle constitution incluant des dispositions relatives à la bonne gouvernance, la démocratie, la parité et le rôle de la société civile, a été adoptée. Elle garantit la liberté d'expression, la décentralisation, l'obligation de rendre compte, la transparence et l'égalité. Les femmes sont plus nombreuses au Parlement et les jeunes ont aussi été incités à s'engager. Le Maroc souhaite que tous les pays puissent concevoir leur propre modèle de démocratie et de bonne gouvernance. Le Printemps arabe ne doit pas exclure la Palestine. Tous les Parlements doivent offrir leur soutien aux détenus palestiniens et la communauté internationale doit aider le peuple palestinien sur le plan économique et humanitaire afin de permettre l'instauration d'une démocratie réelle et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. S. ALNAMLAH (Arabie Saoudite) dit que la bonne gouvernance a une composante tant économique que sociale. Il faut protéger le tissu social des pays et veiller à la solidarité entre les riches et les pauvres. Les populations démunies doivent bénéficier tant d'une aide régulière que d'une aide d'urgence. Il faut une véritable coopération internationale, tout particulièrement pour le développement des zones rurales sur le plan technologique. La coopération internationale doit servir à combler le fossé entre les pays les plus et les moins développés. Le dialogue est indispensable pour régler les problèmes qui surviennent au sein des régions, entre elles et entre les différents groupes sociologiques. L'Arabie saoudite, l'Autriche et l'Espagne ont pris l'initiative commune de créer un centre pour le dialogue. Les yeux du monde sont fixés sur le Moyen-Orient et la Syrie. Le peuple syrien paie le prix de l'inaction internationale. Il est indispensable que la situation politique de la Syrie évolue positivement.

M. A. GARCÍA PORTILLO (Mexique) exprime la satisfaction de sa délégation à la suite de la discussion de Berne et des changements apportés au rapport. Les effets à long terme des événements ayant eu lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne se feront sentir que progressivement. L'amélioration de la gouvernance doit être durable et faire partie intégrante de la culture nationale. L'orateur espère que le projet de résolution sera approuvé.

M. K. DIJKHOFF (Pays-Bas) dit que la démocratie ne peut donner de résultats satisfaisants que si tout un chacun peut prendre part à la vie politique. Il convient d'inciter plus particulièrement les femmes et les jeunes à participer pour veiller à ce que la démocratie soit représentative de l'ensemble de la population. La représentation des femmes et des jeunes au Parlement doit être proportionnelle. Les problèmes à régler sont nombreux au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les Pays-Bas sont prêts à fournir leur aide à tout moment. Le changement prendra du temps et la participation des femmes à la vie politique ne fait pas l'unanimité dans un grand nombre de pays. Il faut donc consentir des efforts constants pour promouvoir l'égalité des chances pour les femmes. La création du Conseil national des femmes en Egypte offre une lueur d'espoir pour l'avenir de la participation féminine. Ces instances peuvent conseiller des politiques au Gouvernement et veiller avec lui à ce que la

transition démocratique tienne compte de l'exigence de la parité. La révolution ne se résume pas à une question de pouvoir, mais a trait à la dignité et la protection des droits de tous les peuples. Il faut que les gouvernements soient le fer de lance des mesures destinées à préserver les droits et la dignité de tous.

Mme P. LEITÃO BARBOSA (Angola) dit que les événements du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui ont ouvert les yeux des parlementaires du monde entier sur la nécessité d'améliorer la gouvernance, ne sont pas encore totalement du passé. Ils ont néanmoins prouvé les effets néfastes et désastreux de l'ingérence étrangère dans les affaires d'une nation. Dans son programme, l'UIP prône l'instauration d'une gouvernance de qualité et l'amélioration de la vie de tous. Le dynamisme de la société civile constitue un facteur extrêmement favorable à la qualité de la gouvernance et un moyen d'œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité. La législation doit mentionner les principes de la bonne gouvernance, qui doivent être étayés par des institutions fortes susceptibles de garantir la démocratie et de lutter contre l'individualisme ou la corruption. L'Angola, désireuse de veiller à la qualité de la gouvernance, a adopté en 2007 une nouvelle constitution garantissant le respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Des élections générales destinées à consolider la démocratie et asseoir la stabilité se dérouleront en 2012.

M. R. PEZ FERRO (Cuba) exhorte tous les parlementaires et les responsables politiques à réagir à l'urgence de s'allier pour contribuer aux efforts visant à protéger la souveraineté des Etats et à préserver leur indépendance et leur autonomie. Il est essentiel de résoudre pacifiquement la controverse au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de respecter le droit du peuple à l'autodétermination. Cuba, victime de la politique répressive imposée par les Etats-Unis d'Amérique, connaît la souffrance engendrée par le non-respect de la souveraineté nationale. Cuba s'est vu imposer des sanctions commerciales et financières et la communauté internationale reste indifférente à la situation des Cubains détenus dans les geôles américaines pour avoir dénoncé les agressions terroristes dont se sont rendus coupables les Etats-Unis à l'égard de Cuba.

Mme N. ROUSAN (Jordanie) dit qu'il n'est pas possible de savoir aujourd'hui quels seront les résultats des changements qui s'instaurent progressivement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord dans le sillage des révolutions populaires. Tous les gouvernements doivent s'efforcer de respecter la paix et la sécurité internationales. L'instabilité que connaît le Moyen-Orient a eu des répercussions dans le monde entier. Il faut redoubler d'efforts pour résoudre le conflit entre le monde arabe et Israël. La puissance d'occupation a recours à la force brute et à des armes de destruction massive. Des hôpitaux, des établissements scolaires et des centres culturels ont été détruits et il ne reste quasiment plus rien de l'infrastructure palestinienne de base. En dépit de l'accord de paix conclu avec Israël, la situation n'a pas évolué. La Jordanie fait tout ce qu'elle peut pour que la situation change au Moyen-Orient grâce à la coopération bilatérale et multilatérale. Des obstacles entravent le processus de paix et font de cette situation une menace pour la stabilité en général. La paix et la sécurité dépendent de la réponse apportée au problème de la pauvreté. Les Parlements, idéalement placés pour faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour réduire l'instabilité dans le monde, doivent assumer cette responsabilité.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) dit que la souveraineté est la condition *sine qua non* de la démocratie. Chaque pays doit être reconnu comme indépendant et son peuple doit être capable d'élire son gouvernement. Le respect des caractéristiques historiques et culturelles est indispensable; il n'est tout simplement pas possible d'exporter dans d'autres pays le modèle occidental de gouvernance. L'islam prône le respect de valeurs humaines qui, si elles sont

bafouées, peuvent inciter à la révolte. Les dictatures ont renié les valeurs de l'islam. Les vrais gouvernements islamistes tiennent compte de la volonté, des traditions et des croyances de leur peuple. Ils tentent de gouverner sans tomber sous le joug des dictats qui leur sont imposés. Le gouvernement représente le peuple, le protège et veille sur ses valeurs et ses idéaux. Le monde est dominé par d'anciennes puissances nées dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale. Un nouvel ordre politique s'impose pour que la gouvernance s'améliore.

M. H. LUCKS (Namibie) estime qu'il ne saurait y avoir de développement en l'absence de paix. La paix et la prévention des conflits sont essentielles à la qualité de la gouvernance. La prospérité économique, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, la cohésion sociale, la paix et la sécurité sont considérés comme les attributs d'une gouvernance de qualité. Pour les Nations Unies, une gouvernance est de qualité lorsqu'elle garantit que les priorités politiques, économiques et sociales se fondent sur un vaste consensus, fruit d'une prise de décision autorisant les plus pauvres et les plus vulnérables à faire entendre leur voix. Le Printemps arabe pourrait être riche d'enseignements. Il est essentiel que les constitutions soient démocratiques, que les gouvernements soient élus lors d'élections libres et équitables et que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient défendus. Les soulèvements survenus dans différents pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord n'ont pas tous la même origine. Dans certains pays, ce sont les difficultés économiques qui ont déclenché la révolution, tandis que, dans d'autres, elle a été le fruit de la volonté du peuple de renverser des régimes autocratiques et répressifs. La Namibie est un pays démocratique, où règnent l'état de droit, la liberté politique et la séparation des pouvoirs, sanctionnés par la constitution. En 2009, ces principes ont été mis à dure épreuve lorsque l'opposition a affirmé que les élections avaient été entachées d'irrégularités. Cette question n'a toujours pas été tranchée. Les parlementaires occupent une position stratégique, qui leur permet de jouer un rôle de premier plan tout en maintenant le contact avec les électeurs. Le Parlement est une tribune permettant aux représentants d'un éventail de groupes défendant des intérêts différents de débattre de questions politiques. Dans le monde entier, les Parlements apportent une contribution positive à la paix et la sécurité nationales et régionales en participant à des forums parlementaires. En Afrique australe, la paix et la sécurité ont été renforcées grâce au contrôle exercé sous les auspices de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) avant, pendant et immédiatement après les élections, dans le but de déterminer l'origine des contentieux électoraux.

M. F. ALISSA (République arabe syrienne) dit que la Syrie a vécu un grand nombre d'événements douloureux au cours de l'année qui s'est écoulée. Les manifestations ont débuté par des appels légitimes à instaurer des réformes nécessaires, ce qui a incité les pouvoirs publics à réformer la loi martiale et créer une nouvelle commission constitutionnelle. La nouvelle constitution garantit un système multipartite. En dépit des réformes, les manifestations ont continué de plus belle et dégénéré, ce qui a provoqué des violences et eu des répercussions sur le libre mouvement des personnes. Les Etats-Unis ont incité les groupes armés à poursuivre leurs activités. Les médias internationaux ont prétendu avoir envoyé des représentants en Syrie et publié des informations erronées sur le nombre de victimes. La Syrie n'a qu'un seul ennemi : Israël. Pour qu'un cessez-le-feu intervienne, il faut que cesse le soutien étranger dont bénéficient les groupes armés en Syrie. Les anciens partenaires de la Syrie se sont retournés contre elle après la révolution, en donnant un exemple criant d'hypocrisie qui doit cesser.

M. J. BEZAN (Canada) dit que la résolution doit traiter des problèmes posés par le Printemps arabe. Il faut réfléchir à la façon dont peut se développer la gouvernance des démocraties naissantes. Sa délégation se félicite des efforts déployés par l'UIP, les Nations Unies et la Ligue arabe pour promouvoir la démocratie au Moyen-Orient et en Afrique du

Nord. Le rôle important joué par les jeunes en tant que ferments du changement dans la région arabe mérite une attention particulière. La qualité de la gouvernance dépend du respect des droits des citoyens. Les droits de l'homme et les libertés individuelles doivent être respectés et les aspirations et les besoins du peuple entendus. La séparation des pouvoirs constitue aussi un facteur essentiel pour la qualité de la gouvernance et le système judiciaire ne doit pas être détourné pour mettre des responsables politiques de l'opposition sous les verrous, comme cela a été le cas en Ukraine.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) souhaite appeler l'attention sur le traitement réservé aux peuples autochtones du monde entier, car les gouvernements et la communauté internationale dans son ensemble font en général la sourde oreille aux souffrances des populations les plus défavorisées de la planète. Le plus grand crime contre l'humanité est la destruction de l'identité culturelle des peuples autochtones. L'UIP doit s'engager davantage en faveur des droits des populations autochtones.

Mme S. MOULENGUI-MOUELE (Gabon) fait part de la satisfaction du Parlement du Gabon à la lecture du projet de rapport rédigé par les deux co-rapporteurs, qui a fourni une excellente base de discussion à la Commission permanente. Il est plus facile de mettre en œuvre des politiques économiques, sociales et financières, indispensables à l'instauration de la paix, lorsque la gouvernance est de qualité. Des efforts doivent être déployés pour veiller à ce que tous les pays disposent d'une politique nationale apte à instaurer et préserver l'état de droit. Le Gabon a pris des mesures destinées à mettre sur pied les mécanismes de contrôle requis, par exemple le Conseil d'Etat, le Conseil national de la communication et le Conseil national pour la démocratie.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit que son pays ne devrait pas apparaître sur la liste des pays impliqués dans le Printemps arabe. En 2011, le Bahreïn a été le théâtre d'événements déstabilisateurs pour les pouvoirs publics et, en dépit du fait que les revendications du peuple en matière de réformes et de renforcement de la démocratie ont été entendues, les ingérences extérieures et les tentatives de déstabilisation de la paix et de la sécurité ont donné un tour violent à des manifestations auparavant pacifiques. Le Parlement a tenté de jouer son rôle et mis en œuvre des réformes internes pour répondre aux exigences de la population. Un dialogue national, lancé sous les auspices du Président du Parlement, a permis aux parlementaires du Bahreïn de se réunir pour débattre de la réponse à apporter aux manifestations sur le plan politique, juridique, économique et social. Ce dialogue s'est poursuivi jusqu'au 25 juillet 2011, puis a donné lieu à un rapport répertoriant les initiatives les plus urgentes pour répondre aux aspirations du peuple. Une commission d'enquête indépendante a été mise sur pied pour examiner les différents piliers de la démocratie. Les autorités du Bahreïn ne sont pas autocratiques, comme certaines délégations l'ont donné à entendre.

M. K.P. SOLANKI (Inde), tout en manifestant le soutien de sa délégation pour le projet de résolution dans ses grandes lignes, émet certaines réserves concernant le paragraphe 7 et précise qu'un amendement a été déposé. Il souligne que les émeutes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont des origines communes, mais que la solution ne peut pas être la même pour tous.

M. H. KOUSKOUS (Maroc) dit que le système politique du Maroc associe une monarchie parlementaire à un système multipartite et que la société civile a toujours été incitée à prendre part à la vie politique du pays. Le Gouvernement a créé une commission de réconciliation nationale chargée de régler les problèmes du passé. Une réforme du système judiciaire est en cours pour satisfaire aux revendications exprimées par la jeunesse.

Le PRESIDENT annonce que le comité de rédaction qui se réunira pour débattre du projet de résolution sera composé de représentants des six Groupes géopolitiques, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Argentine, Bahreïn, le Bangladesh, le Chili, l'Egypte, l'Ouganda et la Suisse. Un représentant du Groupe Eurasie sera bientôt désigné.

M. F. ALISSA (République arabe syrienne) considère que la République arabe syrienne doit être représentée au comité de rédaction.

Le PRESIDENT lui répond que le Groupe arabe a déjà nommé deux représentants et qu'il ne peut donc pas avoir un représentant de plus au comité.

La séance est levée à 13 h.35.

Séance du mardi 3 avril (après-midi)

La séance est ouverte à 15 h.35 sous la présidence de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président de la première Commission permanente.

Elaboration et adoption d'un projet de résolution (C-I/126/DR-cr)

Le PRESIDENT dit que, si le projet de résolution rédigé par le comité de rédaction est adopté par la Commission permanente, il sera présenté à l'Assemblée le 5 avril 2012. Il invite le rapporteur du comité de rédaction à présenter le rapport reflétant la discussion qui a eu lieu au sujet du projet de résolution.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud), *rapporteur du comité de rédaction*, annonce que le comité de rédaction a basé son travail sur le projet de résolution révisé rédigé par les deux co-rapporteurs. Au total 95 amendements ont été présentés par les délégations des pays suivants : Allemagne, Argentine, Canada, Chine, Congo, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Philippines, Suède, Suisse et Venezuela. Le comité de rédaction était composé de représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Argentine, de Bahreïn, du Bangladesh, du Chili, de l'Egypte, de l'Ouganda et de la Suisse. Les amendements ont été soigneusement examinés et un grand nombre ont été intégrés, en tout ou partie, dans le texte, conformément à la pratique et aux principes habituels de l'UIP. Le comité de rédaction, désireux de ne pas compliquer la résolution, a décidé, dans le but de préserver le caractère universel du texte, de ne pas citer de nom de pays. Le comité de rédaction a travaillé dans un esprit de compromis. M. Ramatlakane espère que la Commission permanente examinera le projet révisé, doté d'un préambule de 21 alinéas et d'un dispositif de 18 paragraphes, dans le même esprit constructif que le comité de rédaction.

Le PRESIDENT invite la Commission permanente à examiner le projet de résolution et rappelle que seuls les amendements présentés par écrit avant l'échéance statutaire peuvent être de nouveau présentés et qu'il est possible de présenter des sous-amendements.

M. K. ONISHI (Japon) se réfère à l'amendement présenté par sa délégation, qui souhaitait insérer un paragraphe faisant référence à la nécessité de prendre en considération les caractéristiques culturelles de chaque pays pour décider si la gouvernance y est de qualité.

Il souhaite savoir pourquoi le comité de rédaction n'a pas jugé bon de retenir cet amendement.

M. E. TUMA (Chili) explique le sentiment du comité de rédaction, qui est que le paragraphe 17 répond aux inquiétudes exprimées par le Japon, ce qui rend inutile l'insertion du paragraphe 19 proposé.

M. J. JAHANGIRZADEH (République islamique d'Iran) suggère d'ajouter les termes "et ailleurs" après les termes "Moyen-Orient" dans le titre du projet de résolution, car des enseignements pourraient également être tirés des mouvements anticapitalistes de Londres, de Toronto et des Etats-Unis. Il faut amender le septième alinéa du préambule en conséquence pour le faire concorder avec le paragraphe 1 du dispositif.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud), *rapporteur du comité de rédaction*, répond que le comité, après en avoir longuement débattu, a considéré qu'il n'était pas possible d'amender le titre du projet de résolution, qui a été approuvé par la 124^{ème} Assemblée de l'UIP.

M. P. SECKER (Australie) dit que les événements qui ont eu lieu au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ne peuvent pas être comparés à ceux du Moyen-Orient. Sa délégation estime que le paragraphe 1 du dispositif tient compte des inquiétudes évoquées par le représentant de la République islamique d'Iran.

M. J. JAHANGIRZADEH (République islamique d'Iran) répond qu'il ne souhaite pas entraver le consensus.

M. A. CHERRAR (Algérie), soutenu par les représentants de l'AFRIQUE DU SUD, de l'AUSTRALIE, de BAHREIN, du CHILI, de l'IRLANDE, du JAPON, du ROYAUME-UNI, du SOUDAN, de la SUEDE, de la SUISSE et du TCHAD, se déclare très satisfait du travail approfondi réalisé par le comité de rédaction, qui a rédigé un texte consensuel d'excellente facture méritant d'être adopté par acclamation.

La première Commission permanente adopte la résolution par acclamation.

Désignation d'un rapporteur à la 126^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT propose que M. L. Ramatlakane (Afrique du Sud) présente la résolution à la 126^{ème} Assemblée au nom de la première Commission permanente.

Il en est ainsi décidé.

Préparation de la 128^{ème} Assemblée

a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission

Le PRESIDENT dit que le Bureau a reçu une proposition de thème d'étude pour la 128^{ème} Assemblée de la part de l'Argentine, du Pakistan et de la Suisse, et deux de la part de la Zambie, qui a toutefois retiré l'une de ses propositions. La proposition du Pakistan n'a pas pu être examinée par le Bureau au motif qu'elle n'était pas accompagnée d'un mémoire explicatif. Au terme d'une longue discussion, le Bureau a estimé que la proposition de l'Argentine ne relevait pas du mandat de la première Commission permanente. Il a constaté

des similitudes entre la proposition de la Suisse et la proposition restante de la Zambie. A sa demande, les deux délégations concernées ont trouvé un compromis et présenté une proposition combinée, intitulée *Responsabilité de protéger : le rôle joué par le Parlement dans la protection des civils pendant et après un conflit, y compris grâce au contrôle du secteur de la sécurité*, que le Bureau soumet à la première Commission permanente pour approbation.

M. N. EVANS (Royaume-Uni), appuyé par les représentants de l'ALGERIE, de l'AUSTRALIE et de l'OUGANDA, exprime le soutien de sa délégation à la proposition, dont il demande qu'elle soit approuvée par acclamation.

Le PRESIDENT déclare que, en l'absence de toute observation ou objection, il conclut que la première Commission permanente approuve le thème intitulé *Responsabilité de protéger : le rôle joué par le Parlement dans la protection des civils pendant et après un conflit, y compris grâce au contrôle du secteur de la sécurité*, qui sera débattu lors de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT dit que les délégations de la Suisse et de la Zambie ont proposé que Mme Schatz, de la Suisse, et M. L. Ramatlakane, de l'Afrique du Sud, soient désignés co-rapporteurs et chargés de rédiger le rapport et le projet de résolution sur le thème d'étude qui sera examiné lors de la 128^{ème} Assemblée. En l'absence de toute observation ou objection, le Président conclut que la Commission permanente approuve ces propositions.

Il en est ainsi décidé.

Election du Bureau de la première Commission permanente

Le PRESIDENT dit que le règlement des Commissions permanentes prévoit que les représentants du Bureau de chaque Commission permanente sont élus ou réélus lors de la première Assemblée de l'UIP de l'année. Les membres titulaires pour le Groupe africain, le Groupe arabe et le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes doivent être élus. Tous les autres membres du Bureau sont rééligibles. Pour ce qui est de l'élection du Président, il demande si la Commission est d'accord pour réélire le Président sortant.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT annonce que le Groupe africain a désigné M. G. Schneeman, de l'Afrique du Sud, au poste de titulaire, que le Groupe arabe a présenté la candidature de M. N. Lazrek, du Maroc, et que le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes a désigné M. D. Filmus, de l'Argentine, au poste de titulaire, en demandant à ce que M. L.E. Sierra Grajales, de la Colombie, soit son nouveau suppléant. En l'absence de tout commentaire ou objection, il conclut que la première Commission permanente approuve ces désignations et souhaite réélire tous les membres restants du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

Après les habituels échanges de politesses, le PRESIDENT déclare close la séance de la première Commission permanente.

La session est close à 16 h.25.

***Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir :
qui fixe les agendas internationaux ?***

Deuxième Commission permanente – Développement durable, finance et commerce

Séance du lundi 2 avril
(matin)

*La séance est ouverte à 11 h.35, sous l'autorité de M. S.E. Alhusseini (Arabie saoudite),
Président de la deuxième Commission permanente.*

Adoption de l'ordre du jour
(C-II/126/C)

Le Président présente l'ordre du jour (C-II/126/C) qui a été distribué et, notant qu'aucun ajout n'a été demandé, il en déduit que le texte peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

**Approbation du compte rendu de la session de la Commission
tenue à Panama les 17 et 19 avril 2011**

Le PRÉSIDENT dit que le compte rendu de la session de la Commission tenue à Panama (Panama) les 17 et 19 avril 2011 a été distribué par le Secrétariat de l'UIP aux Membres de l'Organisation. Il figure dans les comptes rendus de l'ensemble des délibérations de la 124^{ème} Assemblée de l'UIP. Aucun commentaire n'ayant été formulé au sujet du texte distribué, le Président considère qu'il peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

**Présentation des rapports et de l'avant-projet de résolution
établis par les co-rapporteurs**

(C-II/126/R, C-II/126/DR-rev, C-II/126/DR-am et C-II/126/DR-am.1)

Le PRÉSIDENT dit que, à la 124^{ème} Assemblée de l'UIP, la Commission a désigné deux co-rapporteurs, M. O. Benabdallah (Maroc) et Lord Judd (Royaume-Uni), pour le thème d'étude à examiner à la présente session, à savoir : *Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir : qui fixe les agendas internationaux ?* Ils ont établi des rapports initiaux qui ont été remis aux Membres de l'UIP à la 125^{ème} Assemblée à Berne, puis distribués sous leur forme révisée en décembre 2011 et, enfin, affichés sur le site web de l'UIP. Le Président fait observer que le contenu des rapports relève de la seule responsabilité des co-rapporteurs et que, comme à l'accoutumée, ces documents ont pour but de stimuler le débat et de fixer un cadre aux travaux de la Commission.

Un avant-projet de résolution sur le thème à l'examen a aussi été établi et distribué aux Membres de l'UIP en décembre 2011, et une version révisée en a été publiée en février 2012. Les Membres ont eu la possibilité de soumettre des amendements au projet de résolution révisé jusqu'à la date limite réglementaire du 16 mars 2012. De nouveaux amendements ne seraient pas recevables, mais des sous-amendements peuvent encore être soumis au Secrétariat, par écrit. Un comité de rédaction, composé de représentants de tous les Groupes géopolitiques, doit être constitué pour examiner les amendements proposés et établir le document final pour distribution. Les deux co-rapporteurs seront invités à prendre part aux travaux du comité de rédaction à titre consultatif.

Afin que le débat soit le plus animé possible, il est fortement déconseillé aux délégués de donner lecture de discours rédigés à l'avance. Le Président invite les membres de la Commission à prendre une part active aux débats et à commenter librement les propos des différents orateurs.

Lord JUDD (Royaume-Uni), *co-rapporteur*, présentant le rapport, indique que celui-ci vise à donner une base aux débats de la Commission et que le projet de résolution n'est qu'une proposition, qui demande à être discutée et révisée de façon que la Commission dans son ensemble se sente responsable du texte définitif.

Lorsque la Banque mondiale et le FMI ont été créés, il a été convenu que le Président de la Banque mondiale serait désigné par les Etats-Unis, tandis que le Directeur général du FMI serait nommé par l'Europe. C'est sur cette base que le Président Obama vient de nommer le candidat pouvant briguer la présidence de la Banque mondiale. S'il ne remet en cause ni les compétences, ni les qualités de ce candidat, le *co-rapporteur* estime néanmoins que le monde a beaucoup changé depuis que cet accord a été passé en 1945. La Banque mondiale et le FMI sont devenus des institutions internationales au sens le plus pur et il conviendrait par conséquent que leurs dirigeants soient désignés de manière transparente et ouverte par la communauté internationale. Ces fonctions devraient être ouvertes aux meilleurs candidats possibles. Il en va de même pour la nomination du Secrétaire général de l'ONU.

Le monde contemporain est fait d'une communauté internationale interdépendante. L'actuelle génération de décideurs sera jugée sur son aptitude à assurer le bon fonctionnement et l'efficacité des institutions de la communauté internationale. Et c'est pourquoi ces institutions doivent refléter les réalités de la population mondiale.

M. O. BENABDALLAH (Maroc), *co-rapporteur*, dit qu'il y a trois éléments à prendre en compte lorsque l'on parle de distribution du pouvoir : les conditions actuelles, les aspects historiques et les objectifs déclarés et partagés en ce qui concerne la redistribution des richesses et du pouvoir. Les évolutions démographiques, économiques, techniques et structurelles ont entraîné des changements progressifs dans l'équilibre des pouvoirs, caractérisés par une réduction des sources formelles de pouvoir dans certains Etats et une augmentation des sources informelles de pouvoir dans les pays émergents. Les Etats n'ont plus autant de pouvoir sur les organisations de la société civile; et les influences ne sont plus régionales mais mondiales.

Dans le monde multiple et complexe qui nous entoure, les institutions multilatérales ne sont plus à même de répondre aux problèmes majeurs auxquels l'humanité est confrontée car leur mode de fonctionnement ne tient pas compte de la manière dont le monde évolue. Du fait des crises mondiales actuelles, les enjeux économiques sont devenus un élément essentiel de toute décision internationale. Sur le plan pratique, le *co-rapporteur* explique que la redistribution du pouvoir pour améliorer la gouvernance et la démocratie mondiales doit tenir compte de l'ordre dans lequel les priorités ont été inscrites à l'ordre du jour international. Trop de sujets figurant sur l'agenda international n'ont pas le suivi nécessaire, ce qui crée une défiance à l'égard du système international.

Il faudrait, dans le débat sur le projet de résolution, prendre en compte les changements qui s'opèrent dans le monde et essayer d'aborder les problèmes dans un esprit de coopération et de rapprochement. Le choix du thème d'étude prouve qu'il y a une volonté politique chez les Membres de l'UIP de créer une nouvelle forme de gouvernance, plus égalitaire, inspirée par la paix et la démocratie.

Débat

Mme R. MAVRONICOLA (Chypre) dit que les parlements peuvent contribuer très largement à l'adhésion aux agendas internationaux en ce sens qu'ils sont bien placés pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit. Ils peuvent en outre faciliter la riposte face aux crises. Dans le contexte actuel de crise économique, politique et sociale, le système régissant les relations entre Etats est ouvertement remis en cause. L'ONU qui a été créée pour défendre le droit international est aujourd'hui contournée. Le fossé entre responsables politiques et citoyens se creuse. En de nombreux endroits, la démocratie reste absente. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne sont pas respectés. La crise économique mondiale a jeté une lumière crue sur ces faiblesses, et d'autres encore, dans la maîtrise des agendas internationaux.

L'oratrice estime que les parlementaires doivent défendre la légitimité de l'ONU et veiller à ce qu'elle ne perde pas davantage de son autorité. Les parlements ont en outre le devoir de contrôler l'action des gouvernements pour s'assurer qu'ils agissent dans les limites du droit international. Ils doivent préserver la transparence. De son côté, l'UIP doit veiller à défendre les objectifs de l'ONU, notamment une répartition géographique équitable et un équilibre hommes-femmes dans ses recrutements. Enfin, il faut une concertation constante entre le Parlement et l'Exécutif, entre les parlementaires et leurs électeurs et entre les parlementaires du monde entier pour établir des démocraties participatives.

M. B.-Z. ZHAMBALNIMBUEV (Fédération de Russie) dit que la mondialisation de l'économie présente certes de nombreux avantages mais qu'il ne faut pas pour autant en oublier les effets négatifs. L'écart se creuse entre pays et régions riches, et pays et régions pauvres. La mondialisation est un phénomène multiforme qui demande un examen prudent et nuancé. Il faut tout faire pour préserver la diversité des modèles de développement afin que les avantages de la mondialisation profitent à tout le monde. Il faut aussi réformer la gouvernance mondiale et renforcer la coopération sous l'égide des grandes institutions internationales pour trouver des moyens d'encadrer efficacement la mondialisation. Pour cela, il convient de faire une place à un plus grand nombre de pays dans les décisions relatives aux finances mondiales et au commerce. Dans l'agenda international, il faut privilégier l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement et de la protection sociale. L'économie mondiale ne s'est pas encore relevée de la crise économique et financière, sans compter que la dette souveraine des Etats-Unis pourrait la mettre en péril. Par ailleurs, quoique sa délégation se félicite des efforts que déploie l'Union européenne pour ramener la situation à la normale, surtout en Grèce, et pour maintenir l'euro parmi les grandes monnaies de réserve, l'intervenant précise que la crise de la zone euro est une source d'inquiétude pour la Fédération de Russie. A l'opposé, même si elles ont du mal à se relever de la crise financière, les économies émergentes affichent un développement soutenu. Il faut que les réformes en cours à l'échelon planétaire soient menées à bien. A son sommet de novembre 2011, le G20 a promis d'améliorer le développement économique en créant de l'emploi. Il faut maintenant que ces promesses se traduisent par des actes. La délégation de l'intervenant souscrit au rapport et au projet de résolution présentés par les co-rapporteurs.

Mme S. ZUBIN IRANI (Inde) dit que, malgré les efforts accomplis pour instaurer un ordre mondial fondé sur l'égalité et les droits souverains des Etats, l'égalité est encore loin d'être acquise. Le problème se trouve dans la répartition du pouvoir. Pour que les mécanismes mondiaux fonctionnent mieux, il faut les restructurer de telle sorte que tous les pays puissent y trouver leur place. Les organismes qui décident de l'avenir seraient ainsi plus représentatifs et plus transparents. Les pays en développement sont en effet de plus en plus désillusionnés face à la répartition inégale du pouvoir. Or, la coopération et le consensus sont

essentiels sur les questions de développement. Il faut restructurer les institutions internationales pour les rendre plus démocratiques et améliorer leur capacité à produire les résultats voulus.

Il importe d'instaurer un régime plus juste et plus équitable pour une répartition plus équitable des avantages du commerce. Il faut rééquilibrer le système commercial. L'utilisation d'obstacles non tarifaires à l'encontre des pays en développement sous prétexte de protéger l'environnement est contraire au principe d'un régime commercial juste et équitable. En outre, il est capital de mener à bien rapidement les négociations commerciales du Cycle de Doha pour instaurer un système commercial mondial ouvert, stable, équitable et non discriminatoire. Il est urgent de défendre les intérêts des pays les moins avancés.

De surcroît, il est particulièrement important de traiter les changements climatiques dans leur globalité et de façon juste. Dans la mesure où les pays développés sont responsables de l'accentuation alarmante du réchauffement climatique, il leur incombe de prendre des mesures pour y remédier. Au lieu de limiter uniformément les émissions de gaz à effet de serre, l'oratrice pense que la solution serait de répartir les obligations en fonction des émissions moyennes par habitant. Elle pense qu'il faut prêter une attention particulière à la situation des petits Etats insulaires en développement, à leur vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer et au fait qu'ils n'ont que peu de moyens de faire face aux changements climatiques. Il faut que tous les pays puissent faire entendre leur voix dans les forums mondiaux et, partant, il faut rééquilibrer les forces politiques et économiques pour établir un ordre mondial juste et progressiste.

M. L. GLOWKA (Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique) rappelle la résolution sur le rôle des parlements pour préserver la biodiversité, adoptée à la 111^{ème} Assemblée de l'UIP, dans laquelle il est dit que la Convention sur la diversité biologique constitue le principal instrument international pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Pour l'orateur, la disparition de la biodiversité constitue, avec les changements climatiques, l'un des plus grands dangers pour l'avenir de l'humanité. La diversité biologique est irremplaçable. Elle participe au développement durable, contribue à faire diminuer la pauvreté, à prévenir les catastrophes naturelles et les changements climatiques. Il importe que les parlementaires soient des acteurs du changement en faveur du développement durable et qu'ils veillent à l'application concrète du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ainsi que des 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Lorsqu'elle examinera le projet de résolution dont elle est saisie, la deuxième Commission permanente devrait envisager la Convention sur la diversité biologique comme un modèle de forum environnemental mondial qui pourrait servir de base aux autres forums intergouvernementaux pour prendre des décisions inspirées, équitables et participatives.

M. J. MATOS ROSA (Portugal) dit que la population mondiale a été multipliée par sept depuis 1800 et qu'il faut donc s'interroger sur la manière de garantir l'égalité et d'assurer des ressources aux générations futures. Il faut que les gouvernements définissent des stratégies nationales de développement durable et adoptent des politiques publiques de développement économique intégrant les questions environnementales et sociales et établissant des objectifs à long terme. La protection des droits civils doit s'accompagner de politiques de développement économique, social et environnemental. Les stratégies de développement durable exigent une participation constante de tous les acteurs. Il faut que tous les Etats s'engagent à assurer une croissance soutenue, à soutenir la concurrence mondiale et à veiller à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ils doivent favoriser les emplois productifs et la concurrence économique ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques. En outre, l'aptitude à suivre les innovations technologiques est particulièrement importante pour faire face à la mondialisation. Enfin, il faut protéger l'environnement qui est un élément fondamental du développement durable.

L'équité, l'égalité des chances et la cohésion sociale sont essentielles. Le monde ne sera juste que lorsque les hommes et les femmes auront les mêmes chances en matière d'éducation, de formation et de réussite. L'orateur pense en outre qu'il faut recourir à la coopération internationale pour défendre la paix et que tout individu doit être conscient de sa responsabilité envers les autres et en particulier envers les plus vulnérables et ceux qui ne sont pas protégés. L'interdépendance des Etats, le commerce international et les flux de capitaux, les réseaux technologiques mondiaux, les transports et la communication font que les problèmes sont désormais mondiaux et nécessitent donc des solutions mondiales.

Mme R. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Cuba) dit que des millions de personnes dans le monde sont victimes d'un système injuste qui les prive de toute perspective. La richesse et le pouvoir sont toujours aux mains de quelques élites et les guerres ne visent qu'à entretenir cette injustice. L'avidité et la soif de pouvoir ont mis le monde dans un état déplorable, avec des crises financières, des pénuries alimentaires et une pauvreté croissantes. La communauté internationale est aussi confrontée à une crise de déontologie, avec moult déclarations politiques vides de sens qui sont comme un camouflet pour la démocratie. Malgré les contestations croissantes de citoyens qui veulent prendre part à la vie politique, les détenteurs du pouvoir restent sourds. Les conférences internationales sur des sujets de la plus haute importance, comme les changements climatiques, ne donnent aucun résultat. Il faut rétablir l'équilibre des pouvoirs et il faut que la communauté internationale soit partie prenante de l'agenda mondial. C'est seulement quand le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies seront vraiment respectés que l'on pourra dire que l'agenda international a été décidé par tous.

M. C. HANSUEBSAI (Thaïlande) dit que l'inclusivité et les échanges avec la base, tant à l'intérieur des sociétés qu'entre elles, contribuent à la transparence des affaires publiques et à des décisions participatives, à une meilleure coopération, à l'autodétermination et à ce que les citoyens se sentent associés aux affaires publiques. Si les institutions et systèmes internationaux ont toujours répondu aux défis croissants et s'y sont adaptés, ils ne peuvent pas répondre à tous les problèmes à la fois et continuent à avoir tendance à favoriser les pays riches et industrialisés au détriment des pays pauvres et marginalisés. L'expansion de l'économie vers l'Est et le Sud oblige à revoir totalement les systèmes internationaux pour inclure davantage les puissances émergentes et mieux refléter la répartition de la population mondiale, afin de pouvoir répondre aux nouveaux défis mondiaux. La redistribution démocratique et équitable du pouvoir permettrait d'améliorer l'interconnexion des différents pays et régions. De surcroît, elle permettrait aux systèmes internationaux de continuer à remplir leur fonction d'élaboration des politiques et des décisions mondiales.

Pour l'orateur, les parlements doivent prendre part à la redistribution du pouvoir et s'investir davantage dans leur fonction de contrôle. Ils doivent œuvrer ensemble à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les institutions internationales. Les parlements doivent exiger une gouvernance mondiale ouverte, équilibrée, inclusive, transparente et responsable et s'engager à apporter une dimension parlementaire aux agendas internationaux et aux décisions mondiales. Enfin, il faut que l'UIP joue un plus grand rôle dans le système des Nations Unies.

Mme M. GREEN (Suède) considère que l'émancipation des femmes est un des premiers éléments à prendre en compte dans la redistribution du pouvoir. Les événements qui se sont produits récemment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont prouvé que les femmes de la région voulaient participer activement à la construction de leur avenir. En outre, les femmes ont tendance à se soucier davantage de la santé et de l'éducation, ce qui est important pour combattre la pauvreté. Pourtant, elles n'occupent pas une place suffisante dans la vie politique. Les efforts pour parvenir à la parité hommes-femmes ne produisent pas

suffisamment de résultats. Il est indispensable de bénéficier d'une pensée féminine et d'avoir une politique économiquement saine. Il faut faire en sorte que les femmes soient davantage impliquées dans la vie politique, leur donner une vraie chance de participer aux décisions et leur confier des rôles de premier plan dans les instances internationales, telles que la Banque mondiale, le FMI et l'ONU. On ne peut se permettre de les tenir à l'écart.

M. A. AL-AJMI (Koweït) considère que, si les pays ont naturellement des intérêts qui leur sont propres, l'heure est venue de prendre en considération les intérêts de la communauté mondiale dans son ensemble. Les changements climatiques, caractéristique majeure du XXI^{ème} siècle, ont des répercussions pour les plus vulnérables et les plus marginalisés. Les plus forts l'emportent toujours. Les événements qui ont eu lieu récemment en Tunisie, au Yémen et en Egypte ont eu des répercussions dans l'ensemble du monde arabe. La majorité de la population mondiale vit dans le dénuement, face à la mort et à la maladie, tandis que les richesses sont concentrées entre les mains de rares privilégiés. Les richesses doivent être redistribuées. Le Koweït est parvenu à une croissance qui a permis de promouvoir la santé, l'éducation et la démocratie pour améliorer sans cesse la société. Le Koweït réserve en outre 4 pour cent de son PIB à l'octroi de prêts, à des conditions avantageuses, aux pays en développement. En 2008, il a versé une somme forfaitaire de 3 500 dollars E.-U. à tous les ménages pour leur permettre de faire face aux aléas de la crise financière. Il faut que les richesses et le pouvoir soient redistribués pour garantir une vraie égalité et que les particularités historiques et culturelles de chaque pays soient prises en compte.

M. F. MÜRI (Suisse) dit que sa délégation souscrit au projet de résolution dont le sujet est on ne peut plus à propos. Il insiste sur l'importance de renforcer la gouvernance internationale pour le développement durable. Dans cet esprit, la Suisse a présenté un amendement visant à insérer un nouveau paragraphe sur la création d'un conseil mondial du développement durable, qui serait rattaché à l'Assemblée générale des Nations Unies. Par ailleurs, la protection de l'environnement devrait être au centre des discussions internationales au plus haut niveau. L'orateur pense aussi qu'il faut réduire l'écart entre les mots et les actes. Il revient sur l'idée d'un nouveau conseil qui a aussi été avancée dans la première mouture du projet de document final pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et pense que l'UIP devrait soutenir cette initiative en y faisant référence dans la résolution de la deuxième Commission permanente.

M. F.-X. de DONNEA (Belgique) indique que, si sa délégation souscrit à l'idée générale du rapport et du projet de résolution, elle a néanmoins présenté des propositions d'amendement au projet de résolution afin de le compléter et de lui donner davantage de force. Il explique qu'il faudrait évoquer, au deuxième alinéa du préambule, la volatilité des prix des denrées alimentaires, qui est à l'origine de la crise alimentaire mondiale. De même, le cinquième alinéa devrait mettre davantage en évidence la responsabilité des Etats économiquement puissants dans la crise économique actuelle. L'orateur pense qu'il faudrait créer un conseil économique mondial, parallèlement au G20 et l'y substituer. Il pense aussi que le paragraphe 4 du dispositif devrait désigner nommément les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et que, au paragraphe 11, il faudrait demander à l'ONU, et non à l'UIP, d'évaluer chaque année les progrès accomplis à l'échelon mondial en matière de reddition de comptes, d'inclusion et de démocratie représentative, car l'UIP doit composer avec des contraintes budgétaires considérables.

M. Y. MURATA (Japon) dit que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont été le théâtre de violents soulèvements qui visaient à renverser des dictateurs en place depuis de nombreuses années et à instaurer la démocratie. Si, depuis la fin de la Seconde Guerre

mondiale, de nombreux pays d'Afrique et d'Asie ont réussi à s'émanciper de l'emprise coloniale et ont accédé à l'indépendance, beaucoup d'autres ont continué à souffrir de l'ingérence politique. La démocratisation a été retardée et la pauvreté a multiplié les conflits. Avec la fin de la Guerre froide, l'économie de marché et la libéralisation ont gagné le monde entier. Les économies émergentes d'Afrique et d'Asie ont connu un développement remarquable, qui n'a pas pour autant donné lieu à une politique de nature à garantir les valeurs universelles. Si le Japon a été le premier pays d'Asie à se moderniser et à devenir démocratique, autrefois, il a aussi infligé des maux terribles à ses voisins. Les autorités japonaises ont longuement réfléchi à l'histoire du Japon et sont convaincues que la quête de la démocratie et l'application des valeurs universelles contribueront à la paix dans le monde ainsi qu'au bonheur et à la prospérité de chacun. Il est dit dans sa Constitution que le Japon souhaite occuper une place honorable dans la société internationale et que pour cela il se battra pour protéger la paix, abolir la tyrannie et l'esclavage et faire disparaître l'oppression et l'intolérance.

M. B. AL-SALHI (Palestine) dit que l'interdépendance des Etats et la répartition équitable des richesses et du pouvoir revêtent une importance particulière pour le peuple palestinien. Dernièrement, la Banque mondiale a publié un rapport sur la situation en Palestine, dans lequel il est dit qu'il ne faut pas attendre de nouvelles améliorations et que la crise économique mondiale aura des répercussions sur la vie des Palestiniens. Israël a la mainmise sur la situation économique de la Palestine et les institutions financières internationales devraient mettre fin à l'accaparement des ressources palestiniennes. Par ses méthodes, Israël remet en cause la solution à deux Etats qui a été approuvée par la communauté internationale. Israël empêche la libre circulation des personnes et des marchandises, principe fondamental des accords internationaux; confisque les biens des citoyens palestiniens, de même que leurs ressources; taxe les avoirs des Palestiniens et les empêche d'investir véritablement; continue à construire des colonies et élabore des projets économiques qui nuisent à l'environnement. Les citoyens de la Bande de Gaza n'ont pas le droit d'exporter leurs marchandises, d'où une crise économique, la montée du chômage et l'accentuation de la pauvreté. Israël empêche les Palestiniens d'utiliser l'eau pour l'irrigation, et vend ses denrées à des prix cassés pour qu'ils ne puissent pas vendre les leurs. Les institutions internationales ont un rôle important à jouer qui est de garantir la libre circulation des marchandises et des citoyens palestiniens, et de mettre fin à l'occupation.

M. R. CHITOTELA (Zambie) dit que le Gouvernement zambien a transposé l'agenda international en plans nationaux de développement et a mis en œuvre un certain nombre de programmes de réduction de la pauvreté. Les plans nationaux de développement ont été élaborés avec la participation d'un grand nombre de partenaires clés, parmi lesquels la société civile, pour que le public s'approprie l'agenda international. Bien que l'économie ait donné de bons résultats ces cinq dernières années, la Zambie n'est pas encore venue à bout des inégalités. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'augmenter les dépenses sociales et de favoriser l'assiduité à l'école primaire. L'éducation est en effet essentielle pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Le Gouvernement a également constaté que le fait d'être un homme ou une femme n'était pas sans effet sur les relations de pouvoir. Aussi a-t-il mis en place une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes pour permettre aux femmes d'être indépendantes sur le plan économique, notamment en renforçant leurs droits fonciers et en favorisant les micro-crédits.

Les cadres politiques et institutionnels nécessaires ont été mis en place pour garantir un équilibre des pouvoirs. Les citoyens sont appelés aux urnes tous les cinq ans et sont libres d'élire les dirigeants de leur choix. La séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire est également garantie. Un processus de réforme parlementaire est en cours et des possibilités croissantes sont offertes à la société civile de participer aux travaux du

Parlement. Les commissions parlementaires ont ainsi été ouvertes au public et peuvent de la sorte échanger facilement avec de nombreux acteurs.

Enfin, outre la redistribution des richesses, l'orateur estime qu'il faut élaborer des objectifs de développement pour améliorer le bien-être de la population dans son ensemble, ce qui suppose de lui donner la possibilité de participer activement, librement et réellement au développement et à la juste répartition des avantages. La société civile et les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans l'acceptation des projets de développement si l'on veut rééquilibrer la répartition du pouvoir entre gouvernants et gouvernés.

M. O. BENABDALLAH (Maroc), *co-rapporteur*, remercie tous les orateurs qui ont pris part au débat jusqu'à présent. Il se félicite de la convergence de leurs propos. Il remercie le représentant du Koweït d'avoir décrit les mesures que son pays a prises pour l'application des résolutions internationales. S'agissant des questions soulevées par la Suisse, il dit que les parlementaires devront jouer un rôle dans le futur Conseil international du développement durable. Enfin, il remercie le représentant de la Belgique des amendements proposés par sa délégation.

Lord JUDD (Royaume-Uni), *co-rapporteur*, se félicite que les échanges aient commencé par la question de l'adhésion à l'agenda international. Il importe en effet que l'ensemble de la communauté internationale se l'approprie. Le *co-rapporteur* se félicite en outre des remarques qui ont été faites sur la tendance croissante à contourner l'ONU. Le sentiment que l'ONU ne remplit pas sa mission est de plus en plus répandu. Il faut faire renaître l'idée que l'ONU n'est autre que la représentation de ses Etats Membres. La riposte aux changements climatiques relève de la responsabilité des grandes puissances économiques traditionnelles, car ce sont elles qui sont à l'origine de cette crise. Il est intéressant, par ailleurs, que divers intervenants aient évoqué la question du développement durable. A propos des institutions financières internationales, Lord Judd fait remarquer que le FMI est dirigé par une femme, une Européenne, ce qui ne résout pas la question de l'équité géographique. Toutefois, l'égalité hommes-femmes est un sujet important car dans le monde entier les femmes assument des responsabilités considérables, surtout dans l'agriculture. Elles ont par conséquent un rôle crucial à jouer dans les discussions sur la sécurité alimentaire mondiale. Le *co-rapporteur* juge par ailleurs important que l'ONU crée un conseil du développement qui travaillerait en parallèle du Conseil de sécurité. Il note aussi avec satisfaction qu'a été évoquée la situation en Palestine, pour dire que les citoyens palestiniens ne pouvaient pas avoir de représentation, ni prendre part au système international. Enfin, il rejoint le délégué de la Zambie sur l'idée que l'équilibre du pouvoir n'est possible à l'échelon international que s'il existe déjà à l'échelon national.

La séance est levée à 13 h.05.

Débat (suite)

La séance est ouverte à 14 h.40, sous l'autorité de M. S.E. Alhousseini (Arabie saoudite), Président de la deuxième Commission permanente.

M. G. TERENZI (Saint-Marin) dit que la mondialisation n'a pas seulement eu pour effet de donner une ouverture aux cultures, mais a aussi imposé une nouvelle dynamique avec l'évolution de l'information et de la communication. Certains pays sont toujours aux prises avec la surexploitation de leurs ressources et une pauvreté extrême. Les richesses ne se multiplient pas dans tous les domaines et les inégalités entre les pays se creusent. Dans ces conditions, il est impératif que les parlements encouragent les gouvernements à adopter des

politiques de développement misant sur le capital humain pour instaurer de nouvelles techniques de développement de l'agriculture et de la pêche. Il faut aussi des mesures de renforcement des capacités pour optimiser le potentiel humain et celui des collectivités. Il faut redistribuer plus équitablement le pouvoir et l'autorité au sein des institutions. De plus, la coopération et la collaboration sont essentielles pour une croissance équitable. Enfin, l'orateur pense qu'il est fondamental de structurer et de répartir correctement le développement économique et social ainsi que de soutenir les petites et moyennes entreprises pour leur permettre de participer activement au développement de la démocratie économique.

Mme L. AL-GAOUUD (Bahreïn) pense qu'il est urgent de redistribuer le pouvoir. Tous les peuples et parlements devraient s'efforcer de redistribuer le pouvoir à tous les échelons. Bahreïn s'efforce de faire régner la justice et participe à cet égard à l'allègement de la dette de nombreux pays. S'il s'insère dans la société mondiale, Bahreïn n'a ni le pouvoir ni la capacité d'influer sur les décisions prises par les institutions internationales telles que la Banque mondiale et le FMI. Ce sont les grandes puissances qui dominent ces institutions, de sorte que le reste du monde n'a pas confiance dans la gestion de ces institutions. Les grandes puissances qui dirigent ces institutions sont directement responsables de la crise économique et financière mondiale, qui a des répercussions catastrophiques sur les pays en développement. Qui plus est, cette crise a profité à de nombreuses banques.

Il est question dans le rapport de la multitude d'inégalités dont souffrent les pays en développement et qui ont créé un sentiment d'injustice et poussé les gens vers les extrêmes. Ces inégalités continueront à s'accroître si ces pays n'ont pas leur mot à dire dans les décisions des institutions financières internationales. Le monde doit aussi faire face aux problèmes créés par les catastrophes naturelles et humaines, qui exigent une action coordonnée. Enfin, des problèmes majeurs se font jour dans les pays arabes, notamment la menace du terrorisme nucléaire. Il faut donc, selon l'intervenante, que les parlementaires s'associent pour répondre à ces problèmes et amener la paix et la sécurité dans le monde.

M. E. SATYOHAMBA (Angola) dit que la redistribution du pouvoir est au cœur des discussions sur les relations internationales depuis la fin de la Guerre froide. Les pays émergents n'ont cessé de demander à pouvoir prendre part aux décisions des institutions multilatérales. Or, avec la crise économique et financière mondiale, les pays les plus riches ont tendance à prendre des mesures unilatérales pour protéger leurs intérêts et sont moins enclins à coopérer au sein du système multilatéral. Les grands dossiers tendent à être traités dans des cadres informels ou ad hoc, ce qui entame la légitimité de l'ONU. La crise a aussi mis en évidence la fragilité du système mondial existant. Il est donc important de le réorganiser pour rééquilibrer la répartition du pouvoir. Il est capital d'instaurer un nouvel ordre international, mais ce sera là un processus long et difficile. Enfin, l'intervenant insiste sur la nécessité que les pays en développement puissent se faire entendre au sein du système international.

M. M.N. AKBARY (Afghanistan) dit que le projet de résolution appelle à créer un conseil économique mondial pleinement représentatif et sans exclusive comme alternative au G20. Si le G20 constitue une nette amélioration par rapport au G7 et au G8, il ne les a pas remplacés. Le G7 et le G8 continuent à détenir l'essentiel du pouvoir économique. A l'instar des richesses, le pouvoir est inégalement réparti. Il faut y remédier. Le G20 ne répond pas aux critères généralement acceptés de représentation, puisque 173 Etats Membres de l'ONU sont exclus ou ne sont inclus qu'à la marge dans ses délibérations. La délégation de l'intervenant appelle à la création d'organismes durables de gouvernance mondiale de l'économie pour contrôler le travail des institutions financières mondiales, telles que la Banque mondiale et le FMI. Enfin, le projet de résolution appelle à réformer d'urgence le Conseil de sécurité de l'ONU. L'Afghanistan souscrit à toutes les mesures visant à garantir l'équité dans la prise de décisions.

M. R.M. AL SHURAIQI (Emirats arabes unis) dit que le débat donne une image exacte de l'économie et de la politique mondiale, à savoir que les nouvelles puissances politiques ne sont pas prises en compte dans les institutions internationales. Sa délégation tient à insister sur l'importance de veiller à ce que les pays émergents prennent part à la définition de l'agenda économique international, car ils représentent une part importante de la population et des ressources mondiales. Par contre, il pense qu'il vaut mieux attendre pour créer un conseil économique au sein de l'ONU, d'avoir défini son mode de fonctionnement. Enfin, il faut réformer le Conseil de sécurité de l'ONU pour y redéfinir le droit de veto.

Mme B. Contini (Italie), première Vice-Présidente de la deuxième Commission permanente, prend place au fauteuil présidentiel.

M. H. MAGAMA (Afrique du Sud) dit que la crise de confiance dont souffrent notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, la Banque mondiale et le FMI tient à ce que ces institutions correspondent aux réalités de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre froide, depuis longtemps dépassées. Cette forme atténuée de dictature mondiale est un rappel douloureux du long combat que l'Afrique a dû livrer pour la démocratie. L'influence croissante des institutions financières internationales sur les questions touchant à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme, ainsi que sur l'élaboration des politiques économiques et budgétaires, exige qu'elles soient légitimes, transparentes et responsables. Bien que tout le monde s'accorde à dénoncer le monopole injuste de la gouvernance mondiale, les pays développés résistent aux réformes nécessaires des institutions multilatérales. Il faut que ces institutions deviennent vraiment représentatives, démocratiques, transparentes et comptables et qu'elles servent de la même manière les intérêts des pays développés, en développement et moins avancés. La délégation de l'intervenant est particulièrement préoccupée par le manque de volonté politique qu'affichent les pays puissants et développés quand il s'agit de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU. Selon lui, l'UIP devrait encourager le débat sur la réforme de la gouvernance mondiale ainsi que sur la justice et l'égalité dans le monde. L'Afrique du Sud est résolue à œuvrer à la réforme de la gouvernance mondiale, pour le bien de tous.

M. V. BUSKO (Biélorus) dit que la crise économique et financière mondiale est une source de grande inquiétude pour la communauté internationale. Les inégalités et la pauvreté continuent à s'amplifier avec ce que cela implique de souffrances. A cette crise s'ajoutent en outre d'autres problèmes tels que les changements climatiques, les pénuries alimentaires, les carences des systèmes de santé et la multiplication des catastrophes naturelles. Les menaces non conventionnelles contre la sécurité (terrorisme, trafic d'armes et de stupéfiants, traite des êtres humains et autres formes de criminalité transnationale organisée) se multiplient elles aussi. La mondialisation et l'interdépendance qui en résulte font que tout le monde est exposé de la même manière à ces menaces, la stabilité et la richesse n'étant plus l'apanage que de rares privilégiés, tandis que la majorité de la population mondiale vit dans la pauvreté. Le système actuel de gouvernance ne correspond pas aux réalités mondiales et ne peut donc pas répondre aux problèmes de l'humanité. Il faut redistribuer le pouvoir pour permettre ensuite une juste redistribution des richesses. La crise économique et financière a prouvé qu'il fallait revoir complètement l'administration des affaires publiques et en particulier le système économique mondial. Le Biélorus pense qu'un partenariat mondial permettrait à la communauté internationale de créer un véritable équilibre des pouvoirs et de redistribuer les richesses, et que les parlementaires doivent prendre pleinement part à cet effort.

M. A. RAZZI (Italie) dit que la création d'un juste équilibre mondial du pouvoir est un sujet délicat. Le monde est désormais interdépendant et il est de plus en plus difficile pour les institutions internationales de venir à bout des problèmes majeurs auxquels l'humanité doit

faire face. Il y a aujourd'hui 40 fois plus de richesses qu'au XX^{ème} siècle et il est donc indispensable de les redistribuer. Il faut mettre fin à la pauvreté et au sous-développement, et tenir compte dans la répartition du pouvoir des éléments nouveaux, tels que l'essor d'économies asiatiques extrêmement compétitives. Il faut un nouvel équilibre du pouvoir et une action concertée pour redéfinir l'agenda international.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) dit qu'il faut faire preuve d'utopie pour remédier aux profondes inégalités qui traversent la planète. Des millions d'individus sont privés de leurs droits les plus fondamentaux. Lorsqu'ils quittent leur pays, ils sont dévalorisés et perdent souvent leurs droits et leur dignité. Il faut que tout le monde puisse jouir des mêmes droits, où qu'il aille. Au risque de paraître idéaliste, l'intervenant rappelle que l'abolition de l'esclavage semblait elle aussi utopique et pourtant c'est aujourd'hui une réalité. Selon lui, il faut que la communauté internationale renonce à la notion d'extranéité au profit de la notion de citoyenneté internationale.

M. S. BALYEJUSA KIRUNDA (Ouganda) dit que le but premier de tout gouvernement raisonnable devrait être de réaliser une transformation socio-économique pour le bien de son peuple et de veiller à la prospérité de l'économie. A cet égard, il est essentiel de savoir comment les gouvernements peuvent contribuer à la création de richesses. Il faudrait, selon l'orateur, que tous les gouvernements aient les moyens d'apporter la prospérité à leurs concitoyens pour leur assurer davantage de moyens et une meilleure qualité de vie. Sa délégation souscrit au point de vue exprimé par la Zambie, à savoir que des efforts sont essentiels pour remédier aux déséquilibres nationaux. Le Gouvernement ougandais a lancé un certain nombre de programmes pour améliorer la qualité de vie des Ougandais, notamment à travers l'enseignement primaire et secondaire universel. Des programmes de formation professionnelle ont également été intégrés dans le système éducatif pour combler les lacunes des étudiants et les rendre plus compétitifs sur le marché de l'emploi. Un programme consultatif a également été mis en place dans le domaine agricole, pour adapter l'agriculture aux exigences du commerce et ainsi améliorer les revenus des ménages. Revenant à la sphère internationale, l'orateur indique que les institutions internationales se doivent d'être inclusives et transparentes, qu'elles doivent être axées sur l'élaboration de politiques de nature à améliorer la compétitivité commerciale, afin que le pouvoir et les richesses soient harmonieusement répartis.

Mme M. MARTENS (Pays-Bas) dit que les Pays-Bas ont l'habitude depuis longtemps d'aider les personnes et les pays dans le besoin, et qu'ils se conforment à leur engagement international d'allouer 0,7 pour cent de leur PIB à l'aide au développement. Ils travaillent en outre en collaboration avec l'Union européenne (UE) sur les questions de développement. Pourtant, la contribution néerlandaise à l'aide au développement est décriée et, ce, pour deux raisons. Premièrement, le public néerlandais ayant entendu parler dans les médias des ressources naturelles dont disposent nombre de pays en développement, qui sont souvent considérables mais mal gérées et monopolisées par une poignée d'individus corrompus, il refuse que ses deniers soient dépensés pour aider ces pays. Ensuite, il entend aussi dans les médias que l'aide n'est pas toujours utilisée à bon escient pour favoriser la paix, la stabilité, la croissance économique et le bien-être dans les pays bénéficiaires.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis de grande ampleur, tels que la crise économique et financière mondiale, les menaces pour la sécurité et les changements climatiques. Les riches continuent à s'enrichir et les pauvres à s'appauvrir. L'intervenant note toutefois que l'UE est la preuve vivante que la coopération et le respect de principes fondamentaux tels que l'état de droit, la démocratie, ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales contribuent à la stabilité et à la croissance. Sa délégation est favorable à l'appel lancé, dans le projet de résolution, à adopter une approche plus inclusive, plus

équilibrée et plus globale du développement, mettant l'accent sur le développement durable, la lutte contre la pauvreté et le bien-être des citoyens. Par ailleurs, l'oratrice estime qu'il faut remédier au paradoxe qui fait que la destruction d'importants gisements de pétrole et le brûlage de combustibles fossiles permettent à certains pays de s'enrichir. Il faut que tous les pays et toutes les organisations internationales démontrent leur volonté politique d'élaborer des processus démocratiques, de favoriser la transparence et d'adopter de nouveaux indicateurs de développement et une répartition équitable du pouvoir et des richesses.

M. M. AMWEELO (Namibie) dit que le projet de résolution propose une série de mesures pour faire en sorte que les agendas internationaux soient plus accessibles à la majeure partie de l'humanité, aujourd'hui sous-représentée. La Namibie souscrit à ce texte, et en particulier à son approche de certaines questions telles que la réforme de l'ONU, les changements climatiques et le développement durable. La Namibie veut avoir avec les autres pays des relations amicales fondées sur le respect des droits de l'homme et la dignité de chacun. Comme de nombreux pays, elle a ses problèmes : menaces pour la sécurité, effets de la crise économique et financière mondiale et, en 2010 et 2011, elle a connu de graves inondations à cause des changements climatiques.

Dans le monde entier, l'écart entre les riches et les pauvres se creuse, y compris en Namibie. Les parlementaires ont le devoir de trouver un moyen de le réduire, en veillant à une juste répartition des richesses. En l'état actuel des choses, le commerce international est régi par des accords favorables aux pays développés. Les pratiques qui ont cours sont injustes et empêchent les pays en développement de soutenir la concurrence à égalité avec les pays développés. Il faut revoir les régimes commerciaux de l'OMC. Il est urgent en outre de modifier les relations de pouvoir pour assurer une participation équitable aux décisions à tous les membres de la communauté internationale et ainsi réduire la pauvreté et consolider la démocratie. En tant que représentants des citoyens, les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans leur bien-être et doivent donc plaider pour une redistribution du pouvoir mondial. Enfin, l'UIP doit continuer à proposer des programmes de formation et de renforcement des capacités pour que tous les parlementaires soient suffisamment informés sur les questions internationales et puissent prendre part aux relations internationales.

M. R.M. GARCÍA (Chili) dit que la redistribution du pouvoir est un élément important pour la consolidation de la paix et la sécurité. Le monde est plein d'inégalités flagrantes qui privent beaucoup de gens de leurs droits les plus fondamentaux. Si beaucoup de pays se battent pour améliorer la vie de leurs citoyens et si les économies émergentes se défendent sur la scène internationale, le fait que la répartition du pouvoir et des richesses demeure inégale causera inévitablement de graves problèmes. Il faut que les organismes multilatéraux œuvrent au renforcement de la coopération pour répondre aux défis mondiaux contemporains. Les déséquilibres de pouvoir sont un héritage du passé et les organismes internationaux se refusent à redéfinir leurs priorités pour tenir compte des intérêts d'une large frange de la population. Des changements profonds sont nécessaires dans la gouvernance mondiale pour corriger ce déséquilibre. Les richesses ne pourront être redistribuées sans une redistribution préalable du pouvoir, ce qui veut dire qu'il faut renforcer le multilatéralisme. Tous les pays, et en particulier les PMA, doivent pouvoir faire entendre leur voix dans les instances internationales. Il faut réformer le Conseil de sécurité de l'ONU pour en faire un organe plus représentatif. L'intervenant explique notamment que les pays émergents tels que le Brésil et l'Inde devraient avoir le statut de membres permanents. Il estime par ailleurs qu'il faut mettre en place un nouveau système de vote au FMI pour que les pays en développement détiennent plus de 45 pour cent des voix. Il faut aussi poursuivre le processus de réforme jusqu'à ce que la parité entre pays développés et pays en développement soit atteinte. En tant que représentants du pluralisme social et politique, les parlementaires ont un rôle important à jouer pour encourager les organismes multilatéraux à se démocratiser. Enfin, il convient

d'améliorer les mécanismes multilatéraux de dialogue et de négociation et de les démocratiser.

M. H. ABDI (Ethiopie) dit qu'il faut apporter de l'équité et de la justice à la société en faisant en sorte de réduire l'écart entre riches et pauvres. La concentration des richesses aux mains d'un petit nombre met la grande majorité de la population mondiale dans une situation pénible. Le coût de la vie augmente et les services sociaux de base sont inabordables pour nombre d'individus. Pour remédier à ces problèmes, il faut que les parlementaires prennent part à l'élaboration des politiques. C'est l'essence de la démocratie que de donner aux citoyens le pouvoir d'élire leur gouvernement pour le bien commun. Il est impératif que les parlementaires du monde entier travaillent ensemble à la définition des agendas internationaux pour créer un monde meilleur pour les prochaines générations.

Le Président reprend place au fauteuil présidentiel.

M. S. AL MASHANI (Oman) pense que la redistribution du pouvoir et des richesses doit se faire à l'échelon international. Selon lui, les pays développés doivent partager leurs richesses; les pays riches doivent aider leurs voisins les moins riches et les parlements doivent représenter les citoyens et non les gouvernements.

M. L.A. HEBER (Uruguay) dit que sa délégation souscrit au rapport et au projet de résolution. D'après lui, il faut faire en sorte que les organisations multilatérales et internationales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, prennent leurs décisions de manière démocratique. Lorsque ces organisations se seront démocratisées, d'autres progrès suivront, par exemple la création d'un conseil économique mondial pleinement représentatif. L'Uruguay a récemment été accusé d'être un paradis fiscal. Ces allégations étaient infondées, mais l'Uruguay a néanmoins failli se faire exclure du commerce international. L'intervenant estime qu'il faut une représentation véritablement internationale au sein du système multilatéral pour que chaque pays puisse faire entendre sa voix.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) remercie les co-rapporteurs de leur travail. Si la plupart des réformes proposées dans le projet de résolution rendent compte des préoccupations de son pays, notamment la nécessité de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU, la délégation française ne saurait approuver la proposition tendant à remplacer le G20 par un nouveau conseil économique mondial. Le G20 a permis une coordination internationale efficace au début de la crise économique et financière mondiale. La création de cette instance était un progrès notoire dans l'objectif de multiplier le nombre de pays prenant part aux décisions économiques internationales de haut-niveau. La création d'un conseil économique sous l'égide de l'ONU donnerait certes un cadre de coordination mondiale aux gouvernements, aux organisations internationales et aux ONG pour débattre de la coopération sur les questions touchant au développement durable, mais ne devrait pas pour autant remettre en cause la légitimité du G20, et le nouveau conseil économique ne devrait pas s'y substituer. La France a soumis un certain nombre d'amendements au projet de résolution, qui soulignent la nécessité de conserver le G20. Le nouveau conseil devrait être un organe subsidiaire du Conseil économique et social, créé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il serait irréaliste de vouloir que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC fassent preuve d'une transparence totale dans leurs négociations, car ces organismes tiennent souvent des réunions à huis clos. Aussi la France a-t-elle soumis une proposition visant à modifier le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution disposant que ces institutions devraient être plus transparentes et tenir compte équitablement de l'ensemble des intérêts nationaux. Il faut en effet que leurs décisions soient plus clairement expliquées au public.

Lord JUDD (Royaume-Uni), *co-rapporteur*, est lui aussi d'avis qu'il est urgent de redistribuer le pouvoir. On passe trop de temps en discours creux au lieu d'agir. Il pense donc que la deuxième Commission permanente doit produire une résolution volontaire et ciblée. Le co-rapporteur a été particulièrement frappé par le manque de confiance exprimé à l'égard des institutions internationales pendant le débat et convient que les puissances qui essaient de diriger l'action internationale doivent d'abord veiller à ce que la leur soit exemplaire. Les Etats puissants s'accrochent au pouvoir dans un contexte où eux-mêmes ont failli, ce qui est la preuve du lien étroit qu'il y a entre arrogance et insécurité.

De nombreux intervenants ont décrit la pauvreté comme une menace pour la stabilité. Les institutions financières internationales travaillent sans concertation avec les premiers intéressés et, faisant partie d'un système où ce sont les puissants qui décident, elles ne donnent pas les moyens de combattre la pauvreté à la racine. L'éradication de la pauvreté ne sera possible que si la communauté internationale unit ses forces. Le co-rapporteur a aimé la remarque du délégué de l'Equateur sur la nécessité de ne pas renoncer à l'utopie. Il pense qu'il faut défendre les rêves et les valeurs de la société. Pour lui, la crise économique et financière mondiale pourrait être qualifiée, à de nombreux égards, de crise de valeurs et de vision.

S'il convient que l'éducation est essentielle pour parvenir à une véritable équité dans la répartition du pouvoir, il pense aussi qu'il faut trouver un juste équilibre entre l'éducation au sens strict et celle qui est nécessaire pour permettre à l'humanité de s'émanciper. Il dit aussi qu'il ne faut pas confondre citoyenneté et consumérisme. La citoyenneté, c'est la participation, autrement dit l'aptitude des individus à prendre part à l'organisation de la société à laquelle ils appartiennent. Cela étant, il ne faut pas négliger la redistribution des richesses lorsque l'on parle de redistribution du pouvoir. Tout comme il n'y a pas de pouvoir effectif sans richesse, la redistribution des seules richesses et non du pouvoir aurait un caractère paternaliste. La volonté politique est essentielle pour conduire le changement. Il faut faire en sorte que toutes les délégations présentes à l'Assemblée regagnent leur pays avec un instrument qu'elles pourront utiliser pour consolider leur société et engager le changement nécessaire.

M. O. BENABDALLAH (Maroc), *co-rapporteur*, remercie les intervenants de leurs contributions au débat. Comme le délégué des Emirats arabes unis, il est d'avis que le nouveau conseil économique dont il est question ne doit pas voir le jour immédiatement. Cet organisme doit être un organe agissant et non une simple enceinte de débat. Il faut prendre en compte les enseignements du passé. Ce conseil se doit d'être démocratique. Il doit tenir compte de l'action et du point de vue de tous les pays. Sa création n'a pas pour but de remplacer le G20, mais plutôt de l'élargir et de le démocratiser, de créer un pont entre le G20 et les institutions de Bretton Woods.

M. N. OMARI (Jordanie) dit que la redistribution du pouvoir exige la création d'institutions politiques adaptées. D'après lui, il faut lutter contre la pollution industrielle, qui détruit l'environnement pour certains et permet à d'autres de vivre dans l'opulence. Il faut une bonne gouvernance et non une hyper-centralisation du pouvoir. Il faut que chacun puisse s'exprimer vraiment et que les parlements soient légitimement élus, avec une large représentation. En Jordanie, le Parlement représente toutes les strates de la société. Enfin, le délégué rappelle que, en bafouant le droit international et en s'opposant à la création d'un Etat palestinien, Israël fait obstacle à la réalisation des droits de l'homme, ce dont pâtit tout le Moyen-Orient.

M. A.I. EL-TAHIR (Soudan) dit que sa délégation se félicite que les co-rapporteurs aient fait référence à l'approche hégémonique du choix des dirigeants des institutions de Bretton

Woods. Bien qu'elles jouent un rôle important dans la protection du système monétaire international, ces institutions dictent l'avenir économique des Etats et imposent leurs stratégies sans concertation. Il faudrait voir ce que les parlementaires pourraient faire pour remédier à cette situation. Il convient de modifier le cadre institutionnel ainsi que la réglementation des institutions financières internationales, qui sont en place depuis 1945, et ce de toute urgence.

La crise économique et financière mondiale a démontré la fragilité du système financier international. Les pays les plus pauvres sont les plus durement touchés, en particulier à cause de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et autres produits de base, qui a entraîné une résurgence de la pauvreté. La reprise est longue à venir, en partie du fait que les pays en développement n'ont pas leur mot à dire dans les délibérations sur ce qu'il convient de faire pour remettre l'économie mondiale sur pied. Si elle est faite correctement, la redistribution du pouvoir entraînera aussi un rééquilibrage des forces économiques. Les décisions mondiales doivent prendre en compte les intérêts de tous et pas uniquement ceux des puissances dirigeantes. Il faut que les nouveaux systèmes économiques qui verront le jour suite à la crise tiennent compte de l'interdépendance des pays. Il est aussi très important que le pouvoir soit équitablement réparti à l'échelon national et que tous les parlementaires y contribuent activement.

M. T.M. MAÏNA (Tchad) salue le travail des co-rapporteurs. Leur rapport met en exergue le déséquilibre existant dans la gouvernance mondiale, où les grandes décisions économiques, sociales et financières sont prises par quelques grandes puissances, face à des pays en développement qui ont les mains liées. De surcroît, ces décisions ne sont pas nécessairement fondées sur de bonnes pratiques et les pays défavorisés ne sont pas autorisés à donner leur avis. L'OMC par exemple manque particulièrement de transparence. Il importe que les pays en développement puissent prendre part à un processus coopératif. L'intervenant conclut que les Parlements membres de l'UIP ont un rôle important à jouer pour faire valoir le besoin urgent de changement.

M. T. WICKHOLM (Norvège) indique que sa délégation souscrit au rapport et au projet de résolution. Il ajoute que la Norvège est depuis longtemps favorable à une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et notamment à ce qu'il inclue davantage de membres permanents et non permanents. Le Conseil de sécurité doit être en phase avec l'évolution du monde. En soixante ans, le nombre d'Etats Membres de l'ONU a quadruplé et il conviendrait donc que cette augmentation se voie également dans la composition du Conseil de sécurité, tous membres confondus. Il faut que les voix des nouvelles puissances économiques soient entendues. Le rapport donne une analyse juste et carrée du pouvoir, mais le monde réel n'est pas aussi simple et la redistribution du pouvoir ne se fera probablement pas sans heurt. En effet, lorsque les puissants ne peuvent exercer leur pouvoir, ils ont tendance à contourner les systèmes existants. L'orateur pense aussi que la désignation du Secrétaire général de l'ONU devrait se faire sur la base d'une rotation géographique. Idem pour le Secrétaire général de l'UIP. Par ailleurs, il faudra examiner soigneusement comment faire pour que toutes les voix puissent être entendues dans un éventuel nouveau conseil économique et définir avec soin les modalités de vote. Enfin, l'orateur note que le projet de résolution appelle à faire preuve d'efficacité mais sans préciser comment.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) dit que la réforme de l'ONU est essentielle pour parvenir à une répartition équitable du pouvoir, à commencer par une réforme du Conseil de sécurité, de manière que les objectifs collectifs soient soumis à des décisions collectives. Pour lui, il faut que les sièges permanents du Conseil de sécurité soient répartis entre tous les Groupes géopolitiques. Si la communauté internationale appelle à la redistribution du pouvoir à l'échelon international, il faut aussi tenir compte de l'importance de redistribuer le pouvoir à l'échelon national en faisant une place aux femmes dans la vie politique, économique et

sociale. L'intervenant pense que les parlementaires doivent plaider pour des politiques favorisant l'égalité des sexes aux échelons local et international et précise que les autorités du Zimbabwe sont en train de rédiger une nouvelle constitution, qui favorisera l'égalité hommes-femmes.

M. J. ZAMANI (République islamique d'Iran) dit que des menaces sans précédent pèsent sur l'avenir de l'humanité. Ces menaces transcendent les frontières nationales. Elles exigent une action collective et une coopération étroite entre les pays. Certaines sont d'origine naturelle, tandis que d'autres sont le fruit de l'activité humaine. Les changements climatiques, les risques qui pèsent sur la pérennité et la sécurité des ressources naturelles, les pénuries alimentaires et la menace d'une famine généralisée sont le fruit d'une incurie. Ces dangers sont le fait de quelques rares privilégiés, mais pèsent sur l'ensemble de l'humanité. La coopération internationale est donc essentielle pour y remédier. Les parlementaires ont un rôle important à jouer qui consiste à sensibiliser le public et à encourager les gouvernements à trouver des accords pour atténuer ces menaces.

L'échec des systèmes financiers et des accords commerciaux internationaux est là encore un problème causé exclusivement par l'homme et en particulier par les activités des pays développés. La crise économique et financière s'est répandue dans le monde entier, avec des répercussions graves pour les pays en développement. Elle montre combien il est urgent de réformer les institutions financières et commerciales internationales, qui sont dominées par les intérêts de quelques Etats puissants et dont le travail sert d'abord à répondre aux besoins de leur économie. Enfin, la redistribution du pouvoir à l'échelon international exige des réformes pour rendre le système politique international plus représentatif, plus transparent, plus comptable et plus efficace.

Enfin, il est crucial de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU dont la composition repose sur la réalité géopolitique occidentale de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le monde a connu de grands changements depuis lors, ce qui signifie qu'il faut actualiser les modalités de fonctionnement du Conseil de sécurité pour qu'il ne perde pas sa crédibilité et son utilité. Il faudrait aussi que l'Assemblée générale des Nations Unies ait le pouvoir de jouer un vrai rôle face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Sur ce point, les parlements ont un double rôle à jouer. Ils doivent, d'une part, éduquer le public et, d'autre part, encourager les gouvernements à inscrire les problèmes internationaux en haut de leur agenda.

M. I.A. AROWOSOGÉ (Nigéria) dit que le Nigéria est favorable au projet de résolution. Sachant que la communauté internationale vit un moment particulièrement difficile, il faut revoir soigneusement les stratégies économiques de manière à ce qu'elles répondent aux défis du XXI^{ème} siècle. Pour l'intervenant, il est important que le Président de la Banque mondiale soit compétent et qu'il ait une grande expérience professionnelle. Le Président Obama a désigné un candidat à la présidence de la Banque mondiale, mais la candidature d'une Nigériane, qui a travaillé durant de nombreuses années à la Banque mondiale et qui a également été Ministre des Finances du Nigéria, a également été proposée. Il est grand temps qu'un représentant des pays en développement puisse se mettre au service de la communauté internationale en présidant la Banque mondiale.

M. D. ADAMS (Australie) dit que la planète compte désormais sept milliards d'habitants, mais que les quantités de terre, d'eau et d'engrais disponibles, elles, sont en recul et qu'il est donc de plus en plus difficile de produire suffisamment de nourriture pour nourrir tout le monde. Des transferts de technologie des pays développés aux pays en développement sont nécessaires pour aider ces derniers à produire davantage de nourriture. Le pouvoir économique mondial glisse progressivement vers la région Asie-Pacifique et il serait donc normal que les centres de pouvoir et d'influence évoluent en conséquence. L'orateur est

préoccupé par la mention qui est faite, dans le rapport, des sources informelles du pouvoir. L'emploi des nouvelles technologies, notamment de l'internet et des réseaux sociaux, a certes entraîné des changements en matière de pouvoir ces derniers temps, mais il pense que l'évolution du pouvoir doit se faire au moyen de processus démocratiques formels, de sorte qu'il est essentiel de renforcer les institutions démocratiques. Les changements ne se feront pas en un jour, mais il faut néanmoins prendre des mesures pour s'acheminer vers un monde pacifique et prospère.

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) dit que, si sa délégation est favorable à l'idée de réformer l'ONU, elle n'est pas favorable en revanche à la demande tendant à multiplier le nombre des membres permanents du Conseil de sécurité, en ce sens que cela ne ferait que consolider encore les privilèges d'un petit nombre de pays. Selon elle, ce sont les droits de veto qu'il faut revoir, ainsi que la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le Royaume-Uni a beau être un membre permanent du Conseil de sécurité, ce n'est pas pour autant qu'il s'est conformé à ses résolutions relatives aux îles Malouines. Par ailleurs, le secret qui entoure la gestion des institutions financières internationales nuit à la démocratie et crée de la défiance. Aussi le FMI devrait-il rendre publics les effets prévisibles de ses recommandations et programmes sur la pauvreté et l'emploi. Enfin, il faut que le travail de l'OMC soit plus transparent pour permettre un commerce plus équitable.

Il faut en outre moduler les droits de propriété intellectuelle pour parvenir à un meilleur équilibre entre les droits des producteurs et ceux des consommateurs, en particulier lorsqu'il s'agit de pays en développement. Pour ce faire, il convient de modifier le système des brevets. En effet, lorsque de grands laboratoires pharmaceutiques font breveter des médicaments traditionnels, ils conduisent, d'une part, de petites entreprises locales à la faillite et empêchent, d'autre part, les pauvres de se procurer ces médicaments.

Passant aux amendements qu'elle a proposés au projet de résolution, elle indique que, au deuxième alinéa, il faudrait remplacer "ressources mondiales" par "ressources naturelles". Elle a également proposé un amendement au septième alinéa pour éviter les stéréotypes sexistes. Enfin, elle pense qu'au paragraphe 6 du dispositif, il faudrait parler de l'obligation de tenir non pas des "registres des lobbyistes", mais des "registres des observateurs accrédités".

M. SUN WENSHENG (Chine) dit que l'économie mondiale reste faible et que l'instabilité et le protectionnisme augmentent. Les défis mondiaux, tels que les problèmes de sécurité alimentaire et énergétique, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, s'amplifient également. Tous les pays sont aux prises avec cette situation. Il est impératif que la communauté internationale respecte le rôle de leadership de l'ONU dans les affaires internationales. L'ONU est l'organisation la plus représentative du monde. En outre, elle a joué un rôle crucial dans la promotion de la paix dans le monde ainsi que dans le développement économique et social. Elle demeure la première enceinte multilatérale. La Chine souscrit au souhait de la réformer pour en faire une institution plus efficace et plus pertinente. L'intervenant pense qu'il faut aussi réformer le système financier international pour créer un ordre financier international juste et inclusif, ce qui suppose d'améliorer la gouvernance financière mondiale et le contrôle international. Il faut aussi que les organismes internationaux de développement soient plus à même de combattre la pauvreté et de réduire l'écart entre riches et pauvres, et que la nouvelle gouvernance économique soit plus représentative, plus équitable et axée sur les résultats. Tous les pays sont membres au même titre de la communauté internationale et doivent travailler ensemble dans un esprit de solidarité pour être à la hauteur des défis qui se posent à l'humanité.

M. H. MOHAMMED (République-Unie de Tanzanie) dit que, si tous les Etats Membres de l'ONU sont égaux, certains sont "plus égaux" que d'autres. L'égalité vraie est essentielle. Il faut que les parlementaires respectent leurs électeurs et partagent leur pouvoir avec eux. Il faut

aussi tenir compte de la dette lorsque l'on parle de redistribution du pouvoir et des richesses, car elle constitue un lourd fardeau pour les pays en développement. Alors que les pays donateurs promettent d'envoyer de l'aide, les soutiens reçus ne représentent que 30 pour cent des promesses. Les grandes multinationales installent des bureaux dans les pays en développement pour profiter des prix locaux, mais elles ne respectent pas les normes de responsabilité sociale et font donc du tort à la population locale. La répartition des ressources est inégale. Le Président ougandais a fait remarquer récemment qu'un kilo de café ougandais, valant 1 dollar E.-U. en Ouganda, était vendu 14 dollars en Europe. Tous les bénéfices réalisés sur ce kilo de café vont dans les poches d'Européens. Il faudrait donc que les produits provenant de pays en développement aient la même valeur dans les pays en développement que dans les pays développés.

Mme V. MATA (Venezuela) explique que sa délégation a soumis des amendements au projet de résolution, appelant à la démocratisation des organisations internationales. Ces organisations suivent une logique néolibérale qui vise à soutenir les entreprises multinationales au détriment des pays en développement. En outre, l'intervenante pense que la démocratisation doit s'appuyer sur les principes de responsabilité commune, de solidarité et de justice sociale, et qu'il doit y avoir une complémentarité entre les citoyens et leur gouvernement. La participation du Venezuela aux institutions régionales et internationales répond à des principes d'humanité, de souveraineté et d'équité.

Le FMI sert les intérêts particuliers des grandes puissances et ne tient pas compte des besoins des économies en développement. Le Venezuela appelle donc à démocratiser l'OMC, la Banque mondiale et le FMI, dont les politiques actuelles sont responsables de la crise néolibérale que l'on sait. Le peuple vénézuélien s'est élevé contre ces politiques. Le Gouvernement travaille dur pour développer l'économie nationale et améliorer le sort des Vénézuéliens. Il rembourse ses dettes et a d'importantes réserves de pétrole, raison pour laquelle les Etats-Unis essayent de lui faire obstacle sur la scène internationale. Le Venezuela ne fait que défendre sa souveraineté et essayer de favoriser le développement économique et social. Son économie est en expansion et il devient de plus en plus indépendant. Les autorités vénézuéliennes sont déterminées à faire en sorte que les autres pays respectent le Venezuela.

Mme J. LOGIE (Nouvelle-Zélande) dit que la Nouvelle-Zélande partage le sentiment de crise et d'urgence en ce qui concerne les changements climatiques et l'insatisfaction croissante quant à la répartition du pouvoir et des richesses. Cette expansion est pour elle un signe d'espérance. Cependant, il ne va pas être aisé pour la communauté internationale de trouver comment faire lorsque les ressources que l'on a toujours considérées comme inépuisables viendront à se tarir. Pour ce faire, la coopération et la redistribution du pouvoir sont essentielles. La redistribution des richesses n'est pas un acte de charité, mais plutôt le remboursement à bon compte d'une dette. Trop de pays se sont en effet enrichis de l'exploitation d'autres pays, sinon de leurs peuples autochtones. S'agissant de la redistribution du pouvoir, la déléguée pense que la sous-représentation des Etats insulaires du Pacifique à l'UIP est particulièrement inquiétante quand on sait que ces pays sont les premiers touchés par les effets des changements climatiques. Certains d'entre eux se préparent tout simplement à voir leur territoire disparaître. Il est urgent d'agir pour contrer les changements climatiques. Enfin, il est essentiel que les femmes prennent part à la vie publique et aux décisions publiques pour que le travail des instances nationales et internationales de décision profite à tous, hommes et femmes.

M. C. WINBÄCK (Suède) dit que le développement durable ne sera pas possible sans inclure tous les membres de la société. Sans l'égalité participation des femmes à la vie politique, les investissements dans la santé maternelle continueront à être insuffisants. De même, là où la liberté d'expression n'est pas entière, les mouvements populaires ne parviendront pas à faire

évoluer les mentalités. Lorsque le pouvoir se transmet de père en fils, la lutte pour le conserver prend le pas sur la quête du bien-être général et du développement économique et social. Il est impératif que la communauté internationale travaille main dans la main à l'édification de sociétés démocratiques partout dans le monde. Les événements qui se sont produits récemment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient visaient à obtenir le respect des droits fondamentaux de tout un chacun. Il est plus urgent que jamais d'avoir un cadre international fonctionnel pour favoriser la coopération internationale et la résolution des conflits. Il est crucial que l'ONU soit forte et la Suède entend accompagner les changements nécessaires en apportant sa contribution à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme. Les efforts pour promouvoir le désarmement sont particulièrement importants, car de nouvelles menaces se font jour dans la mesure où certains pays s'appêtent à produire des armes nucléaires. L'orateur dit aussi que le principe de l'égalité de droits est un pilier de la démocratie et juge à cet égard la discrimination en raison de l'orientation sexuelle en de nombreux endroits de la planète, et notamment en Afrique, particulièrement inquiétante. Enfin, il pense qu'il faut prendre des mesures pour combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui nuit au développement, surtout en Afrique.

M. N. MAHATO (Inde) dit que, bien que la communauté internationale ait conscience des transformations radicales qui s'opèrent dans le monde, les structures de la gouvernance internationale n'ont pas suivi cette évolution. Il faut donc que l'ONU et les institutions de Bretton Woods tiennent compte de ces changements. La crise économique et financière mondiale a mis en lumière des paradoxes notoires dans la gestion de l'économie mondiale. Plusieurs économies en développement ont globalement réussi à se tenir à l'abri de la crise et à conserver une croissance remarquable alors que les pays développés étaient en proie au ralentissement et à la récession économiques. Seules les mesures concertées du G20 ont permis de combattre la crise, qui a mis en évidence la nécessité d'associer les grands pays en développement à la gouvernance économique de manière permanente et sur un pied d'égalité. Elle a aussi prouvé qu'il fallait restructurer les institutions financières et de régulation mondiales, qui se doivent d'être plus inclusives et de mieux tenir compte des intérêts des pays en développement. L'orateur estime qu'il faut faire en sorte que les pays dans le besoin reçoivent une aide au développement sans condition.

Le G20 est devenu le premier forum de coopération économique internationale. Sa création constitue un grand bond en avant par rapport au système de gouvernance antérieur, dans lequel il y avait peu de communication et beaucoup d'antagonismes entre le G8 et le G77. Cela étant, les tentatives de réforme de la gouvernance financière internationale ont jusqu'à présent été insuffisantes. De surcroît, il importe d'élaborer un régime commercial juste qui tienne compte des besoins des pays en développement. La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU est elle aussi nécessaire au vu des changements géopolitiques qui se sont produits depuis sa création. L'orateur pense qu'il faut augmenter le nombre de ses membres, tant permanents que non permanents. Selon lui, l'UIP doit aussi jouer un rôle de premier plan dans la promotion du changement et encourager les parlementaires du monde entier à corriger les déséquilibres structurels des agendas internationaux et à veiller à ce que la gouvernance mondiale soit équitable et démocratique.

Lord JUDD (Royaume-Uni), *co-rapporteur*, se félicite des remarques de la déléguée néo-zélandaise sur l'importance de se réconcilier avec les peuples autochtones et la nécessité de venir en aide aux petits Etats insulaires en développement. S'il partage l'avis du délégué de la Norvège quant au fait que la redistribution du pouvoir se heurtera inévitablement à des obstacles et à des résistances, ce n'est pas pour autant qu'il faut renoncer à agir. Le co-rapporteur dit aussi qu'il faut tenir compte de l'équilibre régional dans la désignation du Secrétaire général de l'ONU. Le Conseil de sécurité de l'ONU est un organe exécutif qui doit agir dans l'intérêt de l'humanité et fonctionner de manière crédible, compte tenu des réalités

géopolitiques contemporaines. Le monde a considérablement changé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'humanité doit faire face à des défis de grande ampleur.

Le co-rapporteur remercie le représentant du Zimbabwe de ses commentaires et remarque à son tour que beaucoup de courageux s'emploient au Zimbabwe à faire respecter les principes que défend l'UIP. Il convient en outre avec le délégué de l'Australie que la gouvernance mondiale ne sera érigée sur des bases solides que si les gouvernements nationaux sont représentatifs et démocratiques. Il importe d'appliquer chez soi les principes internationaux. Les réalités internationales sont effectivement en train d'évoluer et l'influence économique se déplace à présent vers la Chine et l'Asie du Sud-est. Il est donc dans l'intérêt de ces pays de tirer des enseignements des erreurs du passé et de bâtir un système international fort et représentatif, car la puissance économique ne suffit pas pour maîtriser les événements qui se produisent d'un bout à l'autre de la planète et leurs conséquences. Il est dans l'intérêt de tous que les institutions internationales soient fortes.

Le PRESIDENT propose que, conformément aux dispositions de l'Article 15 du Règlement des Commissions permanentes qui prévoient une répartition géographique équitable, le comité de rédaction soit composé de représentants de l'Australie, du Burkina Faso, de l'Equateur, de l'Inde, de l'Italie, du Mexique, d'Oman, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni, du Soudan et du Tchad.

Il demande si tout le monde accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h.40.

Séance du mercredi 4 avril

(après-midi)

La séance est ouverte à 16 h.40, sous l'autorité de M. S.E. Alhusseini (Arabie saoudite), Président de la deuxième Commission permanente.

Elaboration et adoption d'un projet de résolution

(C-II/126/DR-cr)

Le PRESIDENT invite la rapporteuse du comité de rédaction à présenter le rapport des délibérations sur le projet de résolution.

Mme S. ZUBIN IRANI (Inde), *rapporteuse du comité de rédaction*, dit que, dans son travail, le comité de rédaction s'est appuyé sur le projet de résolution révisé établi par les co-rapporteurs. Le comité de rédaction se composait de représentants de l'Australie, du Burkina Faso, de l'Equateur, de l'Inde, de l'Italie, du Mexique, d'Oman, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni, du Soudan et du Tchad. Il a élu M. D. Adams (Australie) à sa présidence. Le comité a examiné 93 amendements déposés par les délégations des pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Chine, Congo, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Philippines, République de Corée, Suisse, Venezuela, ainsi que par la sénatrice argentine Sonia Escudero et la Réunion des Femmes parlementaires. Ces amendements ont fait l'objet de longues discussions et ont été intégrés dans le texte dans la lettre ou dans l'esprit, conformément à la pratique et aux principes de l'UIP. Le comité de rédaction a

travaillé dans un esprit de compromis et la rapporteuse espère que la deuxième Commission permanente examinera le projet de résolution dans un esprit non moins constructif.

Le PRESIDENT invite les membres de la deuxième Commission permanente à examiner le projet de résolution. Il leur rappelle que seuls les amendements présentés par écrit dans les délais réglementaires peuvent être soumis une nouvelle fois, mais qu'il est encore possible de soumettre des sous-amendements.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) salue le travail des deux co-rapporteurs et se félicite du résultat des discussions du comité de rédaction. Le projet de résolution a été amélioré et sa délégation ne pense pas qu'il nécessite d'autre amendement. Il se félicite du soutien que ce texte exprime à l'endroit du G20. Selon lui, la création du G20 constitue une véritable amélioration en matière de coopération internationale et montre que des acteurs n'ayant ni les mêmes points de vue, ni les mêmes intérêts peuvent travailler ensemble à des buts communs. Enfin, le délégué de la France revient sur l'importance de créer un conseil économique mondial pour travailler avec le G20 et non pas pour s'y substituer.

Mme M. GREEN (Suède) indique que sa délégation est satisfaite du projet de résolution, qu'elle juge à la fois réaliste et progressiste. Elle espère par ailleurs que, dans un avenir proche, une femme sera nommée Secrétaire générale de l'ONU.

Le PRESIDENT demande, si en l'absence d'autres commentaires, il peut considérer que la deuxième Commission permanente souhaite adopter le projet de résolution.

La deuxième Commission permanente adopte la résolution par acclamation.

Désignation d'un rapporteur à la 126^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT propose que Mme Zubin Irani présente la résolution, au nom de la deuxième Commission permanente, à l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation de la 128^{ème} Assemblée

a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission

Le PRESIDENT dit que le Bureau s'est réuni et a examiné les propositions de sujet d'étude à examiner par la deuxième Commission permanente à la 128^{ème} Assemblée de l'UIP. Après un échange de vues, le Bureau a adopté par consensus le thème *Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable*. Aucun commentaire ou objection n'ayant été formulé, le Président considère que la deuxième Commission permanente approuve le choix du thème d'étude.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT dit que deux co-rapporteurs doivent être nommés pour rédiger le rapport et le projet de résolution sur le thème d'étude de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP. Conformément à la pratique habituelle de la deuxième Commission permanente, l'un des co-rapporteurs doit venir d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé. Le Bureau a reçu les candidatures de M. F.-X. de Donnea (Belgique) et de M. R. Chitotela (Zambie). S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la deuxième Commission permanente approuve ces deux nominations.

Il en est ainsi décidé.

Election du Bureau de la deuxième Commission permanente

Le PRESIDENT dit que, conformément aux dispositions du Règlement des Commissions permanentes, le Bureau de chaque Commission est élu ou réélu à la première Assemblée de l'année. La deuxième Commission permanente doit élire un membre titulaire pour le Groupe africain et un membre suppléant pour le Groupe Eurasie. Tous les autres membres du Bureau sont rééligibles. S'agissant de l'élection du Président, il demande si la Commission souhaite réélire le Président actuel.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT annonce que le Groupe africain a désigné M. J.J. Mwiimbu (Zambie), pour être membre titulaire. Le poste de membre suppléant pour le Groupe Eurasie restera vacant en attendant que quelqu'un soit désigné. S'il n'y a pas de commentaires ou d'objections, le Président considérera que la deuxième Commission permanente approuve cette nomination et souhaite réélire tous les autres membres du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT déclare close la session de la deuxième Commission permanente.

La session est close à 17 heures.

L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?

Troisième Commission permanente – Démocratie et droits de l'homme

Séance du dimanche 1^{er} avril 2012

(après-midi)

La séance est ouverte à 15 h.40, sous l'autorité de M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana), Président de la troisième Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-III/126/C)

Le PRESIDENT dit que le projet d'ordre du jour a été communiqué à tous les Membres de l'UIP. Aucune demande de modification n'ayant été reçue, il considère que la Commission est prête à l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à Panama les 16, 17 et 19 avril 2011

Le PRESIDENT dit que le compte rendu de la session tenue à Panama les 16, 17 et 19 avril 2011 n'a fait l'objet d'aucune observation et en conclut que la Commission est disposée à l'adopter en l'état.

Il en est ainsi décidé.

Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs

(C-III/126/R, C-III/126/DR-rev, C-III/126/DR-am et DR-am.1)

Le PRESIDENT, notant le rôle de premier plan que joue le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans la coordination des activités des institutions des Nations Unies sur les questions touchant à la santé maternelle, invite le Directeur général du Fonds à prendre la parole devant la Commission sur le thème d'étude retenu, à savoir *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?*

M. B. OSOTIMEHIN, *Secrétaire général adjoint à l'ONU et Directeur général du FNUAP*, dit que la santé maternelle et infantile fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des efforts déployés pour hâter la réalisation des OMD, en vue de l'échéance de 2015. A l'ère de la technologie et de la prospérité économique, on ne peut tolérer que des femmes et des filles meurent dans l'acte le plus fondamental de l'espèce humaine qui est celui de donner la vie. Le projet de résolution dont la Commission est saisie est un texte important en ce sens qu'il résume tous les engagements déjà pris en matière de santé maternelle et infantile en y apportant en outre une optique de droits de l'homme. L'accès des mères et des enfants aux prestations de santé est en effet un droit fondamental et pas uniquement un besoin, et le droit à la santé sexuelle et génésique, notamment à la planification familiale et à la santé

maternelle, est tout aussi vrai en 2012 que lorsqu'il a été proclamé en 1994, à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), au Caire.

La réalisation de l'ODM 5 (améliorer la santé maternelle), qui recueille désormais une forte adhésion, s'accompagne d'initiatives telles que *Toutes les femmes, tous les enfants*, dont le FNUAP est l'un des principaux acteurs. Le FNUAP a créé, avec l'UNICEF, une commission de haut niveau chargée de prôner une meilleure mise à disposition de fournitures essentielles mais sous-utilisées pour la santé maternelle et infantile. Il est impératif d'honorer les engagements politiques pris aux échelons national, régional et mondial, pour faire reculer la mortalité et la morbidité maternelles. Sur ce point, les parlements ont une fonction de contrôle à remplir qui consiste à demander des rapports à leur exécutif sur l'évolution de la situation.

Le FNUAP travaille avec beaucoup d'autres organismes au renforcement des systèmes de soins de santé, avec pour objectif que les femmes et les filles aient un accès équitable à toute une gamme de services intégrés, ce qui suppose la mise en place de ressources humaines suffisantes, et en particulier d'un personnel de santé formé à l'accouchement, et la mise à disposition du matériel nécessaire. L'accès à la planification familiale volontaire, qui fait partie intégrante des soins primaires, est lui aussi essentiel pour permettre aux femmes de décider librement quand et combien d'enfants elles auront. L'accès universel à la planification familiale pourrait faire considérablement diminuer la mortalité maternelle, le nombre d'avortements dans les pays en développement et la mortalité infantile, ce qui permettrait également de faire des économies sur le budget de la santé. Le FNUAP est totalement acquis à l'idée d'œuvrer avec l'UIP à la réalisation de l'ODM 5 et à l'instauration d'un monde où les grossesses seront toutes désirées, les accouchements médicalisés et où les jeunes pourront réaliser tout leur potentiel.

Le PRESIDENT invite ensuite les co-rapporteurs à présenter à la Commission leur rapport sur le thème à l'étude (C-III/126/R) et l'avant-projet de résolution révisé qui l'accompagne (C-III/126/DR-rev).

M. F. SARDINHA (Inde), *co-rapporteur*, présentant le rapport, indique que la version initiale qui a été présentée à la Commission à la 125^{ème} Assemblée de l'UIP, à Berne, a depuis été affinée, sur la base des contributions fournies par les délégations à cette occasion. La nouvelle version intègre donc des éléments sur lesquels il a été jugé utile d'insister, à savoir : la prévention de la mortalité maternelle et infantile; le renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement; les enfants vivant dans des zones de conflit ou au sortir de conflits; les effets dévastateurs des mutilations génitales féminines (MGF); les questions en rapport avec le VIH/sida; la contribution des parlements à la réalisation du droit à la santé; le rôle des groupes parlementaires; le lien entre égalité des sexes et droit à la santé; l'augmentation, l'amélioration et la pérennisation des investissements; et l'aménagement d'un espace politique suffisant pour débattre des dotations budgétaires allouées à la santé maternelle et infantile et en assurer le contrôle; ainsi que l'accès aux informations pertinentes/utiles et la collaboration des parlements avec les acteurs compétents.

Aucun objectif de développement global ne saurait être atteint sans une aide destinée aux femmes et aux enfants. Les parlementaires sont les premiers responsables du contrôle des actions gouvernementales en matière de santé génésique, maternelle, néonatale et infantile. Ils sont en outre tenus de veiller à ce que l'objectif de la santé pour tous ne soit pas contrecarré par des contraintes financières ou un manque de moyens. Il est capital que les femmes et les enfants soient en bonne santé pour construire un avenir meilleur pour tous.

Mme P. TURIAHIKAYO (Ouganda), *co-rapporteuse*, présentant le préambule de l'avant-projet de résolution révisé, appelle l'attention sur les textes fondateurs qui y sont énumérés, compte tenu de leur importance cruciale. Ces instruments sont complets, clairs et consacrent uniformément le droit à la santé.

Le préambule met aussi en exergue de nombreux sujets de préoccupation en matière de santé maternelle et infantile, en particulier les taux de mortalité inacceptables chez la mère et l'enfant de moins de cinq ans; la stagnation, dans de nombreux pays, des OMD 4 (réduction de la mortalité maternelle) et 5 (amélioration de la santé maternelle); l'obstacle majeur que constitue le sous-financement des systèmes de santé; le recours insuffisant à la contraception. Il y est aussi question des droits et besoins des femmes et des enfants appartenant à des groupes vulnérables et défavorisés. Enfin, le préambule insiste sur le caractère évitable de la plupart des décès maternels et infantiles, qui résultent pour beaucoup d'affections que l'on sait soigner avec des moyens simples et peu onéreux, ainsi que sur l'incontournable nécessité de donner la priorité à la santé des femmes et des enfants dans les stratégies de développement. La co-rapporteuse invite la Commission à soutenir ce projet de résolution et à participer ensuite à sa mise en œuvre.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada), *co-rapporteuse*, se concentrant pour sa part sur le dispositif du projet de résolution, dit que l'accent a été délibérément mis sur les mesures concrètes que les parlementaires pouvaient prendre pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile. Les parlements eux-mêmes, tout comme les gouvernements, les organisations internationales et les ONG, ont établi qu'il fallait renforcer l'action et ont répertorié les obstacles à surmonter en l'espèce. Il faut à présent se focaliser sur la réalisation, et c'est pourquoi le projet de résolution engage les parlementaires, notamment, à créer la volonté politique nécessaire pour atteindre les OMD à l'horizon 2015, dans une perspective de droits de l'homme; à adopter de nouvelles lois ou à modifier les lois existantes, conformément aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme; à défendre l'égalité des sexes et le droit à la santé, notamment l'accès aux prestations de santé maternelle et infantile; à promouvoir la ratification des instruments internationaux fondamentaux en matière de droits de l'homme; à légiférer pour assurer l'égalité d'accès aux prestations de santé aux femmes et aux enfants; à ériger en crime toute les formes de violences infligées aux femmes et aux filles; à assurer un contrôle effectif des crédits budgétaires, engagements et programmes axés sur la santé maternelle et infantile; à veiller à l'adoption de mesures sanitaires intégrées et validées par les spécialistes; et à adopter des approches novatrices dans l'organisation et la fourniture des prestations de santé. Une demande cruciale est aussi adressée à l'UIP, à savoir d'élaborer un mécanisme de reddition de comptes pour suivre la mise en œuvre de la résolution entre le moment où elle sera adoptée et 2015.

Malgré les difficultés nombreuses et les disparités régionales, les mesures attendues des parlements ne sont pas irréalistes au vu de leur aptitude avérée à surmonter des problèmes complexes pour atteindre les OMD. La réalisation des OMD 4 et 5 dépend d'abord de la mise en œuvre des engagements pris et de l'obligation de rendre des comptes à ce sujet, sachant que l'amélioration de la santé maternelle et infantile n'est pas tant un objectif humanitaire, mais bien un besoin incontestable quand on sait les répercussions qu'elle a sur le développement économique et le progrès social. Il ne faudrait pas sous-estimer l'impact de l'action des parlements dans la réalisation des engagements qu'incarnent les OMD et la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. De même, le rôle de sensibilisation, de contrôle et de suivi des parlements est important. En somme, les engagements énoncés dans le projet de résolution constituent un premier pas dans l'élaboration d'un cadre clair, ambitieux et modulable pour guider l'action parlementaire en matière de santé maternelle et infantile.

Débat

Mme T. BOONTONG (Thaïlande) dit que la santé maternelle fait partie des défis du quotidien dans son pays, qui s'efforce d'encourager les citoyens à prendre soin de leur santé, de renforcer l'accès aux services de santé, qui est un droit fondamental, et de fournir des

services de santé publique intégrés dans tout le pays. L'assurance maladie universelle est destinée à garantir à tous le même accès à des services de santé de qualité, notamment aux groupes vulnérables, pour qui les traitements médicaux sont gratuits. La Thaïlande s'efforce en outre d'améliorer la santé maternelle, à travers des programmes de soins prénatals, qui contribuent à éviter les accouchements prématurés et à réduire la mortalité maternelle et infantile, mais aussi grâce au dépistage et au traitement précoces du VIH/sida chez les femmes enceintes. La Thaïlande, qui est partie à de nombreuses conventions internationales relatives aux femmes et aux enfants, s'est dotée de programmes précis pour atteindre les OMD 4 et 5. A ce sujet, elle a déjà atteint, entre autres, l'OMD 5 fixé pour 2015. Les parlementaires jouent un rôle crucial dans la santé maternelle et infantile, qui passe notamment par une augmentation des investissements et un renforcement des capacités dans le domaine de la santé; un contrôle destiné à remédier aux carences, à améliorer la santé génésique et à permettre une maternité sans risque, notamment chez les adolescentes, et à favoriser la recherche et l'innovation; et l'élaboration d'un budget national qui permette de renforcer encore la couverture sanitaire pour les femmes et les enfants. L'intervenante indique que sa délégation souscrit au projet de résolution.

Mme M. ANDRÉ (France) indique que le projet de résolution rend globalement bien compte des préoccupations de sa délégation et fait l'objet d'un large consensus, mais que sa délégation a néanmoins soumis cinq propositions d'amendements. Le premier de ces amendements, qui a trait au contrôle des naissances, s'inspire de la recommandation 7.2.1 du Sommet mondial des parlementaires intitulé *Jeunes filles et enjeux de population : les leviers oubliés du développement*, qui a précédé les sommets du G8 et du G20, à Paris, en mai 2011. De même, la deuxième proposition d'amendement de la délégation française, qui s'inspire de la recommandation 7.1.3 du Sommet mondial, consiste à ajouter les mariages forcés ou précoces aux formes de violence qui doivent faire l'objet d'une pénalisation. Le troisième amendement souligne l'importance de mesures financières précises pour répondre aux besoins de santé maternelle et infantile des pays les moins avancés, où les dépenses consacrées à la santé ne s'élèvent qu'à 27 dollars E.-U. par personne et par an. Le quatrième amendement vise à insister sur le rôle des objectifs de résultats et sur la responsabilité commune des pays donateurs et bénéficiaires en ce qui a trait à l'aide publique au développement (APD). Enfin, le cinquième amendement met en exergue la nécessité d'améliorer l'assainissement et l'accès à l'eau potable. L'intervenante considère que les politiques touchant à la santé maternelle, néonatale et infantile, relève d'une action coordonnée qui suppose des mesures médicales et doit s'inscrire dans une stratégie socio-économique globale.

M. S.N. MOUSAVI (République islamique d'Iran) constate que nombre de pays sont malheureusement en retard dans la mise en œuvre des OMD, qui constituent non seulement un programme de développement, mais aussi une reconnaissance du droit au développement. L'insuffisance des progrès dans le domaine de la santé est souvent le résultat d'une mauvaise gouvernance. Les parlementaires pourraient sensiblement améliorer cette situation, mais la communauté internationale a elle aussi sa part de responsabilité. La qualité des services de santé, par exemple, se ressent inévitablement du manque de personnel qualifié, notamment de sages-femmes, dont l'aide au moment de l'accouchement est un élément capital pour prévenir les décès de mères et d'enfants. A cet égard, l'émigration des professionnels de santé dans les pays développés est un phénomène inquiétant qui nuit aux prestations de santé dans leurs pays d'origine. L'action des parlements, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, est de loin le meilleur moyen de remédier à ce problème. L'orateur estime que les parlementaires doivent aussi utiliser les instruments de contrôle et de reddition de comptes dont ils disposent pour s'assurer que tous les engagements liés à la réalisation des OMD à l'horizon 2015 soient honorés, en particulier en ce qui

concerne le versement de l'APD. Il pense en outre que l'UIP doit s'efforcer de susciter la volonté politique requise pour traiter efficacement ces questions et de l'entretenir.

Mme M.V. MONTESERÍN (Espagne) pense, conformément à ce qui a été proposé par sa délégation, qu'il faudrait insérer dans la liste des instruments énumérés au paragraphe 4 du dispositif le nouveau Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, afin que celui-ci soit ratifié par le plus grand nombre possible de pays pour le bien des enfants victimes de mauvais traitements. Par ailleurs, il est un élément clé pour améliorer la santé maternelle et infantile, qui consiste à se battre pour l'égalité des sexes et l'éradication des fléaux culturels que sont les violences faites aux femmes et les mutilations génitales féminines (MGF), grâce à la législation pénale. Les parlements doivent en outre sensibiliser le public à la nécessité de renoncer à ces pratiques. Pour faire diminuer la mortalité maternelle et infantile, il est également essentiel de s'occuper de différentes questions qui englobent santé sexuelle et génésique, de l'usage de la contraception à la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST). A cet égard, il est fondamental que les femmes puissent décider librement si elles veulent avoir des enfants. Enfin, les parlementaires pourraient leur être d'un grand secours en faisant que les pères soient légalement tenus responsables de subvenir en partie aux frais qu'engendre l'éducation des enfants.

Mme V. CONCEIÇÃO (Angola) dit que le droit à la santé est inscrit comme étant un droit fondamental dans la Constitution des Etats démocratiques, qui sont par conséquent tenus de créer les conditions essentielles à sa réalisation. En incluant les préoccupations sanitaires dans les OMD, on reconnaît les difficultés auxquelles se heurte le secteur de la santé dans le monde entier. Les chiffres relatifs à la santé maternelle et infantile de même qu'à la propagation du VIH/sida sont particulièrement alarmants. Il faut absolument que les gouvernements encouragent l'intégration de la santé dans les politiques publiques et mettent l'accent sur différents éléments tels que l'eau, l'assainissement, la nutrition et l'accès aux établissements de soins. De leur côté, les parlements occupent une position qui leur permet d'influer sur l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques et d'en assurer le suivi en s'appuyant sur leurs échanges avec leurs électeurs et en exigeant de nouvelles mesures pour améliorer la gestion de la santé et de nouveaux investissements, par exemple dans les soins préventifs et la restructuration des systèmes de santé. Il est essentiel pour réduire la mortalité et renforcer l'engagement d'améliorer la qualité de vie, de promouvoir la santé maternelle et infantile et de mettre au point des mesures de prévention. Le Gouvernement angolais encourage activement les parlementaires à contrôler de près les mesures qu'il prend en application de ses engagements internationaux relatifs aux OMD, à savoir notamment un programme régional intégré de lutte contre la faim et la pauvreté.

Mme G. REQUENA (Venezuela) dit que les amendements au projet de résolution proposés par sa délégation traitent de deux questions particulièrement importantes : l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, notamment de la télémédecine, pour atteindre les mères et les enfants vivant dans des zones reculées; et la formation du personnel exerçant aux différents échelons du système de santé, avec le concours d'initiatives nationales et régionales. Le Venezuela préconise en outre des accords régionaux de nature à renforcer la coopération, la complémentarité des mesures et une aide humanitaire destinée aux enfants, aux adolescents et aux femmes. Treize ans après le début de la Révolution bolivarienne, la santé publique a progressé grâce à l'action du Parlement, qui contrôle le budget national de la santé et les investissements de l'Etat dans ce domaine. Le Parlement s'assure en outre que le Gouvernement tient ses engagements en matière de santé, en particulier en ce qui a trait au droit constitutionnel à la santé. Des lois ont été prises sur l'égalité des sexes, la santé génésique et la protection des femmes et des enfants contre la

violence et les autres formes de mauvais traitements. Enfin, le Venezuela est attentif à la planification familiale et aux améliorations destinées à faire diminuer la mortalité maternelle et infantile, en particulier dans les lieux reculés, autant de mesures qui ont d'ores-et-déjà permis de faire des progrès satisfaisants dans la réalisation des OMD 4 et 5.

Mme R.M. ALBERNAZ (Portugal) dit que les enfants sont les premiers bénéficiaires de l'amélioration des soins de santé, qui entraîne généralement une amélioration de l'espérance de vie et une réduction de la mortalité infantile. Toutefois, la fourniture de prestations de santé valables suppose un accès universel aux soins, sans discrimination d'aucune sorte. Or, il faudra encore mobiliser beaucoup d'énergie pour faire intégrer la non-discrimination comme une valeur fondamentale. Dans de nombreux pays, par exemple, l'homosexualité continue à être considérée comme un crime passible de l'emprisonnement à vie, voire de la peine de mort, ce qui n'est pas acceptable dans une société juste et inclusive, pas plus que l'incitation à la persécution en raison de l'orientation sexuelle. Il est particulièrement grave d'essayer de justifier la criminalisation de l'homosexualité en s'appuyant sur des arguments religieux et qui plus est dangereux d'inciter à la haine de l'altérité. La réalisation de l'égalité n'est pas chose facile, mais certains pays ont fait des progrès remarquables dans la lutte contre la discrimination et l'homophobie. Il importe que les Membres l'UIP s'associent à celles et ceux qui réclament la justice et le respect de tous les êtres humains. Les millions d'homosexuels qui vivent dans le monde ont droit au même traitement que quiconque devant la loi et à la reconnaissance de leur identité et de leur droit à l'inclusion. C'est aux parlementaires qu'il appartient de légiférer pour une société plus juste, ce qui signifie prendre des lois contre la discrimination et la haine.

M. J.C. ANTONIO (Zambie) dit que le programme Vision 2030 de son pays fait une priorité du secteur de la santé, avec pour objectif d'assurer l'accès universel à la santé, d'enrayer la propagation du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, et d'atteindre les OMD. Les taux de mortalité néonatale et infantile ont considérablement diminué grâce à des mesures spécifiques et à l'intensification de la prévention et du traitement du paludisme et du VIH/sida. Si la tendance actuelle se confirme, la "cible" des OMD consistant à avoir enrayer la propagation du VIH/sida à l'horizon 2015 sera atteinte. S'agissant des OMD 4 et 5, les éléments essentiels sont au cœur du travail de la commission parlementaire de la santé, du développement communautaire et des affaires sociales, qui contrôle en outre l'action des ministères compétents. Le Parlement zambien dispose également de groupes spécialisés s'occupant des femmes et des enfants, ainsi que d'un forum sur les questions démographiques et la santé génésique, qui jouent tous autant qu'ils sont un rôle crucial dans l'examen des projets et propositions de loi touchant à la santé maternelle, néonatale et infantile, et font en sorte que les problèmes fondamentaux des femmes et des enfants trouvent un écho au Parlement. L'intervenant précise que dans sa circonscription, les femmes se réunissent une fois par mois pour échanger des informations sur les moyens d'améliorer la santé maternelle et infantile, grâce à la nutrition. Par ailleurs, dans les zones rurales, les travailleurs de la santé vaccinent les enfants de moins de 5 ans contre la poliomyélite, la tuberculose, la rougeole et les oreillons. L'intervenant conclut en disant qu'il soutient le projet de résolution.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) dit que les mesures relatives aux soins de santé axées sur les droits des femmes et des enfants sont un plus pour toute politique de santé publique et contribuent à sensibiliser au lien qui existe entre les droits de l'homme les plus fondamentaux et la santé. En dépit des bonnes intentions, pourtant, la santé maternelle et infantile progresse peu. Dernièrement, des éléments accablants ont montré qu'outre le niveau d'instruction et le cadre de vie, la classe sociale était un facteur de risque pour la santé des femmes. L'oratrice pense donc qu'il est essentiel que les parlementaires veillent avec l'UIP à ce que les systèmes de santé publique offrent aux femmes des services médicaux gratuits,

notamment en ce qui concerne les soins gynécologiques et obstétricaux, le conseil en matière de planification familiale et le dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, ainsi que de l'ostéoporose. Selon elle, il faut également se soucier de la prévention des maladies professionnelles qui touchent les femmes, avoir du personnel de santé féminin pour soigner les femmes et offrir aux femmes des services d'information, de prévention et d'accompagnement pour ce qui a trait au VIH/sida. Elle plaide en outre pour l'abolition des mutilations génitales féminines (MGF), de l'avortement sélectif et des infanticides. Enfin, les statistiques montrent que des milliers de femmes meurent chaque année durant leur grossesse, au moment de l'accouchement, ou des suites d'avortements non médicalisés, ce qui justifie on ne peut mieux l'existence d'organisations telles que l'Association chypriote de planification familiale pour la mise en œuvre de la Charte pour une parentalité planifiée de la Fédération internationale sur la santé sexuelle et génésique.

Mme T. TAMURA (Japon) dit que les initiatives de la communauté internationale liées aux OMD ont produit des résultats majeurs, notamment une réduction considérable de la mortalité chez l'enfant de moins de 5 ans. Pourtant, chaque année, des millions d'enfants de moins de 5 ans continuent à mourir et des milliers de femmes périssent à la suite d'une grossesse ou d'un accouchement. Le fait que nombre de ces décès pourraient être évités doit amener les parlementaires à s'interroger sérieusement. L'éducation est capitale pour la réalisation des objectifs touchant à la santé, d'une part, parce qu'il est avéré que les inégalités en matière d'éducation sont un élément majeur dans le nombre toujours élevé de grossesses chez les adolescentes de certains pays; et, d'autre part, parce que le manque d'instruction a des répercussions sur la planification familiale, la prévention du VIH et la santé des nourrissons. C'est la raison pour laquelle la déléguée de l'oratrice a proposé un amendement au projet de résolution appelant à mettre l'accent sur l'éducation pour améliorer la santé maternelle et infantile. Par ailleurs, dans la mesure où la progression de l'APD et ses résultats dans les pays bénéficiaires doivent faire l'objet d'un contrôle parlementaire, la déléguée du Japon a également proposé un amendement visant à établir des mécanismes en ce sens. Le Parlement du Japon utilise depuis longtemps déjà ce genre d'outils pour déterminer, entre autres, dans quelle mesure l'APD permet de faire reculer la mortalité.

Mme U. KARLSSON (Suède) dit que, chaque jour, la grossesse et l'accouchement font plus de morts que la tuberculose, le paludisme et le VIH/sida réunis. Pourquoi consacre-t-on 30 fois plus de moyens à lutter contre ces maladies qu'à éviter la mortalité maternelle quand on sait que chaque minute, une femme meurt ou subit des complications graves au moment de l'accouchement? Dans nombre de pays, les mesures visant à prévenir la mortalité maternelle font malheureusement polémique et les droits des femmes sont trop souvent restreints pour des raisons religieuses, traditionnelles et culturelles. La déléguée de l'intervenante remercie la Réunion des Femmes parlementaires d'avoir soutenu les amendements qu'elle propose au projet de résolution, qui visent à mettre en avant la nécessité d'avoir des sages-femmes formées; l'accès insuffisant aux contraceptifs, qui est une cause majeure de mortalité maternelle; la nécessité de favoriser l'éducation sexuelle de tous les jeunes en fonction de leur âge et dans un souci d'égalité des sexes; le rôle des avortements dangereux dans la mortalité maternelle; et l'utilité de la dépénalisation de l'avortement ainsi que de l'avortement médicalisé pour sauver des vies. L'intervenante note que le leadership politique est capital pour améliorer la santé maternelle et fait remarquer à ce titre que les parlementaires ont le devoir de prendre immédiatement des mesures pour protéger les femmes et les enfants des conséquences d'accouchements réalisés dans des conditions dangereuses et inacceptables.

Mme C.B. JAYASINGHE (Sri Lanka) indique que les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population sri-lankaise et les enfants, plus d'un tiers. Depuis son

indépendance, en 1948, Sri Lanka affiche des résultats exemplaires dans tous les grands indicateurs sanitaires. Les services de santé publique sont accessibles à tous gratuitement, sans discrimination hommes-femmes, et les prestations de santé génésique ont été reconnues comme étant les meilleures de la région. Pratiquement tous les accouchements se font en milieu hospitalier et le risque de mortalité maternelle est nettement plus bas qu'ailleurs. S'agissant des OMD, hormis ceux qui ont trait au VIH/sida et à l'extrême pauvreté, Sri Lanka fait référence dans la région et a déjà fait plus de la moitié du chemin. Malgré la qualité du système de santé sri-lankais, il ressort d'une étude récente des pouvoirs publics, que nombre d'enfants sont rachitiques, atrophiés ou trop maigres pour leur âge, ce qui suscite une vive inquiétude. Les enfants les plus touchés sont ceux des régions où il y a eu des déplacements massifs de population à cause de la guerre civile qui s'est poursuivie jusqu'à fin mai 2009. Les familles de ces régions ont du mal à joindre les deux bouts avec l'augmentation des prix des aliments de base et autres denrées alimentaires.

Mme D. PASCAL ALLENDE (Chili) dit que son pays aborde la santé dans une perspective de droits de l'homme, ce qui évite une vision étriquée de la santé maternelle et néonatale. S'agissant des OMD, les parlementaires doivent définir le rôle qui leur incombe pour remédier aux carences et répondre aux besoins des femmes et des enfants en matière de santé. Dans bien des cas, les systèmes de santé ne sont pas compétitifs et manquent de moyens, les taux de mortalité sont démesurément élevés et les sages-femmes n'ont aucun soutien. Il faut une action concertée pour éradiquer d'une part les MGF, qui entraînent des risques importants pour la santé des femmes, et le VIH/sida, qui fait d'innombrables morts, entre autres chez les enfants contaminés in utero. Si l'accompagnement des programmes de santé maternelle et infantile est essentiel dans les pays en développement, il faut aussi que les laboratoires jouent le jeu en réduisant le prix des vaccins. De même, l'UIP doit tout mettre en œuvre pour faciliter la réalisation des OMD à l'horizon 2015, ce qui exige des augmentations budgétaires et la transparence des dépenses servant à financer les prestations de santé essentielles. Grâce à l'action du Parlement en faveur des OMD, au Chili, la mortalité du nourrisson a considérablement diminué et les maladies infantiles ne sont plus un problème, à l'exception des oreillons. La couverture vaccinale devrait être quasi-universelle d'ici la fin 2012.

Mme M. TEMMERMAN (Belgique), qui est gynécologue-obstétricienne, ne sait que trop bien que nombre de jeunes femmes en âge d'aller à l'école meurent faute de soins obstétricaux essentiels et de planification familiale. Ce problème devrait préoccuper tout le monde. Pourquoi est-ce sur l'OMD 5, qui consiste à réduire des trois-quarts le taux de mortalité maternelle, que les progrès tardent le plus à venir ? La réponse est que la mortalité maternelle est liée entre autres aux droits des femmes et des filles, notamment à leur droit aux soins et à la planification familiale. A cet égard, l'intervenante est heureuse d'être associée à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes et des enfants, comme membre du Groupe d'experts indépendant. Elle pense que les parlementaires doivent faire preuve de leadership, en légiférant et en allouant des fonds à la santé maternelle et infantile. Enfin, parmi les nombreux amendements que sa délégation a soumis, elle tient à appeler l'attention sur les alinéas 2bis, 3bis, 9bis et 15ter figurant dans le document C-III/126/DR-rev, qui sont particulièrement importants.

Mme M. KIENER NELLEN (Suisse), relevant le nombre inquiétant de décès maternels souvent dus à des pathologies ou des complications que l'on sait prévenir et guérir, estime que la réalisation de l'OMD 5 est essentielle pour la réalisation des autres Objectifs du Millénaire. C'est pourquoi l'amélioration de la santé génésique et le renforcement des systèmes de santé sont prioritaires pour l'Agence suisse de développement et de coopération, et que la Suisse est fermement résolue à promouvoir la réalisation des OMD touchant à la

santé. La pauvreté, les inégalités entre hommes et femmes et la discrimination que subissent les femmes font partie des causes, nombreuses et complexes, des taux de morbidité et de mortalité maternelles, qui pourraient être réduits grâce à des mesures prioritaires de protection des droits fondamentaux des femmes. Dans les pays où la morbidité et la mortalité maternelles sont élevées, le leadership politique est particulièrement important pour doter correctement les services de soins primaires s'adressant aux femmes et aux enfants, ainsi que pour parvenir à l'égalité des sexes. La Suisse est favorable à l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique, sans considération d'orientation ou d'identité sexuelle, notamment l'accès à l'information et à des services intégrés regroupant planification familiale, soins prénatals, encadrement de l'accouchement, soins obstétricaux d'urgence, soins néonataux et avortement médicalisé, ainsi qu'un système d'orientation des femmes et des filles. Pour l'intervenante, les parlementaires doivent prévoir des financements plus élevés pour permettre la mise en œuvre de telles mesures et mettre fin à la mortalité maternelle.

Mme R. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Cuba) dit qu'à Cuba le taux de mortalité infantile n'est plus que de cinq décès pour mille naissances vivantes. Pratiquement tous les enfants dépassent l'âge de cinq ans et à peu près toutes les femmes accouchent à l'hôpital. Ces chiffres sont le fruit d'une volonté politique de se doter d'un système de santé accessible à tous gratuitement, grâce au renforcement des soins primaires. Comme se doit de le faire un pays qui a peu de moyens, Cuba met l'accent sur la prévention et la promotion de la santé, qui coûtent moins cher que les soins. Les prestations destinées aux femmes et aux enfants comprennent la planification familiale, le dépistage prénatal et les interventions chirurgicales. L'achat de matériel et de médicaments est cependant rendu impossible par le blocus illégal que les Etats-Unis appliquent à Cuba, tout autant que les échanges scientifiques. Il ne fait aucun doute que Cuba pourrait offrir de meilleures prestations aux femmes et aux enfants sans ce blocus. Les professionnels de santé cubains collaborent à des projets de santé maternelle et infantile dans plus de 70 pays. Mais il n'en demeure pas moins qu'une Cubaine est privée du droit de devenir mère pour la seule raison qu'elle a été séparée de force de son mari illégalement détenu aux Etats-Unis. Cuba continue par conséquent à plaider pour la libération de ce dernier ainsi que des quatre autres Cubains également détenus depuis plus de treize ans.

Mme J. KATAAHA MUSEVENI (Ouganda) dit que son pays est confiant dans sa capacité à atteindre l'OMD 4. Depuis 2006, son taux de mortalité infantile est passé de 70 à 54 pour mille et les enfants sont systématiquement vaccinés. La réalisation de l'OMD 5, en revanche, sera plus difficile. Si des centres de santé ont été créés dans des lieux facilement accessibles à la majeure partie de la population, ils restent trop loin pour certains. La délégation de l'intervenante est donc favorable au projet de résolution et propose en outre que l'on appelle dans ce texte à multiplier le nombre de sages-femmes et d'antennes hospitalières où les femmes sur le point d'accoucher pourraient être accueillies au lieu d'avoir à parcourir de longues distances alors que le travail a déjà commencé, avec les complications que cela entraîne. Les parlementaires devraient en outre systématiquement faire de la sensibilisation pour faire disparaître les pratiques préjudiciables. Ils pourraient par exemple expliquer aux femmes rurales l'importance d'accoucher dans un établissement de soins, avec du personnel qualifié à portée de main. A cet égard, l'intervenante espère que les communautés rurales ougandaises bénéficieront du financement des initiatives mondiales mentionnées au paragraphe 44 du rapport.

M. H.-M. WON (République de Corée) dit que, dans son pays, les gens se marient de plus en plus tard, de sorte que les enfants naissent plus tard, de mères d'âge mûr, qui ont un risque accru d'hypertension, de diabète, de fausse-couche, d'accouchement prématuré et de travail long. Le taux de mortalité maternelle est relativement élevé. Les grossesses à risque

dues à l'âge des mères peuvent avoir des conséquences tant pour elles que pour leurs enfants et parfois conduire jusqu'à la mort. Or, le public n'a malheureusement qu'un accès limité à des informations fiables sur la grossesse et l'accouchement. Une étude récente a montré que les femmes enceintes n'étaient pas suffisamment informées sur les périodes pré et post-natales. En outre, la difficulté d'assurer des prestations à un coût abordable et les nombreux différends entre médecins au sujet de l'accouchement ont créé un déséquilibre dans la répartition des services de maternité, qui n'existent pas dans plus d'un quart des régions du pays. La Corée a néanmoins mis en place des mesures pour les femmes enceintes, à savoir une augmentation progressive des aides financières et la supplémentation en acide folique, qui permet d'éviter les fausses-couches et les malformations du fœtus. Les familles à faible revenu bénéficient en outre de l'aide de soignants, ainsi que d'un service de consultation dispensant des conseils spécialisés aux futures mères. Enfin, des démarches sont en cours pour améliorer l'accès aux services de santé dans les régions déshéritées.

Mme E. KOWA (Sierra Leone) dit que le système de santé de son pays a été lourdement affecté par les dix ans de guerre civile. Néanmoins, grâce aux efforts concertés des pouvoirs publics, des donateurs et des ONG, les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans ont désormais accès aux soins gratuitement, ce qui contribue à faire diminuer les taux de mortalité maternelle et infantile. Le rôle des parlementaires pour remédier aux principales difficultés en matière de santé maternelle et infantile englobe législation, reddition de comptes, suivi et contrôle. Les objectifs nationaux en matière de santé sont fixés par une commission parlementaire de la santé, mais les difficultés ne disparaissent pas pour autant. Il n'y a toujours pas, par exemple, de politique d'enrichissement du sel en iode, les services d'ambulance sont insuffisants en zones rurales et se pose également la question des accoucheuses traditionnelles. La nutrition étant elle aussi un facteur déterminant pour la santé du nouveau-né et de l'enfant, différentes ONG mènent actuellement des programmes de culture de denrées nutritives et la Sierra Leone a intégré le mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) qui a vocation à combattre la faim et la malnutrition. Il faudrait un soutien accru de ces projets à l'échelle mondiale, pour réduire la charge qui pèse sur les systèmes de santé. Il importe de ne pas abandonner la promotion des soins élémentaires pour les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants et de continuer à augmenter les crédits budgétaires pour atteindre les objectifs recherchés, car un pays en bonne santé est un pays riche.

M. P. GRIMOLDI (Italie) estime que la réalisation du droit à la santé devrait être une priorité majeure pour les élus du peuple. Pour tout dire, la recherche médicale est désormais constamment guidée par la rentabilité et l'industrie de la santé se soucie peu des besoins des femmes et des enfants dans les pays en développement, tant et si bien que les professionnels de santé de ces pays n'ont souvent d'autre solution que d'administrer des médicaments dépassés et inefficaces. Il faut des moyens pour remédier à ces problèmes d'accès à la santé, mais c'est déjà un défi en soi que de trouver ces moyens dans le contexte économique actuel. Les habitants de la région d'où vient l'intervenant, en Italie, ont accès à des services de santé de très bonne qualité pour un coût modéré, grâce à un partenariat public-privé. Dans d'autres pays, les prestations de santé ont pu être améliorées grâce à l'instauration de l'assurance maladie obligatoire pour les ressortissants nationaux et étrangers. On peut donc en conclure que les objectifs de santé peuvent être atteints et par la mise en place de mesures de ce type, et en incitant le secteur privé à investir dans la santé.

Mme S. BOYCE (Australie) dit que les taux de mortalité maternelle et infantile sont globalement peu élevés en Australie. Toutefois, dans les zones rurales et aborigènes en particulier, ils sont deux fois supérieurs aux moyennes nationales, pour plusieurs raisons parmi lesquelles les problèmes d'accès aux services de santé. L'Australie a donc institué les téléconsultations et la vidéoconférence, pour réduire autant que possible les problèmes de

déplacement et mieux protéger la santé de sa population. L'intervenante se félicite que le projet de résolution s'appuie sur le principe du bâton et de la carotte, alternant entre mesures incitatives et sanctions. La pénalisation de toutes les formes de violences physiques et sexuelles faites aux femmes et aux filles fait partie des sanctions. Il est important qu'elles ne soient pas obliérées dans le texte final.

Mme I. DKADEK (Jordanie) dit que le système de santé de son pays propose, entre autres, une assurance maladie généralisée gratuite pour les enfants de moins de six ans, des programmes de vaccination, une information sur les besoins pré- et post-natals, ainsi qu'un programme de planification familiale. Par ailleurs, la Jordanie mène une action concertée pour faire diminuer la mortalité maternelle et infantile conformément aux objectifs fixés pour 2015. S'agissant du rapport soumis à la Commission, Mme Dkadek relève que nulle part on ne parle de la souffrance des mères et des enfants vivant en situation de conflit. Elle prend l'exemple de la Palestine, où les mères et les enfants se voient privés de tous les droits consacrés par les instruments internationaux, y compris du droit à la santé. Des milliers de mères et d'enfants palestiniens sont morts de n'avoir pas eu accès à des hôpitaux, de la nourriture, des médicaments ou à l'eau, ou encore des suites de bombardements alors qu'ils étaient chez eux, à l'école, ou tout simplement pendant qu'ils traversaient la rue. Que font les parlements pour remédier à cette situation ? Quels sont les projets attendants aux OMD pour les enfants de Palestine ?

M. H. AL-MATAR (Koweït) dit que la santé est un élément essentiel pour la prospérité d'une société. Dans les pays les plus pauvres, les principales victimes des maladies évitables et guérissables, telles que la rougeole et la coqueluche, sont les enfants et les jeunes mères. Le manque de services publics dans ces pays tue 4 millions de nouveau-nés et 500 000 femmes enceintes ou parturientes par an. Le cancer du col de l'utérus est une cause majeure de décès dans les pays en développement, où les femmes et les enfants sont aussi plus exposés qu'ailleurs à des maladies chroniques telles que le VIH/sida, en particulier en Afrique. Malgré les progrès réalisés en matière de prévention, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans demeure presque 10 fois plus élevé dans les pays en développement. Les parlementaires ont le devoir d'adopter une législation relative aux droits de l'homme et de défendre les principes énoncés dans les principaux instruments internationaux de droits de l'homme. L'intervenant explique que le Koweït a pris des mesures pour protéger les droits des femmes et des enfants consacrés par la Constitution. Il a également ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et s'apprête à signer d'autres instruments internationaux de droits de l'homme. Il va sans dire que le respect des êtres humains et de leur dignité est un pilier de l'islam, inscrit dans le Coran.

M. J. AL-MAJDALAWI (Palestine) dit que sa délégation est favorable au projet de résolution. Il indique également que l'occupation israélienne ajoute encore à la souffrance des femmes et des enfants palestiniens. Des données récentes attestent de l'effet désastreux de cette occupation sur leur santé : les trois quarts des jeunes mères et des nourrissons sont anémiques, 35 pour cent des patients atteints de cancers dans la Bande de Gaza assiégée, sont des femmes et 25 pour cent sont des enfants; ces quatre dernières années, 456 enfants ont été tués par les bombardements israéliens; des dizaines de femmes enceintes se sont retrouvées coincées à des checkpoints israéliens en plein travail après s'être vu refuser l'accès à l'hôpital; plus des trois quarts des foyers palestiniens n'ont pas accès à l'eau potable; et dans la bande de Gaza, 57 pour cent des nouveau-nés ont des malformations parce que leur mère a été exposée au phosphore blanc et à d'autres substances toxiques lors des bombardements. Le peuple palestinien demande donc que des mesures soient prises pour le sortir de l'oppression. Malgré le manque de moyens, la fin de l'occupation permettrait aux Palestiniens de mettre leurs compétences et leurs aspirations au service des objectifs sanitaires, notamment

pour les femmes et les enfants. L'intervenant voudrait que le projet de résolution fasse état de l'occupation israélienne et de ses répercussions sur la santé des femmes et des enfants palestiniens.

M. N. MAHATO (Inde) dit que le Gouvernement indien étant constitutionnellement tenu d'améliorer la nutrition et la santé publique, il a lancé une mission nationale de santé dans les zones rurales et applique une politique nationale qui garantit aux femmes un accès accru aux soins de base. Le financement des programmes de santé destinés aux femmes est une grande priorité pour les pouvoirs publics indiens, qui avancent de manière régulière vers la réalisation des OMD 4 et 5. Les taux de mortalité maternelle et infantile ont considérablement diminué ces dernières années, de même que le nombre de femmes vivant avec le VIH/sida. De même, les enfants de moins de 6 ans, qui représentent 13 pour cent de la population, bénéficient entre autres d'une supplémentation nutritionnelle, de la vaccination, de bilans de santé et de services d'orientation, dans le cadre d'un programme unique de développement de l'enfant. L'Inde a également un programme d'accouchement médicalisé, de vaccination et de prestations familiales. La législation renferme par ailleurs des dispositions strictes interdisant les avortements sélectifs. Enfin, les commissions parlementaires font des recommandations sur les questions sanitaires et familiales. L'intervenant pense en outre que les inégalités d'accès à la santé entre pays en développement et pays développés exigent des innovations, une mise en commun des technologies, une éducation sanitaire et la mise en place de moyens financiers pour couvrir les soins. Il pense qu'une action concertée en faveur de la santé maternelle et infantile est indispensable pour le développement général.

Désignation d'un comité de rédaction

Le PRESIDENT dit qu'un grand nombre de propositions d'amendements au projet à l'avant-projet de résolution révisé ont été reçus dans les délais réglementaires. Il suggère donc désigner un comité de rédaction pour établir un projet final qui sera soumis à la Commission pour examen et approbation. En conséquence, il invite les groupes géopolitiques à proposer des candidats pour faire partie de ce comité, conformément aux dispositions de l'Article 15 du Règlement des Commissions permanentes qui établit le nombre de membres du comité de rédaction, prévoit une répartition géographique équitable, l'équilibre politique et l'équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes.

La séance est levée à 18 h.30.

Séance du lundi 2 avril 2012

(matin)

La séance est ouverte à 9 h.10, sous l'autorité de M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana), Président de la troisième Commission permanente.

Débat

(suite)

Mme J. NASSIF (Bahreïn) dit que Bahreïn est en bonne voie pour atteindre les OMD avant 2015, entre autres parce que la Constitution prévoit la protection particulière des mères et des enfants et consacre en outre le droit de tous les citoyens à des soins de santé garantis par l'Etat. Grâce à ces dispositions, les citoyens de Bahreïn ont gratuitement accès à des prestations de santé publiques de qualité. Par ailleurs, les mesures prises pour renforcer les soins maternels et infantiles, de même que les prestations de santé sexuelle et génésique, ont

porté leurs fruits. Bahreïn ne compte ainsi plus que deux ou trois décès maternels par an et le taux de grossesses chez les adolescentes a été divisé par deux depuis 1990, grâce à un effort de sensibilisation. La couverture prénatale est déjà supérieure à ce que préconise l'OMD 5, à quoi s'ajoutent des directives nationales sur les soins post-partum, la planification familiale et la formation des professionnels de santé. Les quelques femmes enceintes contaminées par le VIH reçoivent un traitement préventif destiné à éviter la transmission du virus à l'enfant. En outre, une loi récente rend obligatoire le dépistage prénuptial des maladies congénitales et des MST, les femmes qui travaillent ont droit à un congé maternité de soixante jours et à deux heures de pause par jour lorsqu'elles allaitent leur enfant. Un projet de loi intégrée sur l'enfance garantissant des soins physiques et psychiques est en passe d'être adopté, ce qui prouve l'importance que le Parlement bahreïnien donne à la situation des femmes et des enfants.

M. T. MASHAMAITE (Afrique du Sud) considère que la position des parlementaires leur permet d'influer sur les politiques nationales de santé publique pour améliorer l'accès des femmes et des enfants à des prestations de santé de qualité. Ils ont en outre un rôle à jouer pour garantir à tous le droit aux soins de santé essentiels. Au cours des quinze dernières années, le système de santé sud-africain a subi une vraie transformation. Les politiques sanitaires actuelles sont parmi les plus progressistes et les plus complètes du monde, en particulier en ce qu'elles tiennent compte des droits fondamentaux de la personne, notamment en matière sexuelle et génésique. L'adoption d'une stratégie relative aux soins de santé primaires a modifié l'orientation philosophique et structurelle du système. Sur les questions touchant à la santé maternelle, les parlements doivent faire face à des problèmes majeurs, à savoir le manque de recul politique pour guider les dotations budgétaires nécessaires, le manque de moyens et le manque d'accès à des informations fondamentales. L'orateur constate qu'il y a donc toujours un manque de transparence sur la répartition des moyens et l'exécution des programmes destinés à améliorer la santé des femmes et des enfants. La présente Assemblée de l'UIP crée un cadre dans lequel les parlementaires peuvent s'engager à remédier à ce problème, en se concentrant sur les problèmes touchant à la protection du droit à des soins de santé essentiels. La délégation de l'intervenant souscrit au projet de résolution.

Mme J. CROWDER (Canada) souscrit, elle aussi, au projet de résolution. Il lui semble important de conserver, dans le texte final, l'accent qui est mis sur les droits de l'homme et en particulier sur les besoins et les droits des femmes et des filles autochtones dans le domaine de la santé. S'agissant du paragraphe 16 du rapport, la description qui est faite des femmes les plus susceptibles de mourir de causes liées à la grossesse – à savoir les femmes pauvres, rurales, peu instruites ou déconsidérées dans leur communauté – vaut aussi pour les femmes et les filles autochtones dans de nombreux pays. L'intervenante pense qu'il serait bienvenu de mentionner dans le projet de résolution la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, compte tenu de son importance dans les efforts constants visant à dénoncer les inégalités dont souffrent les femmes et les enfants, en particulier ceux des groupes vulnérables et défavorisés mentionnés au paragraphe 22 du rapport. Enfin, les lésions obstétricales sont si répandues, en particulier dans les pays en développement, qu'elles méritent d'être mentionnées dans le préambule du projet de résolution. Il faut en effet savoir que ces affections contraignent parfois les femmes à quitter leur communauté d'origine.

M. W. MADZIMURE (Zimbabwe) dit que la stratégie sanitaire du Zimbabwe repose sur l'idée que l'accès équitable à des soins de qualité est un droit fondamental qui suppose que les prestations, les fournitures et les établissements de santé soient disponibles, accessibles, appropriés et de qualité. Cela suppose en outre d'avoir des démarches complémentaires pour la réalisation du droit à la santé, qui doit être inscrit dans le nouveau projet de Constitution du

Zimbabwe, grâce aux efforts de la commission parlementaire de la santé et des prestations sociales à l'enfance. Cette commission s'est en outre longuement battue pour que les enfants et les femmes enceintes aient gratuitement accès aux soins, ce qui a permis de faire diminuer le coût des soins pour ces deux catégories de personnes. Les services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant sont gratuits, de même que les traitements contre les MST, les préservatifs et la circoncision. Le Zimbabwe affiche une forte mortalité maternelle et infantile, en raison de la forte proportion d'accouchements non médicalisés. La commission précitée s'est donc mobilisée pour obtenir une meilleure répartition géographique des établissements de santé et pour le développement des services de proximité et d'ambulances. Enfin, elle s'assure que les fonds alloués par les donateurs sont utilisés avec diligence et produisent les effets escomptés et veille à ce que les engagements soient tenus, notamment celui qui a été pris en 2001, d'allouer 15 pour cent du budget annuel au secteur de la santé. L'orateur souscrit au projet de résolution et en particulier aux paragraphes 10, 20, 26 et 27.

M. N. LAZREK (Maroc) dit que, en vertu de la Constitution de son pays telle que récemment modifiée, les pouvoirs publics sont tenus de mobiliser tous les moyens disponibles pour permettre la réalisation du droit fondamental à l'égalité d'accès aux soins, à la protection sociale et à la couverture médicale universelle. Malgré les crédits budgétaires insuffisants débloqués pour le secteur de la santé en 2012, un système d'assistance médicale sera bientôt remis en place pour remédier aux inégalités en matière de santé dont souffrent les groupes défavorisés, qui représentent plus d'un quart de la population. Des efforts supplémentaires restent toutefois nécessaires pour allouer davantage de moyens à la santé maternelle et infantile, même si le taux de mortalité maternelle a diminué de plus de moitié grâce notamment aux soins prénatals, à l'amélioration des services de maternité en zone rurale, à la diminution du taux de fécondité et à l'augmentation des accouchements pratiqués par du personnel qualifié. Il y a néanmoins toujours un vide juridique en ce qui concerne l'avortement volontaire, pour les grossesses non désirées, et les mariages précoces qui induisent un risque physique et psychique pour les adolescentes. Le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans a diminué, mais la mortalité du nourrisson demeure élevée. L'orateur demande que les donateurs facilitent le travail de contrôle des parlementaires en les informant de tous les financements qu'ils accordent à la santé dans leur pays, en particulier si ces investissements visent à favoriser la réalisation des OMD.

Lord FAULKNER (Royaume-Uni), centrant son propos sur l'amendement au projet de résolution proposé par sa délégation au sujet de la lutte anti-tabac, dit que les millions de morts et de maladies que le tabagisme cause à travers le monde prouvent combien il est nocif. L'orateur précise que le tabac est le seul produit légal susceptible de tuer la moitié de ses consommateurs. Le traitement des maladies liées au tabagisme coûte jusqu'à 2 pour cent du PIB annuel mondial et plus d'un demi-million de non-fumeurs, principalement des femmes et des enfants, meurent chaque année de tabagisme passif. Pourtant en dépit des preuves scientifiques et des arguments moraux, en leur temps, les fabricants de tabac ont nié le lien entre tabagisme et maladies; ils ont fait disparaître leurs propres conclusions sur les propriétés dépendogènes de la nicotine; essayé de contourner la législation sur l'interdiction de fumer et les autres mesures anti-tabac; et débloqué énormément de moyens pour contrer les campagnes onusiennes contre le tabagisme. A présent, ils se concentrent sur les pays à revenu faible ou intermédiaire, dans lesquels vivent 80 pour cent des fumeurs. Aussi est-il indispensable de faire respecter les principes directeurs énoncés dans la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte anti-tabac, afin de s'assurer que l'élaboration des politiques sanitaires n'est en rien influencée par l'industrie du tabac. L'orateur indique que l'adoption de l'amendement proposé par sa délégation pourrait contribuer à une nouvelle politique sanitaire qui profiterait aux générations à venir.

Mme T.K. KNUTSEN (Norvège) dit que, malgré la réduction visible de la mortalité infantile, il reste encore beaucoup à faire. On ne peut se satisfaire que 7,6 millions d'enfants meurent chaque année, en particulier quand on sait que 90 pour cent de ces décès pourraient être évités. Par ailleurs, le pourcentage d'enfants mourant durant le premier mois de leur existence a considérablement augmenté depuis 1990, ce qui prouve que les mesures censées contribuer à la réalisation des OMD tiennent trop peu compte des éléments essentiels que sont la planification familiale et la grossesse. S'agissant de la mortalité maternelle, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée depuis 2000 et, comme dans le cas des enfants, la plupart des décès pourraient être évités avec des services de santé adaptés. Le mouvement *Toutes les femmes, tous les enfants* est un premier pas dans cette direction. L'oratrice considère qu'il faut un accès universel aux prestations de santé et des mesures propres à réduire la mortalité maternelle et infantile fondées sur la science et les données les plus fiables, qui fassent une large place à un personnel de santé qualifié et formé. Néanmoins, là où ce personnel fait défaut, des connaissances simples au sein de la famille peuvent être un atout au plan local. La santé maternelle et infantile est aussi liée à d'autres éléments tels que l'environnement naturel, les changements climatiques, la bonne gouvernance, la stabilité politique, ainsi que des facteurs socio-économiques et culturels, tels que l'égalité des chances. Il convient de lui donner une place de premier plan à l'ordre du jour politique et de l'y maintenir.

Mme A. TJONGARERO (Namibie) dit que l'absence de services de soins obstétricaux d'urgence, les problèmes de nutrition, le VIH/sida, l'hypertension et la mauvaise qualité des infrastructures routières sont les principales causes de la mortalité maternelle et infantile en Namibie. Le cadre stratégique relatif à la santé maternelle et génésique mis au point pour remédier à ces problèmes prévoit un certain nombre de programmes et d'initiatives, notamment une feuille de route décrivant les stratégies, mesures et lignes directrices à suivre pour faire diminuer la morbidité maternelle et néonatale. Conscientes de la nécessité d'une approche plurisectorielle, les autorités namibiennes ont également veillé à l'élaboration d'initiatives impliquant tous les acteurs concernés pour traiter certaines questions telles que la construction de centres d'accueil prénatal dans les circonscriptions éloignées; la formation des infirmières aux soins maternels pré et post-partum ainsi qu'aux soins néonataux; l'élaboration d'une stratégie alimentaire et nutritionnelle nationale; l'intégration des soins obstétricaux d'urgence dans la formation des infirmières et des sages-femmes; et l'extension des services de prévention de la transmission mère-enfant (TME) du VIH/sida à 90 pour cent des établissements de santé. En outre, avec la diminution des fonds alloués par les donateurs, il importe de prévoir des lignes budgétaires suffisantes pour ne pas risquer de mettre en danger les acquis. Sur ce point, les commissions parlementaires de la santé et de l'égalité des sexes ont un rôle de contrôle et d'évaluation à jouer, qui consiste à s'assurer que l'exécutif respecte ses engagements nationaux et internationaux et tient compte des problèmes de santé maternelle et infantile dans les plans sanitaires.

M. M. ELHAZMI (Arabie saoudite) dit que, dans son pays, l'Etat garantit le droit d'accès à la santé. La qualité des soins dans tous les établissements, publics ou privés, est elle aussi garantie par la loi, tout comme l'est la sécurité des patients. Des tests de dépistage prénuptial permettent de détecter les maladies congénitales courantes, ainsi que les maladies transmissibles graves, telles que les hépatites virales et le VIH/sida. Ces contrôles sont un moyen de prévention efficace, en particulier lorsqu'ils sont accompagnés de campagnes de sensibilisation. Abordant le projet de résolution dont la Commission est saisie, l'orateur pense que celui-ci devrait tenir compte des différences de points de vue, de traditions et de coutumes, pour pouvoir être adopté puis mis en œuvre. En l'état actuel, certaines dispositions sont incompatibles avec la morale sociale qui prévaut dans les pays musulmans. D'autres, par contre, sont fort utiles, telles que la proposition d'ajouter un alinéa 1bis sur le tabagisme et les produits du tabac, de même que l'alinéa 13septies, affirmant d'importance de donner aux

jeunes une éducation sexuelle complète, adaptée à leur âge, soucieuse de l'égalité des sexes et les préparant à l'avenir.

Mme J. MACALESHER (Penal Reform International) dit que les femmes et les filles sont minoritaires dans les prisons, puisqu'elles ne représentent pas plus de 9 pour cent de la population carcérale mondiale. De ce fait, les infrastructures et le personnel des prisons sont prévus pour une population masculine et ne tiennent souvent pas compte des besoins propres aux femmes et aux filles. Les femmes en détention sont souvent plus exposées à certains problèmes de santé auxquels les services pénitentiaires ne sont pas en mesure de répondre. Il s'agit notamment des besoins liés aux sévices physiques et sexuels, qu'ils aient été subis avant le placement en détention ou après, faute de systèmes suffisants de protection et de contrôle dans les prisons; du risque accru de contracter la tuberculose, le VIH et des maladies du sang; ainsi que des problèmes de santé génésique pour les femmes enceintes ou allaitantes. Aussi est-il instamment demandé aux Membres de l'UIP d'intégrer dans la législation de leur pays les normes prévues pour que le système de justice pénale réponde à ces besoins, telles qu'énoncées dans les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes, adoptées en 2010 et connues sous le nom de Règles de Bangkok. Les Membres de l'UIP sont en outre invités à promouvoir des politiques nationales qui fassent une priorité de la mise en œuvre effective de ces règles.

Mme A. NAUMCHIK (Biélorus) dit que l'accent mis par l'UIP sur le rôle des parlements en matière de protection de la santé maternelle et infantile est essentiel. Son parlement s'est efforcé de créer un environnement favorable à la réalisation des OMD, notamment des objectifs relatifs à la santé maternelle et infantile, qui ont globalement été atteints. Les efforts visent désormais à améliorer les progrès et à les pérenniser et à assurer un égal accès aux services médicaux aux populations rurales et urbaines. Le faible taux de mortalité maternelle du Biélorus est le fruit de l'application des principes relatifs à la maternité sans risque, notamment en ce qui a trait aux soins prénatals et obstétricaux. La réalisation des OMD 4 et 5 fait partie des politiques et programmes publics en vigueur. La réduction de la mortalité néonatale et des complications à la naissance, par exemple, fait partie d'un programme national adopté récemment sur la sécurité démographique. Par ailleurs, le Président de la République a lancé un programme en faveur des enfants, mis en œuvre parallèlement à des programmes médicaux, notamment pour la prévention du VIH/sida. Les soins maternels et néonataux sont gratuits, à l'instar des services de santé génésique, et les vaccins contre les maladies infantiles sont obligatoires.

M. V. NEATOBEI BIDI (Tchad) indique que sa délégation est favorable au projet de résolution. Les lois de son pays sur la santé maternelle et infantile englobent la promotion de la santé génésique, la protection des personnes handicapées et la prévention du VIH/sida. Des financements ont été alloués à un projet de lutte contre le paludisme, un hôpital moderne a été construit pour accueillir les femmes et les enfants, les établissements publics dispensent les soins gynécologiques et obstétricaux d'urgence, fournissent des traitements antirétroviraux et traitent le paludisme, la lèpre et la tuberculose, gratuitement. Le Tchad applique par ailleurs des mesures visant à faire diminuer la mortalité maternelle dans le cadre d'une campagne à l'échelle de l'Afrique entière. Le Parlement se sert en outre de ses fonctions de contrôle pour vérifier l'action du Gouvernement dans le domaine sanitaire et surveiller l'utilisation de l'aide étrangère dans le cadre des OMD touchant à la santé. Il a ouvert un débat sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces OMD et travaille également, avec le Gouvernement à la mise en place de mécanismes destinés à s'assurer de la mise en œuvre des programmes sanitaires et de la répartition équitable des moyens entre les établissements de santé du pays, notamment en ce qui concerne la formation du personnel.

Mme M. OSMAN GAKNOUN (Soudan) dit que sa délégation souscrit au projet de résolution. Selon elle, les gouvernements sont tenus de pourvoir aux plans, programmes et financements nécessaires en matière de santé maternelle et infantile, tandis que les parlements sont tenus de contrôler l'exécution de ces plans et programmes, ainsi que l'affectation des crédits budgétaires nécessaires. La société civile partage, quant à elle, avec le Parlement la responsabilité d'informer le public dans les zones urbaines et rurales. L'oratrice estime qu'il convient en outre de déléguer aux autorités locales la fourniture des services à l'échelon local, car ce sont elles qui sont les plus proches des citoyens. Sont également importantes la formation des sages-femmes, en particulier de celles qui travaillent dans des villages, et leur rémunération. C'est avec ces objectifs à l'esprit, qu'il convient d'aider les pays à atténuer leur pauvreté grâce à des mesures telles que la formation, l'assistance technique et l'annulation de la dette. Enfin, l'oratrice souhaite que tous les blocus soient levés afin que les pays concernés puissent remplir leurs obligations d'assurer de la nourriture, de l'eau potable, des soins préventifs et des traitements médicaux à toute leur population.

Mme H. ESUENE (Nigéria) dit que, au Nigéria, vaste pays où cohabitent de multiples ethnies et de multiples traditions culturelles, les MGF ont pratiquement été éradiquées. Le mariage de mineurs demeure toutefois courant, en particulier dans les Etats du Nord où la loi sur les droits des enfants n'a pas encore été transposée. Les parlementaires, les institutions fédérales et les ONG s'efforcent par conséquent de convaincre les chefs traditionnels les plus influents de ces Etats de la nécessité de faire cesser cette pratique pour éviter de nombreux décès. Il est une autre pratique dangereuse d'origine religieuse, qui interdit aux femmes d'aller à l'hôpital. Dans le sud du pays, les veuves se voient privées du droit à la succession, au point qu'elles doivent quitter le domicile familial à la mort de leur mari. Les violences conjugales et les viols sont monnaie courante et les victimes traumatisées par ces violences physiques et mentales, ont tellement peur d'être stigmatisées qu'elles n'osent que rarement s'adresser aux forces de l'ordre pour porter plainte et obtenir de l'aide. Enfin, les établissements de soins en zones rurales pourraient être rapidement et considérablement améliorés si les parlementaires décidaient d'eux-mêmes d'en contrôler le fonctionnement et recherchaient directement des informations sur leurs problèmes d'effectifs et autres.

M. M.L. BAYIGGA (Ouganda) se félicite que le projet de résolution mentionne différents instruments internationaux relatifs à la santé maternelle et infantile, mais note toutefois qu'il n'évoque pas la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, dans laquelle les membres de l'Organisation de l'Unité africaine se sont engagés à allouer au moins 15 pour cent de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé. L'intervenant estime que lorsqu'on sait que la plupart des décès de mères et d'enfants pourraient être évités, les pouvoirs publics nationaux se rendent coupables d'un génocide silencieux et honteux. Il faudrait selon lui appliquer des sanctions aux gouvernements qui ne respectent pas leur obligation d'assurer l'accès à la santé, qui est un droit essentiel. Ce sont les incitations, la persuasion et la peur des sanctions qui font les résultats. Il faudrait par conséquent que le projet de résolution prévoie des mesures de nature à faire connaître les Etats qui en appliquent les dispositions, mais aussi à désigner publiquement ceux qui ne le feraient pas. Enfin, l'intervenant pense qu'il faudrait fixer des délais et prévoir la remise de rapports de mise en œuvre.

M. P. OKONG (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant) dit que, dernièrement, le *Compte à rebours 2015* a publié un rapport encourageant sur la progression des OMD touchant à la santé dans les 75 pays où se produisent plus de 95 pour cent des décès maternels et infantiles. Le taux de rachitisme demeure néanmoins élevé dans ces pays et plus de 40 pour cent des femmes accouchent sans l'aide de personnel qualifié.

L'orateur pense que les parlements devraient utiliser les données figurant dans le rapport du Compte à rebours pour définir les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes nationaux et renforcer l'équité. Ils devraient en outre travailler à la mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, notamment en ce qui concerne l'amélioration des dotations budgétaires et de leur utilisation. On peut se féliciter que le projet de résolution officialise et encourage certaines mesures déjà prises par les parlements pour améliorer la santé maternelle et infantile. Le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant fera rapport en 2012 sur la mise en œuvre des engagements pris par les parties prenantes de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, mais il n'en demeure pas moins important d'établir des systèmes nationaux de reddition de comptes pour améliorer le contrôle. L'orateur demande quel rôle les parlementaires se voient jouer dans l'élaboration de ces mécanismes et quelles mesures ils envisagent de prendre pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant.

M. S. GERMANN (World Vision International) se félicite du rôle moteur joué par l'UIP dans l'élaboration d'une résolution visant à améliorer l'accès au droit fondamental qu'est la santé, grâce à l'action parlementaire. Selon lui, l'UIP doit s'assurer de la mise en œuvre de ce texte et de l'établissement de règles de transparence pour évaluer les progrès, ce qui pourrait passer par la tenue de réunions officielles lors des prochaines Assemblées, pour permettre aux parlementaires de rendre compte de ce qui aura été fait dans leur pays. L'intervenant se félicite aussi de la proposition de mentionner la Convention-cadre de l'OMS sur la lutte anti-tabac. L'approche fondée sur les droits de l'homme mise en avant à l'alinéa 2 du préambule lui semble également fondamentale pour améliorer la santé maternelle et infantile. Il souscrit pleinement à la proposition visant à mentionner le rachitisme à l'alinéa 7, ainsi que la cible 1.C des OMD, au paragraphe 3 du dispositif. Enfin, il recommande fortement l'adoption du nouveau paragraphe 20bis, qui préconise une approche coordonnée de toutes les questions touchant à la santé maternelle et infantile. World Vision International, qui travaille dans une centaine de pays, est résolue à travailler avec les parlements nationaux pour promouvoir la mise en œuvre de ce texte dans les prochaines années.

M. L. AXELSSON (Suède) dit que l'insuffisance des soins de santé est un problème mondial, responsable d'une forte mortalité maternelle et de nombreuses grossesses non programmées. L'accès à la santé qui fait partie des droits de l'homme n'est malheureusement pas une réalité pour nombre d'individus. Dans les propositions d'amendements qu'elle a soumises au projet de résolution, la délégation de l'intervenant rappelle le rôle fondamental des sages-femmes, professionnelles de santé idoines pour dispenser les soins primaires aux femmes enceintes, dans la promotion de la santé maternelle et infantile et précise qu'il convient de favoriser cette spécialité par la formation et le recrutement. La mortalité maternelle résulte aussi en bonne partie du manque de services de santé sexuelle et génésique de qualité, notamment en matière de contraception. Les femmes sont habilitées à disposer de leur corps, mais les hommes ont tout autant qu'elles le devoir de faire en sorte qu'elles puissent avoir accès à un avortement médicalisé et gratuit. Le rêve qui consiste à fonder une famille n'est possible que lorsque l'on a accès à des soins de santé de qualité, un luxe que n'ont pas beaucoup de couples dans les pays en développement, où les femmes sont souvent dramatiquement exposées aux maladies, aux handicaps voire à la mort, faute d'avoir accès à la panoplie complète des soins de santé génésique. Les parlementaires sont responsables devant toutes les femmes et tous les enfants, de mettre fin à la situation actuelle. Enfin, la participation des hommes à ce combat est vitale.

Mme M. KIENER NELLEN (Suisse) dit que sa délégation est favorable au projet de résolution. Passant à la proposition de sa délégation d'inclure une mention à l'alinéa 11 du préambule des mesures permettant de réduire le nombre élevé d'avortements dangereux,

l'oratrice indique que ces avortements jouent pour beaucoup dans la morbidité et la mortalité maternelles. Question sensible et controversée, l'avortement est l'un des problèmes de santé publique les plus mal pris en compte. Pourtant, il est essentiel de suivre les chiffres concernant l'avortement pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'OMD 5 grâce aux améliorations apportées à la santé maternelle. Alors que le nombre d'avortements a diminué entre 1995 et 2008, le pourcentage d'avortements dangereux, lui, a augmenté. La recherche montre clairement que, quelles que soient les lois nationales, les femmes ont recours à l'avortement, ce qui dans bien des cas suppose des interventions risquées pratiquées dans des conditions insalubres par des personnes qui ne sont pas compétentes. En Suisse, les militants anti-avortement ont été surpris de voir le nombre d'avortements diminuer après la légalisation de l'avortement au cours des 12 premières semaines de grossesse.

Mme Y.-H. CHOI (République de Corée) pense que l'évaluation de l'incidence des textes législatifs sur l'égalité hommes-femmes et les statistiques ventilées par sexe sont essentielles à la mise en œuvre concrète des politiques et projets de promotion de la santé maternelle et infantile. La ventilation des données en fonction du sexe est obligatoire depuis 2007 en République de Corée où une loi a par ailleurs été adoptée en 2011 sur l'évaluation des effets de la législation sur l'égalité des sexes. La République de Corée est donc en mesure de dire que l'évaluation de l'incidence des textes législatifs sur le genre préconisée au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution exige au préalable d'établir des statistiques et autres données ventilées par sexe, conformément à ce qui est recommandé au paragraphe 23. A cet égard, l'adoption de dispositions législatives spécifiques s'est également avérée utile. La réalisation du droit des femmes à la santé serait plus complète si les parlements s'intéressaient davantage à la médecine sexuée, qu'il convient de promouvoir au moyen de données ventilées par sexe, comme celles que les travaux de la Société coréenne pour la médecine sexuée fondée en 2005, permettent de recueillir sur les soins de santé fournis aux femmes.

Mme A. ESHETE (Ethiopie) dit que le Parlement éthiopien contribue de manière essentielle à améliorer la vie des citoyens en contrôlant l'action du Gouvernement dans tous les domaines socio-économiques, y compris celui de la santé. Ce sont en définitive les parlementaires qui sont responsables d'assurer le droit de tous à la santé, leur attention devant se porter en priorité sur les femmes et les enfants. Les maladies transmissibles et la malnutrition sont des problèmes de santé majeurs dans les pays en développement où elles sont responsables d'un part importante des cas de mortalité infantile. Pour l'intervenante, les parlements devraient se soucier en premier lieu des pauvres lorsqu'ils œuvrent au progrès social et prendre des mesures volontaristes de promotion de l'égalité des sexes, dans le cadre des efforts visant à améliorer la santé maternelle et à réduire la mortalité maternelle, qui constitue un problème grave dans la plupart de ces pays. Pour sa part, l'Ethiopie est en train de mettre en œuvre un programme de renforcement des services de santé à assise communautaire centré sur la prévention des maladies transmissibles, en particulier chez les femmes et les enfants.

Mme P. KUMARI (Inde) dit que la maternité sans risque et la survie de l'enfant sont les deux défis les plus pressants pour la réalisation du droit fondamental qu'est l'accès à la santé, comme en témoigne le nombre alarmant de décès dus à des complications de la grossesse et de décès infantiles. Outre les moyens mis à disposition par les pays développés, ces problèmes exigent que les pays adoptent une budgétisation-genre, comme celle qui a cours en Inde, où l'on observe des progrès rapides en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile, grâce à des mesures consistant à assurer des soins pré et post-natals à toutes les femmes, à leur permettre d'accoucher en milieu hospitalier, et à vacciner systématiquement les nouveau-nés. Par ailleurs, les décès maternels font l'objet d'un examen a posteriori qui

visé à repérer les failles dans la prestation des soins et y remédier. De surcroît, les établissements de santé publics assurent les actes obstétricaux et les soins néonataux gratuitement, car il a été prouvé que les coûts dissuadent les femmes enceintes de recourir aux soins appropriés. Durant la grossesse et l'allaitement, les femmes reçoivent une indemnisation visant à compenser partiellement leur perte de revenus pour leur éviter de devoir travailler et leur permettre ainsi de se reposer à la fin de la grossesse et après l'accouchement. Enfin, une somme forfaitaire leur est versée en liquide pour les inciter à faire appel à des sages-femmes, dans le cadre d'un programme pour une maternité sans risque.

M. J.C. MAHÍA (Uruguay) dit qu'en Uruguay, la couverture médicale est financée par trois sources : l'Etat, les entreprises et les travailleurs. Les citoyens sont libres de choisir leur médecin dans le secteur public ou privé. Abordant la question du vaccin contre le sida, l'intervenant explique que son efficacité dépendra de la souche de la maladie et que son acquisition dépendra du prix, étant entendu que les prix des vaccins sont souvent liés aux intérêts des laboratoires pharmaceutiques et de l'industrie chimique. Enfin, sur la question du tabac, l'Uruguay a pris des mesures pour empêcher l'industrie du tabac d'influencer ses trois millions d'habitants.

Mme PANG LIJUAN (Chine) pense que le rôle des parlements est crucial pour la promotion de la santé maternelle et néonatale. Avec une population de 860 millions d'habitants, la Chine est le pays qui compte le plus grand nombre de femmes et d'enfants. Elle qui a toujours attaché beaucoup d'importance à cette partie de la population, s'efforce de prendre des lois et règlements propres à protéger leur santé, notamment par le dépistage des maladies. L'intervenante fait aussi remarquer que la santé maternelle et néonatale a été placée, comme un objectif à part entière, parmi les priorités des plans de développement socio-économique. L'augmentation des investissements dans ce secteur a permis d'obtenir des améliorations. Ainsi, par exemple, les taux de mortalité maternelle et infantile ont diminué de façon spectaculaire. La Chine attend avec impatience de travailler avec l'UIP pour renforcer encore sa législation relative à la santé maternelle et infantile.

M. T. AL-MAMARI (Oman) dit que son pays a franchi un nouveau cap dans le domaine de la santé maternelle et infantile en particulier en travaillant avec l'OMS à la mise en place d'un programme global visant à offrir des soins prénatals et néonataux de qualité, ainsi que des soins infantiles, parmi lesquels la vaccination contre les maladies transmissibles. Oman remplit toutes les conditions pour pouvoir faire reculer encore la mortalité maternelle et infantile, grâce au travail de ses équipes d'appui sanitaire. Par ailleurs, des groupes de bénévoles participent à des activités de sensibilisation sur divers sujets, tels que les questions touchant au sida et à la lutte contre les comportements dangereux, notamment la consommation d'alcool et de tabac. Oman s'efforce en outre de défendre les libertés et de garantir la justice, la liberté et l'égalité. Grâce aux nouvelles lois sur le travail, les citoyens et les travailleurs migrants reçoivent le même traitement. Enfin, une commission des droits de l'homme a été créée. La délégation d'Oman défendra tout projet de résolution destiné à atténuer les souffrances de l'humanité, surtout celles des femmes et des enfants qui découlent de problèmes de santé. A cet égard toutefois, elle pense que les sociétés arabo-musulmanes ont des spécificités qu'il convient de prendre en compte dans la rédaction de ce genre de textes.

Mme W. NOWICKA (Pologne) dit que l'accès à la santé est depuis longtemps reconnu comme une question de droits de l'homme. Il y a plus de dix ans que l'engagement mondial de réaliser les OMD a été pris et pourtant il reste encore beaucoup à faire pour faire diminuer la mortalité maternelle, qui est tout à fait évitable mais demeure néanmoins un problème majeur de santé publique, surtout dans les pays en développement. Il est injuste que des femmes doivent encore mourir pendant l'accouchement, des suites d'avortements dangereux

ou d'autres causes liées à la procréation. Bien que dans des proportions moindres, la mortalité maternelle touche aussi certains pays parmi les plus développés. En Pologne, par exemple, les femmes n'ont pas l'entière maîtrise de leur santé génésique et ont parfois difficilement accès à des moyens de contraception modernes, ce qui pose problème. En outre, les jeunes ne reçoivent pas une éducation sexuelle suffisante, ce qui entraîne un taux de grossesses important chez les adolescentes, quand en outre l'avortement est illégal. Afin de permettre aux femmes de maîtriser pleinement leur procréation, il faut que les parlementaires se montrent responsables et honorent leurs engagements internationaux. L'intervenante compte donc sur l'adoption du projet de résolution et espère que toutes les femmes en profiteront.

Désignation d'un comité de rédaction

(suite)

Le PRESIDENT annonce que, compte tenu des propositions reçues, le comité de rédaction sera constitué de délégués des pays suivants : Kenya, Ouganda et Tchad pour le Groupe africain; Bahreïn pour le Groupe arabe; Australie pour le Groupe Asie-Pacifique; Uruguay et Venezuela pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes; et Belgique, Royaume-Uni et Suède pour le Groupe des Douze Plus. Le Groupe de l'Eurasie, qui n'a pas encore soumis de candidature, est invité à le faire sans tarder. Le représentant du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant est également invité à participer aux délibérations du comité de rédaction à titre consultatif, à l'instar des co-rapporteurs.

La séance est levée à 10 h.50.

Séance du mercredi 4 avril

(matin)

La séance est ouverte à 9 h.20, sous l'autorité de M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana), Président de la troisième Commission permanente.

Elaboration et adoption d'un projet de résolution

(C-III/126/DR-cr)

Le PRESIDENT invite la rapporteuse du comité de rédaction à présenter son rapport sur l'élaboration du projet de résolution relatif au thème d'étude de la Commission.

Mme P. TURIAHIKAYO (Ouganda), *rapporteuse du comité de rédaction*, remercie les autres co-rapporteurs de l'esprit d'équipe dont ils ont fait preuve ainsi que du travail acharné qu'ils ont fourni tout au long de l'année. Elle remercie également le Secrétariat de l'UIP de son aide. Tous ces efforts réunis ont permis d'aboutir au projet de résolution que soumet à présent le comité de rédaction (C-III/126/DR-cr), qui a pleinement tenu compte des amendements à l'avant-projet de résolution révisé proposés par les délégations dans les délais réglementaires (C-III/126/DR-am) et par la Réunion des Femmes parlementaires (C-III/126/DR-am.1) pour parachever ce texte. Brillamment présidé par Lord Faulkner, le comité de rédaction a passé au crible tous ces amendements et s'est systématiquement prononcé sur leur inclusion et leur recevabilité par consensus. La rapporteuse espère à présent que le projet de résolution qui en résulte sera approuvé avec la même efficacité. Sur les questions sensibles et épineuses, le comité de rédaction s'est efforcé d'employer le vocabulaire admis à l'échelon international. Conscient des intérêts et préoccupations variables des Membres de l'UIP au sujet de l'avortement, par exemple, le comité de rédaction a suivi la

ligne directrice adoptée par la CIPD, qui préconise de laisser aux autorités nationales le soin de se prononcer. Toutes les mentions de l'avortement et des questions afférentes qui apparaissent dans le projet de résolution concernent donc uniquement les pays où l'avortement est autorisé par la loi.

Enfin, la teneur de la plupart des amendements a été conservée dans le projet de résolution qui met l'accent sur trois aspects fondamentaux sur lesquels l'action parlementaire doit porter en priorité, à savoir : la dimension de droits de l'homme de la santé, et en particulier de la nécessité d'un personnel de santé qualifié, notamment de sages-femmes; les problèmes de financement de la santé maternelle, néonatale et infantile; et les difficultés d'accès aux informations et prestations que rencontrent les adolescents en matière de santé. Le projet de résolution appelle en outre à l'UIP à prendre différentes mesures pour assurer la mise en œuvre des dispositions qui y figurent avant 2015. La rapporteuse attend avec intérêt le bilan de la mise en œuvre de ce texte qui sera fait à la 127^{ème} Assemblée de l'UIP, à Québec.

Mme G. REQUENA (Venezuela) appelle l'attention sur une omission qui a été faite dans le libellé de l'amendement proposé par sa délégation à l'alinéa 26 du préambule du projet de résolution (document C-III/126/DR-am) et qui donne l'impression totalement erronée que sa délégation ne se préoccupe pas des besoins et des droits des femmes et enfants autochtones en matière de santé. Elle ajoute que rien n'est moins vrai et que les droits des peuples autochtones sont primordiaux et doivent être défendus avec la plus grande vigueur.

M. M. CHUNGONG, *Secrétaire de la Commission*, souhaite, au nom du Secrétariat de l'UIP, présenter des excuses officielles à la délégation vénézuélienne pour cette malencontreuse erreur typographique, qui a fait disparaître la mention des femmes et enfants autochtones de la version anglaise du document. Cette suppression était purement accidentelle.

Lord FAULKNER (Royaume-Uni) abonde dans ce sens et ajoute que la délégation vénézuélienne a su défendre avec efficacité durant les délibérations du comité de rédaction sa volonté de maintenir la référence aux femmes et enfants autochtones dans l'alinéa en question, qui apparaît désormais, avec cette mention, comme alinéa 37 dans la version finale du projet de résolution.

Le PRESIDENT demande si la Commission approuve le projet de résolution en vue de le soumettre à l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT demande en outre si la Commission souhaite prendre note du rapport établi par les co-rapporteurs.

Il en est ainsi décidé.

Désignation d'un rapporteur à la 126^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT suggère de nommer Mme P. Turyahikayo (Ouganda) rapporteuse de la Commission à la 126^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation de la 128^{ème} Assemblée

a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission

Le PRESIDENT rappelle que la Commission doit présenter à l'Assemblée le thème d'étude relevant de son domaine de compétence qu'elle propose d'inscrire à son ordre du jour pour la 128^{ème} Assemblée, qui se tiendra en Equateur au premier trimestre de 2013. Le Bureau a examiné la veille les neuf propositions reçues et a retenu deux possibilités, à savoir : *Le recours aux médias sociaux pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie*, proposé par la délégation du Canada, et *Légalisation de la drogue à l'échelon international*, proposé par la délégation de la Colombie.

Mme C. CHARLTON (Canada) indique, à propos du thème proposé par sa délégation, que les technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent désormais aux parlementaires, d'aller à la rencontre de leurs électeurs et de réagir rapidement aux événements, même à distance. Outre le fait qu'ils facilitent la communication avec la jeunesse, les médias sociaux offrent à de nombreuses catégories de personnes, notamment aux femmes, une alternative aux forums traditionnels pour promouvoir le changement et renforcent parallèlement les attentes en matière de transparence. Les obstacles à la communication et à la participation n'ont pas pour autant disparu en raison des fractures numérique et démocratique créées par les écarts de connaissances des technologies. Les parlementaires recourent par conséquent à la fois aux TIC et à des instruments plus traditionnels. La déléguée précise que la nouvelle participation au processus démocratique à travers les TIC ne contribue pas en tant que telle à la démocratie dans la mesure où les TIC pourraient aussi servir de moyen de contrôle au gouvernement. Toutefois, il se peut que les médias sociaux soient en train de modifier la perception de la démocratie et son fonctionnement, en particulier dans les pays où l'accès aux moyens traditionnels de communication et de participation à la démocratie est limité. Si l'UIP mène d'ores-et-déjà différents projets liés aux TIC, un certain nombre de questions en rapport avec les médias sociaux recourent des priorités qu'elle défend de longue date comme la gouvernance démocratique, la participation à la vie politique et l'implication de la jeunesse. La déléguée pense donc que le thème d'étude proposé par sa délégation mérite d'être examiné à la lumière des possibilités et des difficultés que créent les médias sociaux.

M. J. AL-MAJDALAWI (Palestine), soutenu par Mmes I. DKADEK (Jordanie) et J. NASSIF (Bahreïn), dit qu'il serait totalement favorable à cette proposition si elle mentionnait les obstacles à l'utilisation des médias sociaux que représente l'occupation. Dans le cadre de l'occupation de la Palestine par Israël, précise-t-il, les 27 parlementaires palestiniens dûment élus détenus dans des prisons israéliennes n'ont pas accès aux médias sociaux, et il en va de même pour les citoyens palestiniens dont le matériel est soit détruit, soit saisi par les autorités israéliennes.

Le PRESIDENT indique que si ce thème d'étude est retenu, ces questions pourront légitimement être posées dans le cadre du débat de fond.

M. M. ELHAZMI (Arabie saoudite) souhaite proposer pour examen un thème d'étude qui a trait à la déontologie dans le domaine de la recherche sur les handicaps, et en particulier sur les troubles mentaux de l'enfant.

Le PRESIDENT dit que, dans la mesure où l'UIP a publié un Guide parlementaire sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Bureau a décidé de ne pas recommander l'examen de ce thème d'étude.

M. A. ELISSEN (Pays-Bas), appuyé par M. I. CASSIS (Suisse) et Mme G. REQUENA (Venezuela), se dit opposé à la deuxième proposition de thème d'étude sur la légalisation de la drogue à l'échelon international. Les huit autres thèmes d'étude proposés lui semblent plus en adéquation avec les compétences de la Commission. En outre, la légalisation de la drogue fait depuis longtemps déjà l'objet d'un débat international auquel la Commission des stupéfiants est plus à même d'apporter des réponses.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), soutenue par Mme J. KATAAHA MUSEVENI (Ouganda) et M. W. MADZIMURE (Zimbabwe), pense qu'il faudrait élargir la portée de la proposition de la délégation canadienne et faire référence à l'ensemble des médias et pas uniquement aux médias sociaux. Ceux-ci sont en effet peu utilisés dans les pays en développement où ils n'ont donc pas d'effet notable sur la participation des citoyens à la vie publique et la démocratie. Enfin, la légalisation de la drogue est un sujet qui correspond davantage aux attributions de la première Commission permanente.

Mme L. WALL (Nouvelle-Zélande) évoque le thème qu'a proposé sa délégation, *Inscription des droits relatifs à l'orientation sexuelle et à l'identité sexuelle dans la législation : le rôle des parlementaires*, convaincue que l'UIP est attachée à la défense et à la promotion des droits de l'homme, qui sont universels et dont le respect est un élément essentiel de la démocratie parlementaire et du développement. L'objectif de cette proposition est de parvenir à l'absence totale de discrimination, objectif de la campagne "Objectif : zéro" de l'ONU. L'oratrice pense qu'il faut une action concertée pour établir des partenariats effectifs et inclusifs, un partage des responsabilités, davantage de transparence et un objectif de résultats. Les lois créant une stigmatisation ou désignant des catégories d'individus à la vindicte populaire vont à l'encontre de cet objectif. Aussi l'oratrice demande-t-elle que la proposition de la Nouvelle-Zélande soit reconsidérée et soumise à un vote.

M. Z. BENMEDAKHENE (Algérie), à l'instar des délégués opposés au sujet de la légalisation de la drogue, souscrit à la proposition du Canada. Il suggère toutefois de faire référence au rôle des parlementaires dans le titre du thème d'étude.

M. M. CHUNGONG, *Secrétaire de la Commission*, laisse entendre qu'une mention expresse du rôle des parlementaires dans le titre risquerait d'écarter la prise en considération d'autres acteurs. Il confirme également qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer la question de l'occupation dans le titre, précisant que si cette proposition est adoptée, l'incidence de l'occupation sur l'emploi des médias sociaux pourra être traitée dans le rapport correspondant.

Lord FAULKNER (Royaume-Uni) est lui aussi favorable à la proposition du Canada et ajoute qu'elle devra avoir une portée suffisante pour que soient abordées la question de l'ingérence de l'Exécutif dans la libre utilisation de l'internet et la prévention des moyens de censure de cet outil. Il s'oppose en revanche à la proposition colombienne, mais accepte volontiers la mise aux voix de la proposition néo-zélandaise.

Mme C. CHARLTON (Canada) dit que le titre du thème d'étude proposé par sa délégation a volontairement été limité aux médias sociaux afin que la Commission se concentre sur les moyens de favoriser la participation des citoyens, ce qui n'empêche pas d'avoir un débat plus large, sans pour autant devoir modifier le titre.

Le PRESIDENT suggère, compte tenu des craintes exprimées quant au fait que les pays en développement risquent d'être exclus du sujet, de modifier le titre de la proposition comme

suit : *Le recours à divers médias, en particulier aux médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie.*

Mme N. AL-KHARUSIYA (Oman) propose une autre solution qui serait d'utiliser le terme générique de "multimédias".

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), notant que la modification proposée du titre n'empêche pas de se concentrer sur les médias sociaux, demande que l'on retienne une formulation incluant les pays où l'accès aux médias sociaux est pratiquement inexistant et où les parlementaires communiquent avec leurs électeurs par des moyens plus traditionnels tels que la radio.

Le PRESIDENT suggère alors une nouvelle modification du titre : *Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie.*

Mme C. CHARLTON (Canada) souscrit à cette solution de compromis.

Le PRESIDENT, faisant suite à une vive manifestation de soutien de M. A. ELISSEN (Pays-Bas) à la proposition néo-zélandaise, invite la Commission à départager les propositions du Canada et de la Nouvelle-Zélande par un vote à main levée.

La proposition du Canada est approuvée par 36 voix contre 10.

Le PRESIDENT considère donc que la Commission souhaite approuver le thème d'étude intitulé *Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie* pour le soumettre à l'Assemblée pour examen.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT sollicite des propositions de candidats à la fonction de co-rapporteurs de la Commission à la 128^{ème} Assemblée.

Mme J. CROWDER (Canada) propose la candidature de Mme C. Charlton (Canada).

Mme M. OSMAN GAKNOUN (Soudan) propose la candidature de Mme M.T. Kubayi (Afrique du Sud).

Le PRESIDENT demande si la Commission souhaite approuver ces deux nominations.

Il en est ainsi décidé.

Election du Bureau de la troisième Commission permanente

Le PRESIDENT dit que, conformément à l'Article 7.2 du Règlement des Commissions permanentes, les membres du Bureau sont élus ou réélus à la première session annuelle de l'Assemblée. A cette fin, il invite le Secrétaire de la Commission à présenter les noms des personnes proposées pour occuper les postes à pourvoir.

M. M. CHUNGONG, *Secrétaire de la Commission*, dit que tous les membres en exercice du Bureau sont rééligibles, hormis M. S. Gavrilov (Fédération de Russie), Vice-Président suppléant pour le Groupe de l'Eurasie, qui postule à la fonction de Vice-Président titulaire, actuellement à pourvoir. S'il est élu, il occupera le poste de Premier Vice-Président actuellement vacant pour le Groupe de l'Eurasie. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes doit lui aussi soumettre le nom d'un candidat pour remplacer Mme C. Chacón (Pérou) à la fonction de Vice-Présidente suppléante.

En conséquence, les membres du Bureau rééligibles sont les suivants : pour le Groupe africain, M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana) en tant que Président et Mme P. Fouty-Soungou (Congo) en tant que Vice-Présidente suppléante; pour le Groupe arabe, Mme J. Nassif (Bahreïn) en tant que Vice-Présidente titulaire et M. R. A. Noshir (Iraq) au poste de Vice-Président suppléant; pour le Groupe Asie-Pacifique, M. S.S. Ahluwalia (Inde) en tant que Vice-Président titulaire et M. R. Fatyana (Pakistan) au poste de Vice-Président suppléant; pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, M. J.M. Galán (Colombie) en tant que Vice-Président titulaire; et pour le Groupe des Douze Plus, M. E. Frâncu (Roumanie) en tant que Vice-Président en titre et M. J. Winkler (Allemagne) comme Vice-Président suppléant.

Le PRESIDENT demande à la Commission si elle veut bien approuver la réélection des membres indiqués et l'élection de M. S. Gavrilov (Fédération de Russie) au poste de Vice-Président titulaire pour le Groupe de l'Eurasie, qui lui confère donc la fonction de Premier Vice-Président du Groupe de l'Eurasie.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT demande également si la Commission souhaite laisser vacant le poste de Vice-Président suppléant pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes jusqu'à ce que ce groupe présente un candidat ou une candidate à ce poste.

Il en est ainsi décidé.

Divers

Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour.

La session est close à 10 h.20.

**Réunion-débat sur le thème *Eradiquer la malnutrition des jeunes enfants :
le rôle des parlementaires***

Séance du mardi 3 avril 2012
(matin)

La séance est ouverte à 9 h.10 par Mme Janet Kataaha Museveni (Première Dame de l'Ouganda), en qualité de modératrice.

La MODERATRICE souhaite la bienvenue en Ouganda aux participants et se félicite de la tenue de la présente réunion, qui a pour thème *Eradiquer la malnutrition des jeunes enfants : le rôle des parlements*. Les carences nutritionnelles chroniques sont un fléau invisible qui touche des millions d'enfants de moins de cinq ans et fait chaque année des milliers de victimes, en particulier dans les pays en développement. En Afrique, deux enfants sur cinq souffrent de malnutrition. Il faudrait que tous les pays agissent et que les parlementaires définissent ce qu'eux-mêmes peuvent faire pour remédier à ce problème. La situation actuelle est intolérable. C'est la survie même de l'humanité qui est en jeu. La Modératrice relève qu'il est essentiel de s'occuper de la santé des mères, car elle a un effet immédiat sur celle de leurs enfants. Aussi appelle-t-elle les parlementaires à se saisir du problème et à mettre en commun leur expérience pour une action plus efficace.

Elle invite ensuite le Président de l'UIP, M. Abdelwahad Radi, à s'adresser aux délégués.

M. A. RADI, *Président de l'UIP*, est très honoré de prendre part à cette réunion-débat. Il salue l'UNICEF pour son soutien aux activités de l'UIP. Il remercie également Mme Museveni, à la fois parlementaire et Ministre en charge de la région du Nord-est, d'honorer cette rencontre de sa présence.

La malnutrition est un fléau qui menace la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 4 et 5 relatifs à la réduction de la mortalité infantile et à la santé maternelle. Le Président pense qu'il n'est pas nécessaire de passer en revue des chiffres alarmants. Ce qu'il faut, c'est agir dès maintenant.

Il estime que les parlementaires doivent être particulièrement attentifs aux politiques destinées à garantir une nutrition adéquate aux mères et à leurs enfants. Il juge également important de soutenir l'action des travailleurs communautaires chargés d'éduquer les mères. Avec de la volonté politique, on peut éradiquer ce fléau.

La MODERATRICE remercie M. Radi et donne la parole au premier invité, M. Wermer Schultink, Chef de la nutrition à l'UNICEF.

M. W. SCHULTINK, *Chef de la nutrition, UNICEF, intervenant*, dit qu'il y a bien longtemps que l'on ne se préoccupe plus suffisamment du rachitisme. Les carences nutritives sont un problème pour la santé et le bien-être des mères et des enfants. Chez ces derniers, le rachitisme entraîne une diminution des fonctions immunitaires et cérébrales, avec des conséquences irréversibles. Chez le jeune enfant qui ne reçoit pas une nutrition adéquate dès la naissance, le cerveau ne se développe pas. De plus, en grandissant, les enfants rachitiques sont plus exposés aux maladies. La malnutrition a aussi de graves répercussions dans les pays concernés. On estime en effet qu'elle entraîne une réduction de 2 à 3 pour cent du PIB et que les adultes qui ont souffert de rachitisme sont de 20 à 25 pour cent moins productifs que les autres.

Or, l'observation d'une nutrition appropriée chez la femme enceinte suffit à prévenir le rachitisme. L'expert ajoute que les nourrissons doivent être allaités et qu'il faut, le cas échéant, leur donner une supplémentation. Il s'agit là d'une mesure peu onéreuse qui a fait ses

preuves. Le Programme *Scaling Up Nutrition* est un projet collaboratif de lutte contre la malnutrition associant les gouvernements, des organisations de la société civile (OSC) et des entreprises dans 25 pays. Il porte principalement sur la fourniture de denrées alimentaires et l'éducation des mères. Ce travail exige une coordination entre un certain nombre de ministères pour s'assurer que les femmes reçoivent l'éducation requise, que les aliments sont enrichis et disponibles en quantités suffisantes, et prévoir les ressources financières nécessaires.

La MODERATRICE remercie M. Schultink et donne la parole au deuxième intervenant, Son Excellence A. Mascarenhas Monteiro, ancien Président du Cap-Vert et Promoteur de la nutrition pour l'Afrique de l'Ouest.

M. A. MASCARENHAS MONTEIRO, *ancien Président du Cap-Vert et Promoteur de la nutrition pour l'Afrique de l'Ouest, intervenant*, dit que de très nombreux enfants souffrent de malnutrition dans la Corne de l'Afrique et au Sahel. Plus de 40 pour cent des enfants de ces deux régions sont en effet sous-alimentés. La malnutrition est responsable de nombreuses maladies et a des répercussions durables sur la santé. M. Monteiro estime que les parlementaires doivent exiger des politiques adéquates en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la faim. Il importe que les pays adoptent des stratégies permettant d'attaquer le problème sur plusieurs fronts et notamment de combattre les habitudes culturelles qui contribuent à la malnutrition. Enfin, il faut que les parlementaires s'attaquent aux systèmes économiques internationaux et aux autres facteurs de malnutrition.

Dans certaines régions du monde, 80 pour cent des enfants reçoivent une supplémentation en vitamine A et les femmes sont plus nombreuses qu'auparavant à allaiter. De vastes programmes de prévention de la malnutrition ont aussi été mis en place, mais la malnutrition infantile ne sera éradiquée qu'avec une coopération internationale entre des gouvernements qui auront souscrit à un programme commun. Les éléments essentiels de tout programme de lutte contre la malnutrition sont un bon ciblage des ressources, la sécurité alimentaire et l'amélioration des approvisionnements en eau.

C'est la planète tout entière qui doit agir, car il ne faut pas oublier que, en Afrique de l'Ouest, toutes les 10 minutes, 10 enfants meurent de malnutrition. M. Mascarenhas Monteiro pense que, de par leur position, les parlementaires peuvent facilement peser sur l'action des donateurs et celle des pays bénéficiaires.

La MODERATRICE remercie M. Mascarenhas Monteiro et donne la parole au troisième intervenant, M. F. SARDINHA, de l'Inde.

M. F. SARDINHA, *membre de la Chambre basse du Parlement indien, intervenant*, dit que la malnutrition est le premier facteur de maladie. Le fait de ne pas manger en quantité suffisante ou de ne pas manger les bons aliments entraîne inévitablement des maladies. Les êtres humains ont besoin de nutriments, de vitamines, de minéraux et de protéines en quantité suffisantes pour être en bonne santé. Une personne mal nourrie ne se développera pas correctement, elle ne pourra pas travailler efficacement et tombera malade plus souvent et c'est encore pire pour les femmes, car une femme enceinte mal nourrie ne met pas uniquement sa propre santé en danger, mais aussi celle de l'enfant à naître. Et qui plus est, elle risque de ne pas pouvoir produire un lait adapté aux besoins de l'enfant.

Il y a 925 millions de personnes dénutries dans le monde. La faim et la malnutrition font plus de morts que le sida, le paludisme et la tuberculose réunis. Elle est la première, la plus grande cause de mortalité chez l'homme.

Dans les pays en développement, la priorité est d'améliorer la sécurité alimentaire. Ces pays ont souvent une économie dominée par l'agriculture où les fluctuations de la production ont une incidence considérable sur les prix des denrées alimentaires. Le revenu moyen étant

peu élevé dans les pays en développement, lorsque les prix de l'alimentation augmentent fortement, beaucoup de gens n'ont plus les moyens d'acheter suffisamment à manger pour eux-mêmes et pour leur famille. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour définir des politiques qui fassent que les denrées alimentaires restent abordables. En Inde, la malnutrition touche majoritairement les nourrissons, les jeunes enfants et les personnes âgées. Le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de programmes destinés à éduquer les gens sur l'importance d'une bonne nutrition. Les aliments fournis dans le cadre de ces programmes répondent aux préconisations concernant le nombre minimal de calories requis pour être en bonne santé. L'éducation nutritionnelle est particulièrement importante en Inde, où naissent chaque année 20 millions d'enfants.

Les parlementaires doivent avant toute chose faire pression sur les membres du Gouvernement, qui décident, pour qu'ils établissent des programmes propres à éradiquer la malnutrition. Ils doivent aussi sensibiliser le public à l'importance de l'hygiène et à la nécessité de boire une eau potable. Il n'y a pas de liberté dans une démocratie où des millions de personnes continuent à mourir de malnutrition.

La MODERATRICE remercie M. Sardinha et donne la parole au dernier intervenant, M. S. Baker.

M. S. BAKER, *Vice-Président et Directeur régional pour l'Afrique, Helen Keller International, intervenant*, dit que la société civile joue un rôle majeur dans la lutte contre la malnutrition dans de nombreux pays. Les organisations de la société civile ont pour mission de faire en sorte que les programmes de lutte contre la malnutrition répondent aux besoins de ceux qui sont le plus gravement touchés. Pour ce faire, elles sensibilisent les décideurs à l'importance de mettre en place des programmes coordonnés. Les ONG et autres intervenants ont beaucoup d'expérience dans ce domaine et l'efficacité des programmes n'est plus à prouver. Il faut surtout retenir que toutes les institutions publiques doivent travailler concrètement avec les ONG et autres représentants de la société civile. Le but final des organisations de la société civile est de pouvoir quitter un pays en ayant la certitude que les programmes qu'elles ont mis en place pourront être poursuivis sans aide extérieure.

Les chiffres relatifs aux effets de la malnutrition sur la société sont inquiétants. Un tiers des enfants meurent de malnutrition. Mais celle-ci touche aussi les adultes et a donc un effet important sur la croissance économique.

M. Baker se félicite de l'amélioration qui a été apportée récemment aux normes nutritionnelles. Notant que les citoyens accordent leur confiance aux parlementaires et que ces derniers n'ont pas de mal à se faire entendre, il les invite à se servir de ces atouts pour sensibiliser à la malnutrition et à ses conséquences.

La MODERATRICE remercie M. Baker et invite les délégués à se joindre au débat.

Mme K. HAYAKAWA (Japon) dit que les personnes les plus touchées par la malnutrition sont les femmes et les enfants. La malnutrition est non seulement source de souffrance mais a aussi un effet délétère sur le développement et le progrès économiques. Il faut une stratégie globale pour combattre la malnutrition, qui consiste notamment à utiliser la croissance économique pour réduire la pauvreté. L'intervenante fait aussi remarquer que les pays bénéficiant d'une aide doivent s'approprier projets mis en œuvre, de manière à pouvoir à terme se débrouiller seuls. Enfin, les parlementaires ne doivent pas ménager leurs efforts et doivent par exemple établir des partenariats pour combattre la malnutrition.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) remercie les experts de leurs présentations et énonce quatre priorités pour combattre la malnutrition : relever le niveau des revenus des ménages; améliorer l'accès des ménages à l'alimentation; améliorer la culture

alimentaire; et améliorer l'accès aux soins de santé. Grâce aux mesures qui ont été prises, il n'y a plus de malnutrition infantile en Iran. Ce résultat est le fruit d'une application généralisée de l'Islam et des programmes menés par différents ministères. Plus précisément, le Parlement iranien a financé des programmes destinés à éduquer les parents d'enfants mal nourris, des programmes de santé publique consistant à promouvoir les compléments alimentaires et à verser une aide financière aux femmes pauvres et rurales. L'intervenant pense que les parlementaires doivent agir par le biais des organisations internationales pour réduire la faim dans le monde, qui touche un très grand nombre de personnes.

M. Y. ABEBE (Ethiopie) remercie le Gouvernement ougandais de son hospitalité. L'Ethiopie est lourdement touchée par la malnutrition, qui est responsable d'un taux élevé de mortalité infantile et a par la suite des répercussions sur le potentiel que représentent enfants et de la population active. La malnutrition est en recul ces dernières années, mais demeure inacceptablement élevée. Le Gouvernement éthiopien a lancé une stratégie nationale de lutte contre la malnutrition en février 2008 et s'est en outre doté d'un plan d'action pour la réalisation des OMD, de sorte que le problème de la malnutrition figure désormais en haut de l'agenda politique. En outre, le Gouvernement a lancé en 2005 un programme de sécurité alimentaire, qu'il a renouvelé en 2009, et qui a profité à plus de 7 millions de personnes. L'intervenant précise que le Parlement éthiopien participe largement aux efforts de lutte contre la malnutrition.

M. S. DERRADJI (Algérie) remercie le Parlement ougandais de son accueil et de son hospitalité. Il explique qu'en Algérie l'éducation est gratuite jusqu'à la fin des études universitaires et que les soins sont aussi gratuits pour les enfants. Il n'en va pas de même pour des millions d'enfants dans le monde. Aussi les parlementaires doivent-ils travailler à améliorer la vie des enfants.

M. Derradji note que plus de 80 pour cent des décès causés par la malnutrition se produisent dans des pays en développement. Il se félicite de l'OMD qui a trait à la réduction de la pauvreté, mais il craint néanmoins qu'au rythme actuel il ne faille encore 30 ans ou presque pour que les différentes cibles de cet objectif soient atteintes partout. Toutefois, en engageant une action concertée maintenant, on pourrait sauver des vies et atteindre les OMD à l'horizon 2015. L'intervenant demande que l'on mette fin aux subventions agricoles et qu'on lève les restrictions relatives à la propriété intellectuelle, qui rendent les produits inaccessibles aux pauvres et demande par ailleurs que l'on réduise davantage les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique. Enfin, il souhaite que l'on investisse davantage dans un certain nombre de secteurs parmi lesquels l'eau, l'assainissement et la santé des femmes.

Mme P. KUMARI (Inde) dit qu'un grand nombre d'enfants en Inde souffrent de malnutrition à cause de la pauvreté. La lutte contre la malnutrition contribue au développement et à la croissance économique. L'Inde a mis en place une stratégie du nom de Système de services intégrés pour l'enfance qui coordonne l'action relative à la nutrition et à la santé de l'enfant en général. Les parlementaires peuvent contribuer à ce programme, notamment en veillant à son efficacité. Les parlementaires indiens sont bien informés sur la question de la malnutrition et se servent du Parlement pour renforcer l'action dans ce domaine. Le Parlement indien a ainsi créé un forum qui s'intéresse aux questions de nutrition.

Mme J. NURHAYATI (Indonésie) dit que la malnutrition a toute une série de causes et exige par conséquent d'agir sur plusieurs fronts, notamment de réformer l'agriculture et de revoir le réseau de distribution des produits alimentaires. L'Indonésie a adopté un plan d'action national pour guider l'action à tous les niveaux. Ce plan encourage notamment l'allaitement maternel et la supplémentation alimentaire, qui contribuent à améliorer la

nutrition. Les parlementaires peuvent s'associer à ces efforts en adoptant des lois pour combattre la faim et en contrôlant les programmes de l'Exécutif. Le Parlement assure en outre la coordination entre les différents intervenants. L'intervenante souligne que l'Indonésie est très attachée aux OMD.

M. F. WANDABWA, *Save the Children*, dit que les changements climatiques et la crise économique mondiale font augmenter le risque de malnutrition. Il faut selon lui donner de la visibilité au problème de la malnutrition et mettre en œuvre des stratégies pour y remédier. M. Wandabwa ajoute qu'il faut associer les petits paysans à ce travail. *Save the Children* pense que la lutte contre la malnutrition doit se faire à tous les échelons.

Mme M. MENSAH-WILLIAMS (Namibie) dit que l'Afrique a des problèmes qui rendent la lutte contre la malnutrition d'autant plus difficile : le VIH, qui fait que les mères ne peuvent pas allaiter; les changements climatiques et les inondations et sécheresses qui en résultent; et la violence. Le plus difficile est de mettre en œuvre des programmes alimentaires. La Namibie prône la consommation d'aliments traditionnels et bon marché, ainsi que l'éducation des mères. L'intervenante se demande comment améliorer la coordination internationale.

Elle ajoute que le VIH/sida a de lourdes répercussions sur la santé des enfants et des mères, en particulier dans les pays en développement. Lorsque les femmes vivant avec le VIH ont accès aux antirétroviraux, elles ont relativement peu de risques de transmettre la maladie à leur enfant. L'allaitement maternel est toujours ce qu'il y a de mieux sur le plan nutritionnel.

Mme S.V. KALYAN (Afrique du Sud) dit qu'en Afrique du Sud le taux de mortalité est de 43,2 pour mille naissances vivantes. C'est énorme ! Pourtant, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'espérance de vie des enfants. Le droit à la vie est inscrit dans la Constitution. Les mères et les enfants de moins de 6 ans bénéficient de la gratuité des soins. Enfin, sachant que les enfants à naître ont besoin que leur mère soit en bonne santé, le Gouvernement a fait en sorte que les femmes enceintes aient accès à des services médicaux dans tout le pays.

La pauvreté et la malnutrition allant toujours de pair, le Gouvernement sud-africain est déterminé à améliorer le niveau de vie de tous les Sud-Africains, à leur assurer la sécurité alimentaire avec des denrées abordables et à offrir un programme d'éducation nutritionnelle aux mères et aux enfants, dans tout le pays.

M. S. BAKER, *intervenant*, pense lui aussi que la santé commence à la conception. La recherche a en effet montré que les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant étaient les plus importants pour sa santé et son espérance de vie. De même, la santé de la mère avant, pendant et après la grossesse est vitale pour elle-même et pour l'enfant.

Les organisations de la société civile mènent avec les gouvernements dans de nombreuses régions d'Afrique des programmes de lutte contre la malnutrition fondés sur des données factuelles. Dans ce cadre, l'analyse des systèmes - qui montre ce qui fonctionne à grande échelle - est essentielle pour un programme efficace de prévention de la malnutrition. Enfin, M. Baker pense que les parlementaires et les décideurs doivent être capables d'imaginer comment transposer les programmes locaux à l'échelle régionale et nationale.

M. E. ZINSOU (Bénin) trouve ce débat instructif sur les problèmes que la malnutrition cause à la société. Au Bénin, beaucoup de mères et d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition. Le Gouvernement a pris diverses mesures pour remédier à ce problème : expansion de la vaccination antipaludéenne et programmes d'éducation sur l'importance de la nutrition. Pourtant, la malnutrition fait de plus en plus de morts. Nombre d'initiatives sont mal coordonnées et n'atteignent donc pas leurs objectifs. Le Bénin a besoin d'un organisme central pour coordonner les différents programmes en cours. S'agissant de la malnutrition, il

faut engager la lutte sur plusieurs fronts. Le Ministère de la santé n'est pas le seul à pouvoir agir. Le Bénin n'a pas suffisamment de spécialistes de la nutrition. Il convient donc d'en former davantage pour pouvoir défendre suffisamment largement l'importance d'un régime équilibré. C'est un fait avéré que les pauvres consomment des aliments bon marché qui ne contiennent pas suffisamment de nutriments. Or, cela ne changera qu'avec une répartition plus équitable des richesses et une meilleure instruction.

Mme E. KOWA (Sierra Leone) dit que la Sierra Leone connaît de nombreux problèmes sanitaires. Les problèmes alimentaires sont à l'origine de taux élevés de malnutrition, de diabète et d'anémie. Plus d'un tiers des enfants souffrent d'un retard de croissance. La Sierra Leone souhaite ardemment travailler avec d'autres pays et avec des organisations internationales pour résoudre les problèmes de sa population. L'intervenante demande si M. Mascarenhas Monteiro s'est rendu en Sierra Leone dans le cadre de son travail de prévention de la malnutrition.

M. A. MASCARENHAS MONTEIRO, *intervenant*, dit qu'il n'a pas encore été en Sierra Leone dans le cadre de ses fonctions de Promoteur de la nutrition, mais qu'il sera heureux de le faire s'il y est invité.

Mme S. MOHAMED (Kenya) dit que le Gouvernement kényan prend la question de la malnutrition très au sérieux. Il a mis en place un certain nombre de programmes pour améliorer les connaissances des citoyens en matière de nutrition, qui s'adressent en particulier aux mères.

L'intervenante estime en outre que les parlementaires ont la responsabilité non négligeable de s'assurer de l'efficacité des programmes du Gouvernement sur le long terme. Selon elle, l'éducation est un élément essentiel pour que la population soit en bonne santé. Il est largement admis au Kenya que les toutes premières années de la vie sont déterminantes pour la santé future et pour l'espérance de vie.

Le minimum que puissent faire les Etats est d'assurer la gratuité des soins et de sensibiliser les citoyens aux questions de nutrition.

Mme R. GONZALEZ FERNANDEZ (Cuba) dit que la malnutrition a été éradiquée à Cuba grâce à l'action des pouvoirs publics pour améliorer le régime alimentaire de la population, et notamment lui garantir des aliments indispensables pour être en bonne santé. Pour preuve, selon Save the Children, les résultats de Cuba en matière de nutrition sont parmi les plus probants de l'Amérique latine et des Caraïbes. Mme González précise que le Parlement assure le contrôle de ces politiques. Elle rappelle que Cuba est toujours sous le coup d'un blocus des Etats-Unis et estime qu'il est de son devoir de le dénoncer.

Mme M. MALAK (Egypte) remercie les experts des informations qu'ils ont communiquées. Les chiffres montrent que la malnutrition est un problème particulièrement important en Afrique et que les pays donateurs doivent apporter autant d'aide que possible pour financer les programmes de prévention de la malnutrition, par exemple ceux qui portent sur la bonne distribution des denrées alimentaires. Les parlementaires vont devoir fournir un travail considérable pour que les OMD relatifs à la santé maternelle et infantile puissent être atteints. L'intervenante se félicite des mesures qui ont été prises pour faire baisser le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et les mères, et ajoute que l'Egypte fera en sorte de débloquer suffisamment de crédits pour améliorer encore la situation, en particulier dans les régions les moins avancées du pays.

Mme D. NDOUABNADJI TARAM (Tchad) remercie les experts de leurs présentations et note que la malnutrition constitue un défi majeur.

Elle relève que l'homme est en train de détruire l'environnement en exploitant la terre de manière inconsidérée, par exemple pour produire des biocarburants, ce qui est un véritable fléau pour les pays en développement. Certaines personnes sont même obligées de fuir les zones rurales. Au Tchad, les terres agricoles représentent 60 pour cent du territoire, mais de nombreux endroits sont aussi utilisés pour l'exploitation du pétrole, dont les citoyens ne retirent aucun avantage. La production alimentaire a diminué dans ces régions et les forages pétroliers préoccupent les agriculteurs locaux. C'est pourquoi il faut faire pression sur les gouvernements afin qu'ils enrayerent l'expansion des terres consacrées à la production de carburants et qu'ils veillent, là où l'on cultive dans ce but, à ce que les gens ne soient pas privés de nourriture.

Mme A. GÓMEZ FRANCESCHI (Costa Rica) dit que le Costa Rica s'est doté d'une politique nationale de sécurité alimentaire pour 2011-2021. L'objectif est que la population ait accès à des aliments de qualité et en quantité suffisante pour être en bonne santé. Les politiques du Costa Rica dans ce domaine sont transversales et associent un grand nombre de ministères et d'ONG. Différentes initiatives ont été engagées. Ainsi, par exemple, les écoles et les villages ont été invités à créer leurs propres potagers et leurs propres vergers; les femmes ont été sensibilisées sur les questions en rapport avec l'allaitement; et des réseaux locaux ont été créés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Enfin, le Parlement a adopté 20 nouvelles lois, parmi lesquelles des lois générales sur la santé et la vaccination, et a été associé à l'examen de toute une gamme d'accords internationaux.

Mme A. KABORÉ-KOALA (Burkina Faso) dit que la malnutrition est endémique dans certains pays d'Afrique sub-saharienne, notamment au Burkina Faso. Dans les zones rurales, certaines femmes enceintes sont victimes de malnutrition et ont déjà contracté une anémie lorsqu'elles se rendent dans un centre de santé, de sorte que leurs enfants naissent avec des carences nutritives. Les enfants nourris au sein se portent généralement mieux jusqu'à six mois, mais après ce stade, s'ils sont toujours allaités, leur croissance ralentit. Dans les pays occidentaux, on peut se procurer des aliments pour bébé, mais c'est beaucoup plus difficile au Burkina Faso, de sorte qu'il est difficile d'opérer le passage du lait maternel aux aliments solides. L'oratrice note les vertus des céréales enrichies, telles que enrichies en vitamines, pour résorber les carences des enfants malnutris. Elle note toutefois que, s'il est aisé d'expliquer l'intérêt de ces aliments dans les villes, ça l'est beaucoup moins en zone rurale. La distribution de ces céréales a été décentralisée de manière que les centres locaux puissent les approvisionner et les distribuer, mais il faut aussi expliquer aux dirigeants locaux comment les utiliser et leur rappeler que les nourrissons ne peuvent pas passer directement du lait maternel aux aliments solides. Si ces programmes pouvaient être plus généreusement financés, il serait possible de traiter le problème de la malnutrition à la racine et plus seulement de réagir après coup. Pour l'intervenante, la qualité de la communication est la clé du problème.

M. A. MASCARENHAS MONTEIRO, *intervenant*, dit qu'il faut éduquer les mères sur la nutrition. Dans bien des cas, elles ont de bons aliments, mais ne les utilisent pas comme il faudrait. Des travaux ont été menés dans les zones rurales pour leur expliquer comment donner une nutrition adaptée à leurs enfants à partir des aliments produits localement. M. Mascarenhas Monteiro espère que l'Afrique de l'Ouest parviendra à régler ce problème dans les années qui viennent.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) dit que le savoir est essentiel. En effet, même là où la nourriture ne manque pas, il y a des cas de malnutrition. Il faut, selon elle, que l'UNICEF diffuse des informations sur le sujet dans les langues locales, dans la mesure où beaucoup de gens ne parlent pas l'anglais.

M. W. SCHULTINK, *intervenant*, reconnaît qu'il est important de traduire les informations sur la nutrition dans les langues locales et annonce que l'UNICEF y travaillera.

Mme N. RATCHAKITPRAKARN (Thaïlande) rappelle que la nutrition est essentielle pour les mères avant, pendant et après la grossesse. Elle ajoute que l'allaitement maternel est nécessaire pendant un an.

Mme P. KUMARI (Inde) demande quel rôle la société civile doit jouer.

M. S. BAKER, *intervenant*, dit que la société civile contribue à combler l'écart entre les objectifs nationaux et la mise en œuvre à l'échelon local. Elle est essentielle notamment en ce qu'elle transmet des informations sur le degré de réussite des programmes alimentaires.

Mme G. ZOUËIN (Liban) note que, au Liban, la malnutrition est liée à la guerre. Le Gouvernement fournit des denrées alimentaires, mais la malnutrition perdure. Les cancers chez les mères et les enfants sont également préoccupants. Mme Zouein demande ce que l'on pourrait faire.

M. W. SCHULTINK, *intervenant*, répond que l'UNICEF pourrait commander une enquête sur la santé et la nutrition au Liban.

Mme A. KOROMA (Sierra Leone) pense que le manque de capacités complique la mise en œuvre des politiques. En Sierra Leone, des cours ont été mis en place pour former les professionnels à la nutrition, de façon qu'ils puissent diffuser leurs connaissances, mais ces cours coûtent cher et il est donc important d'avoir des bourses d'études pour les financer.

Mme N. OURO BANG'NA (Togo) demande ce qui a été fait pour combattre la malnutrition en Afrique de l'Ouest et en particulier au Togo. Elle aussi se demande comment faire évoluer les normes culturelles pour prendre en compte l'importance de la nutrition.

M. A. MASCARENHAS MONTEIRO, *intervenant*, n'a pas connaissance d'un programme de lutte contre la malnutrition au Togo. Il précise toutefois que de nombreux pays parmi lesquels le Niger et le Sénégal ont mis en œuvre des programmes probants. La sensibilisation occupe une place importante dans ces programmes et se fait généralement au moyen de programmes d'éducation nationaux.

Le meilleur moyen de faire évoluer la manière dont la nutrition est perçue culturellement est d'engager des programmes d'éducation, de les essayer au moyen d'études pilotes et, pour les parlementaires, de parler du problème au Parlement et dans les circonscriptions. Les programmes que les pouvoirs publics engagent en collaboration avec les ONG et d'autres organisations sont ceux qui fonctionnent le mieux. Les habitudes culturelles par rapport à l'alimentation ont évolué, notamment au Burkina Faso, au Cap-Vert, au Niger et au Sénégal. Dans ces pays, les mères ont été encouragées à utiliser les aliments locaux pour cuisiner sainement pour elles-mêmes et leurs enfants.

La MODERATRICE dit que ce débat aura été palpitant et aura donné matière à réflexion. Les contributions des experts et du public ont été instructives et passionnées. Etant africaine, mère et parlementaire, elle a trouvé le sujet de la malnutrition très intéressant. Elle pense que les délégués quitteront la salle mieux informés qu'ils n'y sont entrés. La malnutrition n'est pas toujours le fruit d'un manque de nourriture, mais souvent d'une alimentation de mauvaise qualité tant des adultes que des enfants. Aussi les parlementaires ont-ils la responsabilité d'éduquer les citoyens sur ce qui est bon pour la santé et sur ce qu'il faut donner à manger aux enfants. La Première Dame termine en disant que la croissance économique et la prospérité, doublées de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire, devraient contribuer à faire reculer le problème de la malnutrition.

La réunion est close à 12 h.55.

Réunion-débat sur le thème *Mettre le droit au service de la lutte contre le sida pour qu'il n'y ait plus de contaminations, plus de discrimination et plus de décès liés au sida*

Séance du mardi 3 avril 2012

La séance est ouverte à 15 heures par Mme A. Miceli en qualité de modératrice.

Mme S. TLOU, *Directrice régionale pour l'Afrique orientale et australe de l'ONUSIDA, ancienne parlementaire et Ministre de la santé du Botswana*, remercie l'UIP et le Parlement ougandais d'avoir organisé cette réunion-débat sur le rôle des parlementaires. A l'heure où de nombreuses priorités se font concurrence, la stigmatisation par le sida risque d'être oubliée par les politiques et le financement de la lutte contre le sida d'être réduit, alors que l'épidémie n'est pas jugulée. Il y a vingt-cinq ans, la "maladie de la minceur" frappait des milliers de personnes dans la force de l'âge. Aujourd'hui, le sida n'est pas guéri, même si les taux d'infection et de mortalité ont reculé.

En juin 1998, le premier Rapport de l'ONUSIDA estimait à 9 millions le nombre de personnes vivant avec la maladie, et à plus de 5 millions le nombre de personnes affectées en une année. Les choses ont changé depuis. En Ouganda, la politique décidée au plus haut niveau a contribué à réduire l'infection, ramenant de 23 à 14 pour cent son pourcentage parmi les femmes se présentant à une consultation. Une campagne d'éducation sexuelle a eu lieu dans tout le pays pour sensibiliser la population. Les traitements sont disponibles pour plus de 200 000 personnes. Au Botswana, grâce à ces traitements, le nombre de décès a été réduit de moitié. Aujourd'hui, 6 millions de personnes dans le monde reçoivent les traitements antiviraux, ce qui a permis d'éviter 2,5 millions de décès depuis 1985 dans les pays à faible et moyen revenu; 350 000 enfants ont été protégés de l'infection.

Au-delà des chiffres, l'épidémie a exigé un changement culturel, politique et social. Le sida a mis en évidence les inégalités d'accès aux soins entre Nord et Sud, villes et campagnes, riches et pauvres. Le sida a poussé les personnes vivant avec le VIH à revendiquer leurs droits et à faire respecter leur dignité. Il y a une nette différence entre ceux qui sont au centre de la société et ceux qui sont dans ses marges : les femmes, les enfants, les minorités sexuelles, les travailleurs du sexe, et les consommateurs de drogues.

Il faut que les parlementaires s'investissent dans la lutte contre le sida. Lorsque la loi est protectrice et permet aux gens d'avoir accès aux soins, c'est positif, mais lorsqu'elle entérine des discriminations, elle constitue un obstacle supplémentaire à la lutte contre le sida et rejette l'épidémie dans la clandestinité.

A l'Assemblée générale des jeunes de l'ONU l'an dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réitéré leur engagement en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, conformément à la Déclaration de 2001 sur le sida, et se sont engagés à promouvoir des stratégies pour préserver ces droits. La tâche n'est pas facile car il y a des problèmes de propriété intellectuelle, de condition de la femme, de situations juridiques de certaines populations qui donnent lieu à des réactions morales et religieuses. Ce n'est pas une raison pour ne pas poursuivre le combat. Il revient aux parlementaires de trouver des solutions pragmatiques pour lever les obstacles juridiques et systémiques.

Le succès est à portée de main. L'ONUSIDA a défini des mesures préventives et promu le traitement, qui est aussi un moyen de prévention, puisqu'il réduit de 90 pour cent les risques de transmission à un partenaire sexuel. Il faut que les personnes contaminées soient soumises au traitement, pour leur santé comme pour le respect des droits de l'homme. On sait comment mettre fin à l'épidémie; il faut s'attaquer aux obstacles sociaux et juridiques. Il en va de la dignité, de l'égalité des sexes, de la protection contre la violence. La loi doit protéger, lutter contre les discriminations et permettre l'accès aux soins.

Première partie

Mettre le droit au service de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination

La MODERATRICE demande pourquoi trente ans après le début de l'épidémie du sida, la stigmatisation et la discrimination demeurent.

Mme T. KHUMALO (Zimbabwe), *intervenante*, juge que la raison en est simple : il y a trente ans, le sida était associé à certaines pratiques sexuelles. Depuis, les traitements antirétroviraux sont apparus et il convient de s'intéresser à d'autres populations, comme les travailleurs du sexe. Que faire pour les personnes stigmatisées qui sont rejetées dans la clandestinité ?

Mme B. LEE, *membre du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, membre de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, co-Présidente du "US Congressional Task Force on HIV/AIDS"*, *intervenante*, estime que, pour mettre un terme à la pandémie, il faut mener le débat jusqu'au bout : il faut poser les problèmes de la stigmatisation, de la marginalisation, de l'homophobie parfois. Ce débat est difficile et suppose un changement de mentalité. Aux Etats-Unis, 34 Etats ont adopté des lois faisant de la transmission du sida une infraction pénale. Mme Lee indique qu'elle a déposé une proposition de loi pour faire abroger ces textes, car il revient au Gouvernement fédéral de fixer le cadre juridique général. Mais il s'agit d'un long combat, aussi long que l'a été la lutte pour les droits civiques.

M. A. MALECHE, *Réseau kényan sur les questions juridiques et éthiques touchant au VIH et au sida, intervenant*, considère que c'est la peur d'être contaminé qui conduit à la stigmatisation. Quand un enfant est traité différemment des autres parce qu'il est vivant avec le VIH, ou quand on refuse à quelqu'un l'accès aux soins, c'est une évidente violation des droits de l'homme. Le Réseau kényan s'adresse aux travailleurs de la santé. Il a constaté que nombre d'entre eux ne voudraient pas engager une femme de ménage vivant avec le VIH chez eux, alors même qu'ils sont en contact avec des malades. C'est la peur qui conduit à ce que les enfants soient privés de leurs droits, que les femmes soient stérilisées contre leur gré, ou licenciées, quand leur statut est connu. Certes, la loi ne peut empêcher ces pratiques mais elle peut créer un environnement propice en condamnant les actes de stigmatisation et de discrimination. Il faut prendre en charge le sida pour en faire une maladie comme une autre : pour opérer ce changement de mentalité, les parlementaires doivent donner l'exemple.

Mme B. LEE, *intervenante*, rappelle qu'aux Etats-Unis il n'y a pas eu de conférence internationale sur le sida depuis les années 1990 en raison d'une loi empêchant les séropositifs d'entrer dans le pays. Il a fallu batailler longtemps pour faire abroger cette loi qui était contraire aux droits de l'homme, et la première conférence internationale sur le sida aura enfin lieu en juillet 2012.

Dans les 34 Etats réprimant la transmission du sida, certains malades ont pu être condamnés à quinze ans de prison sans qu'ait été apportée la preuve scientifique d'une transmission volontaire. Mme Lee a déposé une proposition de loi pour abroger cette loi archaïque.

Il faut parler du sida, des vies sont en jeu, même si le combat n'est pas politiquement gagné d'avance.

Mme T. KHUMALO (Zimbabwe), *intervenante*, essaie quant à elle de tenir bon dans son combat contre la stigmatisation. Au Zimbabwe, les travailleuses du sexe sont criminalisées et le code pénal permet d'arrêter toute femme qui se prostitue dans la rue. Mme Khumalo a

donc lancé une pétition en vue d'abroger cette disposition du Code pénal et elle demande aux travailleuses du sexe de la signer. Tous les soirs, depuis trois mois, elle va donc dans les rues des villes du Zimbabwe à leur rencontre. Dans ce combat, elle se heurte à l'animosité de beaucoup de parlementaires, dont certains la prennent carrément pour une folle. Il faut dire que beaucoup de parlementaires sont en quelque sorte les bénéficiaires de cette industrie du sexe. Certains savent que Mme Khumalo les a vus dans ces rues et ils craignent qu'elle donne leur nom ! Un bon quart des parlementaires de son pays a ainsi été pris la main dans le sac !

Quand les prostituées sont arrêtées, le plus souvent elles ne sont pas en mesure de payer leur caution. Les policiers leur demandent alors de la payer en nature. En outre, ils confisquent leurs préservatifs. Par ce comportement, ils se font les propagateurs de la pandémie, car ensuite ils ont des relations sexuelles non protégées avec leur partenaire officielle.

Les travailleuses du sexe ont d'une façon générale beaucoup de problèmes : n'ayant pas de fiches de salaire, elles ne peuvent pas avoir accès aux soins, pas plus qu'elles ne peuvent cotiser pour leur retraite.

La MODERATRICE invite M. Maleche à parler de son travail avec les chefs traditionnels.

M. A. MALECHE, *intervenant*, explique que, au Kenya, dans le Comté de Kisumu, la prévalence du sida est accrue par certaines pratiques culturelles, propres d'ailleurs à l'ensemble de l'Afrique occidentale. Lorsqu'une femme perd son mari, l'un des frères du mari doit prendre soin d'elle et avoir des relations sexuelles avec elle pour assurer la descendance. Mais lorsqu'une femme a perdu son mari à cause du sida et qu'elle est elle-même porteuse du virus, il arrive qu'elle refuse d'épouser son beau-frère afin de ne pas le lui transmettre. Ce refus est mal accepté par les familles et ces veuves sont alors chassées de leur parcelle de terrain avec leurs enfants. Elles sont alors obligées d'aller en ville et de se livrer à des pratiques dangereuses pour survivre.

Le réseau dans lequel travaille M. Maleche a donc entamé des discussions avec les chefs traditionnels des tribus concernées et a expliqué aux Anciens qu'un tel comportement constituait une violation des droits de l'homme. Sans contester leur culture, on leur a montré les conséquences de cette tradition, à la fois sur la vie de ces femmes et en termes de taux de transmission. Les Anciens ont reconnu que ce n'était pas du tout le but qu'ils recherchaient et ont alors été d'accord pour jouer le rôle de médiateurs entre ces veuves et leurs familles. Soixante-dix dossiers ont ainsi été traités depuis deux ans, dont 64 ont pu être réglés dans le bon sens. Les femmes ont pu revenir au village et retrouver leurs droits, leurs enfants ont pu aller à l'école.

Cela montre qu'il est possible de travailler sur les pratiques culturelles et avec les Anciens. Le Parlement kényan a d'ailleurs modifié la Constitution en août 2010 de façon à reconnaître le rôle des Anciens dans le règlement des litiges.

La MODERATRICE invite la salle à poser des questions.

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) dit que, dans son pays, on ne peut pas faire le test du sida à une personne sans son consentement éclairé, ce qui empêche parfois, spécialement dans le cas des femmes enceintes, de déceler la maladie à temps. Ne devrait-on pas rendre le test obligatoire ? Cela sauverait des vies.

Mme T. KHUMALO (Zimbabwe), *intervenante*, trouve que la mesure serait drastique et constituerait sans doute une violation du droit des personnes, mais peut-être serait-ce la seule manière d'endiguer la progression de la maladie et d'arriver à zéro cas de sida. En tout état de

cause, une telle mesure ne pourrait être envisagée qu'en dernier recours. Pour l'heure, au Zimbabwe, on fait des campagnes de porte-à-porte pour convaincre les gens de se faire tester.

M. A. MALECHE, *intervenant*, n'est pas d'accord pour rendre le test obligatoire. On ne peut pas obliger les gens à subir un test médical. Il faut pour cela leur consentement. D'ailleurs, les parlementaires femmes ici présentes seraient-elles d'accord, en cas de grossesse, pour qu'on leur fasse un test sans leur consentement ? Certainement non. Les gens ont des droits et il faut respecter un cadre juridique précis. De plus, si on forçait la main aux femmes enceintes, elles n'iraient plus accoucher à la clinique mais le feraient chez elles, avec tous les dangers que cela comporte.

M. T. TESEMA (Ethiopie) se demande si la communauté internationale s'attaque au problème avec les bonnes armes. Après tout, quand quelqu'un veut commettre un attentat suicide, on passe à l'action de façon énergique.

En Ethiopie, comme dans d'autres pays africains, il y a beaucoup d'éleveurs nomades. Ces populations ne sont pas faciles à suivre sur le plan sanitaire. Dans ces conditions, l'objectif de "zéro contamination" est-il réaliste ? Les participants à la réunion-débat ont-ils des propositions à faire à ce sujet ? Que peut faire l'OMS pour aider ces pays ?

La MODERATRICE demande aux intervenants s'ils jugent possible d'atteindre l'objectif zéro et comment.

Mme B. LEE, *intervenante*, dit que oui, c'est possible, elle en est convaincue. La société civile doit encourager les parlementaires à prendre des mesures audacieuses à cet effet. Elle-même travaille à un rapport de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, organisme indépendant composé de parlementaires, de juges, d'ex-chefs d'Etat, etc. Ce rapport consigne un grand nombre de témoignages et contient de nombreuses recommandations pour atteindre le niveau zéro contamination et zéro décès lié au sida.

Aux Etats-Unis, beaucoup de gens malades ne sont pas diagnostiqués comme tels. Le taux de personnes vivant avec le VIH est plus élevé chez les Afro-américains que dans d'autres groupes de la population. Il est particulièrement élevé chez les prisonniers, ce qui devrait amener à autoriser la distribution de préservatifs en prison, même si l'agissait d'une mesure impopulaire. Mme Lee invite tous les participants au débat à prendre connaissance du rapport dès qu'il sera rendu public.

Mme T. KHUMALO (Zimbabwe), *intervenante*, fait remarquer que, il y a des années, la poliomyélite faisait des ravages et provoquait des difformités. Des gouvernements ont alors décidé que tous les enfants devaient être vaccinés et les gens sont venus pour faire vacciner leurs enfants. Pourtant, au début, les victimes de cette maladie étaient elles aussi stigmatisées.

M. A. MALECHE, *intervenante*, estime lui aussi qu'il est possible d'arriver à un taux zéro, mais en tant que juriste, il se doit d'insister sur la nécessité d'un cadre juridique pour mettre en place un système d'accès aux soins et aux médicaments. Il appartient aux législateurs de veiller à ce que les lois qu'ils votent favorisent cet accès. Les législateurs doivent se demander, par exemple, si les lois qu'ils votent n'auront pas pour effet d'augmenter le prix des médicaments génériques.

Les investissements dans le domaine social sont encore trop faibles en Afrique. Pour le moment, de généreux donateurs donnent de l'argent pour la lutte contre le sida, mais jusqu'à quand ? Il faudra bien que, ensuite, il y ait des systèmes de santé efficaces.

M. K.P. SOLANKI (Inde) pense lui aussi que, pour atteindre l'objectif zéro, il faut rendre obligatoire le test de diagnostic.

Mme T. KHUMALO (Zimbabwe), *intervenante*, dit qu'on peut adopter des lois, mais que, en l'occurrence, il s'agit d'abord d'informer et d'éduquer. Les parlementaires doivent se rendre sur le terrain pour y écouter les gens. Il ne faut pas commencer par la loi, mais par la consultation. Le moment est donc venu de sortir des parlements pour aller à la rencontre des populations.

M. A. MALECHE, *intervenant*, ne pourrait à la rigueur être d'accord avec l'idée d'un test obligatoire que si on lui garantissait une stigmatisation zéro. Les patients ont un droit à l'information, ils doivent savoir pourquoi on leur fait une prise de sang ou une analyse de sperme. Tester n'est pas tout. Une fois qu'une personne aura été diagnostiquée comme séropositive, va-t-on s'occuper d'elle lorsqu'elle sera licenciée ? Il faut protéger les droits des personnes et mettre en place un environnement suffisamment propice pour que les gens demandent eux-mêmes le test de diagnostic.

Mme B. LEE, *intervenante*, hésite beaucoup à se prononcer en faveur d'un test de diagnostic obligatoire, car elle est, par exemple, contre les tests de détection de drogue, qui en réalité visent toujours les mêmes populations. L'expérience montre que les tests volontaires ont produit de bons résultats : diminution du taux de personnes vivant avec le VIH et du taux de transmission de la mère à l'enfant. Si l'on ajoute à cela le fait que le coût des médicaments a été sensiblement réduit, notamment grâce à l'action de fondations comme celle de Bill Clinton, on voit que les éléments sont en place pour arriver au taux zéro. Ce qui manque encore, c'est la volonté politique de consacrer les ressources nécessaires aux stratégies de lutte contre le VIH/sida. Il faut en faire une priorité dans les allocations budgétaires.

M. P. MATHEWS (Irlande) pense lui aussi que la stigmatisation vient en grande partie de la peur. Quelqu'un a fait une comparaison avec la poliomyélite, mais dans le cas du sida, il n'y a pas d'immunisation possible. La difficulté est donc plus grande.

Le risque est grand que la crise financière amène certains pays à se désengager de la lutte contre le VIH/sida, alors que celle-ci est en grande partie une question de moyens budgétaires. Les 159 parlements membres de l'UIP devraient donc s'engager à ne pas procéder à des réductions dans les budgets consacrés à la lutte contre le VIH/sida.

Mme S. TLOU souligne que les parlementaires sont ici pour dialoguer et que l'UIP doit renforcer son action afin que les politiques se mettent au travail. Le Botswana est un pays modèle pour la lutte contre la corruption et il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même de la lutte contre le VIH. On est passé de 35 pour cent à 4 pour cent de contaminations : l'objectif zéro est atteignable.

Mme B. LEE, *intervenante*, précise le titre du rapport dont elle a parlé, *VIH – droit : du risque aux droits*. Elle souligne que ce rapport comporte d'excellentes recommandations qui répondent aux questions posées.

Mme T. KHUMALO (Zimbabwe), *intervenante*, rappelle la formule de Nelson Mandela : "On apprend à aimer, on apprend à haïr". On apprend à stigmatiser, on peut apprendre à ne plus le faire.

M. A. MALECHE, *intervenant*, invite les parlementaires à être ceux qui auront les premiers sauvé tant de vies.

Deuxième partie

Révolutionner la prévention et le traitement du VIH grâce au droit

Mme M. CLAYTON, *Alliance sida et droit pour l'Afrique australe (Namibie), intervenante*, dit que l'Alliance regroupe 15 ONG et se préoccupe des droits de l'homme en Afrique australe. Mme Clayton est également co-présidente du Groupe de référence des Nations Unies.

Mme N. DLAMINI, *intervenante*, vit avec le VIH/sida et participe à un réseau de femmes dans la même situation. Elle se préoccupe des droits sexuels et génésiques des femmes et indique qu'elle a été stérilisée sans son consentement.

Mme M. TEMMERMAN (Belgique), *intervenante*, dit qu'elle est membre de la Commission des Affaires sociales et des Affaires étrangères du Sénat belge et du Groupe de parlementaires pour les OMD. Elle est médecin-gynécologue, spécialisée en santé publique et travaille plus spécialement dans le domaine du VIH/sida. Elle dirige un centre international de santé génésique qui collabore avec de nombreux pays, comme le Kenya et le Mozambique. Elle fait également partie d'un groupe d'experts indépendants auprès du Secrétaire général de l'ONU.

M. E. TUMWESIGYE (Ouganda), *intervenant*, est depuis onze ans parlementaire et, en tant que scientifique, anime un programme de lutte contre la tuberculose. Il a été à l'origine de la première Commission parlementaire sur le VIH/sida et a été président du Groupe consultatif de l'Union interparlementaire de 2006 à 2009. Sa première participation à l'UIP a été lors de l'Assemblée de Manille, au moment où a été publié le Guide *Agir contre le VIH et le sida*. En tant que médecin et chercheur, il s'intéresse aux moyens de rendre les tests universels sans qu'ils soient obligatoires, par un travail de porte-à-porte et par des conseils. Il travaille également à la prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

Mme M. TEMMERMAN (Belgique), *intervenante*, souligne l'importance de la déclaration politique votée à l'unanimité par les Nations Unies en juin 2011 à New York. Elle fixe des objectifs importants, comme l'accès universel aux médicaments d'ici 2015, la prise en compte, pour la première fois, des populations vulnérables que sont les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, ceux qui utilisent des drogues injectables et les travailleurs du sexe. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1893 qui réaffirme l'importance de la lutte contre le VIH. Des objectifs sont fixés qui devraient mettre fin à l'épidémie : 15 millions de personnes traitées d'ici 2015, plus d'enfant qui naît avec le VIH, un accès plus large aux médicaments antirétroviraux, une réduction de 50 pour cent des décès dus à la tuberculose, un accès universel aux médicaments, un financement accru des besoins en personnel. La prévention doit être la pierre angulaire de toute action dans ce domaine : l'objectif devrait être de réduire de moitié les contaminations par voie sexuelle d'ici 2015. Enfin, en février dernier, la Déclaration d'Oslo a préconisé la fin de la criminalisation de la transmission du virus.

Mme N. DLAMINI, *intervenante*, dit qu'une visite à la clinique, un jour, a changé sa vie. Elle a bien vu que le docteur, qui l'avait accompagnée, pendant six ans avec le VIH/sida, était déçu et fâché en apprenant qu'elle était enceinte. "Ce n'est pas possible", "c'est irresponsable". L'oratrice n'était pas en mesure d'aborder clairement cette situation émotionnelle difficile et elle n'a pas réagi quand le médecin lui a dit qu'elle avait failli, qu'il fallait couper dans le vif et qu'il allait la stériliser. A l'époque, elle a pensé que le médecin lui avait fait une faveur, mais deux ans plus tard, elle s'est retrouvée battue et insultée par son mari, injuriée par sa

belle-famille parce qu'elle n'était plus capable de donner la vie. Elle ne pouvait pas être protégée car il n'y a pas de loi, pas de politique pour cette situation. Quand on vit avec le VIH, ce sont d'autres personnes qui décident de votre vie. Elle n'était pas supposée tomber enceinte et ce drame demeure une plaie douloureuse. Elle n'est pas invitée aux fêtes pour l'arrivée d'un enfant, on lui reproche encore cet épisode. Ceux qui vivent avec le VIH/sida doivent voir leurs droits mieux protégés.

M. E. TUMWESIGYE, *intervenant*, souhaite d'abord rappeler l'ampleur de l'épidémie : 7 000 personnes contaminées par jour dont la moitié des femmes et des jeunes filles, et 1 000 enfants par jour. Le nombre des décès s'élève, par an, à 1 800 000 personnes, soit l'équivalent de 4 500 avions qui s'écrasent. En Ouganda, la prévalence est de 6 pour cent, selon des calculs de 2004, et la moyenne nationale est de 7 pour cent pour les filles. On déplore 170 décès par jour et, sur cinq décès, un concerne un enfant. Il convient à l'évidence de modifier la législation sur la base des recherches scientifiques, car les mesures prises actuellement ne permettent pas de réduire l'infection. Or, on sait que, si la maladie est traitée très tôt, on réduit la contamination pour une part considérable. La collectivité doit être de la partie. Il faut que les gens soient dépistés et que soient traitées toutes les personnes éligibles. C'est par toute une gamme de mesures de prévention que l'on pourra réduire le potentiel de transmission du sida et tendre vers la contamination zéro.

La législation doit donc être d'urgence amendée pour faire tomber les barrières et les obstacles. Un texte est prévu qui destinerait des tests aux femmes enceintes, de façon à garantir le droit des enfants à naître, trop souvent oublié. Il s'agit d'assurer l'égalité homme/femme.

Il faut sanctionner sévèrement au plan pénal ceux qui empêchent d'accéder aux soins et aux traitements les malades qui y ont droit.

Mme M. CLAYTON, *intervenante*, demande de ne pas oublier les liens avec les droits de l'homme. Les hommes ont des droits en tant que tels, indépendamment de leur religion, de leur race, etc. Ils ont tous droits à l'égalité. En Afrique australe, les femmes sont les plus touchées par le sida pour des raisons physiologiques et à cause de certains comportements : elles ne peuvent pas obliger leur partenaire à utiliser un préservatif. S'il en allait autrement, l'impact du sida serait moindre. Il est évident que l'habitant d'un beau quartier de Kampala, qui a un bon salaire, une bonne alimentation et accès aux soins est moins victime que celui d'un quartier pauvre, sans emploi, etc. Il faut donc garantir l'égalité avant tout. Que peut la loi ? S'il y a une épidémie de sida, il y a aussi une épidémie de lois et parfois, de drôles de lois. En Afrique australe, entre 2006 et 2010, il y a eu deux fois plus de lois pour criminaliser les relations entre personnes du même sexe, les travailleurs du sexe, les personnes s'injectant des drogues et, parfois même, la transmission du sida. Dans certains Etats, des gens ont été punis non pas pour avoir transmis le sida mais pour avoir exposé un tiers au risque de transmission, par exemple, en crachant sur un policier. Il n'est pas lieu de se poser tous les problèmes moraux liés à la sexualité, à la drogue ou au sexe tarifé. Les parlementaires doivent trouver des solutions efficaces. Quand un homosexuel, un travailleur du sexe ou un consommateur de drogues craint d'être arrêté par la police à l'hôpital, évidemment il ne s'y rend pas. Il y a besoin de lois empêchant la discrimination alors que la plupart des lois envisagées sont mauvaises. Il faut tout remettre à plat dans la sérénité et c'est cela qui est difficile. Il faut voter des lois qui facilitent l'accès aux soins. C'est un devoir envers les générations futures, même si c'est impopulaire.

Mme M. TEMMERMAN (Belgique), *intervenante*, répond à Mme Escudero qu'il n'y a pas besoin de loi pour rendre obligatoires les tests de dépistage. Dans un certain nombre de pays, la politique nationale de santé prévoit que les femmes enceintes sont dépistées pour le sida, la syphilis et la toxoplasmose : elles peuvent le refuser mais très peu le font. C'est ainsi

que 99 pour cent des femmes enceintes passent un test sans qu'il y ait eu besoin de le rendre obligatoire par la loi.

Mme R. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Cuba) demande que l'on ne sépare pas le problème de l'existence d'un ordre international très injuste. Si, à Cuba, le système de santé, entièrement public, est accessible à tous et les traitements antirétroviraux sont disponibles pour tous, on ne peut oublier le blocus imposé par les Etats-Unis. L'engagement des parlementaires, ni celui de l'ONU, ne suffisent contre la volonté des multinationales qui fabriquent les médicaments. A Cuba, on parle du sida et on pratique les tests anonymes, et l'on rêve d'avoir zéro nouveau cas et zéro décès.

Mme N. GHOSHAL, *chercheuse à la Division Gay-Lesbian-Transsexual de l'ONG Human Rights Watch*, rappelle que l'épidémie de lois et propositions de lois en Afrique australe empêche le traitement et la prévention du sida. Nombre de parlements africains veulent criminaliser l'homosexualité ou l'appartenance à un mouvement GLT. Au Nigéria, une loi prévoit des peines de prison très sévères pour les personnes considérées et même pour ceux qui parlent en leur nom, ce qui peut viser aussi les ONG. En Ouganda, une proposition de loi prévoit la peine de mort, que son auteur se dit prêt à remplacer par la prison à vie. De lourdes peines de prison sont aussi prévues pour les parents et les membres de la famille qui ne dénoncent pas leur proche homosexuel.

Que faire ? Les parlementaires seront-ils assez courageux pour résister à ces demandes ? Ou faudra-t-il attaquer ces textes devant les tribunaux ?

Mme M. CLAYTON, *intervenante*, reconnaît que la multiplication des projets de lois en Afrique est inquiétante. Les parlementaires pourront-ils résister ? Eux seuls peuvent le dire mais on peut comprendre leur difficulté : il s'agit souvent de questions taboues. Il faut partir de la base, de l'éducation, de la compréhension. Ceux qui ont des relations sexuelles avec une personne du même sexe ne sont pas des monstres, mais des membres de la société comme les autres, qu'il faut accepter. Par cette information à la base, on aidera les parlementaires à rendre le système juridique plus équitable.

Mme M. TEMMERMAN (Belgique), *intervenante*, estime que l'UIP doit jouer son rôle en réfléchissant à la manière de soutenir les parlementaires. Il y a peut-être des pays de la région qui ont affronté ce problème et qui peuvent aider leurs voisins.

M. P. EBA, *Conseiller juridique pour les droits de l'homme, ONUSIDA*, demande qu'on n'oublie pas les évolutions positives. Il faut avoir des espaces de dialogue et d'échange pour traiter ce problème. Ainsi au Rwanda, la modification du Code pénal criminalisant les relations homosexuelles a-t-elle été rejetée en décembre 2009 après qu'un parlementaire eut indiqué que le pays du génocide fondé sur la discrimination raciale devait donner l'exemple en n'instituant pas une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Aux Etats-Unis, l'interdiction d'entrer sur le territoire pour les malades du sida vient d'être levée. Au Sénégal, les travailleurs du sexe ne sont pas criminalisés et certains pays africains viennent de modifier leur législation en ce sens. Il faut compter sur ces échanges d'expérience. Le changement est possible. Il est en cours.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN indique que son pays a pris des mesures pour prévenir le sida, car la prévention est préférable au traitement, mais qu'il dispense des soins aux malades, y compris à ceux qui sont en prison, et qu'il aide leur famille.

La loi sur le mariage oblige les futurs époux à produire une attestation prouvant qu'ils ne sont pas atteints par une maladie.

M. TOUATOUA (Ouganda), *Vice-Président de la Commission parlementaire sur le sida*, souhaite l'aide d'autres parlementaires pour traiter ce problème. Dans la proposition de loi en question, il est prévu que toute personne qui, volontairement ou en toute connaissance de cause, transmet le sida commet un crime. Sans doute faut-il protéger les droits humains des femmes mais si certaines, après avoir été violées, se marient sans en informer leur époux, ne peut-on considérer que ce droit devient un outil criminel ? Ce n'est pas un problème mineur car le viol et les relations sexuelles forcées au sein du couple sont fréquentes.

Mme N. DLAMINI, *intervenante*, constate que, souvent, les parlementaires avouent ne pas connaître le problème ou prétendent ne pas le comprendre. Qu'ils fassent l'effort de rencontrer des malades pour comprendre ce qu'ils vivent au lieu de se contenter de l'information donnée par les médias. Mme Dlamini se souvient ainsi d'avoir rencontré à Johannesburg une parlementaire du Swaziland qui ignorait ce qui se passait à côté de chez elle, alors même qu'elle était membre de la Commission parlementaire sur le sida.

Mme M. TEMMERMAN (Belgique), *intervenante*, signale que les personnes poursuivies en raison de lois sur le sida ou du code pénal le sont souvent au prétexte d'une transmission délibérée de la maladie alors que dans la plupart des cas il n'y a pas d'intention manifeste. Il faut donc être très prudent car ces mesures sont très négatives pour les gens vivant avec le VIH. Elles sèment la confusion sur les droits face à la loi et empêchent les malades de s'adresser aux professionnels de santé. Elles sont particulièrement néfastes pour les femmes : criminaliser la transmission du sida ne protégera pas les femmes contre le viol et les relations sexuelles forcées. Or, c'est cela qu'il faut criminaliser. Au Kenya, des tests de dépistage sont pratiqués sur les femmes enceintes : quand on leur demande d'inciter leur partenaire à se faire aussi dépister, elles sont souvent victimes de violence. Il n'est sûrement pas de bonne méthode d'imposer le dépistage.

M. E. TUMWESIGYE (Ouganda), *intervenant*, explique qu'il est très difficile de prouver que quelqu'un a transmis le virus sauf à pratiquer des examens extrêmement coûteux. Mieux vaut utiliser l'argent à d'autres fins. En outre, il s'écoule un certain délai avant que la charge virale n'explose. Un partenaire peut être contaminé sans le savoir au moment d'une relation sexuelle.

Le problème du viol est un peu différent. Le Parlement ougandais a ainsi considéré que le fait de risquer de transmettre le virus du sida à l'occasion d'un viol constituait une circonstance aggravante.

Mme L. MUGONGO (République-Unie de Tanzanie), qui préside dans son pays une commission permanente sur le VIH/sida, fait remarquer que, lorsque les parlementaires partent en campagne, ils vont vers tout le monde, sans discrimination, car ils cherchent des voix. Une fois élus, par contre, certains d'entre eux se mettent à faire des discriminations envers les séropositifs ou les travailleuses du sexe, alors qu'ils doivent représenter ces personnes comme toutes les autres.

Il faudrait, par ailleurs, songer à renforcer l'information des parlementaires sur certains sujets, et ce d'autant plus qu'ils changent régulièrement de commissions. On les forme et puis ils s'en vont. En Tanzanie, il existe une commission permanente sur le VIH/sida et un réseau de parlementaires s'est constitué il y a une dizaine d'années pour travailler sur le sujet. Lorsqu'ils retournent dans leurs circonscriptions respectives, ces parlementaires vont à la rencontre des séropositifs, des malades du sida et des groupes à risque, tels que les consommateurs de drogues injectables et les prisonniers. C'est aussi cela, combler le fossé entre parlements et citoyens.

Mme Mugongo demande aux pays industrialisés d'aider les pays en développement à mener le combat contre le sida, en particulier ceux de l'Afrique sub-saharienne. Il faudrait former une coalition parlementaire mondiale.

Mme D.Z. RANHTO (Afrique du Sud) dit qu'une vaste campagne de dépistage du VIH a été lancée dans son pays en juin 2010. Elle visait à tester un million de personnes; dans les faits, seulement 750 000 l'ont été, ce qui est déjà considérable. Le Ministère de la santé avait demandé aux parlementaires de soutenir cette campagne et de donner eux-mêmes l'exemple en étant les premiers à faire le test du dépistage.

Mme T. KHUMALO (Zimbabwe), *intervenante*, fait une proposition : que toute personne ici présente se fasse tester ! Elle-même est prête à donner l'exemple !

Mme M. TEMMERMAN (Belgique), *intervenante*, trouve quant à elle que des préservatifs pourraient être distribués, comme le sont parfois les bibles, dans toutes les chambres d'hôtel.

Mme M. CLAYTON, *intervenante*, a pu constater que beaucoup de gens pensaient que les défenseurs des droits de l'homme étaient le mal incarné. Le réseau qu'elle représente ici est toujours à la recherche de nouvelles façons de travailler avec les parlementaires. Que ceux-ci n'hésitent donc pas à s'adresser à elle, l'Alliance sida et droits pour l'Afrique australe est toute prête à les aider. Elle est là pour cela.

M. E. TUMWESIGYE (Ouganda), *intervenant*, dit qu'on peut certes installer une tente de dépistage devant l'hôtel Serena et il est certes d'accord avec l'idée que des parlementaires doivent donner l'exemple, mais l'important est surtout qu'ils dégagent les ressources nécessaires à la prévention et à la lutte contre le sida. Quand on fait du porte à porte pour offrir aux gens un test de dépistage, le taux d'acceptation est de 95 pour cent. Mais le test n'est pas tout, il faut ensuite être en capacité de proposer des analyses plus fines, par exemple d'évaluer la charge virale.

M. K.P. SOLANKI (Inde) demande ce qu'il est possible de faire pour mieux protéger les médecins, les chirurgiens et tous les professionnels de santé, que leur métier expose particulièrement au risque de contamination.

M. P. EBA (ONUSIDA) insiste sur l'importance, dans la lutte contre l'épidémie, de fonder toutes les décisions sur des données scientifiques et factuelles. Il faut que les parlementaires s'informent auprès de ceux qui détiennent les connaissances. La législation doit être fondée sur la science, non sur la morale.

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) pense que la difficulté principale réside dans le coût des traitements et des médicaments. Que fait-on pour réduire le coût des thérapies ?

Mme M. TEMMERMAN (Belgique), *intervenante*, répond au délégué de l'Inde que le risque de contamination pour les chirurgiens n'est que de 4 pour mille. Il n'est donc pas nécessaire de légiférer, il faut simplement que les professionnels de santé sachent bien comment se protéger et il faut mettre au point un protocole de test et de traitement en cas d'accident, avec une seringue ou autre.

M. A. BUNGUDU (Ouganda) demande ce que va faire l'Union interparlementaire après cette réunion, qui ne doit pas seulement déboucher sur des applaudissements et des remerciements, mais bien sur des actions concrètes. Il faut travailler de façon constructive,

sans agressivité, avec les pays les plus touchés – Afrique du Sud, Ethiopie, Nigéria, Ouganda et autres. Il faut soutenir ces pays à tous les niveaux – dépistage, prévention de la transmission mère/enfant, médicaments, traitements.

Mme T. KHUMALO (Zimbabwe), *intervenante*, pense que l'UIP pourrait décider de distribuer des préservatifs dans toutes les salles chaque fois qu'une réunion est organisée.

Mme L. MUGONGO (République-Unie de Tanzanie) pense quant à elle, plus sérieusement, que l'UIP devrait faire de la question du VIH/sida un point permanent de l'ordre du jour et toujours prévoir une réunion-débat sur le sujet. Il faudrait en tout cas que la Conférence de Manille soit rapidement suivie d'une autre afin de dresser un bilan des actions accomplies.

Mme A. GÓMEZ FRANCESCHI (Costa Rica) considère qu'il faut mettre l'accent sur la prévention, que ce soit dans les écoles, les collèges ou dans d'autres lieux. Il faut avant tout éduquer et former. Cela doit être la première préoccupation des parlementaires, qui doivent aussi adopter des lois pour protéger les séropositifs et les malades. Sur cette question qui concerne toute la planète, les parlementaires de tous les pays devraient travailler de façon concertée, main dans la main.

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) revient sur la question du coût des médicaments et évoque les lois sur les brevets et sur la propriété intellectuelle.

M. A. BUNGUDU (Ouganda) cite le cas d'une entreprise ougandaise qui produit des médicaments contre le VIH et le paludisme. Ces entreprises locales devraient davantage être aidées. Sinon, les médicaments coûteront de plus en plus cher.

M. S. ROBINSON, *Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme*, organisme qui est un important bailleur de fonds, juge lui aussi crucial de réduire le coût des médicaments et de faciliter l'accès aux génériques. Il engage les parlementaires à en faire une priorité, conformément à la Déclaration de Sao Paulo.

LE SECRETAIRE GENERAL présente les excuses de Mme R. Kadaga, qui n'a malheureusement pas pu assister à cette réunion-débat, car elle participait à des rencontres bilatérales. Elle aurait certainement tenu à remercier tous les participants à cette discussion. Il le fait donc en son nom et ajoute ses remerciements personnels aux membres des deux réunions-débat, ainsi qu'à tous les intervenants. Les échanges ont été fructueux et, comme l'a fort bien dit quelqu'un dans la salle, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin, mais au contraire assurer un suivi. C'est bien ce qu'entend faire l'UIP.

D'une façon générale, l'UIP réalise beaucoup de choses très importantes, mais sans faire beaucoup de publicité à leur sujet. Lorsque, par exemple, elle bataille pour faire sortir tel ou tel parlementaire de prison ou pour porter secours à un parlementaire qui a été blessé ou dont les droits ont été bafoués, elle suit une procédure qui doit, en tout cas au début, rester confidentielle.

L'Union interparlementaire organise des débats et des rencontres, noue des contacts avec des fonctionnaires et des officiels, évoque avec eux les législations existantes ou possibles. Et tout cela permet aussi à certains pays de mettre en place un cadre législatif adéquat pour aider les malades ou les séropositifs.

L'UIP pense qu'elle doit continuer à travailler de cette manière sans se livrer à de vaines grandes déclarations publiques. Son rôle est de présenter de bons exemples concrets. Certains préconisent d'organiser une autre réunion mondiale sur le sida pour tirer le bilan de celle de 2006. Peut-être, si le Groupe consultatif le juge nécessaire. Distribuer des préservatifs à

chaque réunion de l'Union interparlementaire ? Pourquoi pas ? Ce serait une première. Ces réunions ont le mérite de sensibiliser ceux qui y participent, par exemple sur le coût du médicament. La présente réunion-débat débouchera sur un rapport que le Groupe consultatif adressera au Conseil directeur. L'Union interparlementaire a deux fonctions : c'est un forum où les parlementaires peuvent débattre, négocier, s'entendre et s'épauler. C'est aussi une organisation qui vient en aide et en soutien aux parlements, qui les aide à aborder certaines questions et ce travail en profondeur va se poursuivre, notamment en ce qui concerne le VIH/sida. Pour conclure, le Secrétaire général remercie les partenaires de cette réunion-débat et en particulier félicite l'ONUSIDA pour son travail.

La réunion est close à 17 h.30.

Rapport sur la réunion-débat sur la réduction des risques de catastrophe et le développement durable

Mardi 3 avril 2012

1.0 Préambule

L'Union interparlementaire et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), de l'ONU, ont organisé conjointement cette réunion-débat à la faveur de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP.

Cette réunion a été l'occasion d'échanger des avis et de comparer les expériences des uns et des autres sur les liens entre catastrophes, développement et réduction des risques, ainsi que de prendre connaissance de la Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours en cas de catastrophe et la campagne mondiale, dite "Pour des villes résilientes". Elle a été suivie par 74 parlementaires issus de 23 délégations.

Les présentations et le débat qui a suivi ont été riches et variés. Il y a été question des notions attachées à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable, des expériences de différents pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique centrale, ainsi que des bonnes pratiques suivies dans ces régions.

Selon les estimations de la SIPC, sur les 12 dernières années, les catastrophes avaient fait 1 300 milliards de dollars E.-U. de dégâts, 2,7 milliards de personnes déplacées et 1,1 million de morts. Il ressortait clairement du Bilan mondial 2011 sur la réduction des risques de catastrophe que le risque de pertes économiques continuait à augmenter dans toutes les régions et menaçait sérieusement les pays à faible revenu.

Les changements climatiques, l'urbanisation rapide et la pression démographique, qui s'ajoutaient aux pratiques non durables du passé, accentuaient les faiblesses et les risques de catastrophe. Le Bilan mondial 2011 établissait clairement que les pertes causées par les catastrophes météorologiques dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) augmentaient désormais plus vite que les richesses n'étaient créées. Il était évident que l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les politiques et programmes de développement était essentielle pour parvenir à un développement durable. La résistance face aux risques de catastrophe, qui est l'un des piliers du développement durable, était donc impérative pour protéger les investissements et préserver les progrès socio-économiques, de même que pour faciliter l'accélération de la croissance et du développement.

Les parlementaires avaient un rôle moteur à jouer en matière de prévention des risques de catastrophe, ce qui supposait de s'investir dans ce domaine et de veiller au développement durable, à la paix et à la sécurité. De même, il convenait que les gouvernements fassent le bilan des pertes sans précédent engendrées par les catastrophes, puis procèdent à une analyse coûts-avantages des investissements dans la prévention des risques. Les moyens étant limités alors que les besoins et exigences sont illimités, il importait que les gouvernements fassent des investissements judicieux, qui puissent avoir un effet optimal et durable.

Enfin, il fallait promouvoir une culture de la prévention à tous les échelons. Pour l'heure, il fallait faire preuve d'anticipation et mettre l'accent sur la préparation avant que les

dangers ne se concrétisent, plutôt que sur les mesures de secours et de relèvement une fois que les risques s'étaient mués en catastrophes et, ce, d'autant plus que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoyait des phénomènes de plus en plus extrêmes et de plus en plus fréquents.

2.0 Messages clés des experts invités

Les experts invités ont parlé de l'augmentation attestée du nombre et de l'intensité des catastrophes (séismes, inondations, tsunamis, cyclones et sécheresses). Ces catastrophes faisaient des milliers de morts et contribuaient à fragiliser encore les populations sinistrées.

On qualifiait parfois de cercle vicieux les problèmes de développement qui accroissaient la vulnérabilité aux phénomènes naturels, contribuaient à la multiplication des catastrophes et à l'augmentation des pertes, qui pouvaient balayer les progrès socio-économiques en quelques heures ou en quelques secondes. En outre, il fallait ensuite utiliser les fonds prévus pour le développement socio-économique pour remédier à ces catastrophes. En fait, le problème venait souvent d'erreurs de planification, d'une inaptitude à transformer les politiques générales en plans d'action nationaux et du fait que l'on n'avait pas mesuré l'importance de prévenir les catastrophes, tandis que l'intégration de l'évaluation et de la gestion des risques dans tous les plans et programmes socio-économiques permettait de protéger ces acquis.

Au Bangladesh, les catastrophes avaient coûté 5,9 milliards de dollars E.-U., soit près de 3 pour cent du PIB, en neuf ans (entre 1991 et 2000) et fait plus d'un demi-million de morts. Mais dernièrement, la mise en place de systèmes d'alerte précoce et la construction d'abris anti-typhons dans le cadre d'un Programme global de gestion des catastrophes avaient permis de sauver beaucoup de vies puisque le nombre de morts et de déplacés avait diminué de 99 pour cent. C'était à présent sur les moyens d'existence qu'il fallait mettre l'accent de façon non seulement que les gens ne meurent plus, mais aussi qu'ils puissent vivre dans des conditions décentes.

Le Japon avait subi nombre de catastrophes depuis les années 1960, en particulier le tremblement de terre de Kobe en 1995 et le dramatique tremblement de terre suivi du tsunami en 2011. Ce pays avait amélioré sa législation et ses politiques générales, renforçant ses systèmes de réduction des risques et de réaction en s'appuyant sur les enseignements tirés de chaque catastrophe. Ces mesures doublées d'investissements considérables dans la réponse aux catastrophes et la réduction des risques avaient permis au Japon de limiter les dégâts causés par les catastrophes. Il était particulièrement important de faire connaître les principes de réduction des risques de catastrophe et, de même, de les mettre en œuvre.

En Afrique de l'Est, en 2009, 20 millions de personnes avaient été gravement touchées par la sécheresse. Deux ans plus tard, 10 millions de personnes souffraient de la pire sécheresse que l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique aient connue depuis plus de soixante ans. Les catastrophes n'étaient pas inéluctables, mais dépendaient au contraire de la planification du développement et des priorités des gouvernements, des parlements et des autres acteurs concernés.

Au Panama, l'absence persistante de mesures de maîtrise de la croissance exposait fortement le pays aux risques de catastrophes naturelles. Pour être moins vulnérable, le pays avait fait de grandes avancées dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Le Panama a actualisé les directives, normes et politiques institutionnelles, il a intégré la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement et encourage les

sociétés privées et les institutions publiques à réduire les risques et à utiliser les ressources naturelles de manière rationnelle.

Pour ce qui les concerne, les parlementaires pouvaient renforcer leurs connaissances sur les questions en rapport avec la réduction des risques de catastrophe. Il importait en particulier de rapprocher les principes théoriques et l'élaboration des politiques en renforçant les relations entre scientifiques et politiques. La sécheresse en Afrique de l'Est était un bon exemple, car les spécialistes l'avaient annoncée, mais les parlementaires et autres acteurs concernés n'avaient pour ainsi dire rien fait jusqu'à ce qu'elle se concrétise.

De même, la préparation législative était essentielle face aux catastrophes, pour des secours efficaces. Il s'agissait notamment de lever les obstacles d'ordre réglementaire et de trouver un juste milieu entre les problèmes juridiques et la réalité aux points d'accès (frontières et ports). Face à de telles difficultés, il était important d'explorer ensemble la possibilité d'un traité général sur les catastrophes.

3.0 Débat plénier

Les parlementaires sont convenus que l'éducation et la sensibilisation était essentielle pour créer une culture de la prévention. Ils ont en outre estimé qu'il était important de renforcer les capacités des parlements. L'accent a été mis, par ailleurs, sur la nécessité d'inverser le ratio entre la création marginale de richesses et les pertes résultant des catastrophes.

Les parlementaires ont souligné la nécessité de partager les informations et les bonnes pratiques pour pouvoir légiférer. La loi philippine sur la réduction des risques de catastrophe a été jugée "progressiste" et perçue comme un "modèle" de nature à encourager le reste du monde à légiférer. L'Assemblée législative est-africaine était censée adopter un texte similaire avant la fin de l'année.

Le Parlement recevait un mandat législatif, de contrôle et de représentation. Il était important que les législateurs inversent la tendance qui était à un accroissement des risques et des conséquences des catastrophes, en exerçant les rôles et responsabilités qu'ils tenaient des citoyens qu'ils représentaient.

4.0 Recommandations et mesures à prendre

Les parlements et les assemblées régionales facilitaient les liens entre réduction des risques et adaptation aux changements climatiques par une législation appropriée et une convergence des stratégies dans les plans d'action régionaux et nationaux. L'adoption de la législation correspondante devait être une priorité pour les parlements. A cet égard, la Loi philippine et la *Loi-type relative aux opérations internationales de secours en cas de catastrophe* faisaient référence.

Les parlementaires se sont félicités de ce que l'UIP s'intéressait à ce sujet et lui ont demandé de l'inscrire parmi ses priorités, notamment dans le cadre de ses relations stratégiques croissantes avec l'ONU.

Les cinq recommandations ci-après ont été faites pour aider les parlementaires à jouer le rôle qui leur incombe pour promouvoir la réduction des risques et la résistance en cas de catastrophe, pour un développement durable à tous les échelons :

1. participer activement au processus de consultations en vue de la *Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)*, touchant également au *cadre de développement pour l'après-2015* et au *cadre pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015*;
2. engager les gouvernements à adopter des approches cohérentes en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, conformément au *Cadre d'action de Hyogo (2005-2015)*, qui est la référence;
3. plaider en faveur d'une meilleure utilisation des instruments de réduction des risques, qui doit devenir un élément central de l'adaptation aux changements climatiques, de l'action en faveur des *OMD* et du développement durable;
4. mettre l'accent sur la réduction des risques de catastrophe, qui doit être au cœur de toutes les politiques et de tous les programmes de développement;
5. soutenir la *Campagne mondiale de réduction des risques "Pour des villes résilientes"*, en s'informant davantage sur la réduction des risques, en intégrant les mesures correspondantes dans la planification du développement et en investissant prudemment dans l'urbanisme participatif et les infrastructures essentielles.

Liste des experts invités

1. Modérateur : M. Alex Byarugaba, Président de la Commission des affaires étrangères et du Forum de réduction des risques de catastrophe de l'Ouganda
2. M. Abdirahin Abdi, Président de l'Assemblée législative est-africaine
3. M. Saber Chowdhury, membre du Parlement du Bangladesh et Président de la Première Commission permanente de l'UIP, paix et sécurité internationale
4. M. Yoshitaka Murata, membre de la Chambre des représentants du Japon et ancien Ministre d'Etat à la gestion des catastrophes
5. M. Rony Arauz, Vice-Président de l'Assemblée nationale du Panama
6. Mme Feng Min Kan, Conseillère spéciale du Sous-Secrétaire général de l'ONU à la réduction des risques de catastrophe
7. Mme Sanne Boswijk, Déléguée du Droit relatif aux catastrophes pour l'Afrique, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
8. Rapporteur : M. Bobi Odiko, Haut responsable des relations publiques, Assemblée législative est-africaine

Atelier sur Le contrôle parlementaire des emprunts gouvernementaux extérieurs et dispositifs apparentés

Résumé des principaux points débattus

Mercredi 4 avril 2012

Organisé en marge de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP, cet atelier a été suivi par quelque 70 personnes. Les parlementaires présents ont ainsi pu débattre de questions touchant au contrôle des prêts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), ainsi que des dispositifs apparentés.

Ces débats ont fait suite à la présentation d'une **enquête mondiale** réalisée par l'UIP, la Banque mondiale et le FMI, la première en son genre, sur l'étendue des pouvoirs conférés aux parlements en matière de ratification des prêts et sur les pratiques réelles d'approbation des emprunts. Il ressortait de cette enquête que les parlements étaient globalement peu associés à l'approbation des emprunts, quoique nettement plus lorsqu'il existait un cadre juridique en la matière.

Grâce à plusieurs **tables rondes** organisées en parallèle, les parlementaires ont pu débattre en petits groupes sur les questions soulevées par cette enquête. Les éléments qui en sont ressortis sont les suivants :

- Il est nécessaire que le Parlement participe à l'approbation des emprunts pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins propres au pays, et que l'investissement vise un objectif approprié.
- Les textes conférant au Parlement le pouvoir de ratifier les emprunts contribuent manifestement à renforcer sa fonction de contrôle. Il convient d'instituer ce pouvoir là où il fait défaut, si possible avec un mandat énoncé directement dans la Constitution.
- Il faut associer les parlements aux discussions relatives à l'objet des emprunts et à toutes les conditions s'y rattachant *avant* le début des négociations officielles. De surcroît, les consultations formelles entrent dans la mémoire institutionnelle et sont donc préférables aux modalités informelles. Toutefois, le plus important au final est que les échanges avec le Parlement soient transparents, que le Gouvernement ne s'y immisce pas et que le Parlement ait accès à toutes les informations nécessaires. Il faudrait que le Parlement puisse poser des questions à des responsables de la Banque mondiale et du FMI quant aux objectifs et aux modalités des prêts négociés.
- S'il est admis par tous qu'il appartient à l'Exécutif de négocier les prêts, le contrôle parlementaire perd de sa force si le Parlement n'est pas habilité à demander des modifications. Il faut à tout le moins que tous les emprunts apparaissent dans les budgets annuels.
- Il importe que le Parlement dispose de suffisamment de temps pour examiner correctement les accords de prêts. Les examens prêt par prêt sont généralement préférables pour pouvoir analyser en détail les conditions d'emprunt et les buts recherchés. Cependant, il est non moins important que le Parlement ait une liste complète de tous les prêts contractés (généralement avec le budget), pour lui permettre d'avoir une vue d'ensemble et d'identifier le nombre des créanciers et l'ensemble des dettes du pays.

- L'examen des emprunts par toutes les commissions compétentes (selon leur objet) doit devenir la norme. Si les délais ne le permettent pas, il convient que la commission principale (généralement la Commission des finances) pilote l'examen du prêt et convie les représentants des autres commissions à une séance spéciale.
- Il faut que les parlements soient plus présents dans le contrôle de l'exécution des prêts et l'évaluation des résultats des projets qu'ils permettent de financer. Il importe qu'ils puissent évaluer les prêts tant au moment de la négociation qu'à celui de l'exécution et qu'ils disposent pour ce faire du personnel compétent et puissent s'adresser à des experts extérieurs.
- Le Parlement ne doit pas se contenter d'enregistrer les décisions du Gouvernement, mais aussi tenir compte des exigences de l'opposition et examiner objectivement les conditions de chaque prêt. Les parlements pourraient envisager d'établir le principe d'un vote à la majorité qualifiée pour l'approbation des prêts, contrairement à ce qui se fait pour les lois ordinaires.

La dernière partie de l'atelier a pris la forme d'un débat sur le modèle des débats de Doha organisés par la Fondation du Qatar, où il a été question de savoir si les gouvernements avaient des moyens d'action suffisants vis-à-vis des institutions financières internationales pour la négociation des prêts et pour les dispositifs apparentés. Deux des participants – nommément Mme Sonia Escudero, sénatrice argentine, et M. Tõnis Kõiv, parlementaire estonien – ont exprimé des avis diamétralement opposés.

Pour Mme Escudero, les conditions imposées par la Banque mondiale et le FMI étaient trop strictes et ne tenaient pas compte des particularités des pays. Elles empiétaient sur le droit des gouvernements de fixer leurs propres lois. Mme Escudero a estimé que les pays en développement étaient généralement en position défavorable pour négocier avec des institutions guidées par les intérêts de leurs actionnaires les plus riches et que le rôle d'arbitrage confié à la Banque mondiale dans les conflits opposant les investisseurs et les gouvernements des pays bénéficiaires constituait une violation de l'autorité souveraine. Pour M. Kõiv, à l'inverse, les institutions financières servaient trop souvent et trop commodément de boucs émissaires pour excuser une mauvaise gestion de l'économie par les pouvoirs publics. Selon lui, il appartenait aux gouvernements de mettre de l'ordre chez eux et de négocier une aide extérieure (lorsque cela était absolument indispensable) à des conditions justes. Les institutions financières excellaient dans ce qu'elles faisaient et leurs conseils aux gouvernements relevaient de bonnes intentions. L'atelier s'est achevé sur un vote à main levée qui a donné raison, à une écrasante majorité, aux arguments de Mme Escudero.

SEANCE
DU JEUDI 5 AVRIL
APRES-MIDI

La dernière réunion de la 126^{ème} Assemblée est ouverte à 16 h.15, sous la conduite de la Présidente de l'Assemblée, Mme Rebecca Kadaga.

La PRESIDENTE informe l'Assemblée que le Conseil a entendu des rapports sur deux réunions-débat, à savoir l'une sur la malnutrition des jeunes enfants et l'autre sur le droit et la lutte contre le sida. Elle invite M. S.H. Chowdhury à rendre compte de la réunion-débat tenue le 3 avril sur les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh) dit que cette réunion a été organisée conjointement par l'UIP et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), de l'ONU. Y ont participé 74 parlementaires de 23 délégations. Il a été question des liens entre changements climatiques, réduction des risques de catastrophe et développement durable. Le rapporteur indique à l'Assemblée que, sur les 12 dernières années, les catastrophes ont coûté 1 300 milliards de dollars E.-U., ont eu une incidence sur 2,7 milliards de personnes et fait 1,1 million de morts. Il aborde ensuite la question du rapport coût-avantage et explique qu'un dollar investi aujourd'hui permettrait probablement d'économiser cinq dollars E.-U. par la suite. Expliquant que les participants à la réunion ont été informés des bonnes pratiques suivies au Bangladesh, au Japon, au Panama et en Afrique de l'Est, il se félicite que les gouvernements essayent d'anticiper les risques et d'en assurer une gestion efficace, au lieu de se contenter de réagir a posteriori. Il s'agit là d'une question véritablement transversale qui doit intéresser les trois Commissions permanentes de l'UIP. En guise de conclusion, l'orateur exprime l'espoir que la réduction des risques de catastrophe et le développement durable soient des thèmes sur lesquels l'UIP puisse travailler avec l'ONU.

La PRESIDENTE remercie M. Chowdhury de son rapport et voit là pour les parlements une invitation à agir.

Elle dit que, durant l'Assemblée, trois visites ont été organisées avec l'UNICEF dans des centres de nutrition. Elle remercie l'UNICEF de son soutien non démenti, puis invite la rapporteuse d'une de ces visites, Mme M. André (France), à donner un rapide aperçu de ces visites.

Mme M. ANDRÉ (France) rapporte à l'Assemblée qu'elle-même et un certain nombre de délégués ont participé à une visite organisée à l'intention des délégués, dans un hôpital des environs. Elle remercie la Directrice de cet établissement de les avoir accueillis, ce qui leur a permis d'avoir un échange de vues utile. Elle fait l'éloge des locaux, ainsi que des pédiatres et du personnel en général.

Un enregistrement vidéo de la visite est diffusé.

La PRESIDENTE dit que ce film appelle de manière très convaincante à agir.

Elle indique par ailleurs que les délégués sont saisis d'une déclaration de la Présidente de l'Assemblée au sujet de la crise au Mali. Elle prie les délégués de prendre connaissance de ce texte qui exprime les préoccupations de l'UIP quant au coup d'Etat perpétré au Mali le

27 mars 2012 et qui appelle à soutenir les négociations en cours entre les chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine, et la junte militaire malienne.

La Déclaration de la Présidente est adoptée à l'unanimité.

Point 8 de l'ordre du jour

Point d'urgence : Initiative de l'Union interparlementaire pour faire cesser sans délai l'effusion de sang et les violations des droits de l'homme en Syrie, pour assurer l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et contribuer à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes adoptées par la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts de paix

M. E. EL-ERIAN (Egypte) dit que le Parlement ougandais a remarquablement accueilli la 126^{ème} Assemblée et félicite le Secrétaire général de l'UIP et le personnel du Secrétariat pour cette réussite. S'agissant du point d'urgence, le comité de rédaction se composait de délégués du Canada, des Emirats arabes unis, de la France, de l'Inde et du Royaume-Uni. M. N. Evans (Royaume-Uni) en a conduit les délibérations. Après de longs débats, le projet de résolution a été validé et reflète à présent correctement les préoccupations de la communauté internationale sur les événements qui ont cours en Syrie. Ce texte appelle à respecter les droits de l'homme et le droit international tout en reconnaissant le principe de souveraineté. Tous les parlementaires se sont unis pour appeler à la cessation du conflit en Syrie. Ils sont convenus qu'il ne devait pas y avoir d'intervention étrangère. Le projet de résolution appelle en outre l'UIP à dépêcher une mission d'enquête en Syrie et invite les deux parties à engager des pourparlers.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud) dit que sa délégation souscrit globalement à ce projet de résolution, mais qu'elle a des réserves en ce qui concerne l'appel à maintenir les sanctions diplomatiques et économiques contre la Syrie. Ces sanctions seront préjudiciables aux citoyens syriens ordinaires et il ne faut donc pas les entériner.

M. S. HADDAD (République arabe syrienne) dit que la justice naturelle exige que l'accusé soit présent lorsque des faits lui sont reprochés. Cette résolution est totalement unilatérale et ne tient pas compte du fait que ce sont des groupes terroristes qui ont ouvert les hostilités en Syrie. Elle critique le Gouvernement syrien, mais fait abstraction du fait qu'il agit pour défendre son peuple. Il eût été plus logique qu'un tel texte fasse suite à une mission d'enquête de l'UIP en Syrie. L'UIP est la bienvenue et peut envoyer une délégation en Syrie quand elle le souhaite. Toutes les sanctions proposées feront un tort considérable au peuple syrien. La situation ne pourra être réglée de manière pacifique que par le dialogue et non par des menaces de gouvernements étrangers.

M. E. TUMA (Chili) dit qu'il ne faut ménager aucun effort pour parvenir à une solution diplomatique à la situation en Syrie. Si la résolution aborde certaines questions particulièrement importantes, le conflit ne pourra être réglé que par le peuple syrien et aucune intervention étrangère ne doit être tolérée. Néanmoins, tel qu'il est rédigé, le texte appelle à l'adoption de sanctions diplomatiques et économiques à l'encontre de la Syrie, ce à quoi sa délégation est opposée.

M. R.D. VIVAS (Venezuela) estime que la résolution ne rend pas pleinement compte des souffrances qu'endure le peuple syrien. Le Venezuela ne peut pas soutenir un blocus économique contre la Syrie, qui ne ferait qu'accroître ses souffrances.

M. A. ABBASI (République islamique d'Iran) dit que cette résolution n'est ni équilibrée, ni juste. L'appel à adopter des sanctions économiques à l'encontre de la Syrie est inacceptable. Cela porterait préjudice aux citoyens ordinaires de ce pays.

Mme NGUYEN THI KIM NGAN (Viet Nam) dit qu'elle souscrit à l'esprit de la résolution, mais ne peut soutenir des sanctions économiques.

M. R. PEZ FERRO (Cuba) dit que cette résolution n'est pas équitable et incrimine uniquement le Gouvernement syrien en se gardant de porter le même jugement contre les terroristes syriens. Il faut selon lui rechercher une solution pacifique au conflit. Cuba a subi cinquante ans de sanctions économiques et sait mieux que quiconque ce que cela fait endurer aux citoyens et, en particulier, aux enfants.

M. K.H. KIM (République populaire démocratique de Corée) dit que son pays ne peut soutenir ce texte. C'est au peuple syrien qu'il appartient de résoudre ses problèmes sans ingérence de la communauté internationale. L'appel à imposer des sanctions n'est pas juste pour les citoyens ordinaires de ce pays.

Le projet de résolution est adopté par consensus avec mention des réserves exprimées.

Point 4 de l'ordre du jour

Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud) est honoré de présenter la résolution en qualité de rapporteur du comité de rédaction. Le comité de rédaction se composait de représentants de pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Chili, Egypte et Ouganda. Il a étudié 94 propositions d'amendements dans le cadre de l'examen du projet de résolution et a néanmoins réussi à conserver un texte simple et concis.

La résolution est fouillée et donne matière à agir. Entre autres choses, elle invite l'UIP à se tenir prête à aider les pays qui en feraient la demande à améliorer leur gouvernance, et en particulier à concevoir et à mettre en œuvre des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités au profit des parlements nouvellement élus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'Assemblée est invitée à adopter ce texte.

Mme G. REQUENA (Venezuela) dit que, si le comité de rédaction a fait un effort louable, le Venezuela s'oppose néanmoins à cette résolution car elle autorise l'ingérence de pays étrangers dans les affaires intérieures d'un pays. Il faut au contraire déplorer l'ingérence impérialiste dans les affaires de quelque pays que ce soit. Il convient de défendre en tout temps le droit de tous les peuples à l'autodétermination.

La PRESIDENTE remercie la déléguée du Venezuela de ses observations et prend acte de la réserve, mais indique que la résolution a néanmoins été adoptée par consensus.

Point 5 de l'ordre du jour

**Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir :
qui fixe les agendas internationaux ?**

*(Commission permanente du développement durable,
du financement et du commerce)*

Mme S. ZUBIN IRANI (Inde), *rapporteuse du comité de rédaction*, présente le projet de résolution de la deuxième Commission permanente. Elle remercie les deux co-rapporteurs de la Commission, Lord Judd (Royaume-Uni) et M. O. Benabdallah (Maroc), du travail qu'ils ont fourni. Le lundi précédant, 46 orateurs se sont exprimés durant le débat de la Commission. Un comité de rédaction a ensuite été constitué autour des délégations de 12 pays, avec M. D. Adams (Australie), pour président. Le comité de rédaction a examiné 93 amendements et fait son possible pour en intégrer le plus grand nombre possible. Il n'a pas eu à recourir à la mise aux voix pour se prononcer. La Commission permanente a adopté la résolution sans modification.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour

**L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils
jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?**

(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

Mme P. TURIAHIKAYO (Ouganda) est honorée de présenter le projet de résolution de la troisième Commission permanente. Elle remercie celles et ceux qui ont travaillé tout au long de l'année sur ce texte. Le comité de rédaction était présidé par le délégué du Royaume-Uni et comprenait des délégués de plusieurs pays. Il a traité les amendements proposés par consensus, sans recours au vote. La rapporteuse explique que le comité a évité la question polémique de l'avortement, s'en remettant en l'espèce à la ligne directrice de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) qui avait estimé qu'il s'agissait là d'une question du ressort des autorités nationales. La résolution ne dit donc pas comment les parlements nationaux doivent agir en la matière. Elle appelle par contre les parlements à agir dans différents domaines, tels que le personnel de santé, le financement des soins et l'accès à l'information. L'UIP est invitée à prendre différentes mesures pour la mise en œuvre de ce texte. La troisième Commission permanente a adopté ce texte par acclamation, sans réserve. Il offre aux parlements un moyen de transformer la vie des femmes et des enfants dans le monde entier. Aussi la rapporteuse invite-t-elle l'Assemblée à l'adopter.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Mme J. KATAAHA MUSEVENI (Ouganda) dit que certains passages de la résolution relative à la Syrie sont prématurés et auraient dû être évités tant que l'ONU n'a pas achevé sa mission dans ce pays. L'Ouganda émet donc des réserves au sujet de ce texte.

La PRESIDENTE prend acte des réserves exprimées par la délégation de l'Ouganda.

Point 7 de l'ordre du jour**Approbation des thèmes d'étude pour la 128^{ème} Assemblée
et désignation des rapporteurs**

La PRESIDENTE dit que les trois Commissions permanentes se sont réunies et ont approuvé les thèmes d'étude et les candidatures des rapporteurs pour la 128^{ème} Assemblée, qui se tiendra à Quito (Equateur). Elle note que le Groupe des Douze Plus a engagé des discussions quant au choix du co-rapporteur de la première Commission permanente et fera part de sa décision avant l'Assemblée suivante, qui se tiendra à Québec.

Les thèmes d'étude proposés pour la 128^{ème} Assemblée et la liste des rapporteurs correspondants sont approuvés.

Clôture de l'Assemblée

La PRESIDENTE annonce que l'Assemblée a achevé ses travaux officiels.

M. R. DEL PICCHIA (France) remercie, au nom du Groupe des Douze Plus, la Présidente et les membres du Parlement ougandais, ainsi que l'ensemble de leur équipe de l'hospitalité dont ils ont si bien su faire preuve. Il se félicite du point d'urgence adopté au sujet de la Syrie, ainsi que des résolutions des Commissions permanentes et des valeurs qui y sont défendues. Il insiste sur l'importance de protéger les droits de chacun, y compris en ce qui concerne les choix de vie et notamment l'orientation sexuelle. Il remercie également le Secrétariat de l'UIP, en souhaitant toutefois que l'Organisation reflète plus fidèlement la structure et le fonctionnement de ses Parlements membres. A ce titre, il se félicite de la décision de consacrer à l'avenir une demi-journée à des discussions sur le fonctionnement de l'UIP. L'UIP est le Parlement des parlements et se doit donc de fonctionner comme un Parlement.

M. A. ENSOUR (Jordanie) remercie, au nom du Groupe arabe, le Président, le Gouvernement, le Parlement et les citoyens ougandais de leur accueil et de leur hospitalité. Il pense que l'Assemblée s'est penchée sur des questions importantes pour l'humanité. Ses résolutions montrent clairement que les parlements jouent un rôle de plus en plus important partout, ce qui signifie que l'UIP devient l'une des organisations les plus importantes du monde. A mesure que les démocraties s'enracinent et se renforcent, leurs parlements se consolident. Réciproquement, à mesure qu'ils se renforcent, les parlements consolident les démocraties auxquelles ils appartiennent. L'intervenant remercie le Président de l'UIP, la Présidente de l'Assemblée et le Secrétaire général de l'UIP, ainsi que le personnel du Secrétariat, les interprètes, l'encadrement et le personnel du Parlement ougandais. Ses remerciements s'adressent aussi au Secrétariat du Groupe arabe.

M. J.M. CORZO ROMÁN (Colombie) remercie, au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette Assemblée. Il rappelle que les parlementaires ont le devoir de renforcer la démocratie et de faire en sorte que les citoyens puissent leur demander des comptes. Il se réjouit que les deux prochaines sessions de l'Assemblée se tiennent sur le continent américain, à Québec et à Quito. La 126^{ème} Assemblée a été une expérience enrichissante. Des questions importantes y ont été soulevées et débattues. L'intervenant termine en saluant le travail des Commissions et de leur personnel.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud) exprime sa gratitude, au nom du Groupe africain, au Parlement, au Gouvernement et aux citoyens ougandais pour leur amitié et leur hospitalité. L'Ouganda est bel et bien la perle de l'Afrique. L'intervenant fait l'éloge des danses et des chants qui ont été interprétés à la Cérémonie inaugurale et à la soirée culturelle, et remercie tous celles et ceux qui ont contribué à la tenue de l'Assemblée. En tant qu'Africain, il est fier que l'Ouganda ait accueilli une Assemblée de cette qualité. C'est seulement la onzième fois qu'un pays d'Afrique accueille une Assemblée de l'UIP et la première fois pour un pays d'Afrique de l'Est. L'intervenant adresse ses félicitations à l'Ouganda qui fête les cinquante ans de son indépendance.

En ces temps de crise économique et financière, et au vu des défis pour la paix et la démocratie, il attend des parlementaires qu'ils apportent des solutions et se fassent les porte-parole de ceux que l'on n'entend pas. Il engage les délégués à ne pas trahir les citoyens de leur pays.

Il gardera en mémoire la place panafricaine de la liberté, où il s'est rendu avec sa délégation et où une gerbe a été déposée à la mémoire des héros africains qui ont péri dans la lutte pour la liberté et la justice.

M. H. FALLAHAT PISHEH (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, rapporte que celui-ci a tenu des réunions particulièrement fructueuses dernièrement. Non seulement le Groupe a pu réfléchir à ses travaux passés, mais il a aussi pu planifier le travail à venir et étudier les tenants et aboutissants des projets de résolution que l'Assemblée vient d'examiner. Le Groupe Asie-Pacifique a également examiné le point d'urgence et se félicite que son avis sur ce sujet ait été dûment pris en compte. Les postes vacants au sein du Groupe ont été pourvus. L'intervenant attend avec intérêt la prochaine Assemblée et ne doute pas que des progrès semblables y seront accomplis. La priorité du Groupe Asie-Pacifique pour cette session sera l'examen de la liberté d'expression. L'ingérence étrangère injustifiée constitue elle aussi un sujet important qui sera abordé sous peu à une réunion dans son pays. L'intervenant adresse ses remerciements à ses hôtes ougandais pour cette Assemblée des plus réussies.

La PRESIDENTE remercie le délégué de la République islamique d'Iran. L'Ouganda avait envisagé pour la première fois d'accueillir une Assemblée de l'UIP en 2006. C'est dès lors qu'a commencé le travail de planification et elle est heureuse que ce travail et les préparatifs qui ont suivi aient porté leurs fruits et aient été si chaleureusement salués par les participants. La 126^{ème} Assemblée est la plus grande conférence internationale que l'Ouganda ait jamais accueillie et la Présidente invite les délégués, s'ils doivent vraiment partir, à revenir sans tarder.

Le PRESIDENT DE L'UIP remercie sincèrement ses hôtes ougandais de l'accueil et de l'hospitalité qu'ils ont réservés à l'UIP. Il tient à souligner la qualité de l'organisation, des locaux et des activités culturelles qui ont contribué à rendre cette Assemblée à la fois utile et agréable. Le Président, le Parlement, le Gouvernement et les citoyens ougandais n'ont pas ménagé leurs efforts pour que les délégués se sentent bien. Enfin, le Président de l'UIP félicite l'Ouganda qui célèbre les cinquante ans de son indépendance.

La PRESIDENTE note que l'UIP compte désormais trois Membres de plus. Elle adresse ses remerciements au Secrétariat de l'UIP, aux interprètes et à l'ensemble du personnel qui a œuvré au bon déroulement de l'Assemblée.

L'Assemblée est close à 17 h.40.

**PROMOTION ET PRATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE COMME MOYEN DE FAVORISER
LA PAIX ET LA SECURITE : TIRER DES ENSEIGNEMENTS DES EVENEMENTS
RECENTS AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD**

***Résolution adoptée par consensus* par la 126^{ème} Assemblée de l'UIP
(Kampala, 5 avril 2012)***

La 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

considérant qu'il existe une corrélation indéniable entre la bonne gouvernance souveraine et le degré de paix et de sécurité dans la société et dans le monde,

réaffirmant les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, qui sont les fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste, et *redisant* sa volonté de les faire strictement respecter (paragraphe 2, Document final du Sommet mondial de 2005, A/RES/60/1),

souscrivant à tous les efforts destinés à défendre l'égalité souveraine et le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats, à empêcher, dans les relations internationales le recours à la menace ou à la force en violation des buts et principes des Nations Unies, et à promouvoir le règlement des différends par des moyens pacifiques et conformes aux principes de la justice et du droit international, le droit de disposer d'eux-mêmes des peuples encore sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de l'égalité des droits de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, la coopération internationale en vue du règlement des problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire, et l'exécution de bonne foi des obligations assumées aux termes de la Charte (paragraphe 5, Document final du Sommet mondial de 2005, A/RES/60/1),

sachant que la bonne gouvernance est la manière de gouverner qui vise la réalisation d'un développement économique, social et institutionnel durable, en favorisant un juste équilibre entre l'Etat, la société civile et le marché, et qu'il n'y a d'autre moyen de l'exercer que de privilégier les intérêts du peuple,

consciente que le rôle des pouvoirs publics, qui consiste à créer un environnement permettant aux entrepreneurs d'exercer leurs activités et à définir la répartition des avantages ainsi que la nature des relations entre gouvernement et citoyens, est capital pour promouvoir et garantir la bonne gouvernance aux échelons national et international,

notant que la bonne gouvernance se caractérise par des institutions efficaces et comptables de leur action, autrement dit des règles politiques, judiciaires, administratives, économiques et entrepreneuriales qui favorisent le développement et l'état de droit, protègent les droits de l'homme et garantissent aux citoyens de pouvoir prendre part aux décisions ayant une incidence sur leur vie et de pouvoir être entendus,

* La délégation du Venezuela a exprimé son opposition à la résolution en raison de l'approche préconisée en matière de bonne gouvernance.

notant en outre que les soulèvements populaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord trouvent leur origine dans de multiples facteurs, parmi lesquels la concentration des richesses aux mains d'autocrates en place depuis des décennies, l'opacité de la redistribution de ces richesses, la corruption et, plus particulièrement, le refus de la jeunesse de laisser cette situation perdurer; et que l'envolée des prix des denrées alimentaires et les disettes ont également été des facteurs déterminants,

considérant que le hiatus entre les exigences de la société civile et les réponses des gouvernements, de même que l'absence de réforme des pouvoirs publics, peuvent avoir contribué aux soulèvements,

exprimant sa compassion pour les victimes des processus politiques engagés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et *affirmant* sa solidarité avec les familles de celles et ceux qui ont péri pour obtenir la liberté et la justice,

prenant note de l'influence indéniablement positive de l'instruction et de la familiarisation avec les principes associés à la bonne gouvernance,

rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981), qui disposent, notamment, que tout citoyen a le droit et la possibilité, sans distinction de race, de sexe ou de religion, de prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis et que la volonté des citoyens doit s'exprimer au moyen d'élections libres et régulières fondées sur le suffrage universel et égal, au scrutin secret, dans le plein exercice de la souveraineté du peuple, fondement de la légitimité et de la crédibilité du Gouvernement,

rappelant également la résolution intitulée *Mettre en place un cadre législatif propre à prévenir la violence électorale, à améliorer le suivi des élections et à assurer une transition politique sans heurt*, adoptée par la 124^{ème} Assemblée de l'UIP (Panama, 2011), qui invite les parlements "à engager, si besoin est, des réformes constitutionnelles et législatives reposant sur des obligations et engagements internationaux et tenant compte des réalités locales, en vue d'instituer un cadre juridique solide pour des élections libres et régulières prévoyant l'adoption de systèmes électoraux qui produisent des résultats représentatifs et inclusifs et assurent une passation du pouvoir sans heurt",

rappelant en outre que la résolution susmentionnée de l'UIP engage les parlements "à conduire ces réformes électorales à l'issue d'un débat général inclusif et ouvert visant à assurer la participation la plus large possible de toutes les parties prenantes du processus électoral - autorités, partis politiques, médias et organisations de la société civile",

notant que les événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont porteurs d'enseignements importants pour tous les pays en matière de démocratie et de liberté,

notant également que ces événements ont montré que partout les gens aspirent à des gouvernements démocratiques et légitimes s'appuyant sur la volonté des citoyens exprimée régulièrement au moyen d'élections libres et régulières,

notant de surcroît que, en tout état de cause, c'est aux citoyens qu'il appartient de définir leur avenir, en fonction des spécificités culturelles et historiques de leur nation,

réaffirmant que la démocratie est une valeur universelle, qui émane de la volonté librement exprimée des peuples de définir leur propre système politique, économique, social et culturel, et qui repose sur leur pleine participation à tous les aspects de leur existence, et que, quand bien même les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'en existe pas de modèle unique et que la démocratie n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région,

réaffirmant également qu'il faut respecter pleinement la souveraineté et le droit à l'autodétermination (paragraphe 135, Document final du Sommet mondial de 2005, A/RES/60/1),

sachant par ailleurs que les citoyens n'auront pas une image positive de la démocratie s'ils sont privés de moyens d'existence, et que démocratie et développement sont indissociables,

sachant que l'expérience d'autres régions et celle de l'année écoulée tendent à montrer que la démocratisation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord prendra un temps considérable, car il s'agit d'un processus souvent lent, imprévisible et complexe, qui entraîne une modification des rapports de force dans la société,

convaincue que l'avènement de la démocratie exige une modification en profondeur des constitutions, des systèmes électoraux, des lois et règlements régissant les partis politiques, des médias et du système judiciaire, la création d'un environnement favorable pour la société civile et, surtout, une évolution des mentalités, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la vie politique,

convaincue en outre que l'adhésion aux principes de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques garantira les libertés et l'état de droit, fera obstacle à la corruption, favorisera la tenue d'élections régulières, contribuera à l'édification de systèmes et institutions s'efforçant de dispenser des services optimaux à tous les secteurs de la société, et sera le meilleur garant de la stabilité politique,

1. *invite* tous les Etats et les parlements à méditer les enseignements majeurs des processus politiques engagés au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Europe, aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde quant au besoin de réformes démocratiques et à la nécessité que les gouvernements assurent un minimum d'emplois et de débouchés économiques à leurs citoyens, répondent à leurs attentes et leur garantissent l'égalité des chances;
2. *recommande* que l'on s'emploie durablement à réformer la vie politique là où le besoin s'en fait sentir, ce qui pourrait conduire à mettre en place des instances publiques indépendantes de surveillance, à modifier les constitutions, les systèmes électoraux, le système judiciaire, les lois, règlements et processus régissant les partis politiques, et le fonctionnement des médias, et à veiller à l'égalité des sexes et à la participation de la société civile;
3. *recommande aussi* qu'une attention particulière soit portée à la réforme du secteur de la sécurité, afin que la police, les services de renseignement et les forces armées agissent dans le respect de l'état de droit et des droits fondamentaux des citoyens et citoyennes, et soient comptables de leurs actes envers une autorité démocratiquement élue;

4. *souhaite*, en vue de bâtir des sociétés inclusives, que la justice transitionnelle et la nécessité de conjurer le passé soient suffisamment prises en compte dans le processus de transition, en particulier par la promotion de la vérité, le jugement des responsables, la réparation pour les victimes ainsi que la mise en place de garanties pour éviter une répétition des erreurs du passé;
5. *appelle* les Parlements membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à s'assurer de sa mise en œuvre complète et à veiller à ce que la liberté de pensée, d'expression et d'association ainsi que les autres droits civils et politiques soient garantis;
6. *appelle également* les parlements à veiller à instaurer des systèmes de gouvernance qui permettront d'améliorer les moyens de subsistance des citoyens, de manière à rétablir la confiance dans les institutions démocratiques et la démocratie;
7. *recommande* aux dirigeants au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et ailleurs dans le monde de veiller à mettre en œuvre des politiques qui contribuent à réduire les inégalités économiques et à régler les problèmes concrets comme la corruption, la pauvreté et le manque d'accès aux services de santé;
8. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à plaider pour davantage d'éducation civique, en mettant l'accent sur les principes fondamentaux de la gouvernance démocratique et en tenant compte de la diversité des histoires et des cultures;
9. *engage* la communauté internationale à se tenir prête à venir en aide aux pays qui en font la demande pour accompagner le processus de transition, tout en respectant les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, de manière à éviter toute influence indue sur la situation des Etats et les résultats de leurs élections;
10. *appelle* la communauté internationale à promouvoir une réforme globale de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir la paix, la sécurité et le développement dans le monde en s'appuyant sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi qu'une juste représentation des peuples;
11. *encourage* les Etats à respecter la Déclaration du Millénaire, qui appelle à promouvoir la paix, la sécurité et les droits de l'homme, à venir à bout de la faim et de la pauvreté, et à garantir le droit à l'éducation dans un contexte de croissance durable;
12. *invite* les partis politiques, les parlements nationaux et les gouvernements à mettre en œuvre des politiques et des mécanismes destinés à assurer la participation des femmes et des jeunes à la vie publique, politique et économique;
13. *appelle* tous les parlements à adopter des lois et à prendre des mesures renforçant la transparence, à mettre au point des outils reposant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour que les citoyens soient plus au fait des processus parlementaires, à s'acquitter efficacement de leur fonction de contrôle des autres branches de l'Etat et à se doter de mécanismes qui leur permettent de s'ouvrir sur la société civile et de lui rendre régulièrement des comptes;

14. *engage* l'UIP à soutenir le processus de démocratisation amorcé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en particulier en ce qui concerne la réforme de la Constitution et la rédaction de nouvelles lois électorales, ainsi que la mise en commun des bonnes pratiques en matière électorale, de sorte que les élections soient ouvertes, inclusives et propices à la mise en place de parlements représentatifs et performants;
15. *engage en outre* l'UIP à concevoir et à mettre en œuvre un programme d'assistance technique et de renforcement des capacités au profit des parlements nouvellement élus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord;
16. *exhorte* les pays donateurs, ainsi que les institutions financières internationales, à honorer leurs promesses d'aide aux pays du Printemps arabe afin de secourir leurs économies, d'éviter une nouvelle récession et de réduire les niveaux de chômage;
17. *appelle* les parlements des pays où des avoirs volés ont été transférés à exhorter leurs gouvernements et leurs banques à restituer ces avoirs;
18. *demande* la convocation, sous les auspices de l'UIP, d'une conférence parlementaire internationale sur le rôle des jeunes générations dans la vie politique contemporaine compte tenu des progrès de la technologie.

**REDISTRIBUER NON SEULEMENT LES RICHESSES MAIS AUSSI LE POUVOIR :
QUI FIXE LES AGENDAS INTERNATIONAUX ?**

***Résolution adoptée à l'unanimité par la 126^{ème} Assemblée de l'UIP
(Kampala, 5 avril 2012)***

La 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

convaincue que les structures de gouvernance des institutions internationales doivent être démocratisées pour que les voix représentatives de tous les peuples du monde soient entendues,

sachant qu'il est extrêmement urgent de remédier à divers problèmes aigus et croissants, qui transcendent les frontières nationales et sont autant de menaces pour l'avenir de l'humanité, parmi lesquels les changements climatiques, la pérennisation et la sécurisation des ressources naturelles, la crise alimentaire, les atteintes aux droits de l'homme, les ratés des systèmes financiers et des accords commerciaux internationaux, le terrorisme international et la criminalité organisée,

observant que les priorités des institutions et des forums multilatéraux existants sont trop souvent dominées par les intérêts de certains Etats puissants et de leur économie, et que les préoccupations de ces Etats négligent fréquemment les besoins des nations et des peuples les plus exposés aux conséquences des crises économiques, sociales, culturelles et politiques que les institutions multilatérales ont vocation à résoudre,

considérant que les grandes puissances sont responsables au premier chef des crises qui les préoccupent et qu'elles font rejaillir sur le monde entier,

rappelant qu'il ne peut y avoir de stabilité et de sécurité durables sans systèmes et institutions politiques représentatifs, transparents, devant rendre compte de leurs actes et efficaces, et que cela vaut à tous les échelons, tant communautaire et local que régional, national ou international,

préoccupée de ce que les femmes continuent à être nettement sous-représentées aux postes de pouvoir, non seulement dans les parlements et les gouvernements, mais aussi dans différentes institutions internationales telles que l'ONU et la Banque mondiale, et qu'il faut impérativement intégrer les questions de genre pour que les femmes puissent participer et contribuer efficacement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),

sachant que la participation des femmes dans toutes les sphères de décision et à tous les niveaux est une condition indispensable au succès des politiques et, par conséquent, que tous les membres constitutifs des institutions politiques mondiales doivent avoir leur mot à dire quant aux ordres du jour de ces institutions, lesquels devront refléter les différentes perspectives,

considérant qu'une réforme rapide s'impose, à tous les niveaux, pour faire en sorte que les décisions et la résolution des problèmes soient inclusives et démocratiques, et pour combattre l'exclusion et l'instabilité,

rappelant que la Charte des Nations Unies, dans son préambule et son article 1, fixe les objectifs suivants : "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, [...] développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, [...] réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion",

1. *exprime sa conviction* que les institutions internationales, notamment le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, doivent impérativement prendre des mesures immédiates pour que leurs structures et processus de gouvernance – y compris la définition des ordres du jour, les conditions de vote, les processus décisionnels, les minutes des délibérations et les méthodes de désignation des cadres dirigeants – soient transparents et véritablement démocratiques, et que tous les postes soient pourvus en fonction du mérite, en veillant à l'équilibre géographique, ethnique et entre les sexes;
2. *préconise* la création, à côté du G20, d'un conseil économique mondial pleinement représentatif et sans exclusive dont la mission serait de coordonner l'action de l'Organisation des Nations Unies et des Etats membres dans les domaines économiques et sociaux, et *note* que ce conseil économique mondial pourrait être issu d'une réforme de l'actuel Conseil économique et social de l'ONU;
3. *recommande fermement* que la désignation du Secrétaire général de l'ONU soit un processus ouvert et transparent visant à trouver la personne la plus compétente et la plus qualifiée pour exercer cette fonction;
4. *réclame* une réforme, dans un proche avenir, de la composition du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment en ce qui concerne les membres permanents, compte tenu des nouveaux équilibres des forces dans le monde et de manière à donner au Conseil de sécurité la crédibilité et l'efficacité qu'il doit avoir pour promouvoir la paix et la sécurité internationale au XXI^{ème} siècle, par opposition au lendemain de la Seconde Guerre mondiale;
5. *demande instamment* que toutes les nominations dans le système des Nations Unies soient faites dans la transparence, en fonction du mérite et dans le respect de l'équilibre géographique, ethnique et entre les sexes;
6. *demande* la tenue obligatoire de registres des groupes de pression et, le cas échéant et conformément à la loi, des observateurs et organismes accrédités auprès des instances nationales et internationales, pour plus de transparence quant à leurs activités et une meilleure information des citoyens à ce sujet;
7. *est convaincue* que, quelles que soient les préoccupations financières et économiques actuelles, le problème principal auquel l'humanité est confrontée – les changements climatiques – doit faire l'objet d'une action constante, efficace, transparente et équitable, engageant pleinement tous les secteurs de la société civile et respectant pleinement les principes de la Convention-cadre sur les

changements climatiques, en particulier ceux de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées;

8. *appelle* à donner la plus grande priorité politique au développement durable et se *félicite* de la proposition du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale, dans le contexte de la Conférence Rio+20, de créer un conseil mondial du développement durable;
9. *encourage vivement* le respect des impératifs d'équité et le renouvellement de l'engagement politique en faveur du développement durable sur la base des principes de Rio, qui doivent être des objectifs essentiels de Rio+20 et des éléments indispensables d'une gouvernance mondiale légitime;
10. *appelle* les parlementaires à défendre énergiquement ces priorités et à plaider pour que leur gouvernement s'attelle immédiatement à leur mise en œuvre;
11. *invite en outre* les parlementaires à plaider en faveur de mesures et d'incitations spéciales propres à faciliter l'inclusion de femmes de toute extraction sociale dans les processus décisionnels et l'établissement des ordres du jour aux échelons local, national, régional et international;
12. *invite aussi* les parlementaires à encourager les institutions internationales à revitaliser leur programme relatif aux femmes à l'échelon mondial et à prendre systématiquement en compte la dimension de genre dans leurs objectifs, leurs structures et leur action;
13. *invite par ailleurs* les parlementaires à expliquer à l'opinion publique en quoi ces priorités sont essentielles et pourquoi leur prise en compte ne saurait souffrir aucun retard;
14. *décide* que, chaque année, l'Union interparlementaire établira un bilan des progrès accomplis au niveau mondial en matière d'intégrité, de transparence, d'ouverture et de démocratie pleinement représentative à tous les niveaux de pouvoir.

**L'ACCES A LA SANTE, UN DROIT FONDAMENTAL :
QUEL ROLE LES PARLEMENTS PEUVENT-ILS JOUER POUR
GARANTIR LA SANTE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS ?**

***Résolution adoptée à l'unanimité par la 126^{ème} Assemblée de l'UIP
(Kampala, 5 avril 2012)***

La 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant la Déclaration du Millénaire (2000) des Nations Unies, qui fixe huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),

soulignant qu'une approche fondée sur les droits de l'homme est fondamentale pour la réalisation des OMD,

notant que l'Objectif 4 vise à réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans entre 1990 et 2015 et que l'Objectif 5 vise à réduire des trois-quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015,

s'inquiétant de ce que les moyens pour financer l'accès universel à la santé génésique continuent d'être insuffisants, ce qu'elle juge inacceptable, et *estimant* nécessaire que les pays donateurs et les pays en développement se montrent plus déterminés à réaliser les OMD et en particulier l'OMD 5,

appelant l'attention sur le fait que la santé de la mère et de l'enfant ne s'amélioreront pas sans progrès en matière de lutte contre la pauvreté et la faim (OMD 1), d'accès à l'éducation (OMD 2), d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes (OMD 3) et de lutte contre le VIH/sida et le paludisme (OMD 6),

rappelant que la communauté internationale s'est engagée à atteindre les OMD à l'horizon 2015,

préoccupée de ce que, en 2008, environ 358 000 femmes dans le monde sont mortes du fait de complications de la grossesse et de l'accouchement, dans 99 pour cent des cas dans des pays en développement,

également préoccupée par le fait que, en 2010, environ 7,6 millions d'enfants sont morts avant leur cinquième anniversaire, dont 41 pour cent avant l'âge d'un mois et que, dans le monde, plus de 170 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance,

constate avec une vive inquiétude que les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent intolérablement élevés dans le monde et de ce que nombre de pays ne sont pas en voie d'atteindre les OMD 4 et 5,

sachant que moins de la moitié des femmes enceintes en Afrique sub-saharienne et seulement la moitié des femmes enceintes en Asie du Sud sont accompagnées par des professionnels, notamment une sage-femme, durant le travail et l'accouchement, ce qui est l'un des principaux facteurs de mortalité maternelle et infantile, que les sages-femmes sont en sous-effectifs dans de nombreux pays en développement et qu'il y a un besoin urgent, en

particulier dans les pays ayant un taux élevé de mortalité maternelle, de favoriser le recrutement, la formation et l'accompagnement des sages-femmes,

sachant également que les problèmes d'accès à des services et à du matériel de qualité en matière de santé sexuelle et génésique, en particulier aux services de planification familiale, y compris aux contraceptifs, sont un facteur majeur de mortalité maternelle,

notant que les carences et le sous-financement des systèmes de santé, en particulier l'absence de personnel de santé et les difficultés d'accès aux services de soins, constituent un obstacle majeur à de meilleurs résultats de santé publique,

notant aussi qu'il serait possible de réduire la charge qui pèse sur les professionnels de santé dans de nombreux pays en développement, en améliorant la gouvernance du secteur de la santé, notamment par des mesures visant à étendre et à améliorer l'accès aux services d'accoucheurs qualifiés,

réaffirmant que l'accès universel à la santé génésique figure parmi les cibles de l'ODM 5b,

préoccupée de ce que le taux de contraception est peu élevé, *soucieuse* du besoin de planification familiale et *notant* le nombre inquiétant de grossesses non désirées dans beaucoup de pays où la mortalité maternelle est importante, en particulier chez les adolescentes, et le net recul depuis 2000 de l'aide internationale destinée à la planification familiale,

considérant que les grossesses non désirées concernent de manière disproportionnée les jeunes filles célibataires, qui sont aussi les plus exposées à la morbidité et la mortalité liées à la grossesse,

notant que les avortements dangereux sont responsables de 13 pour cent des cas de mortalité maternelle,

notant aussi que bien que, dans la plupart des pays en développement, la mortalité maternelle soit la première cause de décès chez les adolescentes, ce sont elles qui risquent le plus d'accoucher sans l'aide d'accoucheurs qualifiés,

notant en outre que les jeunes continuent à être touchés de manière disproportionnée par le VIH/sida, les 15-49 ans représentant 41 pour cent des cas de contamination, et que les jeunes femmes de 15 à 19 ans sont particulièrement exposées du fait des inégalités hommes-femmes, de la violence sexuelle, des mariages précoces, des relations intergénérationnelles et de leur accès plus limité à l'éducation,

consciente de l'importance d'offrir aux citoyens une information, une éducation et des prestations en adéquation avec leur âge et leurs besoins, durant l'enfance, l'adolescence et tout au long de la vie,

affirmant qu'il est crucial de dispenser aux jeunes une éducation sexuelle complète, rationnelle, adaptée à leur âge et soucieuse de l'égalité des sexes, de façon qu'ils puissent décider de leur sexualité en connaissance de cause et ainsi se prémunir contre les grossesses non désirées et se protéger des infections sexuellement transmissibles, telles que le VIH/sida,

sachant qu'il y a de réelles possibilités d'améliorer la santé des enfants et leur développement tout au long de la vie par une nutrition adéquate depuis le stade foetal jusqu'au deuxième anniversaire, pour leur permettre de prendre part, à terme, au développement du pays sur le long terme, en leur donnant la capacité d'assimiler ce qu'ils apprennent dans le système éducatif,

affirmant sa volonté de faire respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées,

considérant la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995),

rappelant la déclaration politique adoptée en juin 2011, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies s'engage à travailler à l'élimination de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant à l'horizon 2015 et à réduire considérablement le nombre de décès maternels liés au sida,

rappelant également la résolution 11/8 intitulée *Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme*, adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 17 juin 2009,

accueillant favorablement la résolution intitulée *Eliminer la mortalité et la morbidité maternelles grâce au renforcement du pouvoir d'action des femmes* adoptée par consensus à la 54^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies,

se félicitant de l'engagement pris par le G8 à son sommet du Canada, tenu en juin 2010, d'allouer 7,3 milliards de dollars E.-U. à la réalisation d'initiatives dans les pays moins avancés (PMA), de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale lancée par le Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes et des enfants, ainsi que de l'engagement pris au 15^{ème} Sommet des chefs d'Etat africains (Ouganda, 2010), de tenir les promesses faites au Sommet d'Abuja, consistant à allouer 15 pour cent du budget national à la santé,

tenant compte de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008) ainsi que du Partenariat de Busan pour une coopération efficace en matière de développement (2011),

considérant les résolutions antérieures de l'UIP, en particulier celles qui ont trait aux OMD, à la santé des femmes et des enfants, à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, ainsi que le document final de la Sixième Réunion des Présidentes de parlement tenue en 2010,

affirmant que le droit au meilleur état de santé physique et mental possible est un droit fondamental internationalement reconnu,

consciente que le "genre" est un facteur déterminant en matière de santé et que nombre de différences et inégalités entre l'état de santé des hommes et celui des femmes ont des origines sociales, économiques et culturelles,

soulignant que l'amélioration de la santé des femmes et des enfants n'est pas un simple objectif stratégique et que les Etats sont tenus de respecter, de promouvoir, de protéger et d'appliquer le droit des femmes, des enfants et des adolescents à la santé sur une base non discriminatoire,

résolue à réaliser les objectifs de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, et à donner suite aux recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, et *soulignant* combien l'action parlementaire est importante à cet égard,

encouragée par l'attention croissante que suscite la santé génésique, maternelle, néonatale et infantile de la part des parlements, aux échelons national, régional et international, et par l'augmentation des ressources qui y sont consacrées,

sachant toutefois que la réduction de la mortalité maternelle et infantile est inégale d'une région à l'autre et même à l'intérieur des pays, déséquilibres qui doivent être corrigés à titre d'urgence,

soulignant que, en matière de santé, il faut accorder une attention particulière aux besoins et aux droits des femmes, des nouveau-nés et des enfants appartenant à un ou plusieurs groupes défavorisés, à savoir notamment les femmes et les enfants des ménages les plus démunis, ceux des zones rurales ou reculées, les victimes du VIH/sida, les adolescentes, les femmes et les enfants autochtones, les femmes et enfants migrants, les femmes et enfants réfugiés ou déplacés, ainsi que celles et ceux se trouvant dans des situations humanitaires, de conflit ou d'après-conflit, les travailleuses du sexe, et les femmes et enfants handicapés, et *sachant* qu'il importe d'adopter des mesures visant à réduire les inégalités et de faire preuve de détermination pour assurer l'égalité d'accès et de résultat à ces groupes défavorisés,

soulignant que l'égalité d'accès à l'éducation, notamment à l'éducation sexuelle et génésique pour toutes les femmes, ainsi que tous les enfants et adolescents, est une mesure clé pour réduire les inégalités et améliorer les résultats en matière de santé, face aux maladies transmissibles et non transmissibles,

soulignant aussi que les efforts doivent être axés sur les jeunes, femmes et hommes, mariés ou pas, car ils ont besoin d'avoir accès à des informations et prestations de santé dans les domaines sexuel et génésique,

soulignant en outre, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et aux mesures clés pour la suite de sa mise en œuvre, l'importance de l'accès universel aux soins post-avortement et à l'avortement médicalisé, là où il est légal,

soulignant encore que la plupart des décès maternels et infantiles pourraient être évités grâce aux vaccins et que, dans beaucoup de cas, ils sont le résultat d'affections que l'on sait traiter et à moindre coût,

convaincue qu'il y a des raisons impérieuses de mettre la santé des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents au centre des stratégies de développement et qu'il s'agit là d'un besoin indiscutable,

soulignant qu'il est nécessaire que les parlementaires et les gouvernements s'attaquent aux problèmes de santé résultant du tabagisme et de la consommation des produits du tabac, qu'ils coordonnent leur action pour protéger les adultes et les enfants des effets du tabagisme passif, qu'ils dénoncent les activités des fabricants de tabac visant les marchés des pays en développement et des PMA, et que tous les pays adoptent la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac,

1. *engage* tous les parlementaires, hommes et femmes, et l'Union interparlementaire à faire tout ce qui est possible pour mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires à la réalisation des OMD à l'horizon 2015, et à mettre en place les politiques et prendre les engagements requis pour l'après 2015;
2. *encourage* les parlementaires à collaborer et à forger des partenariats avec les acteurs compétents pour atteindre les OMD touchant à la santé, en collaboration étroite avec les gouvernements, la société civile, les collectivités locales, les professionnels de santé, les universitaires et les instituts de recherche, les organisations multilatérales, les fonds et fondations mondiaux, les médias, ainsi que le secteur privé;
3. *recommande* que les parlements nationaux, les assemblées parlementaires régionales et l'UIP débattent régulièrement des progrès accomplis dans la réalisation des OMD 3, 4, 5 et 6 et de la Cible 1.C;
4. *engage* les parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait à prendre position en faveur de la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et des Protocoles facultatifs pertinents, ainsi que de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et de souscrire à la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants;
5. *demande instamment* aux parlementaires de suivre de près la mise en œuvre dans leur pays des instruments nationaux, régionaux et internationaux de droits de l'homme, de manière que toutes les obligations et recommandations touchant à la santé, notamment au titre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées soient appliquées et respectées à tous les échelons de l'administration publique, et *engage* les parlements à prendre part aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que du Comité des droits de l'enfant, et à rechercher le concours du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP;
6. *recommande* que les parlements exigent des informations annuelles sur les mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour mettre en œuvre des

instruments et programmes internationaux de droits de l'homme touchant à la santé et à l'égalité des sexes;

7. *encourage* les parlements à prévoir des évaluations de l'incidence de tous les nouveaux textes législatifs touchant à la santé sur l'égalité des sexes et *encourage en outre* l'UIP à faciliter les échanges entre ses Parlements Membres, de manière à renforcer les capacités dans ce domaine;
8. *invite* les parlements à s'assurer que les politiques et stratégies nationales de santé publique intègrent une perspective de genre et à ce que la formation du personnel de santé et la recherche médicale tiennent pleinement compte des différences existant entre hommes et femmes en matière de santé;
9. *demande instamment* aux parlements d'adopter des lois, ou de modifier les lois existantes, pour garantir l'égalité d'accès aux services de santé à toutes les femmes et tous les enfants, sans discrimination, et de prévoir la gratuité des prestations de santé essentielles pour toutes les femmes enceintes et tous les enfants;
10. *demande aussi instamment* aux parlements de créer des commissions spécialisées consacrées à la situation des femmes et des enfants, pour suivre la progression de la mise en œuvre et de la ratification des résolutions et déclarations portant sur les femmes et les enfants, et répondre aux problèmes de santé des femmes et des enfants de manière plus complète;
11. *demande en outre instamment* aux parlements d'adopter des lois érigeant en infractions pénales toutes les formes de violence commises sur des femmes et des fillettes, notamment la violence conjugale, les violences sexuelles (y compris dans les situations de conflit armé) et les autres formes de violence telles que la stérilisation forcée, le mariage précoce et les mutilations sexuelles, et *demande* aux parlements de prévenir la violence, d'en sanctionner les auteurs, d'accompagner les victimes et de leur assurer réparation;
12. *engage* les parlements à se servir des outils de contrôle qui sont à leur disposition tout au long du processus budgétaire, ainsi que de méthodes de financement novatrices, pour veiller à ce que des crédits suffisants soient alloués à la santé sexuelle, génésique, maternelle, néonatale et infantile à l'échelon national, pour pouvoir réaliser les OMD 4, 5 et 6;
13. *demande* aux parlements de veiller à ce que l'aide et les budgets nationaux alloués à la santé des femmes et des enfants soient débloqués et utilisés pour les programmes y relatifs;
14. *engage en outre* les parlementaires à user des moyens de contrôle dont ils disposent pour s'assurer que tous les engagements pris dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants sont tenus et toutes les recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, mises en œuvre;
15. *demande* aux institutions du système des Nations Unies, notamment l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF, d'apporter

- davantage d'appuis multiformes aux pays, dans la mise en œuvre des politiques et des programmes axés sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile;
16. *engage* les parlements à renforcer encore l'éducation afin d'améliorer l'état de santé de la population à long terme et de promouvoir la contribution des individus à la société;
 17. *encourage* les parlements à préconiser l'affectation d'office de crédits du budget de la santé aux prestations essentielles de santé sexuelle, génésique, maternelle, néonatale et infantile pour les femmes et les enfants vulnérables, notamment ceux des ménages les plus démunis, ceux des zones rurales, des communautés autochtones et groupes minoritaires, les femmes et les enfants handicapés ou vivant avec le VIH/sida, et les adolescentes;
 18. *encourage aussi* les parlements à soutenir la budgétisation-genre pour répondre aux besoins des femmes en matière de santé;
 19. *encourage en outre* les parlementaires à plaider pour l'augmentation des effectifs de sages-femmes, l'aide au recrutement, à la formation et à l'accompagnement de sages-femmes professionnelles, et l'instauration d'un accueil des mères avant l'accouchement, si nécessaire à l'hôpital, de façon qu'elles bénéficient de l'assistance professionnelle voulue;
 20. *demande instamment* aux parlements de veiller à ce que les commissions parlementaires chargées de superviser les questions touchant à la santé et à l'égalité hommes-femmes soient correctement dotées et opérationnelles;
 21. *demande en outre instamment* aux parlementaires des Etats africains d'établir un calendrier consensuel pour que leurs gouvernements respectifs remplissent leurs engagements au titre de la Déclaration d'Abuja de 2001;
 22. *invite* les Etats africains qui ne l'ont pas encore fait à appliquer le Plan d'action de Maputo pour l'Afrique, adopté par le Sommet de l'Union africaine (UA) en 2006 qui prévoit entre autres que tous les pays adoptent des feuilles de route pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en conformité avec la Feuille de route de l'UA et la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), lancée par l'UA en 2009;
 23. *engage* les Parlements Membres, en particulier ceux des pays du G8, à user des mécanismes de contrôle dont ils disposent pour s'assurer que les engagements financiers pris pour la réalisation d'initiatives sanitaires dans les pays moins avancés sont tenus;
 24. *demande instamment* aux parlements et à leurs membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la participation des femmes et leur leadership à tous les niveaux de la gouvernance sanitaire;
 25. *engage* les parlementaires des pays versant une aide publique au développement (APD) à plaider pour le renforcement de cette aide dans le domaine de la santé et à demander à leurs gouvernements respectifs de rendre compte de la manière dont ils ont honoré les engagements pris et d'établir des rapports - sur la base d'indicateurs internationaux communs - sur la proportion de l'aide publique qui

est affectée à la santé de la procréation, des femmes, des enfants et des adolescents, ainsi qu'à la promotion de l'égalité hommes-femmes, et à s'assurer de la bonne utilisation des ressources;

26. *engage en outre* les parlementaires des pays versant une l'APD à examiner ces dépenses, notamment au moyen de visites sur le terrain et durant les délibérations des commissions de l'aide au développement, afin de s'assurer que les pays, secteurs, collectivités et programmes bénéficiaires qui ont les plus grands besoins et sont les plus vulnérables, reçoivent cette aide en priorité et que les ressources soient réparties de manière plus équitable;
27. *encourage* les parlementaires des pays versant une l'APD à déterminer dans quelle mesure leur aide est coordonnée avec celle des autres donateurs et concorde avec les systèmes, plans et priorités sanitaires des pays bénéficiaires;
28. *encourage également* les parlementaires des pays versant une APD à vérifier que les programmes d'aide mis en œuvre, notamment dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant, sont gérés en fonction d'objectifs de résultats et selon un principe de responsabilité mutuelle;
29. *engage* les parlementaires à regarder de près toutes les prestations de santé publique de leur gouvernement afin de s'assurer qu'elles reposent, autant que possible, sur des données concrètes, qu'elles sont conformes aux normes internationales des droits de l'homme et qu'elles tiennent compte des conclusions adoptées à l'issue d'évaluations régulières et transparentes;
30. *engage en outre* les parlementaires à promouvoir des services de santé intégrés et à plaider pour une répartition équilibrée des moyens pour répondre aux besoins des femmes et des enfants avant, pendant et après la grossesse, à l'accouchement, puis durant la période néonatale et la petite enfance, en particulier par une décentralisation des services de santé;
31. *encourage* les parlementaires à veiller à un traitement coordonné de toutes les questions qui ont une incidence sur la santé de la mère et de l'enfant, telles que l'assainissement, l'accès à l'eau potable, la lutte contre la malnutrition et l'égalité entre hommes et femmes;
32. *engage* les parlementaires à faire en sorte que les vaccins soient gratuits de manière à protéger les femmes et les enfants des maladies;
33. *prie instamment* les parlements de soutenir la formation des professionnels de santé, notamment des sages-femmes, ainsi que l'accès universel à l'information, aux soins et aux produits de santé génésique, notamment aux contraceptifs;
34. *appelle* les parlementaires à promouvoir la création de systèmes précis d'enregistrement de toutes les naissances et de tous les décès avant 2015 ou leur amélioration, et à faire en sorte qu'y soient mentionnées les causes des décès, en particulier pour les femmes, les enfants et les adolescents;
35. *demande instamment* aux parlements d'encourager la mise en place de systèmes d'information nationaux qui comportent une dimension genre et renferment des données provenant des établissements de santé, des services administratifs ainsi

que des enquêtes de santé, et de s'en servir ensuite pour éclairer les débats parlementaires;

36. *encourage* les parlements à tenir compte, y compris dans le cadre de la coopération en matière de développement, des recommandations de l'OMS relatives à la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, telles que les *Guidelines for preventing early pregnancy and poor reproductive outcomes among adolescents in developing countries*, et à plaider pour l'observation du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé;
37. *encourage aussi* les parlements à étudier de nouvelles approches en matière de prestations de santé (organisation et fourniture), notamment l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, comme la télémédecine et les téléphones mobiles, pour atteindre les femmes, les enfants et les adolescents vivant dans des endroits reculés, faciliter les interventions d'urgence à la naissance et rassembler et diffuser les informations sanitaires le plus largement possible et sous des formes accessibles aux femmes handicapées, et à prévoir une éducation sexuelle;
38. *appelle* les parlements à travailler avec les gouvernements à la mise en place de dispositifs internes de reddition de comptes pour les questions de santé maternelle et infantile, qui pourraient prendre la forme d'une commission nationale des parties prenantes, faisant rapport au Parlement;
39. *demande* à l'UIP de faciliter la collaboration et les échanges entre ses Parlements Membres afin de renforcer la capacité des parlementaires de suivre tous les domaines d'intervention et de programmation, ainsi que les activités budgétaires et législatives susmentionnées;
40. *encourage* l'UIP à renforcer sa coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les réseaux parlementaires œuvrant à la promotion de la santé et des droits de la femme et de l'enfant;
41. *prie* l'UIP de mettre au point un mécanisme de reddition de comptes - sur la base du rapport 2011 de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant intitulé *Tenir les promesses, mesurer les résultats* afin d'évaluer le chemin parcouru par les Parlements Membres dans la mise en œuvre de la présente résolution entre la date de son adoption et 2015, et de publier chaque année le résultat des bilans ainsi réalisés;
42. *demande instamment* aux parlementaires d'œuvrer pour que tous les jeunes reçoivent une éducation sexuelle rationnelle, adaptée à leur âge et soucieuse de l'égalité des sexes;
43. *demande en outre instamment* aux parlementaires, conformément au Programme d'action de la CIPD, de veiller, là où l'avortement est légal, à ce qu'il soit médicalisé et de garantir l'accès universel aux soins post-avortement, de manière à sauver des vies d'adolescentes et de femmes.

DECLARATION DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE SUR LE MALI

Que la 126^{ème} Assemblée a fait sienne (Kampala, 5 avril 2012)

Nous, représentants des parlements nationaux réunis à Kampala à l'occasion de la 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire :

Sommes profondément préoccupés par le coup d'Etat militaire qui s'est produit au Mali le 22 mars dernier et y a renversé les autorités légitimes,

Appuyons les négociations engagées par les chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale (CEDEAO) et de l'Union Africaine (UA) avec la junte militaire pour un rétablissement immédiat des institutions républicaines,

Exigeons de la junte militaire qu'elle s'engage à respecter sa déclaration solennelle du 1^{er} avril 2012 visant le rétablissement effectif des institutions de la République, et à quitter le pouvoir,

Exhortons toutes les parties à sauvegarder le patrimoine culturel du pays,

Invitons l'UIP à apporter tout son soutien au Président de la République, au Parlement et au peuple maliens dans cette épreuve et face à la crise humanitaire qui s'aggrave,

Appelons la communauté internationale à appuyer les décisions prises par les chefs d'Etat de la CEDEAO visant à restaurer la paix, l'état de droit, la démocratie au Mali et l'intégrité de son territoire.

**INITIATIVE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE POUR FAIRE CESSER SANS DELAI
L'EFFUSION DE SANG ET LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN SYRIE, POUR
ASSURER L'ACCES DE L'AIDE HUMANITAIRE A TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN ET
CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE DE TOUTES LES RESOLUTIONS PERTINENTES
ADOPTÉES PAR LA LIGUE DES ETATS ARABES ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
AINSI QU'AUX EFFORTS DE PAIX**

***Résolution adoptée par consensus¹ par la 126^{ème} Assemblée de l'UIP
(Kampala, 5 avril 2012)***

La 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant la résolution ayant pour titre "Renforcement de la réforme démocratique dans les démocraties émergentes, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient", adoptée à l'unanimité par la 124^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (Panama, 2011), qui engageait toutes les parties à s'abstenir de toute violence et à veiller en particulier au respect des droits de la personne, appelait tous les gouvernements à respecter le droit des peuples à disposer pacifiquement d'eux-mêmes et se déclarait préoccupée par l'incidence humanitaire des changements politiques intervenus dans la région sur les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants,

rappelant également la résolution intitulée "Approfondir la démocratie parlementaire pour protéger les droits de l'homme et encourager la réconciliation entre les peuples et le partenariat entre les nations" adoptée par la 110^{ème} Assemblée (Mexico, 2004), dans laquelle l'Assemblée "souligne que la tenue d'élections véritablement libres et régulières fondées sur le scrutin secret et le suffrage universel et contrôlées par des autorités électorales indépendantes est toujours d'une importance primordiale pour la mise en place de parlements reflétant la diversité nationale et, en particulier dans les pays émergeant d'un conflit violent, et même essentielle pour consolider et faire avancer le processus de réconciliation" et où elle "engage les parlements à respecter les droits politiques des partis d'opposition et la liberté de la presse",

exprimant sa solidarité et sa sympathie au peuple syrien, dont les libertés démocratiques et les droits de l'homme sont systématiquement et brutalement bafoués par son propre gouvernement,

constatant qu'une violence incessante et injustifiée continue de se déchaîner contre le peuple syrien, avec notamment le meurtre et la persécution de manifestants, de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes, l'entrave à l'accès aux soins médicaux, ainsi que les tortures et violences perpétrées contre des hommes, des femmes et des enfants,

consciente de la grave crise humanitaire et *consternée* par le nombre croissant de morts et de blessés dû à cette violence, qui est largement imputable aux attaques armées menées par le Gouvernement syrien contre la population,

¹ Les délégations de l'Afrique du Sud, du Chili, de Cuba, de l'Ouganda et du Viet Nam ont exprimé une réserve concernant le paragraphe 12 du dispositif, tandis que l'Iran (République islamique d'), la République arabe syrienne, la République populaire démocratique de Corée et le Venezuela ont rejeté la résolution dans son intégralité, la jugeant déséquilibrée.

alarmée par l'emploi par ce gouvernement de moyens militaires puissants, tels que l'artillerie et les chars d'assaut, contre des villes et agglomérations, et par son recours aux massacres, aux détentions arbitraires, aux disparitions forcées, à la torture et aux mauvais traitements des détenus, notamment des enfants,

soulignant la nécessité d'amener les auteurs des violations des droits de l'homme, notamment celles qui pourraient constituer des crimes contre l'humanité, à répondre de leurs actes,

prenant acte du plan de la Ligue des Etats arabes du 2 novembre 2011 et de ses décisions du 22 janvier et du 12 février 2012, auxquels a souscrit le Gouvernement syrien et qui demandent notamment la cessation immédiate de toute forme de violence envers les opposants, la libération des détenus politiques, le retrait des chars et des véhicules blindés des rues, ainsi que la tenue d'une réunion au Caire pour établir un dialogue avec l'opposition,

prenant acte également de la déclaration de la Ligue des Etats arabes du 29 mars 2012,

consciente des appels répétés de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes pour que le Gouvernement syrien respecte l'engagement qu'il a pris d'adhérer au plan de la Ligue des Etats arabes et qu'il autorise l'acheminement des secours ainsi que l'évacuation des blessés,

rappelant les décisions de la 31^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue à Genève du 28 novembre au 1^{er} décembre 2011, sur le renforcement du droit international humanitaire et de la législation nationale relative aux risques de catastrophe, sur l'élimination des obstacles réglementaires à la fourniture rapide et équitable d'abris d'urgence et de logements de transition après une catastrophe naturelle, et sur l'accès et l'assistance humanitaires,

prenant acte de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies datée du 16 février 2012, qui condamne fermement "la poursuite des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les autorités syriennes, comme l'emploi de la force contre des civils, les exécutions arbitraires, le meurtre et la persécution de manifestants, de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes, les détentions arbitraires, les disparitions forcées, l'entrave à l'accès aux soins médicaux, la torture, les violences sexuelles et les mauvais traitements, y compris contre des enfants",

rappelant la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies du 21 mars 2012, par laquelle le Conseil exprime son soutien sans réserve aux efforts de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations unies et de la Ligue des Etats arabes et à sa proposition en six points, à savoir : désignation par le Gouvernement syrien d'un interlocuteur chargé d'engager un processus répondant aux aspirations du peuple syrien, cessation des violences, assistance humanitaire aux zones de combats, libération des personnes détenues arbitrairement, liberté de mouvement pour les journalistes et respect de la liberté d'association et du droit de manifester pacifiquement,

rappelant aussi les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui concernent les femmes, la paix et la sécurité,

rappelant en outre les résolutions du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies des 29 avril, 23 août et 2 décembre 2011, ainsi que des 1^{er} et 23 mars 2012 relatives à la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne et *soulignant* que, dans ses résolutions des 2 décembre 2011, 1^{er} et 23 mars 2012, le Conseil condamne fermement les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme et des libertés fondamentales que les autorités syriennes continuent de commettre,

soulignant son respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et *rejetant* toute intervention militaire extérieure,

notant que le Gouvernement syrien a tenu des consultations avec Kofi Annan, Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des Etats arabes, et qu'il a accepté le 27 mars 2012 mais n'a pas encore appliqué la proposition en six points, qui prévoit un cessez-le-feu supervisé par l'ONU et l'instauration d'un dialogue politique avec les groupes d'opposition,

préoccupée par les risques importants pour la stabilité et la sécurité de la région qu'entraîne le recours du Gouvernement syrien à la violence plutôt qu'au dialogue en réponse aux demandes de réforme,

déçue de l'incapacité persistante du Gouvernement syrien de donner suite aux décisions et résolutions des organisations internationales et régionales et à les appliquer,

1. *demande* la cessation immédiate de la violence, de la violation des droits de la personne et des abus en Syrie et *demande également* que toutes les parties respectent entièrement les droits de la personne reconnus sur le plan international ainsi que leurs obligations découlant du droit international humanitaire;
2. *soutient* les efforts que déploient les organisations internationales et régionales pour mettre fin de façon pacifique à la crise en Syrie;
3. *exhorte* l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes à redoubler d'efforts pour que cesse la violence armée en Syrie et pour enrayer la crise humanitaire;
4. *appuie* la fermeté et les efforts remarquables de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des Etats arabes et sa proposition en six points de celui-ci pour régler la crise syrienne;
5. *appelle* le Gouvernement syrien à s'acquitter des engagements qu'il a pris au titre de cette proposition et à celui du plan de la Ligue des Etats arabes, notamment en retirant le personnel militaire des villes, en cessant d'utiliser des armes lourdes, en libérant les prisonniers politiques et en coopérant pleinement, dès maintenant, avec l'ONU et avec les organismes humanitaires pour faciliter l'acheminement sûr et sans encombre des secours et pour permettre l'évacuation des blessés des zones de conflit;
6. *insiste* sur la mise en route d'un processus politique inclusif en Syrie pour tenir compte des aspirations et des préoccupations démocratiques légitimes des citoyens;

7. *signale* que ce processus politique doit s'effectuer dans un environnement dépourvu de violence, de torture, de crainte, d'intimidation, de discrimination et d'extrémisme;
8. *exprime le vœu* que ce processus puisse déboucher sur un régime démocratique sans exclusive dans lequel tous les citoyens sont égaux;
9. *souligne* le rôle essentiel que l'Union interparlementaire peut jouer pour venir en aide aux nouvelles démocraties, pour encourager la réconciliation politique et le règlement pacifique des conflits, de même que pour défendre et protéger les principes de la démocratie représentative, les droits humains et l'égalité des sexes;
10. *décide* que l'UIP dépêchera une mission d'enquête parlementaire internationale en Syrie chargée d'examiner la situation sur le terrain, en particulier la violence et les entraves délibérées aux activités des organisations humanitaires internationales et arabes, et de soumettre d'urgence son rapport aux Membres de l'UIP pour que les mesures nécessaires puissent être prises;
11. *exhorte* les parlements à faire le nécessaire pour que toute l'assistance humanitaire voulue soit apportée à tous les habitants de Syrie victimes de la violence, et à contribuer à ce qu'elle puisse être dispensée sans tarder, y compris dans les pays voisins;
12. *approuve* le maintien des sanctions diplomatiques et économiques contre le Gouvernement syrien jusqu'à ce que la situation s'améliore de manière significative;
13. *demande* au Président de l'UIP de faire rapport sur la mise en application de la présente résolution à la 127^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et à l'Organisation des Nations Unies.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Ms./Mme Rebecca Kadaga

President of the Parliament of Uganda
President of the 126th Assembly of the Inter-Parliamentary Union
Présidente du Parlement de l'Ouganda
Présidente de la 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Mr./M. Abdelwahad Radi

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Anders B. JOHANSSON

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS**AFGHANISTAN**

IBRAHIMI, Abdul Raouf (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants</i>
GAILANI, Sayed Ishaq (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AKBARY, Mohammad Noor (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
SALIM, Oazi Rahila (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALLAH NAZARI, Nazari (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
KHAQAI, Khan Mohammad (Mr./M.)	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des Anciens</i>
SHARIFI, Zahra (Ms./Mme)	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des Anciens</i>
DARZABI, Abdul Satar (Mr./M.)	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des Anciens</i>
NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
MALWAN, Mohammad Kazim (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Elders <i>Secrétaire général du Conseil des Anciens</i>
AKIFI, Shah Sultan (Mr./M.)	Deputy Secretary General of the House of Elders <i>Secrétaire général adjoint du Conseil des Anciens</i>
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, Inter-Parliamentary Relations, House of Representatives / <i>Directeur des relations interparlementaires, Chambre des Représentants</i>
AHMADZAI, Shirshah (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, Relations with International Organizations and NGOs, House of Elders / <i>Directeur des relations avec les organisations internationales et les ONG, Conseil des Anciens</i>
IBRAHIMI, Mohammad Zarif (Mr./M.)	Assistant to the Speaker / <i>Assistant du Président</i>
FAROOQ, Said Omer (Mr./M.)	Adviser to the Speaker / <i>Conseiller du Président</i>
KARIMI, Abdullah (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	

ALGERIA – ALGERIE

SI AFIF, Abdelhamid (Mr./M.) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Chef de la délégation</i>	Member of the National People's Assembly, Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Cooperation and Emigration / <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale, Président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération et de l'émigration (FLN)</i>
BOUTKHIL, Ibrahim (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation (RND)</i>
CHERRAR, Abdelkader (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN)</i>
BENMEDAKHENE, Zineddine (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale (MSP)</i>
BENAROUS, Zahia (Mrs./Mme)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation (RND)</i>

DERRADJI, Salah (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation (FLN)</i> ²
SIBACHIR, Noureddine (Mr./M.)	Head of Studies, National People's Assembly <i>Chef d'études à l'Assemblée populaire nationale</i>

ANDORRA – ANDORRE

MATEU, Vicenc (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	President of the General Council <i>Président du Conseil général (DA)</i>
MATEU, Meritxell (Mrs./Mme)	Member of the General Council <i>Membre du Conseil général (DA)</i>
GONZALEZ, Mariona (Ms./Mme)	Member of the General Council <i>Membre du Conseil général (PS)</i> ³
RODRÍGUEZ, Arantxa (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	

ANGOLA

BRAGANÇA, Maria Ângela (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Chair of the Committee on International Relations, International Cooperation and Angolan Communities Abroad <i>Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission des relations internationales, de la coopération internationale et des communautés angolaises à l'étranger (MPLA)</i>
LEITÃO BARBOSA, Palmira (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
CALDAS, Nuno Albino (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i> ⁴
CONCEIÇÃO, Vitória (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SATYOHAMBA, Elias (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
CHIMONA, Tito (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
VIANEY, João Baptista (Mr./M.)	Parliamentary Staff / <i>Secrétariat</i>
CHINHONI, José Adelino (Mr./M.)	Parliamentary Staff / <i>Secrétariat</i>
LUKOKI, Ambrosio (Mr./M.) Ambassador of Angola to Uganda <i>Ambassadeur de l'Angola en Ouganda</i>	

ARGENTINA – ARGENTINE

FILMUS, Daniel (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Senator, Chairman of the Foreign Relations Committee <i>Sénateur, Président de la Commission des relations extérieures (FV-PJ)</i>
ESCUDERO, Sonia Margarita (Mrs./Mme)	Senator / <i>Sénatrice (PJ)</i>
GIUSTINIANI, Ruben (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (PS)</i>

² (FLN: National Liberation Front / *Front de libération nationale*)
(RND: National Democratic Rally / *Rassemblement national démocratique*)
(MSP: Movement for a Peaceful Society / *Mouvement de la société pour la paix*)

³ (DA: Democrats for Andorra / *Démocrates pour Andorre*)
(PS: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)

⁴ (MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / *Mouvement populaire pour la libération de l'Angola*)

ROMERO, Juan Carlos (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PJ)
ATANASOF, Alfredo Néstor (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (FP) ⁵
PERIE, Julia Argentina (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
GIACCONE, Claudia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
SCHMIDT LIERMANN, Cornelia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
ESTRADA, Juan Hector (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Parliamentary Secretary, Senate <i>Secrétaire parlementaire, Sénat</i>
LENZ, Horacio (Mr./M.)	Director, International Relations, Chamber of Deputies <i>Directeur des relations internationales de la Chambre des Députés</i>
URRIOLABEITIA, Gonzalo (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs <i>Ministère des affaires étrangères</i>

AUSTRALIA – AUSTRALIE

SLIPPER, Peter (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants</i>
ADAMS, Dick (Mr./M.) Deputy Leader of the delegation <i>Chef adjoint de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (ALP)
SECKER, Patrick (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (LP)
FITZGIBBON, Joel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (ALP)
BOYCE, Sue (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (LP) ⁶
RADCLIFFE, Jeanette (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
SURTEES, Claressa (Ms./Mme) Substitute member of the ASGP <i>Membre suppléant de l'ASGP</i>	
KNAPP, Tim (Mr./M.)	Advisor to the Speaker / <i>Conseillère du Président</i>

AUSTRIA – AUTRICHE

SILHAVY, Heidrun (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i> (SPÖ)
NEUGEBAUER, Fritz (Mr./M.)	Vice-President of the National Council <i>Vice-Président du Conseil national</i> (ÖVP)
GRAF, Martin (Mr./M.)	Third President of the National Council <i>Troisième Président du Conseil national</i> (FPÖ)
MOSER, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i> (G)
MARKOWITZ, Stefan (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i> (BZÖ) ⁷

⁵ (FV: Victory Front / *Front de la victoire*)
(PJ: Justicialist Party / *Parti justicialiste*)
(PS: Socialist Party / *Parti socialiste*)
(FP: Federal Peronist / *Péroniste fédéral*)

⁶ (LP: Liberal Party / *Parti libéral*)
(ALP: Australian Labour Party / *Parti travailliste australien*)

WINTONIAK, Alexis (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General of the Parliamentary
Administration / *Secrétaire général adjoint de
l'administration parlementaire*

BRENNER, Brigitte (Ms./Mme)

Head of the EU and International Services
Chef des Services européen et international

LANDERTSHAMMER, Sophie (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

International Relations Division
Division des relations internationales

AZERBAIJAN – AZERBAIDJAN

ALIYEV, Ilham (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

MIRASLANOV, Hliman (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

VALIYEV, Ahmad (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

AGAYEV, Babek (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

BAHRAIN – BAHREIN

ABDULRAHMAN, Salah (Mr./M.)
Member of the Advisory Group on HIV/AIDS,
Leader of the delegation / *Membre du Groupe
consultatif sur le VIH/sida, Chef de la délégation*

Member of the Council of Representatives, Chairman
of the Committee on Foreign Affairs, Defence and
National Security / *Membre du Conseil des
Représentants, Président de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et de la sécurité nationale*

ABDULLA, Ali (Mr./M.)

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des Représentants

TAQAWI, Sawsan (Ms./Mme)

Member of the Council of Representatives, Chairperson
of the Committee on Foreign Affairs, Defence and
National Security / *Membre du Conseil des
Représentants, Présidente de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et de la sécurité nationale*

AL-GAOUD, Lateefa (Ms./Mme)

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des Représentants

AL-MUBARAK, Aysha (Ms./Mme)
Member of the Coordinating Committee of
Women Parliamentarians / *Membre du Comité
de coordination des Femmes parlementaires*

Member of the Shura Council
Membre du Conseil consultatif

NASSIF, Jameela (Ms./Mme)

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des Représentants

ZOWAYED, Jamal (Mr./M.)

Acting Secretary General / *Secrétaire général par interim*

AL-SHURROOQI (Mr./M.)

Head of protocol / *Chef du protocole*

ALHADDAD, Abdulla (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

⁷ (SPÖ: Social Democratic Party / *Parti social démocrate*)
(ÖVP: People's Party / *Parti populaire*)
(FPÖ: Freedom Party / *Parti de la liberté*)
(G: Greens / *Les Verts*)
(BZÖ: Alliance for the Future of Austria / *Alliance pour l'avenir de l'Autriche*)

BANGLADESH

HAMID, Md. Abdul (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament, Chairman of the Business Advisory Committee, Chairman of the Standing Committee on Privileges, Chairman of the Standing Committee on Rules of Procedure, Chairman of the Committee on Petitions <i>Président du Parlement, Président du Comité consultatif sur les entreprises, Président de la Commission permanente des privilèges, Président de la Commission permanente du règlement, Président de la Commission de l'examen des pétitions (AL)</i>
CHOWDHURY, Saber Hossain (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (AL)</i>
HAQUE, Md. Mujibul (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (JP)</i>
CHOWDHURY, A.B.M. Fazle Karim (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Standing Committee on Ministry of Housing and Public Works <i>Membre du Parlement, Président de la Commission permanente du logement et des travaux publics (AL)</i>
HYEE, Md. Abdul (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (AL)</i>
KHAN, Md. Abdul Majid (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (AL)</i>
RAHMAN, Md. Matiur (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (AL)</i>
MOSTAFA, Golam (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (BNP)</i>
AKHTER, Nazma (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (AL)</i> ⁸
NESSA, Fazilatun (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
RAHMAN, Md. Mahfuzur (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
BARUA, Shampad (Mr./M.)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
ABEDIN, Md. Joynal (Mr./M.)	Director, Public Relations / <i>Directeur des relations publiques</i>
ASHRAF, Md. Ali (Mr./M.)	Senior Assistant Secretary / <i>Secrétaire principal adjoint</i>

BELARUS

POTUPCHIK, Vladimir (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Chairman of the Council of the Republic <i>Vice-Président du Conseil de la République</i>
BUSKO, Vitaly (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Standing Committee Chairperson / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de commission</i>
NAUMCHIK, Alla (Ms./Mme)	Member of the Council of the Republic <i>Membre du Conseil de la République</i>
POGREBNAYA, Natalia (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Secretary, Council of the Republic <i>Secrétaire au Conseil de la République</i>

BELGIUM – BELGIQUE

TEMMERMAN, Marleen (Ms./Mme) Vice-President of the Group, President of the Advisory Group on HIV/AIDS, Leader of the delegation / <i>Vice-Présidente du Groupe, Présidente du Groupe consultatif sur le VIH/sida, Chef de la délégation</i>	Senator / <i>Sénatrice (sp.a)</i>
--	-----------------------------------

⁸ (AL: Bangladesh Awami League
(JP: Jatiya Party
(BNP: Bangladesh Nationalist Party

/ *Ligue Awami du Bangladesh*
) *Parti Jatiya*)
) *Parti nationaliste du Bangladesh*

de DONNEA, François-Xavier (Mr./M.)
President of the Committee on Middle East
Questions / *Président du Comité sur les
questions relatives au Moyen-Orient*

MAHOUX, Philippe (Mr./M.)
President of the Committee on the Human Rights
of Parliamentarians / *Président du Comité des
droits de l'homme des parlementaires*

VAN EETVELDE, Miranda (Ms./Mme)

HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

DE PELSEMAEKER, Ides (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

DE ROUCK, Marc (Mr./M.)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

PELEMAN, Martin (Mr./M.)
Deputy Secretary of the Group and to the
delegation / *Secrétaire adjoint du Groupe
et de la délégation*

NAGO, Mathurin (Mr./M.)
President of the Group, Member of the Executive
Committee, Leader of the delegation / *Président du
Groupe, Membre du Comité exécutif, Chef de la
délégation*

ASSOGBA, Françoise (Mrs./Mme)

QUENUM, Epiphane (Mr./M.)

GONROUDOBOU, Orou Dèkè (Mr./M.)

ZINSOU, Edmond (Mr./M.)

KOTO SOUNON, René (Mr./M.)

GUIDI, Kouassi (Mr./M.)

BONOU, Lucien (Mr./M.)
Aide de camp

ZINWOTA, Henri (Mr./M.)
Press / *Presse*

GBEKAN, Firmin (Mr./M.)
Press / *Presse*

ZOHOUN, Pascal (Mr./M.)
Press / *Presse*

Member of the House of Representatives, State Minister,
President of the Committee on Foreign Relations
*Membre de la Chambre des Représentants, Ministre
d'Etat, Président de la Commission des relations
extérieures (MR)*

Senator, Co-Chairman of the Committee on European
Affairs / *Sénateur, Co-Président du Comité d'avis fédéral
chargé des questions européennes (PS)*

Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des Représentants (N-VA)*⁹

Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

Deputy Secretary General of the House of Representatives
Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants

Director, European Affairs and Inter-Parliamentary
Relations Department, Senate / *Directeur du Service des
affaires européennes et des relations interparlementaires
du Sénat*

Senior Adviser, House of Representatives
Premier Conseiller à la Chambre des Représentants

BENIN

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

Second Controller of the National Assembly
Deuxième Questeur de l'Assemblée nationale

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

Deputy Administrative Secretary General
Secrétaire général administratif adjoint

Protocol Officer / *Chargé du protocole*

⁹ (sp.a: Flemish Socialist Party
(MR: Liberal Party (French)
(PS: Socialist Party (French)
(N-VA: New Flemish Alliance

/ *Parti socialiste Flamand*
) / *Parti libéral (francophone)*
) / *Parti socialiste (francophone)*
) / *Nouvelle Alliance flamande*

BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZEGOVINE

KALABIĆ, Drago (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Parliamentary Assembly <i>Membre de l'Assemblée parlementaire (SNSD)</i>
CEMALOVIĆ, Nemina (Ms./Mme)	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants (SDP BiH)</i>
FRANJIČEVIĆ, Mato (Mr./M.)	Speaker of the House of People <i>Président de la Chambre des Peuples (HDZ)</i> ¹⁰
MIJACEVIĆ, Marina (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

BRAZIL – BRESIL

LINS, Atila (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PSD)</i>
NOGUEIRA, Ciro (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (PP)</i>
NAPOLEÃO, Hugo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PSD)</i>
QUINTELLA LESSA, Mauricio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PR)</i>
da FONTE, Eduardo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PP)</i> ¹¹
MELO, Joana (Ms./Mme)	Ministry of Foreign Affairs / <i>Ministère des affaires étrangères</i>
CABRAL de ARAÚJO, Silvia (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	

BULGARIA – BULGARIE

BISSEROV, Hristo (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (DPS)</i> ¹²
SLAVCHOV, Ivan (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
IVANOVA, Sonya (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	

BURKINA FASO

KABORÉ-KOALA, Aline (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Second Vice-President of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (CDP)</i>
OUEDRAOGO, Salfó Théodore (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ADJ)</i>
BADO, Dema Raphaël (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ADF/RDA)</i>
DICKO, Amadou Diemdioda (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CFR)</i>

¹⁰ (SNSD: Party of Independent Social Democrats / *Parti social-démocrate indépendant*)
(SDP BiH: Social Democratic Party of Bosnia and Herzegovina / *Parti social-démocrate de Bosnie-Herzégovine*)
(HDZ: Croatian Democratic Union / *Parti démocratique croate*)

¹¹ (PSD: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)
(PP: Progressive Party / *Parti progressiste*)
(PR: Party of the Republic / *Parti de la République*)

¹² (DPS: Movement for Rights and Freedoms / *Mouvement pour les droits et les libertés*)

TRAORE, Mélégué (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CDP) ¹³
NOMBRE, Alphonse (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
KERE, Dieudonné (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Director of International Cooperation, National Assembly <i>Directeur de la coopération internationale de l'Assemblée nationale</i>

BURUNDI

KABURA, François (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Second Vice-President of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale</i> (UPRONA)
NDITIJE, Charles (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (UPRONA)
NIRAGIRA, Félix (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CNDD-FDD)
BERAHINO, Glorioso (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CNDD-FDD) ¹⁴
NDIKUMANA, Evariste (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
BARINAKANDI, Juvénal (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>

CAMBODIA – CAMBODGE

NHEM, Thavy (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Vice-President of the Group, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité exécutif, Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
YANG, Sem (Mr./M.)	Senator, Vice Chairperson of the Sixth Commission of the Senate / <i>Sénateur, Vice-Président de la sixième Commission du Sénat</i>
TROEUNG, Thavy (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
OUM, Sarith (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
CHHIM, Sothkun (Mr./M.)	Director of the Protocol and International Relations Department of the Senate / <i>Directeur du Département du protocole et des relations internationales</i>
OU DAM, Khlang (Mr./M.) Assistant to the delegation / <i>Assistant de la délégation</i>	Deputy Director of the International Relations Department, National Assembly / <i>Directeur adjoint du Département des relations internationales de l'Assemblée nationale</i>
SOK, Pisey (Mr./M.) Assistant to the delegation / <i>Assistant de la délégation</i>	Deputy Chief of the Multilateral Relations Office <i>Chef adjoint du Bureau des relations multilatérales</i>

¹³ (CDP: Congress for Democracy and Progress / *Congrès pour la démocratie et le progrès*)
(ADJ: Alliance for democracy and justice / *Alliance pour la démocratie et la justice*)
(ADF/RDA: Alliance for democracy and Federation / *Alliance pour la démocratie et la fédération* / *Rassemblement démocratique africain*)

(CFR: Convention of Republican Forces / *Convention des forces républicaines*)
¹⁴ (UPRONA: Union for National Progress / *Union pour le progrès national*)
(CNDD: National Council for the Defense of Democracy / *Conseil national pour la défense de la démocratie*)
(FDD: Front for the Defense of Democracy / *Forces pour la défense de la démocratie*)

CAMEROON – CAMEROUN

CAVAYE YEGUIE, Djibril (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i> (RDPC)
FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (RDPC)
ABDOULAYE, Bougue (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (RDPC)
EKINDI, Jean-Jacques (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PM)
EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (RDPC)
HAMADOU, Sali (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (RDPC) ¹⁵
YÉNÉ OSSOMBA, Victor (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Director, General Administration Service <i>Directeur de l'administration générale</i>
BOUBA, Simala (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Officer, Speaker's Bureau <i>Fonctionnaire au Cabinet du Président</i>
MAKONGO DOOH, Alexandre (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	

CANADA

OLIVER, Donald H. (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker <i>pro tempore</i> of the Senate <i>Président intérimaire du Sénat</i> (CPC)
DAWSON, Dennis (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (LPC)
ATAULLAHJAN, Salma (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénateur</i> (CPC)
BEZAN, James (Mr./M.)	Member of the House of Commons, Chairman of the Committee on National Defence / <i>Membre de la Chambre des Communes, Président du Comité de la défense nationale</i> (CPC)
CROWDER, Jean (Ms./Mme)	Member of the House of Commons, Chairperson of the Committee on Access to Information, Privacy and Ethics <i>Membre de la Chambre des Communes, Présidente du Comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et de l'éthique</i> (NDP)
CHARLTON, Chris (Ms./Mme)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes</i> (NDP)
ARMSTRONG, Scott (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes</i> (CPC)
JAFFER, Mobina (Ms./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Human Rights <i>Sénatrice, Présidente du Comité des droits de la personne</i> (LPC) ¹⁶
PELLETIER, Serge (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Executive Secretary / <i>Secrétaire exécutif</i>

¹⁵ (RDPC: Cameroon People's Democratic Movement
(PM: Progressive Movement

¹⁶ (CPC: Conservative Party of Canada
(LPC: Liberal Party of Canada
(NDP: New Democratic Party

/ *Rassemblement démocratique du peuple camerounais*
/ *Mouvement progressiste*
/ *Parti conservateur du Canada*
/ *Parti libéral du Canada*
/ *Nouveau parti démocratique*

JACKSON, Joseph (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Senior Director, Reference and Strategic Analysis <i>Directeur principal référence et analyse stratégique</i>
GOODY, Allison (Ms./Mme)	Analyst / Analyste
BOSC, Marc (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk, House of Commons <i>Sous-Greffier, Chambre des Communes</i>
RATZEL, Astrid (Ms./Mme) Conference Coordinator (127 th Assembly) <i>Coordinatrice de conférence (127^{ème} Assemblée)</i>	
MATHIEU, Catherine (Ms./Mme) Logistics Coordinator / <i>Coordinatrice de la logistique</i>	

CHAD – TCHAD

KABADI, Haroun (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (MPS)</i>
KADAM, Moussa (Mr./M.) President of the Group / <i>Président du Groupe</i>	Member of the National Assembly, Parliamentary Group Chairman / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président du Groupe parlementaire (MPS)</i>
MAÏNA, Tchari Madi (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDT)</i>
NGARGNARGUE, Mahamat Ousmane (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UDT)</i>
NEATOBEI BIDI, Valentin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAP/JS)</i>
DALLAH, Biouh Pabamé (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RNDT Le Réveil)</i>
ISSAKHA HAROUN, Fatouma (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS)</i>
NDOUABNADJI TARAM, Delphine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (FAR-PF)</i>
HAMID KODYA, Moustapha (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS)</i> ¹⁷
BRÉMÉ, Mahamat Hassane (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
GUEMESSOU, Adoum (Mr./M.)	Director of the Speaker's Bureau of the National Assembly <i>Directeur du Cabinet du Président de l'Assemblée nationale</i>
BOUKAI, Souleyman Hassab (Mr./M.)	Deputy Director of Protocol / <i>Directeur adjoint du protocole</i>
WALLET, Abdelkader (Mr./M.) Aide de camp	

CHILE – CHILI

LEÓN, Roberto (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDC)</i>
LETÉLIER, Juan Pablo (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation</i>	Senator, Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Sénateur, Président de la Commission des affaires étrangères (PS)</i>

¹⁷ (MPS: Patriotic Salvation Movement
(RNDT/Le Réveil: Rally of Chadian Nationalists
(FAR: Front of Action Forces for the Republic

/ *Mouvement patriotique du salut*
/ *Rassemblement des Nationalistes Tchadiens*
/ *Front des forces d'action pour la république*

CRISTI, María Angélica (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Chamber of Deputies, Member <i>Membre de la Chambre des Députés (UDI)</i>
TUMA, Eugenio (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PPD)
KUSCHEL, Carlos Ignacio (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (RN)
PASCAL ALLENDE, Denise (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PS)</i>
GARCÍA, René Manuel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (RN)</i>
BOBADILLA, Sergio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDC)</i> ¹⁸
OSÉS, Juan (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Foreign Affairs Committee of the Senate <i>Commission des affaires étrangères du Sénat</i>
BUSTOS, Marcelo (Mr./M.) GRULAC Adviser / <i>Conseiller du GRULAC</i>	
PEILLARD GARCÍA, Jacqueline (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Director, International Relations, Chamber of Deputies <i>Directrice des relations internationales à la Chambre des Députés</i>

CHINA – CHINE

SANG GUOWEI (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Vice-Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress / <i>Vice-Président de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale</i>
ZHA PEIXIN (Mr./M.)	Member of the Standing Committee of the National People's Congress, Vice-Chairman of the Committee of Foreign Affairs / <i>Membre de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale, Vice-Président du Comité des affaires étrangères</i>
SUN WENSHENG (Mr./M.)	Member of the Standing Committee of the National People's Congress, Vice-Chairman of the Committee of Agriculture and Rural Affairs / <i>Membre de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale, Vice-Président du Comité des affaires rurales et de l'agriculture</i>
HAN XIAOWU (Mr./M.)	Member and Deputy Secretary General of the Standing Committee of the National People's Congress <i>Membre et Secrétaire général adjoint de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale</i>
PANG LIJUAN (Ms./Mme)	Member of the Standing Committee of the National People's Congress / <i>Membre de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale</i>
XIONG WEI (Mr./M.)	Director, Foreign Affairs Bureau, General Office, National People's Congress Standing Committee <i>Directeur du Bureau des affaires étrangères, Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale</i>
LI CHUNXUE (Mr./M.)	Director, Service Centre of the Organizations, General Office of the Standing Committee / <i>Directeur du Service des organisations de la Commission permanente</i>

¹⁸ (PDC: Christian Democratic Party / *Parti démocrate-chrétien*)
(PS: Socialist Party / *Parti socialiste*)
(UDI: Independent Democratic Union / *Union démocrate indépendante*)
(PPD: Party for Democracy / *Parti pour la démocratie*)
(RN: National Renewal / *Rénovation nationale*)

WANG TIEZHONG (Mr./M.)	Director, Bureau of Secretaries, General Office of the Standing Committee / <i>Directeur du Bureau des secrétaires de la Commission permanente</i>
LIU DEYU (Mr./M.)	Deputy Director, Foreign Affairs Bureau, General Office, National People's Congress Standing Committee / <i>Directeur adjoint du Bureau des affaires étrangères, Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale</i>
MAO JUNGFENG (Mr./M.)	Secretary to the Vice-Chairman / <i>Secrétaire du Vice-Président</i>
SU QIANG (Mr./M.)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
YU LEI (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
XU YONG (Mr./M.)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
LU YUANJING (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
HOU DONG (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
ZOU WEIYE (Mr./M.)	
Interpreter / <i>Interprète</i>	
SUN YILIANG (Mr./M.)	
Interpreter / <i>Interprète</i>	
SHANG WEI (Mr./M.)	
Interpreter / <i>Interprète</i>	
WANG JIULING (Mr./M.)	
Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
LIN HUI (Mr./M.)	
Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	

COLOMBIA – COLOMBIE

CORZO ROMÁN, Juan Manuel (Mr./M.)	President of the Senate / <i>Président du Sénat (CP)</i>
Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	
ANDRADE SERRANO, Hernán (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (CP)</i> ¹⁹

CONGO

KOUMBA, Justin (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly / <i>Président de l'Assemblée nationale (PCT)</i>
President of the Group, Leader of the delegation / <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
OBAMI-ITOU, André (Mr./M.)	President of the Senate / <i>Président du Sénat (PCT)</i>
President of the Group, Leader of the delegation / <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
KIGNOUMBI KIA-BOUNGOU, Joseph (Mr./M.)	Member and Second Secretary of the National Assembly / <i>Membre et deuxième Secrétaire de l'Assemblée nationale (UPADS)</i>
Acting President and Secretary of the Group / <i>Président délégué et Secrétaire du Groupe</i>	
FOUTY-SOUNGOU, Philomène (Mrs./Mme)	Member and First Secretary of the Senate Bureau / <i>Membre et première Secrétaire du Bureau du Sénat (MAR)</i>
Acting President and Secretary of the Group / <i>Présidente déléguée et Secrétaire du Groupe</i>	
KIDZIE, Epiphane Hilaire (Mr./M.)	Member of the National Assembly / <i>Membre de l'Assemblée nationale (PCT)</i>
MOUDZALO, Solange Jacqueline (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice (PCT)</i>
SITA BITORI, Léonard (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (MCDDI)</i> ²⁰

¹⁹ (CP: Conservative Party/ *Parti conservateur*)²⁰ (PCT: Congolese Workers Party/ *Parti congolais du travail*)

(UPADS: Pan-African Union for Social Democracy

/ *Union panafricaine pour la démocratie sociale*)

(MAR: Constituent Congress of the Action & Renewal Movement

/ *Congrès constitutif du Mouvement Action Renouveau*

(MCDDI: Congolese Movement for Democracy and Integral Development

/ *Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral*)

KIAKOUAMA, Guillaumette (Ms./Mme)	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire générale de l'Assemblée nationale</i>
M'BOUNGOU-BILONG, Eugène (Mr./M.)	Director of the Cabinet of the Second Secretary of the National Assembly / <i>Directeur de Cabinet du deuxième Secrétaire de l'Assemblée nationale</i>
AMBALI-OBENGA, André (Mr./M.)	Director of the Cabinet of the Speaker of the National Assembly / <i>Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale</i>
OKOELE, Gaspard (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Attaché, Inter Parliamentary Relations, National Assembly <i>Attaché aux relations interparlementaires, Assemblée nationale</i>
MOYONGO, Jean Célestin (Mr./M.)	Adviser, Parliamentary and Inter-Parliamentary Affairs to the President of the Senate / <i>Conseiller aux affaires parlementaires et interparlementaires du Président du Sénat</i>
GOMA, Léandre (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Legal Attaché, Officer in charge of Parliamentary Affairs, reporting to the First Secretary of the Senate/ <i>Attaché juridique, Chargé des affaires parlementaires de la première Secrétaire du Sénat</i>
NGUENGUE, Emile (Mr./M.)	Protocol Director, Senate <i>Directeur du protocole du Sénat</i>
NGUELOUALA, André (Mr./M.)	Private Protocol Officer to the President of the Senate <i>Chargé du protocole particulier du Président du Sénat</i>
NDINGA AOBA, Marie Pascal (Mr./M.)	Special Assistant to the President of the Senate <i>Collaborateur du Président du Sénat</i>

COSTA RICA

GÓMEZ FRANCESCHI, Agnes (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative (PLN)</i>
MONESTEL CONTRERAS, Martín (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative (PASE)</i>
ENRIQUEZ GUEVARA, Adonay (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative (PML)</i> ²¹

CROATIA – CROATIE

ĐUROVIĆ, Dražen (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (HDSSB)</i>
MARTINČEVIĆ, Natalija (Mrs./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (HNS)</i> ²²
KREŠIĆ, Ilijana (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	

CUBA

PEZ FERRO, Ramón (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly of the People's Power, President of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, Président de la Commission des affaires étrangères</i>
GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, Rebeca (Ms./Mme)	Member of the National Assembly of the People's Power <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i>

²¹ (PLN: National Liberation Party
(PASE: Accessibility Without Exclusion
(PML: Liberty Movement

/ *Parti de libération nationale*)
/ *Parti de l'accès sans exclusion*)
/ *Mouvement libertaire*)

²² (HDSSB: Croatian Democratic Alliance of Slavonia and Baranja / *Alliance démocratique de Slavonie et Baranja*)
(HNS: Croatian People's Party / *Parti populaire croate*)

MARTINEZ, Ada (Mrs./Mme)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administrative du Groupe

VILLAMONTES, Francisco Javier (Mr./M.)
Ambassador of Cuba to Uganda
Ambassadeur de Cuba en Ouganda

CYPRUS – CHYPRE

MITSOPOULOS, Tasos (Mr./M.)
Leader of the delegation, Member of the
Governing Council / *Chef de la délégation,*
Membre du Conseil directeur

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (DISY)

KYRIAKIDOU, Athina (Ms./Mme)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (DIKO)

KOUKOUMA KOUTRA, Skevi (Mrs./Mme)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Member of the House of Representatives, Chairperson
of the Standing Committee on Refugees, Enclaved,
Missing, Adversely Affected Persons / *Membre de la*
Chambre des Représentants, Présidente de la
Commission des réfugiés, des personnes enclavées, des
personnes disparues et des personnes en situation
difficile (AKEL)

MAVRONICOLA, Roula (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des Représentants (EDEK)*²³

SOCRATOUS, Socrates (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the House of Representatives
Secrétaire général de la Chambre des Représentants

CHRISTOU, Avgousta (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

International Relations Officer
Chargée des relations extérieures

CZECH REPUBLIC – REPUBLIQUE TCHEQUE

FUKSA, Ivan (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (ODS)

PARKANOVÁ, Vlasta (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the Chamber of Deputies, Deputy
Chairperson of the Steering Committee / *Vice-Présidente*
de la Chambre des Députés, Vice-Présidente du Bureau
restreint (TOP09-S)

POSPÍŠIL, Jirí (Mr./M.)

Senator / *Sénateur (ODS)*

LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.)
Member of the Group of Facilitators for Cyprus
Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chairman
of the Committee on European Affairs / *Membre de la*
Chambre des Députés, Vice-Président de la Commission
des affaires européennes (Top09)

VIDÍM, Jan (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies, Chairman of the
Defence Committee / *Membre de la Chambre des*
Députés, Président de la Commission de la défense
(ODS)

HORSKÁ, Miluše (Ms./Mme)

Senator / *Sénatrice*

²³ (DISY: Democratic Rally
(DIKO: Democratic Party
(AKEL: Progressive Party of the Working People
(EDEK: Movement of Social Democrats

/ *Rassemblement démocratique)*
/ *Parti démocratique)*
/ *Parti progressiste des masses laborieuses)*
/ *Mouvement social-démocrate)*

KONÍČEK, Vladimír (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chairman of the Committee on Petitions / <i>Membre de la Chambre des Députés, Vice-Président de la Commission de l'examen des pétitions</i> (KSCM) ²⁴
KYNŠTETR, Petr (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Chamber of Deputies <i>Secrétaire général de la Chambre des Députés</i>
UKLEIN, Jirí (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
ŽELEZNÁ, Lucie (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Foreign Relations Department, Chamber of Deputies <i>Département des relations étrangères à la Chambre des Députés</i>
MERKL, Radek (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Senate / <i>Sénat</i>

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

HONG, Son Ok (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Supreme People's Assembly <i>Vice-Présidente de l'Assemblée populaire suprême</i>
KIM, Kyong Ho (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
HYON, Jong Ung (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
KIM, Hak Song (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
PAK, Myong Guk (Mr./M.)	Official, Ministry of Foreign Affairs <i>Fonctionnaire au Ministère des affaires étrangères</i>

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO, Edouard (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	First Vice-President of the Senate <i>Premier Vice-Président du Sénat</i>
SENDWE, Peggy (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NKOY MAFUTA, Bernadette (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
BYAZA SANDA, David (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire générale du Sénat</i>
KATAKO MASUDI, Josué (Mr./M.)	Head of Office of the First Vice-President of the Senate <i>Chef de Cabinet du premier Vice-Président du Sénat</i>
KABANGU DIBA-NSESE, François (Mr./M.) Administrative Joint Secretary of the Group <i>Co-Secrétaire administratif du Groupe</i>	Adviser and Coordinator, Senate Research Office <i>Conseiller coordonnateur du Bureau d'études du Sénat</i>
ILUNGA WA ILUNGA, Jeannot (Mr./M.)	Officer on Special Duty to the First Vice-President of the Senate / <i>Chargé des missions auprès du premier Vice-Président du Sénat</i>
NKOY ALONGE, Carine (Ms./Mme)	Assistant to the First Vice-President of the Senate <i>Assistante du premier Vice-Président du Sénat</i>
YAMBA (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
MOBANGABI MOKWETI, Camille (Mr./M.)	Expert
MASSALA, Jean-Pierre (Mr./M.) Chargé d'affaires	

²⁴ (ODS: Civic Democratic Party
(TOP09-S: Tradition Responsibility Prosperity 09
(KSCM: Communist Party of Bohemia and Moravia

/ *Parti démocratique civique*
/ *Tradition, responsabilité, prospérité 09*
/ *Parti communiste de la Bohême et de la Moravie*

DENMARK – DANEMARK

LORENTZEN, Kristian Pihl (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Folketing / <i>Membre du Folketing</i> (LP)
CHRISTIANSEN, Kim (Mr./M.)	Member of the Folketing / <i>Membre du Folketing</i> (DPP)
BJERREGAARD, Jacob (Mr./M.)	Member of the Folketing / <i>Membre du Folketing</i> (SD)
LOKLINDT, Lone (Ms./Mme)	Member of the Folketing / <i>Membre du Folketing</i> (SLP)
NONBO, Karsten (Mr./M.)	Member of the Folketing / <i>Membre du Folketing</i> (LP)
STOEJBERG, Inger (Ms./Mme)	Member of the Folketing / <i>Membre du Folketing</i> (LP)
POULSEN, Lisbeth Bech (Ms./Mme)	Member of the Folketing / <i>Membre du Folketing</i> (SPP)
JOEL, Jens (Mr./M.)	Member of the Folketing / <i>Membre du Folketing</i> (SD) ²⁵
DETHLEFSEN, Claus (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Counselor / <i>Conseiller</i>
LARSON, Claudius (Mr./M.) Assistant Secretary / <i>Secrétaire assistant</i>	Higher Executive Officer / <i>Cadre supérieur</i>
FEINBERG, Nathalia (Ms./Mme) Ambassador of Denmark <i>Ambassadeur du Danemark</i>	

ECUADOR – EQUATEUR

CASSINELLI, Juan Carlos (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
BUSTAMANTE, Fernando (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (AP)
FERNANDEZ, Scheznarda (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (AP) ²⁶
CUJI COELLO, Henry Alberto (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALMEIDA ECHEVERRIA, Elena del Carmen (Ms./Mme)	Director, International Relations <i>Directrice des relations internationales</i>
LEDESMA, Galo (Mr./M.)	Protocol Director / <i>Directeur du protocole</i>
HERRERA, Silvia (Ms./Mme)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
VILLAFUERTE, Jorge (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

EGYPT – EGYPTE

EL-KATATNY, Mohamed Saad (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the People's Assembly <i>Président de l'Assemblée du Peuple</i>
EL-ERIAN, Essam (Mr./M.)	Member of the People's Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée du Peuple, Président de la Commission des affaires étrangères</i>

²⁵ (LP: Liberal Party (Venstre)
(DPP: Danish Peoples' Party
(SD: Social Democratic Party
(SLP: Social Liberal Party
(SPP: Socialist People's Party

²⁶ (AP: Alianza Pais)

/ *Parti libéral (Venstre)*
/ *Parti populaire danois*
/ *Parti social-démocrate*
/ *Parti social libéral*
/ *Parti populaire socialiste*

AHMED, Khalil (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
SEBAK, Tarek (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
HAMZAWY, Amr (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
MALAK, Marian (Mrs./Mme)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
ELBAB, Ali Fath (Mr./M.)	Member of the Shoura Assembly <i>Membre de l'Assemblée de la Choura</i>
BADRAN, Abdallah (Mr./M.)	Member of the Shoura Assembly <i>Membre de l'Assemblée de la Choura</i>
MAHRAN, Sami (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group <i>Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe</i>	Secretary General of the People's Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée du Peuple</i>
AL-SHEIKH, Yousri (Mr./M.)	Director, President's Office, People's Assembly / <i>Directeur du Bureau du Président de l'Assemblée du Peuple</i>
ABDELWAHAB, Ashraf (Mr./M.)	Chief of Protocol / <i>Chef du protocole</i>
TALAAT, Sherif (Mr./M.) Security Officer <i>Agent de sécurité</i>	

EQUATORIAL GUINEA – GUINEE EQUATORIALE

ROKU ENUMBIE, Juan (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of People's Representatives, Second Secretary of the Bureau / <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple, Deuxième Secrétaire du Bureau (PDGE)</i> ²⁷
EKUA ESONO ABE, Bienvenido (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>

ESTONIA – ESTONIE

KÕIV, Tõnis (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Riigikogu / <i>Membre du Riigikogu (ERP)</i>
NOOL, Erki (Mr./M.)	Member of the Riigikogu / <i>Membre du Riigikogu (IRL)</i>
ÕUNAPUU, Jaan (Mr./M.)	Member of the Riigikogu / <i>Membre du Riigikogu (SDE)</i>
TUUS-LAUL, Marika (Mrs./Mme)	Member of the Riigikogu / <i>Membre du Riigikogu (ECeP)</i> ²⁸
SIBUL, Heiki (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Riigikogu <i>Secrétaire général du Riigikogu</i>
OTSEPP, Riina (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Deputy Head of the Foreign Relations Department <i>Chef adjointe du Département des relations extérieures</i>

²⁷ (PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea

/ *Parti démocratique de Guinée équatoriale)*

²⁸ (ERP: Reform Party

/ *Parti de la réforme)*

(IRL: Pro Patria and Res Publica Union

/ *Union Pro Patria et Res Publica)*

(SDE: Estonian Social Democratic Party

/ *Parti social-démocrate d'Estonie)*

(ECeP: Estonian Centre Party

/ *Parti estonien du centre)*

ETHIOPIA – ETHIOPIE

GEBREHIWOT, Tekeleberhan Kassa (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the Federation <i>Président de la Chambre de la Fédération</i>
ESHETE, Ayelech (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Chairperson of the Standing Committee on Women, Children and Youth Affairs <i>Membre du Parlement, Présidente de la Commission permanente des questions relatives aux femmes, aux enfants et à la jeunesse</i>
BUAYALEW, Yohannes (Mr./M.)	Member of the House of the Federation, Chairman of the Standing Committee on Constitutional and Regional Affairs / <i>Membre de la Chambre de la Fédération, Président de la Commission permanente des affaires constitutionnelles et régionales</i>
TESEMA, Tekle (Mr./M.)	Member of Parliament, Deputy Chairman of the Standing Committee on Foreign Security and Defence Affairs <i>Membre du Parlement, Vice-Président de la Commission permanente de la sécurité étrangère et de la défense</i>
ABDI, Hassen (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives, Whip <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple, Chef de file</i>
LEMA, Megersa (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération</i>
TILAHUN, Meles (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
DEMESSIE, Daniel (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
DAMDAEMO, Yoseph (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
LEMMA, Negus (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Peoples' Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants du Peuple</i>
NINI ABINO, Habtamu (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of the Federation <i>Secrétaire général de la Chambre de la Fédération</i>
GEZACHEW, Mulugeta (Mr./M.) Special Assistant to the Group <i>Assistant spécial du Groupe</i>	Information and Communication Officer <i>Chargé de l'information et de la communication</i>

FINLAND – FINLANDE

LOHELA, Maria (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (PS)
KOMI, Katri (Ms./Mme) Vice-President of the Group <i>Vice-Présidente du Groupe</i>	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (KESK)
HEMMILÄ, Pertti (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (KOK)
KARHU, Saara (Ms./Mme)	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (SDP)
UOTILA, Kari (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (VAS)
NYLUND, Mats (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (RKP) ²⁹

²⁹ (PS: True Finns / *Finlandais authentiques*)
(KESK: Centre Party / *Parti du centre*)
(KOK: National Coalition Party / *Coalition nationale*)
(SDP: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)
(VAS: Left Alliance / *Alliance de gauche*)
(RKP: Swedish People's Party / *Parti populaire suédois*)

VUOSIO, Teemu (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*
HUTTUNEN, Marja (Mrs./Mme)
Assistant Secretary of the Group
Secrétaire adjointe du Groupe
KULKKI, Sanni (Ms./Mme)
Advisor to the President of the Group
Conseillère de la Présidente du Groupe

Secretary, International Affairs
Secrétaire aux affaires étrangères
Assistant to the International Affairs
Assistante aux affaires internationales

FRANCE

MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.)
President of the Group, Substitute Member of the
Committee on the Human Rights of
Parliamentarians, Leader of the delegation
*Président du Groupe, Membre suppléant du
Comité des droits de l'homme des
parlementaires, Chef de la délégation*

Member of the National Assembly / *Député (UMP)*

DEL PICCHIA, Robert (Mr./M.)
President of the Twelve Plus Group
Président du Groupe des Douze Plus

Senator / *Sénateur (UMP)*

JANQUIN, Serge (Mr./M.)
Member of the Committee on Middle East
Questions / *Membre du Comité sur les
questions relatives au Moyen-Orient*

Member of the National Assembly / *Député (PS)*

ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme)

Senator / *Sénatrice (PS)*

BILLOUT, Michel (Mr./M.)

Senator / *Sénateur (CRC)*³⁰

LUQUIENS, Corinne (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the National Assembly
Secrétaire générale de l'Assemblée nationale

RIVAILLE, Danièle (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Questure (Finance) of the
National Assembly / *Secrétaire générale de la Questure
de l'Assemblée nationale*

BOURASSÉ, Philippe (Mr./M.)
Executive Co-Secretary of the Group
Co-Secrétaire exécutif du Groupe

Deputy Director, Senate / *Directeur adjoint au Sénat*

DRAIN, Michel (Mr./M.)
Executive Co-Secretary of the Group
Co-Secrétaire exécutif du Groupe

Deputy Director, National Assembly
Directeur adjoint à l'Assemblée nationale

DEILHES, Thierry (Mr./M.)
Logistics Officer / *Responsable de la logistique*

Deputy Adviser, National Assembly
Administrateur adjoint à l'Assemblée nationale

MICHEL, Alexandre (Mr./M.)
Twelve Plus Group Secretariat
Secrétariat du Groupe des Douze Plus

Administrator, National Assembly
Administrateur à l'Assemblée nationale

CORNET, Anne-Céline (Ms./Mme)
Twelve Plus Group Secretariat
Secrétariat du Groupe des Douze Plus

Deputy Administrator, Senate
Administratrice adjointe au Sénat

LE NAHENEC, Agathe (Miss/Mlle)
Joint Secretary of the ASGP / *Co-Secrétaire de l'ASGP*

Administrator, National Assembly
Administratrice à l'Assemblée nationale

VÉLASCO, Karine (Ms./Mme)
Administrative Secretary of the ASGP
Secrétaire administrative de l'ASGP

Services Secretary, National Assembly
Secrétaire des Services à l'Assemblée nationale

³⁰ (UMP: People's Movement Union
(PS: Socialist Party
(CRC: Republican and Citizen Communist Group

/ *Union pour un mouvement populaire*)
/ *Parti socialiste*)
/ *Groupe communiste républicain et citoyen*)

GABON

OWONO NGUEMA, François (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Fifth Vice-President of the Senate <i>Cinquième Vice-Président du Sénat</i> (PDG)
MOULENGUI-MOUELE, Sophie (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee, <i>ex Officio</i> Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité</i> <i>exécutif, Membre de droit du Comité de</i> <i>coordination des Femmes parlementaires</i>	Senator, Deputy Chairperson of the Committee on Finance / <i>Sénatrice, Vice-Présidente de la Commission</i> <i>des finances</i> (PDG)
BAYOGHA NEMBE, Célestin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PDG)
MAGANGA MOUSSAVOU, Albertine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PSD)
MVE EBANG, Marcellin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PDG) ³¹
NONGOU MOUNDOUNGA, Pauline (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MODANDI, Moïse (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Director, Parliamentary Relations <i>Directeur des relations parlementaires</i>
NWEKAYE, Jean Bernard (Mr./M.)	Parliamentary Administrator <i>Administrateur parlementaire</i>

GEORGIA – GEORGIE

BAKRADZE, David (Mr./M.) President of the Group, Member of the Governing Council, Leader of the delegation <i>Président du</i> <i>Groupe, Membre du Conseil directeur, Chef de</i> <i>la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Président du Parlement</i> (UNM)
VEPKHVADZE, Levan (Mr./M.) Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	Deputy Speaker of Parliament <i>Vice-Président du Parlement</i> (CD)
GOGORISHVILI, Khatuna (Ms./Mme) Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	Member of Parliament, Chairperson of the Committee on Procedural Issues and Rules / <i>Membre du Parlement,</i> <i>Présidente de la Commission des questions de procédures</i> <i>et des règlements</i> (UNM)
MELADZE, Giorgi (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Committee on Economy Sector and Economic Policy / <i>Membre du</i> <i>Parlement, Président de la Commission du Secteur</i> <i>économique et de la politique économique</i> (UNM)
BEZHUASHVILI, David (Mr./M.)	Member of Parliament, Leader of the Parliamentary Majority / <i>Membre du Parlement, Chef de la majorité</i> <i>parlementaire</i> (UNM) ³²
JANIASHVILI, David (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
KOPLATADZE, Victoria (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Chief Specialist, Department of International Relations <i>Spécialiste principale, Département des relations</i> <i>internationales</i>

³¹ (PDG: Gabonese Democratic Party
(PSD: Social Democrat Party

³² (UNM: United National Movement
(CD: Christian Democrats

/ *Parti démocratique gabonais)*

/ *Parti social démocrate)*

/ *Parti du mouvement national)*

/ *Parti démocrate chrétien)*

UJMAJURIDZE, Irakli (Mr./M.)

Assistant to the Speaker / Assistant du Président

SIKHARULIDZE, Aleksander (Mr./M.)

Chief Security Officer / Chef de la sécurité

LEZHAVA, Irakli (Mr./M.)

Security Officer / Agent de sécurité

GERMANY – ALLEMAGNE

LAMMERT, Norbert (Mr./M.)

President of the Group, Member of the Governing Council (01/04/2012), Leader of the delegation
Président du Groupe, Membre du Conseil directeur (01/04/2012), Chef de la délégation

Speaker of the Bundestag

Président du Bundestag (CDU/CSU)

ERNSTBERGER, Petra (Ms./Mme)

Member of the Governing Council (05/04/2012), Deputy Leader of the delegation / *Membre du Conseil directeur (05/04/2012), Chef de la délégation adjointe*

Member of the Bundestag

Membre du Bundestag (SPD)

GÖTZ, Peter (Mr./M.)

Member of the Governing Council (01/04/2012)
Membre du Conseil directeur (01/04/2012)

Member of the Bundestag

Membre du Bundestag (CDU/CSU)

KRÜGER-LEISSNER, Angelika (Ms./Mme)

Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Member of the Governing Council / *Membre suppléant du Comité de coordination des femmes parlementaires, Membre du Conseil directeur*

Member of the Bundestag

Membre du Bundestag (SPD)

SILBERHORN, Thomas (Mr./M.)

Member of the Bundestag

Membre du Bundestag, (CDU/CSU)

ULRICH, Alexander (Mr./M.)

Substitute Member of the Governing Council
Membre suppléant du Conseil directeur

Member of the Bundestag

Membre du Bundestag (Die Linke)

WINKLER, Josef Philip (Mr./M.)

Member of the Executive Committee, Member of the Governing Council (05/04/2012) / *Membre du Comité exécutif, Membre du Conseil directeur (05/04/2012)*

Member of the Bundestag

*Membre du Bundestag (Bündnis90/Grüne)*³³

SEMMLER, Harro (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Bundestag

Secrétaire général du Bundestag

SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.)

Vice-President of the ASGP / *Vice-Président de l'ASGP*

Deputy Secretary General of the Bundestag

Directeur adjoint du Bundestag

RETTLER, Ute (Ms./Mme)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General of the Bundesrat

Directrice adjointe du Bundesrat

KREBS, Andrea (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*Head, International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag / *Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag*

MÜGGENBURG, Hardo (Mr./M.)

Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag / *Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag*

SARENIO, Susanne (Mrs./Mme)

Assistant to the delegation / *Assistante de la délégation*International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag
Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag

³³ (CDU: Christian Democratic Union
(CSU: Christian Social Union
(SPD: Social Democratic Party
(Die Linke: Left Party
(Bündnis90/Grüne: Green Party

/ Union chrétienne démocrate)
(/ Union chrétienne sociale)
(/ Parti social démocrate)
(/ La Gauche)
(/ Les Verts)

BEATRICE, Gelsomina (Mrs./Mme)
Assistant to the delegation / Assistante de la délégation

International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag
Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag

PRANGE, Tim (Mr./M.)
Adviser / Conseiller

Officer, Federal Foreign Office
Fonctionnaire, Ministère des affaires étrangères

GHANA

BAMFORD-ADDO, Joyce Adeline (Ms./Mme)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Speaker of Parliament / Présidente du Parlement

AVOKA, Cletus Apul (Mr./M.)

Member of Parliament, Majority Leader
Membre du Parlement, Chef de la majorité (NDC)

KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)

Member of Parliament, Minority Leader
Membre du Parlement, Chef de la minorité (NPP)

GBEDIAME, Gershon (Mr./M.)

Member of Parliament, Majority Chief Whip
Membre du Parlement, Chef de file de la majorité (NDC)

KLENAM, Gifty (Ms./Mme)

Member of Parliament / Membre du Parlement (NPP) ³⁴

ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.)
Member of the ASGP, Secretary of the Group
Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe

Clerk of Parliament / Greffier du Parlement

GOMBILLA, Ibrahim (Mr./M.)

Deputy Clerk of Parliament / Adjoint du Greffier du Parlement

ANAMAN, Perpetual (Ms./Mme)

Speaker's Secretary / Secrétaire de la Présidente

ASIEDU-LARTEY, Paul (Mr./M.)

Protocol Officer / Chargé du protocole

GUINEA-BISSAU – GUINEE-BISSAU

DJALÓ, Sori (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Second Deputy Speaker of the People's National Assembly ad interim / Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale populaire par intérim (PRS)

N'DEQUI, Matilde (Ms./Mme)

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)

CASSAMÁ, Almame (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)

CRATO SÓ, Isabel (Ms./Mme)

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PRS) ³⁵

SILVA, Orlando (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General / Secrétaire général

DIAS, Fernando Jorge (Mr./M.)
Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe

Director of Cabinet / Directeur de Cabinet

NUNES, Duarte (Mr./M.)

Protocol Officer / Chargé du protocole

HAITI

RICHÉ, Andris (Mr./M.)

Senator / Sénateur

JOSEPH, François Anick (Mr./M.)

Senator / Sénateur

BENOIT, Steven (Mr./M.)

Senator / Sénateur

³⁴ (NDC: National Democratic Congress
(NPP: New Patriotic Party

/ Congrès démocratique national)
(Nouveau parti patriotique)

³⁵ (PRS: Party for Social Renovation
(PAIGC: African Party for the Independence of Guinea
and Cape Verde

/ Parti de la rénovation sociale)
(Parti africain pour l'indépendance de la Guinée
et du Cap-Vert)

HUNGARY – HONGRIE

GRUBER, Attila (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (FIDESz)
BRAUN, Márton (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (FIDESz)
MANDUR, László (Mr./M.)	Member of the National Assembly, member of the Committee on Press and Culture / <i>Membre de</i> <i>l'Assemblée nationale, Membre de la Commission</i> <i>de la presse et de la culture</i> (MSZP)
GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de</i> <i>l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission</i> <i>des affaires étrangères</i> (Jobbik)
SZILÁGYI, Péter (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (LMP) ³⁶
SOMFAI ÁDÁM, Katalin (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Senior Councillor of the Office for Foreign Relations <i>Conseillère principale au Bureau des relations extérieures</i>
JUHÁSZ, Sándor (Mr./M.) Ambassador of Hungary to Uganda <i>Ambassadeur de la Hongrie en Ouganda</i>	

ICELAND – ISLANDE

BACKMAN, Thuridur (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i> (LG)
ARNASON, Arni (Mr./M.)	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i> (SDA)
GUÐFINNSSON, Einar K. (Mr./M.)	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i> (IP) ³⁷
BANG, Arna (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser on International Affairs <i>Conseillère des affaires étrangères</i>

INDIA – INDE

KUMAR, Meira (Ms./Mme) President of the Group, Member of the Governing Council, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Membre du Conseil</i> <i>directeur, Chef de la délégation</i>	Speaker, Lok Sabha / <i>Présidente du Lok Sabha</i>
SARDINHA, Francisco (Mr./M.)	Member of Lok Sabha / <i>Membre du Lok Sabha</i> (INC)
RAO, Hanumantha (Mr./M.)	Member of the Rajya Sabha / <i>Membre du Rajya Sabha</i> (INC)
MAHATO, Narahari (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / <i>Membre du Lok Sabha</i> (AIFB)
SOLANKI, Kirit Premjibhai (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / <i>Membre du Lok Sabha</i> (BJP)
KUMARI, Putul (Ms./Mme)	Member of the Lok Sabha / <i>Membre du Lok Sabha</i> (IND)

³⁶ (FIDESz: Hungarian Civic Union
(MSZP: Hungarian Socialist Party
(Jobbik: Movement for a Better Hungary
(LMP: Politics Can Be Different

³⁷ (LG: Left-Green Movement
(SDA: Social Democratic Alliance
(IP: Independence Party

/ *Union civique hongroise*)
/ *Parti socialiste hongrois*)
/ *Mouvement pour une meilleure Hongrie*)
/ *Faire de la politique autrement*)
/ *Mouvement des Verts de la gauche*)
/ *Parti de l'Alliance sociale-démocrate*)
/ *Parti de l'Indépendance*)

ZUBIN IRANI, Smriti (Ms./Mme)	Member of the Rajya Sabha / <i>Membre du Rajya Sabha</i> (BJP) ³⁸
VISWANATHAN, T.K. (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Lok Sabha / <i>Secrétaire général, Lok Sabha</i>
AGNIHOTRI, V.K. (Mr./M.) Executive Member of the ASGP <i>Membre exécutif de l'ASGP</i>	Secretary General Rajya Sabha <i>Secrétaire général, Rajya Sabha</i>
SHEKAR, S. Bal (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Additional Secretary, Lok Sabha Secretariat <i>Secrétaire supplémentaire, Secrétariat du Lok Sabha</i>
JOHN, Cyril (Mr./M.)	Director, Lok Sabha Secretariat <i>Directeur, Secrétariat du Lok Sabha</i>
WALIA, N.S. (Mr./M.)	Director, Rajya Sabha Secretariat <i>Directeur, Secrétariat du Rajya Sabha</i>
SINGH, Shalini (Mrs./Mme)	Private Secretary to the Speaker of the Lok Sabha <i>Secrétaire particulière de la Présidente du Lok Sabha</i>
MISHRA, S.R. (Mr./M.)	Deputy Secretary, Lok Sabha Secretariat <i>Secrétaire adjoint, Secrétariat du Lok Sabha</i>
RAMANA, L.V. (Mr./M.)	Deputy Secretary, Lok Sabha Secretariat <i>Secrétaire adjoint, Secrétariat du Lok Sabha</i>
ANAND, Rakesh (Mr./M.)	Deputy Director, Rajya Sabha Secretariat <i>Directeur adjoint, Secrétariat du Rajya Sabha</i>
BALYAN, K.P. (Mr./M.)	Officer on Special Duty to the Speaker of the Lok Sabha <i>Fonctionnaire en mission spéciale auprès de la Présidente du Lok Sabha</i>
SALEEM, Mohamed (Mr./M.)	Liaison Officer, Lok Sabha Secretariat <i>Chargé de liaison, Secrétariat du Lok Sabha</i>

INDONESIA – INDONESIE

CAKRA WIJAYA, Andi Anzhar (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Vice-Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Commission de la coopération interparlementaire</i> (PAN) ³⁹
DJUNED, Achmad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
SUTHARSA, Tatang (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Head of the Bureau of the Secretary General <i>Chef du Bureau du Secrétaire général</i>
HANTORO, Novianto Murti (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Parliamentary Researcher / <i>Chercheur parlementaire</i>
RETNOASTUTI, Endah (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Parliamentary Official / <i>Secrétariat du Parlement</i>
ASTUTI, Endang Dwi (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Parliamentary Official / <i>Secrétariat du Parlement</i>
RUBINI, Nida (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Parliamentary Official / <i>Secrétariat du Parlement</i>
SOEMANTRI, Acep (Mr./M.) Adviser to the delegation / <i>Conseiller de la délégation</i>	Ministry of Foreign Affairs <i>Ministère des affaires étrangères</i>
NURHAYATI, Juriani (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	

³⁸ (INC: Indian National Congress
(AIFB: All India Forward Block
(BJP: Bharatiya Janata Party
(IND: Indépendant
³⁹ (PAN: National Mandate Party

/ *Parti du Congrès national indien*
/ *Bloc progressiste*
/ *Parti Bharatiya Janata*
/ *Indépendant*
/ *Parti du mandat national*

ROHANA, Maria Pade (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

FALLAHAT PISHEH, Heshamtollah (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
JAHANGIRZADEH, Javad (Mr./M.) Secretary General of the Group <i>Secrétaire général du Groupe</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
JALALI, Kazem (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
ABBASI, Asadollah (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
MOUSAVI, S. Naser (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
HOSSEINI SADR, Moayed (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
ZOLGHADR, S. Mostafa (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
AJOORLOU, Fatemeh (Mrs./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
ZAMANI, Javad (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
DEHGHANI, Mohamad Ghayoum (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
SHAIKHOLESLAM, Hossein (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Chief, Speaker's Bureau, Director General, International Department / <i>Secrétaire général, Chef du Cabinet du Président, Directeur général du Département international</i>
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Expert of the Inter-Parliamentary Secretariat of the Islamic Consultative Assembly / <i>Expert principal du Secrétariat interparlementaire de l'Assemblée consultative islamique</i>
GHASHGHAHI, Mehdi (Mr./M.)	Director, Protocol Department <i>Directeur du Département du protocole</i>
NIKNAM, Maryam (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	
MALEKI, Hussein (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	
AHMADI, Kurosh (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	
ABDULMALEKI, Farzanieh (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	

IRAQ

HAMOUDI, Humam Baqir (Mr./M.) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Chef de la délégation</i>	Member of the Council of Representatives, Chairman of the Foreign Relations Committee / <i>Membre du Conseil des Représentants, Président de la Commission des relations étrangères</i> (INA)
AL-JUMAILI, Salman Ali (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives, Deputy Chairman of the Foreign Relations Committee / <i>Membre du Conseil des Représentants, Vice-Président de la Commission des relations étrangères</i> (INM)
TALEBANI, Ala Tahseen (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives / <i>Membre du Conseil des Représentants</i> (KA)
NOSHI, Rafea Abduljabar (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives / <i>Membre du Conseil des Représentants</i> (INA) ⁴⁰
AL-ZANGANA, Salahaldeen Ahmad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
RADHI, Mustafa Mohamad (Mr./M.)	Secretary, Foreign Affairs Committee / <i>Secrétaire de la Commission des affaires étrangères</i>
IBRAHIM, Abbas Radhi (Mr./M.)	Media Officer / <i>Chargé des médias</i>

IRELAND - IRLANDE

KITT, Michael (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Dáil Éireann / <i>Membre de Dáil Éireann</i> (FG)
McFADDEN, Nicky (Ms./Mme)	Member of Dáil Éireann / <i>Membre de Dáil Éireann</i> (FG)
MATTHEWS, Peter (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann / <i>Membre de Dáil Éireann</i> (FG)
LYONS, John (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann / <i>Membre de Dáil Éireann</i> (L)
ZAPPONE, Katherine (Ms./Mme)	Member of Seanad Éireann / <i>Membre de Seanad Éireann</i> (I) ⁴¹
DOODY, Bridget (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of Inter-Parliamentary Affairs / <i>Chef des affaires interparlementaires</i>

ITALY – ITALIE

CONTINI, Barbara (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (FLI)
GRIMOLDI, Paolo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies / <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (LNP)
MIGLIORI, Riccardo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies / <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (PdL)
NAPOLI, Osvaldo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies / <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (PdL)
RAZZI, Antonio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies / <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (PT) ⁴²
GRAZIAN, Giampaolo (Mr./M.)	Protocol Officer, Chamber of Deputies / <i>Chargé du protocole, Chambre des Députés</i>

⁴⁰ (INA: National Alliance / *Alliance nationale*)

(INM: "Al-Iraqia")

(KA: Kurdistan Alliance / *Alliance kurde*)

⁴¹ (FG: Fine Gael)

(L: Labour Party / *Parti travailliste*)

(I: Independent / *Indépendant*)

⁴² (FLI: Futuro e libertà per l'Italia)

(LNP: Lega Nord Padania)

(PdL: People of Freedom / *Peuple de la liberté*)

(PT: Popolo e territorio)

RADONI, Susanna (Mrs./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Chamber of Deputies / <i>Chambre des Députés</i>
ACCARRINO, Luisa (Mrs./Mme) Secretary to the ASGP / <i>Secrétaire de l'ASGP</i>	Chamber of Deputies / <i>Chambre des Députés</i>
LASORSA, Antonella (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Chamber of Deputies / <i>Chambre des Députés</i>
OLMEDA, Claudio (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	Senate / <i>Sénat</i>

JAPAN – JAPON

NISHIMURA, Chinami (Ms./Mme) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / <i>Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Director of the Standing Committee on Budget, Director, Special Committee on Political Ethics and Election Law <i>Membre de la Chambre des Représentants, Présidente de la Commission permanente du budget, Présidente de la Commission spéciale de l'éthique politique et des lois électorales (DPJ)</i>
MURATA, Yoshitaka (Mr./M.) Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	Member of the House of Representatives, Director, Special Committee on Political Ethics and Election Law <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission spéciale de l'éthique politique et des lois électorales (LDP)</i>
ONISHI, Kensuke (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)</i>
HAYAKAWA, Kumiko (Ms./Mme) Substitute Member of the Governing Council <i>Membre suppléant du Conseil directeur</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)</i>
TAMURA, Tomoko (Ms./Mme) Member of the Governing Council, Deputy Leader of the delegation / <i>Membre du Conseil directeur, Chef adjoint de la délégation</i>	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (JCP)</i> ⁴³
SANO, Keiko (Ms./Mme)	Associate Director for Coordination, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Co-Directrice pour la coordination de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>
ARAI, Kosumo (Ms./Mme)	Assistant Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Directeur adjoint de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>
SUMITA, Tomoko (Ms./Mme)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Secrétaire, Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>
SUGIYAMA, Jin (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Secrétaire, Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>

⁴³ (DPJ: Democratic Party of Japan
(JCP: Japanese Communist Party

/ *Parti démocrate japonais*
/ *Parti communiste japonais*)

IGARI, Hiroaki (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Secrétaire, Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>
SHIMIZU, Ken (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Director, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / <i>Directeur, Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers</i>
TOGAWA, Hiroyuki (Mr./M.)	Secretary, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / <i>Secrétaire de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers</i>
NITTA, Mayuko (Ms./Mme)	Secretary, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / <i>Secrétaire de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers</i>
HIGUCHI, Mariko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
TAKAGI, Duggal Izumi (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
KIKUCHI, Kyoko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
IKEUCHI, Hisao (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
SASAJIMA, Sanae (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
ENSO, Takako Butel (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
YOSHIDA, Kazuko Ingham (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
SAWADA, Naoko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
YAMAMOTO, Chieko Allford (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	

JORDAN – JORDANIE

ENSOUR, Abdalla (Mr./M.) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / <i>Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ROUSAN, Nareman (Ms./Mme) Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
DKADEK, Intisar (Mrs./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
EL-ABBADI, Mahmoud (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
AL-BARAISEH, Mohammed (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
OMARI, Naef (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALRUDINI, Mohammed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
ALMASHAKBEH, Adnan (Mr./M.)	Head of the Public Relations Department, Senate <i>Chef du Département des relations publiques du Sénat</i>

ALWAKED, Abdelrahim (Mr./M.)	Head of the Presidency Affairs Section, House of Representatives / <i>Chef de la Section des affaires de la Présidence</i>
ALTARAWNEH, Hassan (Mr./M.)	Head of the International Parliamentary Affairs Section, House of Representatives / <i>Chef de la Section des affaires parlementaires internationales</i>

KENYA

MAALIM, Farah Mohamed (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (ODM)</i>
ODHIAMBO, Alfred (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ODM)</i>
ABDALLAH, Shakila (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ODM-K)</i>
M'MITHIARU, Ntoitha (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNU)</i>
GANYA, Chachu (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ODM)⁴⁴</i>
AMOLO, Lawrence (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Clerk Assistant / <i>Greffier adjoint</i>
ODHOWA, Hassan (Mr./M.)	Personal Assistant to the Deputy Speaker <i>Assistant particulier du Vice-Président</i>
THURANIRA, Anita (Ms./Mme)	

KUWAIT – KOWEIT

AL-SAADOUN, Ahmed (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
AL-AJMI, Ammar (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AL-DAMKHEE, Adel (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AL-MATAR, Hamad (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AL-SHAYEE, Shayee (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AL-SAWAG, Falah (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AL-KHALEFA, Mohammad (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AL-GHANEM, Marzouq (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AL-KANDARI, Allam (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
AL-WEHAIB, Tawfeeq Saud (Mr./M.)	Assistant Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
AL-SHAYEE, Sami (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
AL-DEGHASHEM, Jamal (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
AL-ENEZI, Shehab (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
ALABDULGADER, Nasser (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>

⁴⁴ (ODM: Orange Democratic Movement Party of Kenya
(ODM-K: Orange Democratic Movement Party-Kenya
(PNU: Party of National Unity

/ *Mouvement démocratique orange*)
/ *Mouvement démocratique orange-Kenya*)
/ *Parti de l'unité nationale*)

AL-BURAZI, Ayed (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
AL-SOBAIEE, Moslet (Mr./M.)	Press / <i>Presse</i>
GAMBER, Bader (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
AL-ENEZI, Jamal (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
AL-SELAHEE, Najeeb (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
SHISHTAR, Mona (Mrs./Mme)	Staff / <i>Secrétariat</i>
AL-OTAIBI, Faleh (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

AKHAMOUNTRY, Koukeo (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères (LPRP)</i> ⁴⁵
SANEXAY, Sadettan (Mr./M.) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Director of IPU Division <i>Directeur adjoint de la Division de l'UIP</i>

LATVIA – LETTONIE

MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Saeima, Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre du Saeima, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (CC)</i>
OZOLINS, Janis (Mr./M.)	Member of the Saeima, Vice-Chairman of the Budget and Finance Committee / <i>Membre du Saeima, Vice-Président de la Commission du budget et des finances (Z)</i> ⁴⁶
PAURA, Sandra (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of the Inter-Parliamentary Relations Bureau <i>Chef du Département des relations interparlementaires</i>

LEBANON – LIBAN

ELZEIN, Abdellatif (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ZOUEIN, Gilberte (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Chairperson of the Committee on Women and Children / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission de la femme et de l'enfant</i>
NASSOUR, Ramez (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	

LESOTHO

MOTSAMAI, Ntlhoi (Ms./Mme) President of the Group, Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / <i>Présidente du Groupe, Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Présidente de l'Assemblée nationale (LCD)</i> ⁴⁷
MABELENG, Katleho (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Private Secretary / <i>Secrétaire particulier</i>

⁴⁵ (LPRP: Lao People's Revolutionary Party

/ *Parti populaire révolutionnaire lao*)

⁴⁶ (CC: Concord Centre

/ *Centre concorde*)

(Z: Zatlars' Reform Party

/ *Parti de la réforme de Zatlars*)

⁴⁷ (LCD: Lesotho Congress for Democracy

/ *Congrès pour la démocratie au Lesotho*)

LUXEMBOURG

WOLTER, Michel (Mr./M.)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Deputy Speaker of the Chamber of Deputies,
Chairman of the Committee on Finance and Budget
Vice-Président de la Chambre des Députés, Président de la Commission des finances et du budget (CSV)

BETTEL, Xavier (Mr./M.)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chairman of the Legal Committee / *Membre de la Chambre des Députés, Vice-Président de la Commission juridique (DP)*

BAUSCH, François (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies, Chairman of the Committee on Parliamentary Control of the State Information Service / *Membre de la Chambre des Députés, Président de la Commission de contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat (Déi Gréng)* ⁴⁸

BARRA, Isabelle (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

Deputy Secretary General / *Secrétaire générale adjointe*

MALAWI

MPHANDE, Juliana (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Second Deputy Speaker of the National Assembly
Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (DPP)

MWALE, Theresa (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (DPP)

JANGIYA, Mwalone (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UDF) ⁴⁹

NJLOMOLE, Henry (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Clerk of Parliament / *Secrétaire général adjoint*

KACHERE, Edgar (Mr./M.)
Adviser to the delegation / *Conseiller de la délégation*

Assistant Clerk of Parliament / *Secrétaire général adjoint*

CHIUSIWA, Michael (Mr./M.)
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

Head of Committee Section
Chef du Secrétariat de commission

MALEKA, Bambi (Ms./Mme)

Assistant to the Second Deputy Speaker
Assistante du deuxième Vice-Président

MALDIVES

SHAHID, Abdulla (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the People's Majlis
Président du Majlis des Citoyens

ABDULLA, Eva (Ms./Mme)

Member of the People's Majlis
Membre du Majlis des Citoyens (MDP)

FAHMY, Imthiyaz (Mr./M.)

Member of the People's Majlis
Membre du Majlis des Citoyens (MDP)

NAEEM, Yoosuf (Mr./M.)

Member of the People's Majlis
Membre du Majlis des Citoyens (DRP) ⁵⁰

ARIF, Ali (Mr./M.)

Member of the People's Majlis
Membre du Majlis des Citoyens

MOHAMED, Ahmed (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

⁴⁸ (CSV: Christian Social Party
(DP: Democrat Party
(Déi Gréng: Greens

/ *Parti chrétien social*
/ *Parti démocrate*
/ *Les verts*

⁴⁹ (DPP: Democratic Progressive Party
(UDF: United Democratic Front

/ *Parti démocratique progressiste*
/ *Front démocratique unifié*

⁵⁰ (MDP: Maldives Democratic Party
(DRP: Dhivehi Rayyithunge Party)

/ *Parti démocratique des Maldives*

RIZA, Abbas Adil (Mr./M.)

Spokesperson, Speaker's Office
*Porte-parole au Bureau du Président*AHMED, Abdul Gafoor (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité***MALTA – MALTE**MIFSUD, Philip (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (EPP)

MIZZI, Joseph (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PSE) ⁵¹**MAURITANIA – MAURITANIE**BOULKHEIR, Messaoud (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
*Président du Groupe, Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (APP)

EL HACEN EL HADJ, Mohamed (Mr./M.)

First Vice-President of the Senate
Premier Vice-Président du Sénat

YARBA, Fatimettou (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ZNAGUI CHEIKH, Ould Mohamed (Mr./M.)

Senator, First Secretary of the Senate
Sénateur, Premier Secrétaire du Sénat

SEMETTA, Mah (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (RFD) ⁵²LEKOUÉIRY, Mohamed Vall (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General / *Secrétaire général*

MED ELHACEN, Mohamed (Mr./M.)

Speaker's Cabinet Director / *Directeur du Cabinet du Président***MAURITIUS - MAURICE**PEETUMBER, Maneswar (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PTR)

NAVARRE MARIE, Marie Arianne (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MMM) ⁵³**MEXICO – MEXIQUE**GREEN MACIAS, Rosario (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Senator, Chairperson of the Committee on International
Affairs / *Sénatrice, Présidente de la Commission
des affaires internationales (PRI)*ALONSO DIAZ-CANEJA, Angel (Mr./M.)
Vice-President of the Executive Committee
*Vice-Président du Comité exécutif*Senator, Chairman of the Committee on External Relations,
International Organizations / *Sénateur, Président de la
Commission des relations extérieures, organisations
internationales (PAN)*

ORTUÑO, Maria Teresa (Mrs./Mme)

Senator, Chairperson of the Education Committee
Sénatrice, Présidente de la Commission de l'éducation (PAN)

CONTRERAS, Armando (Mr./M.)

Member of Parliament / *Membre du Parlement (PRD)*⁵¹ (EPP: European People's Party
(PSE: Social Democratic Party/ *Parti populaire européen*)
/ *Parti social-démocrate*)⁵² (APP: People's Progressive Alliance
(RFD: Rally of Democratic Forces/ *Alliance populaire progressiste*)
/ *Rassemblement des Forces Démocratiques*)⁵³ (PTR: Labour Party
(MMM: Militant Mauritian Movement/ *Parti travailliste*)
/ *Mouvement militant mauricien*)

MENCHACA CASTELLANOS, Ludivina (Mrs./Mme) Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité de coordination des Femmes parlementaires</i>	Senator / <i>Sénatrice</i> (PVEM)
MARTEL LOPEZ, José Ramón (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (PRI)
GARCÍA PORTILLO, Arturo (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (PAN)
MUÑOZ LEDO, Porfirio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Chairman of the International Affairs Committee / <i>Membre de la Chambre des Députés, Président de la Commission des affaires internationales</i> (PT)
LAGOS GALINDO, Silvio (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (PRI)
NADAL, Daniela (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (PRI) ⁵⁴
ENRIQUEZ BALDAZO, Areli (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Affairs <i>Directrice des affaires internationales</i>

MONGOLIA – MONGOLIE

DEMBEREL, Damdin, (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Chairman of the State Great Hural <i>Président du Grand Khoural de l'Etat</i> (MPRP)
GAVAA, Batkhoo (Mr./M.)	Vice-Chairman of the State Great Hural <i>Vice-Président du Grand Khoural de l'Etat</i> (DP)
TSEGMID, Tsengel (Mr./M.)	Member of the State Great Hural <i>Membre du Grand Khoural de l'Etat</i> (MPRP)
ENKHTUVSHIN, Ulziisaikhan (Mr./M.)	Member of the State Great Hural <i>Membre du Grand Khoural de l'Etat</i> (MPP)
SAIKHANBILEG, Chimed (Mr./M.)	Member of the State Great Hural <i>Membre du Grand Khoural de l'Etat</i> (DP) ⁵⁵
SHARAVDORJ, Tserenkhoo (Mr./M.)	Secretary General of the State Great Hural <i>Secrétaire général du Grand Khoural de l'Etat</i>
TSERENDORJ, Narantungalag (Mr./M.)	Head of the Foreign Relations and Cooperation Department of the Secretariat, State Great Hural <i>Chef du Département des affaires étrangères et de la coopération du Secrétariat du Grand Khoural de l'Etat</i>
GENDEN, Bayasgalan (Mrs./Mme)	Senior Officer, Foreign Relations and Cooperation Department / <i>Fonctionnaire principale au Département des affaires étrangères et de la coopération</i>
SHARAV, Sodnomjamts (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	Head of the Press and Public Affairs Department <i>Chef du Département de la presse et des affaires publiques</i>
KHAIDAV, Sukh-Ochir (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	Press and Public Affairs Department <i>Département de la presse et des affaires publiques</i>
TSEVGE, Tuya (Mrs./Mme) Doctor to the Speaker / <i>Médecin du Président</i>	
BATBOLD, Maruush (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
BADAMDORJ, Ganbold (Mr./M.) Senior Security Officer / <i>Agent de sécurité principal</i>	

⁵⁴ (PRI: Institutional Revolutionary Party

(PAN: National Action Party

(PRD: Democratic Revolution Party

(PVEM: Green Party of Mexico

(PT: Labour Party

⁵⁵ (MPRP: Mongolian People's Revolutionary Party

(DP: Democratic Party

(MPP: Mongolian People's Party

/ *Parti révolutionnaire institutionnel*)/ *Parti de l'Action nationale*)/ *Parti de la révolution démocratique*)/ *Parti vert écologiste du Mexique*)/ *Parti travailliste*)/ *Parti populaire révolutionnaire mongole*)/ *Parti démocrate*)/ *Parti populaire mongole*)

DAMJIN, Tulga (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*
GANKHULUG, Tumurtogoo (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*

MOROCCO – MAROC

GHELLAB, Karim (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants</i>
BENALLAL, Mohamed Fawzi (Mr./M.)	First Vice-President of the House of Councillors <i>Premier Vice-Président de la Chambre des Conseillers</i>
OMARI, Abdelaziz (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
BOUAYAD, Zoubida (Mrs./Mme) Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (USFP)</i>
HANINE, Mustapha (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PI)</i>
KOUSKOUS, Hamid (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (PAM)</i>
BENMASSAOUD, Rachida (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (USFP)</i>
BENABDALLAH, Ouadia (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (RNI)</i>
LAZREK, Nouréddine (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (RNI)</i> ⁵⁶
EL ABDI, Rachid (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ELKHADI, Najib (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
KHOUJA, Abdelwahad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Councillors <i>Secrétaire général de la Chambre des Conseillers</i>
EL JAFFALI, Mounir (Mr./M.)	Diplomatic Adviser, House of Representatives <i>Conseiller diplomatique à la Chambre des Représentants</i>
BELRHITI, Alaoui (Mr./M.)	Diplomatic Adviser / <i>Conseiller diplomatique</i>
SATRAOUY, Said (Mr./M.) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Chief, Multilateral Relations, House of Representatives <i>Chef du Service des relations multilatérales de la Chambre des Représentants</i>
DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of External Relations Division, House of Councillors / <i>Chef de la Division des relations extérieures de la Chambre des Conseillers</i>

MOZAMBIQUE

KATUPHA, José Mateus (Mr./M.) President of the Group / <i>Président du Groupe</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)</i>
MIGUEL, Maria Josefa (Mrs./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)</i>
CINQUENTA NAULA, Mario (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (RENAMO)</i> ⁵⁷

⁵⁶ (USFP: Socialist Union of Popular Forces
(PI: Istiqlal
(PAM: Authenticity and Modernity Party
(RNI: National Rally of Independents

/ *Union socialiste de forces populaires)*
/ *Parti de l'Istiqlal)*
/ *Parti authenticité et modernité)*
/ *Rassemblement national des Indépendants)*

MACHAIEIE, Baptista Ismael (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

BONIFÁCIO, César João (Mr./M.)
Assistant Secretary of the Group
Secrétaire adjoint du Groupe

Director, Standing Committees Division
Directeur de la Division des commissions permanentes

MYANMAR

NYEIN, Myan (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Assembly of the Union
Vice-Président de l'Assemblée de l'Union

KYAW SWA, Nanda (Mr./M.)
Co-Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Président de la Chambre des Représentants

MYINT OO, Hla (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Chairman
of the Foreign Relations Committee / *Membre de la
Chambre des Représentants, Président de la Commission
des relations étrangères*

TIN, Nyunt (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

NAMIBIA – NAMIBIE

GURIRAB, Theo-Ben (Dr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (SWAPO)

MENSAH-WILLIAMS, Margaret (Mrs./Mme)
Second Vice-President of the Coordinating
Committee of Women Parliamentarians
*Deuxième Vice-Présidente du Comité de
coordination des Femmes parlementaires*

Vice-Chairperson of the National Council
Vice-Présidente du Conseil national (SWAPO)

AMWEELO, Moses (Mr./M.)
Vice-President of the Group / *Vice-Président du Groupe*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)

TJONGARERO, Agnes (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)

NAKWAFILA, Johannes (Mr./M.)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (SWAPO)

LUCKS, Heiko (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (RDP)

SHILENGA, Rosalia (Ms./Mme)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (SWAPO)

NHINDA, Ruth (Ms./Mme)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (SWAPO)⁵⁸

SIPAPELA, Sipapela (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Member of Parliament / *Membre du Parlement*

JACOBS, Johannes Jakes (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary, National Assembly
Secrétaire à l'Assemblée nationale

MUPURUA, Juliet (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary, National Council
Secrétaire adjointe au Conseil national

ISAAK, Willem H. (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

Senior Parliamentary Clerk, National Assembly
Fonctionnaire parlementaire principal, Assemblée nationale

SINALUMBU, Vincent (Mr./M.)

Deputy Director, Research, Information and Publications
*Directeur adjoint de la recherche, de l'information et des
publications*

⁵⁷ (FRELIMO: Mozambican Liberation Front
(RENAMO: Mozambican National Resistance
⁵⁸ (SWAPO: South West Africa People's Organization
(RDP: Rally for Democracy and Progress

/ *Front de libération du Mozambique)*
/ *Résistance nationale du Mozambique)*
/ *Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)*
/ *Rassemblement pour la démocratie et le progrès)*

SHALI, Auguste (Mrs./Mme)
Co-Secretary of the Group / *Co-Secrétaire du Groupe*

Parliamentary Clerk, Committee Services, National
Council / *Greffière parlementaire, Service des*
Commissions du Conseil national

NAKUTWIMA, Mirjam (Ms./Mme)

Private Secretary to the Vice-Chairperson
Secrétaire particulière de la Vice-Présidente

KAUSIONA, Windeline (Ms./Mme)

Human Resources / *Ressources humaines*

ISAACK, Japhet (Mr./M.)

High Commissioner / *Haut Commissaire*

NETHERLANDS – PAYS-BAS

PUTTERS, Kim (Mr./M.)
President of the Group, Member of the Governing
Council, Leader of the delegation / *Président du*
Groupe, Membre du Conseil directeur, Chef de
la délégation

Member of the Senate of the States General
Membre du Sénat des Etats généraux (PvdA)

MARTENS, Maria (Mrs./Mme)

Member of the Senate of the States General
Membre du Sénat des Etats généraux (CDA)

DIJKHOFF, Klaas (Mr./M.)

Member of the House of Representatives of the States
General / *Membre de la Chambre des Représentants*
des Etats généraux (VVD)

SMEETS, Pauline (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives of the States
General / *Membre de la Chambre des Représentants*
des Etats généraux (PvdA)

ELISSEN, Andre (Mr./M.)

Member of the House of Representatives of the States
General / *Membre de la Chambre des Représentants*
*des Etats généraux (PVV)*⁵⁹

HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Senate of the States General
Secrétaire général du Sénat des Etats-généraux

BIESHEUVEL-VERMEIJDEN, Jacqueline (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the House of Representatives
Secrétaire générale de la Chambre des Représentants

NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.)
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

Head of the Inter-Parliamentary Relations Office
Chef du Bureau des relations interparlementaires

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZELANDE

HENARE, Tau (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the House of Representatives, Chairman
of the Committee on Maori Affairs / *Membre de la*
Chambre des Représentants, Président de la Commission
des affaires maori (NP)

WALL, Louisa (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (NZLP)

LOGIE, Jan (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des Représentants (G)*⁶⁰

HART, Wendy (Ms./Mme)
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

Committee Clerk / *Greffière de commission*

⁵⁹ (PvdA: Labour Party
(CDA: Christian Democratic Appeal
(VVD: Liberal Party

/ *Parti travailliste*
/ *Rassemblement chrétien-démocrate*

(PVV: Party for Freedom

/ *Parti libéral*
/ *Parti de la liberté*

⁶⁰ (NP: National Party

/ *Parti national*

(NZLP: Labour Party

/ *Parti travailliste*

(G: Green Party

/ *Les verts*

NIGER

HABIBOU, Aminatou (Ms./Mme) Member of the National Assembly
Vice-President of the Group / *Vice-Présidente du Groupe* *Membre de l'Assemblée nationale*

NIGERIA

MARK, David (Mr./M.) President of the Senate / *Président du Sénat* (PDP)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

IHEDIOHA, Chukwuemeka Nkem (Mr./M.) Deputy Speaker of the House of Representatives
Deputy Leader of the delegation *Vice-Président de la Chambre des Représentants* (PDP)
Chef adjoint de la délégation

USMAN, Abdulaziz (Mr./M.) Senator, Chairman of the Committee on Parliamentary
Affairs / *Sénateur, Président de la Commission des*
affaires parlementaires (PDP)

BARATA, Ahmed Hassan (Mr./M.) Senator, Chairman of the Committee on Culture,
Tourism and National Orientation / *Sénateur, Président*
de la Commission de la culture, du tourisme et de
l'orientation nationale (PDP)

ESUENE, Helen (Ms./Mme) Senator, Chairperson of the Committee on Women
Affairs and Youth Development / *Sénatrice, Présidente*
de la Commission des affaires féminines et du
développement de la jeunesse (PDP)

REYENIEJU, Daniel (Mr./M.) Member of the House of Representatives, Chairman of
the Committee on Inter-Parliamentary Relations
Membre de la Chambre des Représentants, Président de
la Commission des relations interparlementaires (PDP)

BELLO, Fatima Binta (Ms./Mme) Member of the House of Representatives, Chairperson
of the Committee on Women in Parliament / *Membre*
de la Chambre des Représentants, Présidente de la
Commission des femmes au parlement (PDP)

AROWOSOGÉ, Ifeoluwa Abiose (Mr./M.) Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (ACN)

DOGUWA, Alhassan Ado (Mr./M.) Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (ANPP)

UZAMERE, Ehigie Edobor (Mr./M.) Senator, Chairman of the Committee on Local and
Foreign Debts / *Sénateur, Président de la Commission*
de la dette locale et étrangère (ACN)

IDRIS, Mohammed Sani (Mr./M.) Member of the House of Representatives, Vice-Chairman
of the Committee on Parliamentary Affairs / *Membre de*
la Chambre des Représentants, Vice-Président de la
Commission des affaires parlementaires (PDP)⁶¹
Adviser / Conseiller

MAIKASUWA, Salisu Abubakar (Mr./M.) Clerk to the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

SANI-OMOLORI, Mohammed A. (Mr./M.) Clerk of the House of Representatives
Secrétaire général de la Chambre des Représentants
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

ADEGBITE DUDUYEMI, Lawal (Mr./M.) Deputy Clerk, Senate
Secrétaire général adjoint du Sénat
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

GARBA, Lawal (Mr./M.) Deputy Director / *Directeur adjoint*
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.) Special Assistant to the Clerk of the National Assembly
Assistant spécial du Secrétaire général de l'Assemblée
nationale

⁶¹ (PDP: People's Democratic Party
(ACN: Action Congress of Nigeria
(ANPP: All Nigeria People's Party

/ *Parti démocratique populaire*
/ *Congrès du Nigéria pour l'action*
/ *Parti des peuples du Nigéria*

ABUBAKAR, Badamasi (Mr./M.)	Committee Clerk / <i>Greffier de commission</i>
UMEKWE, Udo (Mr./M.)	Official / <i>Fonctionnaire</i>
MUMEH, Paul (Mr./M.)	Chief Press Secretary / <i>Attaché de presse</i>
NDIWE, Arthur (Mr./M.)	Director of Protocol, Senate / <i>Directeur du protocole au Sénat</i>
UKOHA, David (Mr./M.)	
Personal Physician / <i>Médecin particulier</i>	
MARK, Igoche (Mr./M.)	Personal Assistant to the President of the Senate <i>Assistant particulier du Président du Sénat</i>
NDAM, Nanzing (Mr./M.)	Orderly / <i>Planton</i>
CHIKEZIE, Emerenini Samuel (Mr./M.)	Chief Detail to the Deputy Speaker of the House of Representatives / <i>Assistant du Vice-Président de la</i> <i>Chambre des Représentants</i>
OKE EPIA, Edward (Mr./M.)	Chief Press Secretary to the Deputy Speaker of the House of Representatives / <i>Secrétaire en chef des médias</i> <i>auprès du Vice-Président de la Chambre des Représentants</i>
ISA, Ibrahim (Mr./M.)	Foreign Affairs Officer / <i>Chargé des affaires étrangères</i>
ABUBAKAR, Mohammed Kudu (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	
ANIAGWU, Charles Ehiedu (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	
GARKUWA, Jibril (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	
ABBA-OGBODO, John (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	
AGANDE, Benjamin (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	

NORWAY – NORVEGE

HEGGØ, Ingrid (Ms./Mme)	Member of the Storting / <i>Membre du Storting</i> (LP)
Member of the Governing Council, Leader of the delegation / <i>Membre du Conseil directeur,</i> <i>Chef de la délégation</i>	
VAKSDAL, Øyvind (Mr./M.)	Member of the Storting / <i>Membre du Storting</i> (PP)
Deputy Leader of the delegation, Member of the Governing Council / <i>Chef adjoint de la</i> <i>délégation, Membre du Conseil directeur</i>	
WICKHOLM, Truls (Mr./M.)	Member of the Storting / <i>Membre du Storting</i> (LP)
Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	
HAGEN, Aksel (Mr./M.)	Member of the Storting / <i>Membre du Storting</i> (SLP)
KNUTSEN, Tove Karoline (Ms./Mme)	Member of the Storting / <i>Membre du Storting</i> (LP) ⁶²
BRATTESTÅ, Hans (Mr./M.)	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
DAHL HOTVEDT, Bjørnar (Mr./M.)	
Adviser to the delegation / <i>Conseiller de la délégation</i>	
HØGE, Anne Laila (Ms./Mme)	Higher Executive Officer / <i>Administratrice principale</i>
Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	

⁶² (LP: Labour Party
(PP: Progress Party
(SLP: Socialist Left Party

/ *Parti travailliste*
/ *Parti progressiste*
/ *Parti socialiste de gauche*

OMAN

AL-MAWALI, Khalid (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Majles A'Shura <i>Président du Majles A'Shura</i>
AL-KHARUSIYA, Nasheia (Mrs./Mme)	Member of the Majles Addawla <i>Membre du Majles Addawla</i>
AL-HARTHIYA, Aseela (Mrs./Mme)	Member of the Majles Addawla <i>Membre du Majles Addawla</i>
AL-BUSAIDI, Ahmed (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah <i>Membre du Majles A'Shura</i>
ALABRY, Zayid (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah <i>Membre du Majles A'Shura</i>
AL MASHANI, Salim (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah <i>Membre du Majles A'Shura</i>
AL-MAMARI, Taleb (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah <i>Membre du Majles A'Shura</i>
AL BUSAIDI, Namaa (Mrs./Mme)	Member of the Majles A'Shurah <i>Membre du Majles A'Shura</i>
AL-MAHROOKI, Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Majles A'Shura <i>Secrétaire général du Majles A'Shura</i>
AL-ANSARI, Mohamed (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Majles A'Shura
AL MARJIBI, Said (Mr./M.) Expert	Majles A'Shura
AL-MASHANI, Said (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Director, External Relations, Majles A'Shura <i>Directeur des relations extérieures du Majles A'Shura</i>
AL RAISI, Faisal (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>

PAKISTAN

HUSSAIN BOKHARI, Syed Nayyer (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Chairman of the Senate / <i>Président du Sénat</i> (PPPP)
NAEK, Farooq Hamid (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PPPP)
KHAN, Baz Muhammad (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (ANP)
SOMROO, Abdul Wahid (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PPPP)
JATOI, Surayia (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PPPP)
AZIZ, Donya (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (MNA)
AKHTAR, Waseem (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (MQM)
VIRK, Mahmood Bashir (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PML-N)
BIZENJO, Hasil Khan (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (NP)
CHAND, Lal (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (MNA) ⁶³

⁶³ (PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians
(ANP: Awami National Party
(MNA: Muttahida Majlis-i-Amal
(MQM: Muttahida Quami Movement
(PML-N: Pakistan Muslim League Nawaz
(NP: National Party

/ *Parlementaires du Parti du peuple pakistanais*
/ *Parti national Awami*

/ *Mouvement Mohajir Quami*
/ *Ligue musulmane pakistanaise Nawaz*
/ *Parti national*

BABAR, Iftikharullah (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Special Secretary, Senate / <i>Secrétaire spécial au Sénat</i>
KHALID, Nasim (Mr./M.)	Director of Protocol / <i>Directeur du protocole</i>
BUKHARI, Riaz Hussain (Mr./M.)	Joint Secretary, National Assembly Secretariat <i>Co-Secrétaire, Secrétariat de l'Assemblée nationale</i>
KHOKHER, Aftab Ahmad (Mr./M.)	Joint Secretary, Senate / <i>Co-Secrétaire au Sénat</i>
HASHMI, Syed Shamoon (Mr./M.)	Joint Secretary, National Assembly Secretariat <i>Co-Secrétaire, Secrétariat de l'Assemblée nationale</i>
HYDER, Ali (Mr./M.)	Personal Secretary to the Chairman of the Senate <i>Secrétaire particulier du Président du Sénat</i>
WASEEM, Iqbal (Mr./M.)	Director, International Relations <i>Directeur des relations internationales</i>

PALESTINE

QUBA'A, Taysir (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Palestine National Council <i>Vice-Président du Conseil national palestinien</i>
AL-AHMAD, Azzam (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
AL-WAZIR, Intisar (Ms./Mme)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
AL-SALHI, Bassam (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
ABDELKARIM, Qais (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
AL-MAJDALAWI, Jamil (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
SANDUKA, Zuhair (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
MOHAMAD, Iyad (Mr./M.)	Administrative Secretary / <i>Secrétaire administratif</i>
HAMAYEL, Omar (Mr./M.)	Administrative Secretary / <i>Secrétaire administratif</i>
AL-SHIN, Zuhair (Mr./M.) Ambassador of Palestine to Ethiopia <i>Ambassadeur de la Palestine en Ethiopie</i>	

PANAMA

SALERNO, Noriel (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative (CD)</i>
ARAÚZ, Rony (Mr./M.)	Second Vice-President of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
CASTAÑEDA, Dana (Ms./Mme)	Second Vice-President of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (CD)</i>
BERNAL, Dalia (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CD)</i>
CASTILLO, Elías (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PRD)</i>
ÁBREGO, Yanibel (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CD)</i>
MILLER, Mario (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CD)</i> ⁶⁴

⁶⁴ (CD: Democratic Change
(PRD: Democratic Revolutionary Party

/ *Changement démocratique*
/ *Parti révolutionnaire démocratique*)

CASTILLO de SANMARTÍN, María Inés (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

MENDOZA, Alejandro (Mr./M.)
Permanent Mission of Panama in Geneva
Mission permanente du Panama à Genève

PAPUA NEW GUINEA – PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

MANWAU, Moses (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Parliament, Chairman of the
HIV/AIDS Advocacy Committee / *Membre du Parlement
national, Président de la Commission sur la sensibilisation
au VIH/sida (PNCP)*⁶⁵

WHITCHURCH, Richard P. (Mr./M.)
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

Deputy Parliamentary Legal Counsel
Conseiller parlementaire juridique adjoint

PHILIPPINES

DRILON, Franklin (Mr./M.)
Member of the Executive Committee, Member of
the Governing Council, Leader of the delegation
*Membre du Comité exécutif, Membre du Conseil
directeur, Chef de la délégation*

Senator, Chairman of the Committee on Finance
Sénateur, Président de la Commission des finances

DAZA, Raul (Mr./M.)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Président de la Chambre des Représentants

RODRIGUEZ, Rufus (Mr./M.)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

GARIN, Janette (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

GOLEZ, Roilo (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

BARUA-YAP, Marilyn (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the House of Representatives
Secrétaire générale de la Chambre des Représentants

BELLEN, Edwin (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Legislation Secretary, Senate
Secrétaire législatif adjoint au Sénat

De GUZMAN, Antonio Jr. (Mr./M.)
Adviser, Secretary of the Group
Conseiller, Secrétaire du Groupe

Director General / *Directeur général*

DALEON, Benjamin Paolo (Mr./M.)
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

LUCENARIO, Domingo, Jr. (Mr./M.)
Ambassador of the Philippines to Kenya
Ambassadeur des Philippines au Kenya

FELICIANO-GATMAYTAN, Donna Celeste (Ms./Mme)
Consul-General of the Philippines to Kenya
Consul-général des Philippines au Kenya

GARDUQUE, Marden (Mr./M.)
Embassy of the Philippines to Uganda
Ambassade des Philippines en Ouganda

BARCENAS, Sherwin (Mr./M.)
Embassy of the Philippines to Uganda
Ambassade des Philippines en Ouganda

⁶⁵ (PNCP: People's National Congress Party)

/ Parti du Congrès national populaire)

POLAND – POLOGNE

BUKIEWICZ, Bozenna (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Sejm / <i>Membre du Sejm</i> (PO)
NOWICKA, Wanda (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the Sejm / <i>Vice-Présidente du Sejm</i> (RP)
ZIOLKOWSKI, Marek (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PO)
KALISZ, Ryszard (Mr./M.)	Member of the Sejm / <i>Membre du Sejm</i> (SLD)
MAZUREK, Beata (Ms./Mme)	Member of the Sejm / <i>Membre du Sejm</i> (PiS)
STEFANIUK, Franciszek (Mr./M.)	Member of the Sejm / <i>Membre du Sejm</i> (PSL)
WOJTCZAK, Michal Jozef (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PO)
WROBEL, Marzena (Ms./Mme)	Member of the Sejm / <i>Membre du Sejm</i> (PS) ⁶⁶
CZAPLA, Lech (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Sejm / <i>Secrétaire général du Sejm</i>
POLKOWSKA, Ewa (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire générale du Sénat</i>
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Director, Analysis and Documentation Office, Chancellery of the Senate / <i>Directrice du Bureau de l'analyse et de la documentation, Chancellerie du Sénat</i>
GRUBA, Wojciech (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group and to the delegation / <i>Secrétaire administratif du Groupe et de la délégation</i>	
KROPIWNICKI, Aleksander (Mr./M.) Embassy of Poland / <i>Ambassade de la Pologne</i>	

PORTUGAL

COSTA, Alberto (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i> (PS)
ROSA, José (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i> (PSD)
ALBERNAZ, Rosa Maria (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i> (PS)
PACHECO, Duarte (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i> (PSD)
ALMEIDA, João (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i> (CDS) ⁶⁷
BOTELHO LEAL, Isabel (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Parliamentary Official / <i>Assistante parlementaire</i>

⁶⁶ (PO: Civic Platform / *Plate-forme civique*)
(RP: Palikot's Movement / *Mouvement Palikot*)
(SLD: Democratic Left Alliance / *Alliance de la gauche démocratique*)
(PiS: Law and Justice / *Droit et justice*)
(PSL: Polish Peasant Party / *Parti paysan polonais*)
(PS: Polish Solidarity / *Solidarité polonaise*)

⁶⁷ (PS: Socialist Party / *Parti socialiste*)
(PSD: Social Democratic Party / *Parti social démocratique*)
(CDS: Democratic and Social Centre / *Centre démocratique et social*)

QATAR

AL SULAITI, Mohamed Abdulla (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Controller of the Advisory Council
Questeur du Conseil consultatif

AL-MEADADI, Rashid Hamad (Mr./M.)

Member of the Advisory Council
Membre du Conseil consultatif

AL-MAJID, Abdulreda Mahdi (Mr./M.)

Head of the Editing and Translation Section, Secretariat of the Majlis Al-Shura / *Chef de la Section de la publication et de la traduction du Secrétariat du Majlis Al-Choura*

REPUBLIC OF KOREA – REPUBLIQUE DE COREE

LEE, Kyeong-Jae (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (SP)

CHOI, Young-Hee (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Chairperson of the Gender Equality Committee / *Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission de l'égalité entre hommes et femmes (UDP)*

JANG, Sea-Hwan (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UDP)

WON, Hee-Mok (Mr./M.)

Member of the National Assembly
*Membre de l'Assemblée nationale (SP)*⁶⁸

YOON, Won-Joong (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

KIM, Seung-Gi (Mr./M.)

Director General of Inter-Parliamentary Affairs Bureau
Directeur général du Bureau des affaires interparlementaires

CHOI, Jin-Ho (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Director General of the Management and Maintenance Bureau / *Directeur général du Bureau de la gestion et de l'entretien*

KANG, Dae-Hun (Mr./M.)

Director of the Inter-Parliamentary Conference Department / *Directeur du Département des conférences interparlementaires*

RYU, Seung-Woo (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Department / *Directeur adjoint du Département des conférences interparlementaires*

MOON, Sung Hwan (Mr./M.)

Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Department / *Directeur adjoint du Département des conférences interparlementaires*

CHO, Seo Yeon (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

Protocol Officer / *Chargée du protocole*

IM, So-Young (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

Protocol Officer / *Chargée du protocole*

MOON, Sun-Hee (Ms./Mme)
Member of the ASGP, Interpreter
Membre de l'ASGP, Interprète

Protocol Officer / *Chargée du protocole*

CHO, Doo-Bum (Mr./M.)
Member of the ASGP, Interpreter
Membre de l'ASGP, Interprète

Secretary to the Secretary General
Secrétaire du Secrétaire général

WOO, Jee Hyun (Ms./Mme)
Coordinator / *Coordinatrice*

Programme Officer / *Chargée de programme*

⁶⁸ (SP: Saenuri Party)
(UDP: United Democratic Party)

/ Parti démocratique unifié)

RUSSIAN FEDERATION – FEDERATION DE RUSSIE

FROLOV, Nikolay (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Council of the Federation <i>Membre du Conseil de la Fédération</i>
GAVRILOV, Sergey (Mr./M.)	Member of the State Duma / <i>Membre de la Douma d'Etat</i>
SEMENOVA, Ekaterina (Ms./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires</i>	Member of the State Duma, Member of the Committee on Property / <i>Membre de la Douma d'Etat, Membre de la Commission de la propriété (United Russia)</i> ⁶⁹
ZHAMBALNIMBUEV, Bato-Zhargal (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation <i>Membre du Conseil de la Fédération</i>
EMELYANOV, Vladimir (Mr./M.)	Member of the State Duma / <i>Membre de la Douma d'Etat</i>
SVINAREV, Vladimir (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Council of the Federation <i>Secrétaire général du Conseil de la Fédération</i>
KARTSEV, Nikolay (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Division Head, International Department, Council of the Federation / <i>Chef du Département international, Conseil de la Fédération</i>
STAVITSKY, Valery (Mr./M.) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Consultant, International Department, State Duma <i>Consultant principal, Département international de la Douma d'Etat</i>
PODOLINA, Olesya (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary to the delegation <i>Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, International Department, Council of the Federation / <i>Conseillère au Département international du Conseil de la Fédération</i>
TSUKANOV, Konstantin (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
LYAPICHEV, Semen (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs / <i>Ministère des affaires étrangères</i>
NIKOLSKAYA, Maya (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
LEVDANSKAYA, Ella (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
OSOKIN, Boris (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	

RWANDA

NTAWUKULIRYAYO, Jean Damascène (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate / <i>Président du Sénat</i>
MUKAKALISA, Faith (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
TWAGIRAYEZU, Jean-Marie (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
SENGABO MULIGANDE, Charles (Mr./M.)	Parliamentary Diplomacy / <i>Diplomatie parlementaire</i>

SAN MARINO – SAINT-MARIN

BRONZETTI, Denise (Ms./Mme) Vice-President of the Group / <i>Vice-Présidente du Groupe</i>	Member of the Great General Council <i>Membre du Grand Conseil général (PSD)</i>
TERENZI, Gianfranco (Mr./M.)	Member of the Great General Council <i>Membre du Grand Conseil général (PDCS)</i>
COLOMBINI, Enzo (Mr./M.)	Member of the Great General Council <i>Membre du Grand Conseil général (SU)</i> ⁷⁰

⁶⁹ (United Russia:/ *Russie unifiée*)⁷⁰ (PSD: Party of Socialists and Democrats/ *Parti des socialistes et des démocrates*)

(PDCS: Christian Democratic Party

/ *Parti démocrate-chrétien*)

(SU: United Left

/ *Gauche unie*)

MARFORI, Lucia (Ms./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE

ALSHEIKH, Abdullah (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Shura Council <i>Président du Conseil de la Choura</i>
ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.) Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil de la Choura</i>
ALNAMLAH, Saleh (Mr./M.) Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil de la Choura</i>
ELHAZMI, Mohsen (Mr./M.) President of the Advisory Group on HIV/AIDS <i>Président du Groupe consultatif sur le VIH/sida</i>	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil de la Choura</i>
ALSUGAIR, Abdulrahman (Mr./M.)	General Manager of Public Relations <i>Directeur général des relations publiques</i>
ALIBRAHIM, Mohammed (Mr./M.)	Protocol Director / <i>Directeur du protocole</i>
ALMANSOUR, Khalid Mohammed (Mr./M.)	General Manager of the Inter-Parliamentary Relations Department / <i>Directeur général du Département des relations interparlementaires</i>
ALSAEED, Mohammed Nasser (Mr./M.)	Parliamentary Relations Officer <i>Chargé des relations parlementaires</i>
HOBROM, Akram (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	Manager, Translation Services <i>Directeur du Service de la traduction</i>
ALHARBI, Yousif (Mr./M.)	Secretary to the Speaker / <i>Secrétaire du Président</i>
ALOMAIR, Fahad (Mr./M.)	Secretary to the Speaker / <i>Secrétaire du Président</i>
ALSHALHOOB, Fahad (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
ALBELEHEE, Saud (Mr./M.)	Staff, Speaker's Office / <i>Secrétariat du Bureau du Président</i>
ALSALMAN, Ahmed (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
ALQAHTANI, Abdulhadi (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

SEYCHELLES

SOURIS, Mirena (Mrs./Mme) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / <i>Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PL)</i> ⁷¹
AZAREL, Ernesta (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Clerk / <i>Secrétaire générale</i>

SIERRA LEONE

BANKOLE STRONGE, Abel Nathaniel (Mr./M.) President of the Group, Member of the Governing Council, Leader of the delegation / <i>Président du Groupe, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Parliament / <i>Président du Parlement</i>
KOWA, Emma (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (SLPP)</i> ⁷²

⁷¹ (PL: Parti Lepep)

⁷² (SLPP: Sierra Leone People's Party

/ *Parti populaire de la Sierra Leone*)

SONGA, Moriba (Mr./M.) Clerk / Greffier
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*
KOROMA, Aminata (Ms./Mme)
Adviser / *Conseillère*

SINGAPORE – SINGAPOUR

LIM, Wee Kiak (Mr./M.) Member of Parliament, Chairman of the Transport
Committee *Membre du Parlement, Président de la*
Commission des transports (PAP)
SAPARI, Zainal (Mr./M.) Member of Parliament / *Membre du Parlement (PAP)*
LOW, Penny (Ms./Mme) Member of Parliament / *Membre du Parlement*
*(PAP)*⁷³
CHEN, Xiaulin (Ms./Mme)
Secretary / *Secrétaire*

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD

SISULU, Max Vuyisile (Mr./M.) Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
SCHNEEMAN, Gregory (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
KALYAN, Santosh Vinita (Ms./Mme) Member of Parliament / *Membre du Parlement (DA)*
MAGAMA, Hargreaves (Mr./M.) Member of Parliament / *Membre du Parlement*
KUBAYI, Mmamoloko Tryphosa (Ms./Mme) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
RAMATLAKANE, Leonard (Mr./M.) Member of Parliament / *Membre du Parlement (COPE)*
MASHAMAITE, Tithalesi (Mr./M.) Member of Parliament / *Membre du Parlement*
RANHOTO, Daphne Zukiswa (Ms./Mme) Member of Parliament / *Membre du Parlement (ANC)*
MPONTSHANE, Alfred Mkhapheni (Mr./M.) Member of Parliament / *Membre du Parlement (IFP)*
Adviser / *Conseiller*
HAJAIG, Fatima (Ms./Mme) Member of Parliament, Chairperson of the International
Relations Committee / *Membre du Parlement, Présidente*
*de la Commission des relations internationales (ANC)*⁷⁴
Adviser / *Conseillère*
MANSURA, Mohamed Kamal (Mr./M.) Secretary General of the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*
PHINDELA, Eric (Mr./M.) Secretary General of the National Council of Provinces
Secrétaire général du Conseil national des provinces
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*
LEBEKO, Peter (Mr./M.) Official / *Fonctionnaire*
SOMGQEZA, Kaya (Mr./M.) Division Manager, International Relations and Protocol
Directeur de la Division des relations internationales et
du protocole
PAULSE, Cheryl Ann (Ms./Mme) International Relations Officer
Chargée des relations internationales
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*
JARDINE, Zurina (Mrs./Mme) International Relations Assistant
Assistante aux relations internationales
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administrative du Groupe

⁷³ (PAP: People's Action Party/ *Parti d'action populaire*)⁷⁴ (ANC: African National Congress/ *Congrès national africain*)

(DA: Democratic Alliance

/ *Alliance démocratique*)

(COPE: Congress of the People

/ *Congrès du Peuple*)

(IFP: Inkatha Freedom Party

/ *Parti de la liberté Inkatha*)

DAVIDS, Petronilla (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

KESWA, Nomonde Patience (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

CANNON, Merle (Ms./Mme)

MERCKEL, Jill (Ms./Mme)

SAIT-WILLIAMS, Lynette (Ms./Mme)

KHUZWAYO, June (Ms./Mme)

Adviser to the Secretary General
Conseillère du Secrétaire général

Division Manager for the Legislation and Oversight
Directrice du Service de la législation et du contrôle

Personal Assistant to the Speaker
Assistante particulière du Président

Official / *Fonctionnaire*

Official / *Fonctionnaire*

Official / *Fonctionnaire*

SOUTH SUDAN / SOUDAN DU SUD

WANI IGGA, James (Mr./M.)

Speaker of the National Legislative Assembly
Président de l'Assemblée législative nationale

NYIKWEC, Onyoti Adigo (Mr./M.)

Member of Parliament / *Membre du Parlement*

MAJON JONG, Machok (Mr./M.)

Member of Parliament / *Membre du Parlement*

AYA ALEX, Janet (Ms./Mme)

Member of Parliament / *Membre du Parlement*

BENJAMIN GABRIEL, Sara (Ms./Mme)

Member of Parliament / *Membre du Parlement*

GWORITI, Kose Joseph (Mr./M.)

Private Secretary to the Speaker
Secrétaire particulier du Président

JADA, Emmanuel Alesio (Mr./M.)

Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

NAMARA, Andrew (Mr./M.)

Protocol Officer / *Chargé du protocole*

ODER, Marchelo Leopoldo (Mr./M.)
Press / *Presse*

WILLIAM WANI, Reuben (Mr./M.)
Ambassador / *Ambassadeur*

SPAIN – ESPAGNE

GIL LAZARO, Ignacio (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (PP)

MOSCOSO, Juan (Mr./M.)

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (PSOE)

GARCÍA-TIZON, Arturo (Mr./M.)

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (PP)

SANZ, Antolín (Mr./M.)

Senator / *Sénateur (PP)*

BURGOS, Tomas (Mr./M.)

Senator / *Sénateur (PP)*

CHIQUILLO, José María (Mr./M.)

Senator / *Sénateur (PP)*

MONTESERÍN, María Virtudes (Ms./Mme)

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (PSOE)

PIGEM, Mercé (Mrs./Mme)

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (CiU) ⁷⁵

⁷⁵ (PP: People's Party
(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party
(CiU: Convergence and Union

/ *Parti populaire)*
/ *Parti socialiste ouvrier espagnol)*
/ *Convergence et union)*

CAVERO, Manuel (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

BOYRA, Helena (Mrs./Mme)
Adviser / *Conseillère*

JUAREZ, M. Rosa (Ms./Mme)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administrative du Groupe

Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

SRI LANKA

DE SILVA, Nimal Siripala (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of Parliament, Minister of Irrigation and Water
Resources Management / *Membre du Parlement, Ministre de
la gestion de l'irrigation et des ressources hydriques (UPFA)*

SAMARASINGHE, Mahinda (Mr./M.)

Member of Parliament, Minister of Plantation Industries
*Membre du Parlement, Ministre du Secteur des
plantations (UPFA)*

WEERAKKODY, Chandima (Mr./M.)

Deputy Speaker of Parliament
Vice-Président du Parlement (UPFA)

ATTANAYAKE, Tissa (Mr./M.)

Member of Parliament / *Membre du Parlement (UNP)*

JAYASINGHE, Chandrani Bandara (Mrs./Mme)

Member of Parliament / *Membre du Parlement (UNP)*⁷⁶

IDDAWALA, Neil (Mr./M.)

Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

SUDAN – SOUDAN

EL-TAHIR, Ahmed Ibrahim (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

EL HASSAN AL AMIN, Mohamed (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Chairman of the
Foreign Affairs Committee / *Membre de l'Assemblée
nationale, Président de la Commission des affaires
étrangères*

IBRAHIM MOHAMED, Mahdi (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

OSMAN GAKNOUN, Marwa (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ABDALLA HUSSAIN, Malik (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

EL SIDDIG, El Simaih (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Deputy Chairman of
the Foreign Affairs Committee / *Membre de l'Assemblée
nationale, Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères*

IBRAHIM, Mohamed Ibrahim (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

MUSA SHAIKH AL SAFI, Hassan (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Council of States
Secrétaire général du Conseil des Etats

ABDALLA, Abdelgadir (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

OSMAN, Ali (Mr./M.)

Assistant Administrative Secretary
Secrétaire administratif adjoint

AL TAYEB IBRAHIM, Hisham (Mr./M.)
Secretary / *Secrétaire*

Secretary, Speaker's Office
Secrétaire au Bureau du Président

⁷⁶ (UPFA: United People's Freedom Alliance
(UNP: United National Party

/ *Alliance de la liberté populaire unifiée*)
(Parti national uni)

SURINAME

RATHIPAL, Mahinderpersad (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (VHP)</i>
BEE, Marinus (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Standing Committee of the Ministry for Social Affairs and Housing, Chairman of the Standing Committee of the Ministry for Sport and Youth Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission permanente du Ministère des affaires sociales et du logement, Président de la Commission permanente du Ministère des sports et de la jeunesse (BEP)</i> ⁷⁷

SWEDEN – SUEDE

HOLM, Ulf (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Second Deputy Speaker of the Riksdag <i>Deuxième Vice-Président du Riksdag</i>
AVSAN, Anti (Mr./M.)	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (m)</i>
ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (s)</i>
KARLSSON, Ulrika (Ms./Mme) Member of the Committee to promote respect for International Humanitarian Law / <i>Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</i>	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (m)</i>
NILSSON, Ulf (Mr./M.)	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (fp)</i>
GREEN, Monica (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions / <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (s)</i>
AXELSSON, Lennart (Mr./M.)	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (s)</i>
WINBÄCK, Christer (Mr./M.)	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (fp)</i> ⁷⁸
MÅRTENSSON, Claes (Mr./M.)	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
MÅNSSON, Ann-Louise (Ms./Mme)	Head of the International Department <i>Chef du Département international</i>
EKLÖF, Lena (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Secretary, International Department <i>Secrétaire au Département international</i>
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire adjointe de la délégation</i>	Secretary, International Department <i>Secrétaire au Département international</i>
TUNVED, Ann-Charlott (Ms./Mme)	Staff / <i>Secrétariat</i>
ESBJÖRNSSON, Erik (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

SWITZERLAND – SUISSE

BIERI, Peter (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)</i>
--	---

⁷⁷ (VHP: Progressive Reform Party
(BEP: Brotherhood and Unity in Politics

⁷⁸ (m: Moderate Party
(s: Social Democratic Party
(fp: Liberal Party

/ *Parti progressif de réforme*)
/ *Fraternité et unité en politique*)
/ *Parti modéré*)
/ *Parti social-démocrate*)
/ *Parti libéral*)

VEILLON, Pierre-François (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SVP/UDC)</i>
CASSIS, Ignazio (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (FDP/PLR)</i>
KIENER NELLEN, Margret (Mrs./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SP/PS)</i>
MÜRI, Felix (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SVP/UDC)</i> ⁷⁹
SCHWAB, Philippe (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the Federal Assembly <i>Secrétaire général adjoint de l'Assemblée fédérale</i>
ZEHNDER, Daniel (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Deputy Head, International Relations Division <i>Chef adjoint de la Division des relations internationales</i>
PIOTET, Laure (Mrs./Mme) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire adjointe de la délégation</i>	

SYRIAN ARAB REPUBLIC – REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

HADDAD, Suleiman (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the People's Assembly, Chairman of the Arab and Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée du Peuple, Président de la Commission des affaires arabes et étrangères (B)</i>
TAGHLIBI, Mhd Zoheir (Mr./M.)	Member of the People's Assembly, Chairman of the Planning Committee / <i>Membre de l'Assemblée du Peuple, Président de la Commission de la planification (B)</i>
ALISSA, Fajr (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
KASSAM, Khaldon (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
AZIZ, Rama (Ms./Mme)	Member of the People's Assembly, Rapporteur of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée du Peuple, Rapporteur de la Commission des affaires étrangères (B)</i> ⁸⁰

THAILAND – THAILANDE

MEEPIEN, Teeradej (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate / <i>Président du Sénat</i>
BOONTONG, Tassana (Ms./Mme) Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Member of the Governing Council <i>Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires, Membre du Conseil directeur</i>	Senator / <i>Sénatrice</i>
TANBANJONG, Phairoj (Mr./M.) Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PT)</i>
KLAMPAIBOON, Ong-art (Mr./M.) Member of the Governing Council <i>Membre du Conseil directeur</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DP)</i>

⁷⁹ (CVP/PDC: Christian Democrat People's Party
(SVP/UDC: Swiss People's Party
(FDP/PLR: The Liberals
(SP/PS: Social Democratic Party

⁸⁰ (B: Baath Party

/ *Parti démocrate-chrétien*)
/ *Union démocratique du centre*)
/ *Les libéraux-radicaux*)
/ *Parti socialiste*)
/ *Parti Baath*)

CHULPONGSATORN, Sunai (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Standing Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission permanente des affaires étrangères</i> (PT)
HANSUEBSAI, Charin (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
RATCHAKITPRAKARN, Natee (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (BP) ⁸¹
PUMHIRAN, Pitoon (Mr./M.)	Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
VANIGBANDHU, Sompol (Mr./M.)	Deputy Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants</i>
MANUNPICHU, Somsak (Mr./M.)	Deputy Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général adjoint du Sénat</i>
MEEPIEN, Panurat (Mr./M.)	Adviser to the Vice-President of the Senate <i>Conseiller du Vice-Président du Sénat</i>
KHAMASUNDARA, Supasinee (Ms./Mme)	Advisor on Foreign Affairs, Secretariat of the House of Representatives / <i>Conseillère des affaires étrangères, Secrétariat de la Chambre des Représentants</i>
PUTORNJAI, La-Or (Mrs./Mme)	Director of the Bureau for Foreign Affairs of the Senate <i>Directrice du Bureau des affaires étrangères du Sénat</i>
CHAOWALITTAWIL, Saithip (Mrs./Mme)	Director, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / <i>Directrice du Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants</i>
MASRICHAN, Krisanee (Ms./Mme)	Senior Foreign Affairs Officer in charge of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / <i>Chargée principale des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants</i>
SAEWONG, Saensak (Mr./M.)	Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / <i>Chargé des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants</i>
MONJAMLANG, Prajak (Mr./M.)	Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / <i>Chargé des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants</i>
NOPPAWONG, Monton (Mr./M.)	Senior Foreign Relations Officer in charge of the Association of Parliaments and Association of Secretaries General of Parliaments Division, Secretariat of the House of Representatives, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations <i>Chargé principal des relations étrangères de la Division de l'Association des parlements et de l'Association des Secrétaires généraux de parlements, Secrétariat de la Chambre des Représentants, Bureau des organisations interparlementaires</i>

⁸¹ (PT: Pheu Thai Party
(DP: Democratic Party
(BP: Bhumjaithai Party

/ Parti Pheu Thai)
/ Parti démocratique)
/ Parti Bhumjaithai)

SUNGTO, Neeranan (Miss/Mlle)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Foreign Relations Officer, Association of Parliaments and
Association of Secretaries General of Parliaments Division,
Secretariat of the House of Representatives, Bureau of
Inter-Parliamentary Organizations / *Chargée des relations
étrangères de la Division de l'Association des parlements et
de l'Association des Secrétaires généraux de parlements,
Secrétariat de la Chambre des Représentants, Bureau des
organisations interparlementaires*

TIANCHAKUL, Weeranuch (Ms./Mme)

Foreign Affairs Officer, Senate
Chargée des affaires étrangères au Sénat

NUANMANEE, Pakorn (Mr./M.)

Foreign Affairs Officer, Senate
Chargé des affaires étrangères au Sénat

TRIAMJANAGARUN, Somsak (Mr./M.)
Chargé d'affaires, Embassy of Thailand to Kenya
Chargé d'affaires, Ambassade de la Thaïlande au Kenya

PRASARTKUL, Arthit (Mr./M.)
Embassy of Thailand to Kenya
Ambassade de la Thaïlande au Kenya

TIMOR-LESTE

VIEGAS, Maria Terezinha (Ms./Mme)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national (CNRT)

NUNES, Duarte (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national (CNRT)

SARMENTO, Domingos (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national

MESQUITA, Domingos (Mr./M.)

Member of the National Parliament
*Membre du Parlement national (PUN)*⁸²

AMARAL, João Rui (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

LENCASTRE, Bruno (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Da CONCEÇÃO, Joaquim (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

TILMAN, Digna Amelia (Ms./Mme)
Adviser / *Conseillère*

TOGO

OURO BANG'NA, Nassara (Mrs./Mme)
Secretary of the Group, Leader of the delegation
Secrétaire du Groupe, Chef de la délégation

Second Deputy Speaker of the National Assembly
Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (RPT)

AMEGNONAN, Kossi (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CAR)

AHOLOU, Kokou (Mr./M.)

Member of the National Assembly
*Membre de l'Assemblée nationale (UFC)*⁸³

UGANDA – OUGANDA

OULANYAH, Jacob L. (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of Parliament
Vice-Président du Parlement (NRM)

⁸² (CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / *Congrès national pour la reconstruction du Timor*)
(PUN: National Unity Party / *Parti de l'unité nationale*)

⁸³ (RPT: Togolese People's Rally / *Rassemblement du peuple togolais*)
(CAR: Action Committee for Renewal / *Comité d'action pour le renouveau*)
(UFC: Union of Forces for Change / *Union des forces de changement*)

KATAAHA MUSEVENI, Janet (Ms./Mme)	Member of Parliament, Minister <i>Membre du Parlement, Ministre (NRM)</i>
TURYAHIKAYO, Paula (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (NRM)</i>
BAYIGGA, Michael Lulume (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (DP)</i>
NINSIIMA RONAHA, Rita (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (Ind)</i>
ACHENG, Joy Ruth (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (UPC)</i>
BALYEJUSA KIRUNDA, Sulaiman (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (NRM)</i>
NOKRACH WILSON, William (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Committee on Gender, Labour and Social Development / <i>Membre du Parlement, Président de la Commission des questions de genre, du travail et du développement social (NRM)</i>
OKETTA, Julius (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (UPDF)</i>
SSEBAGALA SSENENDO, Abdu Latif (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (DP)</i>
KIIZA, Winnie (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (FDC)</i>
AMONGI, Betty (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (UPC)</i> ⁸⁴
KIBIRIGE, Jane L. (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of Parliament / <i>Secrétaire générale</i>
NASSALI, Mariam (Ms./Mme)	Principal Clerk Assistant / <i>Greffière adjointe principale</i>
BARUNGI, Merina (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	
KAGANZI, Martha (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	
NYAMWENGE MUKYASI, Alice (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	

UKRAINE

TOMENKO, Mykola (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Verkhovna Rada <i>Vice-Président du Verkhovna Rada (B)</i>
KOVAL, Viachesav (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada <i>Membre du Verkhovna Rada (PSD)</i>
DEMYANCHUK, Viktoria (Ms./Mme)	Member of the Verkhovna Rada <i>Membre du Verkhovna Rada (KPU)</i> ⁸⁵
ROSTISLAV, Palahusynets (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	
BURAVCHENKOV, Oleksandr (Mr./M.) Chargé d'affaires	

UNITED ARAB EMIRATES – EMIRATS ARABES UNIS

AL MURR, Mohammed Ahmed (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Federal National Council <i>Président du Conseil national de la Fédération</i>
AL QUBAISI, Amal Abdulla (Ms./Mme)	First Deputy Chairperson of the Federal National Council <i>Première Vice-Présidente du Conseil national de la Fédération</i>

⁸⁴ (NRM: National Resistance Movement

(DP: Democratic Party

(Ind: Independent

(UPC: Uganda People's Congress

(UPDF: Uganda People's Defence Forces

(FDC: Forum for Democratic Change

⁸⁵ (B: Nationwide Ukrainian Bloc "Batkivschchyna"

(PSD: Bloc "Our Ukraine - People's Self-Defense"

(KPU: Communist Party of Ukraine

/ *Mouvement de la Résistance nationale)*

/ *Parti démocratique)*

/ *Indépendant)*

/ *Congrès populaire de l'Ouganda)*

/ *Forces armées populaires ougandaises)*

/ *Forum pour un changement démocratique)*

/ *Bloc national ukrainien "Batkivschchyna")*

/ *Bloc Notre Ukraine - Autodéfense populaire)*

/ *Parti communiste d'Ukraine)*

AL SHURAIQI, Rashed Mohammed (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
BIN HEM, Mohammed (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AL MANSOORI, Ahmed Obaid (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AL BAHAR, Muna (Ms./Mme)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AL MAZROOI, Mohammad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Federal National Council <i>Secrétaire général du Conseil national de la Fédération</i>
AL SHAMSI, Abdulrahman Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Assistant Secretary General of the Federal National Council <i>Secrétaire général adjoint du Conseil national de la Fédération</i>
AL SHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Parliamentary Researcher / <i>Chercheur parlementaire</i>
AL MUHAIRI, Juma (Mr./M.)	Public Relations Officer / <i>Chargé des relations publiques</i>
AL AQILI, Ahmad Mohammad (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Public Relations Officer / <i>Chargé des relations publiques</i>
AL BLOUSHI, Hamda Ali (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	
AL SHAMSI, Omar (Mr./M.)	Manager, Speaker's Office / <i>Directeur du Bureau du Président</i>
AL MARRI, Badr (Mr./M.)	Public Relations Officer / <i>Chargé des relations publiques</i>
AL ZAROUNI, Issa (Mr./M.)	Media Executive / <i>Chargé des médias</i>
AL SHEHADAT, Maher Khaled (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
EL NAEIMY, Yasser Farouk (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
AL FATEH Mohammed (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI

WALTER, Robert (Mr./M.) President of the Group, Member of the Governing Council, Leader of the delegation / <i>Président du Groupe, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Commons, Chair, European Affairs Committee / <i>Membre de la Chambre des Communes, Président de la Commission des affaires européennes (C)</i>
Rt. Hon. CLWYD, Ann (Mrs./Mme) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Member of the Governing Council / <i>Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Membre du Conseil directeur</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
EVANS, Nigel (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Commons <i>Vice-Président de la Chambre des Communes (C)</i>
RENNARD, Chris (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)</i>
JUDD, Frank (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (L)</i>
Rt. Hon. DONALDSON, Jeffrey (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (DUP)</i>
POPAT, Dolar (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (C)</i>

FAULKNER, Richard (Lord)

Member of the House of Lords
Membre de la Chambre des Lords ⁸⁶REES, Dominique (Ms./Mme)
Deputy Secretary / *Secrétaire adjointe*LIBEROTTI, Gabriella (Miss/Mlle)
Assistant Secretary / *Secrétaire administrative*KENYON, Stephanie (Miss/Mlle)
Assistant Secretary / *Secrétaire administrative*

PITTS, Barbara (Ms./Mme)

Foreign and Commonwealth Office Adviser / *Conseillère
au Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth*HASELHURST, Alan (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*Chair of the Commonwealth Parliamentary Association
(CPA) / *Président de l'Association parlementaire du
Commonwealth*HELME, Philippa (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*BEAMISH, David (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*MARK, Steven (Mr./M.)
Joint Secretary of the ASGP / *Co-Secrétaire de l'ASGP*STURT, Jenny (Ms./Mme)
ASGP Secretariat / *Secrétariat de l'ASGP*SHEARMAN, Martin (Mr./M.)
British High Commissioner / *Consul britannique*McKINNELL, Elizabeth (Ms./Mme)
British High Commission / *Consulat britannique*KYOSIMIIRWE (Ms./Mme)
British High Commission / *Consulat britannique*WARD, Chris (Mr./M.)
British High Commission / *Consulat britannique***UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**MAKINDA, Anne (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
*Présidente du Groupe, Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Présidente de l'Assemblée nationale (CCM)

LYIMO, Susan (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Spokesperson of
the Committee on Education and Vocational Training
*Membre de l'Assemblée nationale, Porte-parole de la
Commission de l'éducation et de la formation
professionnelle* (CHADEMA)

KAIRUKI, Angellah (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Vice-Chairperson of
the Human Rights Committee / *Membre de l'Assemblée
nationale, Vice-Présidente de la Commission des droits
de l'homme* (CCM)

MOHAMMED, Hamad (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Deputy Chairman
of the Finance and Trade Committee / *Membre de
l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission
de la finance et du commerce* (CUF)KAFULILA, David (Mr./M.)
Member of the Governing Council
*Membre du Conseil directeur*Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (NCCR-Mageuzi) ⁸⁷

⁸⁶ (C: Conservative Party
(L: Labour Party
(Lib Dems: Liberal Democrats
(DUP: Democratic Unionist Party

/ *Parti conservateur*
/ *Parti travailliste*
/ *Démocrates libéraux*
/ *Parti démocrate unioniste*

KASHILILAH, Thomas (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk / <i>Secrétaire général</i>
JOEL, John (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Acting Secretary General / <i>Secrétaire général ad interim</i>
MPANDA, Emmanuel (Mr./M.)	Assistant to the Clerk / <i>Assistant du Secrétaire général</i>
ELIUFOO, Daniel (Mr./M.)	Director/Adviser, Speaker's Office <i>Directeur/Conseiller au Bureau de la Présidente</i>
WARBURG, James (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Assistant Director, Table Office / <i>Directeur adjoint du Service de l'ordre du jour</i>
BEREGE, Herman (Mr./M.)	Personal Assistant to the Speaker <i>Assistant particulier de la Présidente</i>

URUGUAY

PASSADA, Ivonne (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee, Member of the Governing Council, Leader of the delegation <i>Membre du Comité exécutif, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (FA)</i>
XAVIER, Monica (Mrs./Mme) Member of the Advisory Group on HIV/AIDS, Member of the Governing Council (01/04/2012) <i>Membre du Groupe consultatif sur le VIH/sida, Membre du Conseil directeur (01/04/2012)</i>	Senator / <i>Sénatrice (FA)</i>
TAJAM, Héctor (Mr./M.) Member of the Governing Council (02-05/04/2012) <i>Membre du Conseil directeur (02-05/04/2012)</i>	Senator / <i>Sénateur (FA)</i>
HEBER, Luis Alberto (Mr./M.) Member of the Governing Council (03-05/04/2012) <i>Membre du Conseil directeur (03-05/04/2012)</i>	Senator / <i>Sénateur (PN)</i>
MAHÍA, José Carlos (Mr./M.) Member of the Governing Council (04-05/04/2012) <i>Membre du Conseil directeur (04-05/04/2012)</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (FA)</i>
GAMOU, Carlos (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (FA)</i> ⁸⁸
PIQUINELA, Oscar (Mr./M.) Secretary of the Group and of the GRULAC <i>Secrétaire du Groupe et du GRULAC</i>	Head of the International Relations Department <i>Directeur du Département des relations internationales</i>
GALVALISI, Carina (Mrs./Mme) Adviser to the Group, GRULAC Secretariat <i>Conseillère du Groupe, Secrétariat du GRULAC</i>	International Relations Department <i>Département des relations internationales</i>

VENEZUELA

VIVAS, Ramon Darío (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Chairman of the Standing Committee on Popular Power and Media <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission permanente du pouvoir populaire et des médias (PSUV)</i>
MATA, Victoria (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV)</i>

⁸⁷ (CCM: Revolutionary Party of Tanzania / *Parti révolutionnaire de Tanzanie*)
(CHADEMA: Party of Democracy and Development / *Parti de la démocratie et du développement*)
(CUF: Civic United Front / *Front civique unifié*)
(NCCR-Mageuzi: National Convention for Construction and Reform - Mageuzi / *Convention nationale pour la construction et la réforme - Mageuzi*)

⁸⁸ (FA: Frente Amplio (Broad Front) / *Front élargi*)
(PN: National Party / *Parti national*)

REQUENA, Gladys (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly, Deputy Chairperson
of the Committee on Culture and Leisure Activities
*Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente
de la Commission de la culture et des loisirs (PSUV)*⁸⁹AULAR MARTINEZ, Luis Alejandro (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*Administrative Secretary / *Secrétaire administratif***VIET NAM**NGUYEN THI KIM NGAN (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Vice-President of the National Assembly
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (CPV)

LE THI YEN (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CPV)

DAO TAN LOC (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CPV)

VU HAI HA (Mr./M.)

Member of the National Assembly
*Membre de l'Assemblée nationale (CPV)*⁹⁰

NGUYEN THI THUY NGAN (Ms./Mme)

Secretary to the Vice-President
Secrétaire du Vice-Président

DAO DU Y TRUNG (Mr./M.)

Head, Inter-Parliamentary Division, Foreign Affairs
Department / *Chef de la Division interparlementaire
du Département des affaires étrangères*

PHAM THI THU HUONG (Mrs./Mme)

Staff, Foreign Affairs Department
Secrétariat du Département des affaires étrangères

TRAN HAI LE (Mr./M.)

Staff, Foreign Affairs Department
*Secrétariat du Département des affaires étrangères*NGUYEN VAN HUNG (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité***ZAMBIA – ZAMBIE**MATIBINI, Patrick (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

BANDA, Esther (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PF)

CHITOTELA, Ronald (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PF)

ANTONIO, Jose Carlos (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UPND)

CHISHIBA, James (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MMD)

MWIIMBU, Jacob (Mr./M.)

Member of the National Assembly
*Membre de l'Assemblée nationale (UPND)*⁹¹MWINGA, Katai Doris (Ms./Mme)
Member of the ASGP, Secretary of the Group
*Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe*Clerk of the National Assembly
Secrétaire générale de l'Assemblée nationale

NGULUBE, Roy (Mr./M.)

Executive Assistant to the Speaker
Assistant exécutif du Président

MPOLOKOSO, Anthony (Mr./M.)

Public and International Relations Officer
Chargé des relations publiques et internationales

MONGA, Pauline (Ms./Mme)

Protocol Officer / *Chargée du protocole*⁸⁹ (PSUV: United Socialist Party of Venezuela/ *Parti socialiste uni du Venezuela*)⁹⁰ (CPV: Communist Party/ *Parti communiste*)⁹¹ (PF: Patriotic Front/ *Front patriotique*)

(UPND: United Party for National Development

/ *Parti uni pour le développement national*)

(MMD: Movement for Multi-Party Democracy

/ *Mouvement pour la démocratie pluraliste*)

CHABU, Alfred (Mr./M.)
Aide de camp

ZIMBABWE

MOYO, Lovemore (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i> (MDC)
MUCHENJE, Virginia (Mrs./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (ZANU-PF)
MADZIMURE, Willias (Mr./M.)	Member of the House of Assembly <i>Membre de la Chambre des Assemblées</i> (MDC)
GAULE, Believe (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (MDC)
MANGENA, Jabulani (Mr./M.)	Member of the House of Assembly <i>Membre de la Chambre des Assemblées</i> (ZANU-PF)
CHIBAYA, Amos (Mr./M.)	Member of the House of Assembly <i>Membre de la Chambre des Assemblées</i> (MDC)
KHUMALO Thabitha (Ms./Mme) Member of the Advisory Group on HIV/AIDS <i>Membre du Groupe consultatif sur le VIH/sida</i>	Member of the House of Assembly <i>Membre de la Chambre des Assemblées</i> (MDC) ⁹²
ZVOMA, Austin (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of Parliament / <i>Secrétaire général</i>
MARIMO, Ndamuka (Mr./M.)	Director, Clerk's Office <i>Directeur du Bureau du Secrétaire général</i>
MAPENDERE, Elias (Mr./M.)	Assistant Counsel to Parliament <i>Assistant Conseiller du Parlement</i>
ZITHA, Xolani (Mr./M.)	Manager, Speaker's Office <i>Directeur du Bureau du Président</i>
CHISANGO, Rumbidzai (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	
MATINHARI, Ruvimbo (Ms./Mme)	Research Officer / <i>Chargée de la recherche</i>
SIBANDA, Robert (Mr./M.) Aide de camp	

II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBRES ASSOCIES

EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA) ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE (ALEA)

ABDI, Haithar Abdirahin (Mr./M.), Speaker, Leader of the delegation / *Président, Chef de la délégation*
OGALO, Dan (Mr./M.), Member of Parliament (Uganda) / *Membre du Parlement (Ouganda)*
NSABIMANA, Yves (Mr./M.), Member of Parliament (Burundi) / *Membre du Parlement (Burundi)*
KIMURA, Catherine (Ms./Mme), Member of Parliament (Kenya) / *Membre du Parlement (Kenya)*
MADETE, Kenneth (Mr./M.), Member of the ASGP, Clerk / *Membre de l'ASGP, Secrétaire général*
MUGUME, Stephen (Mr./M.), Secretary of the Group, Adviser / *Secrétaire du Groupe, Conseiller*
AMPAIRE, Loice (Ms./Mme), Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*
KALIBA, Winifred (Mrs./Mme), Protocol Officer / *Chargée du protocole*
KYOMUHANGI, Charlotte (Ms./Mme), Conference Management / *Coordinatrice de conférences*
OKEMA, Emily (Ms./Mme), Conference Management / *Coordinatrice de conférences*

⁹² (MDC: Movement for Democratic Change / *Mouvement pour un changement démocratique*)
(ZANU-PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / *Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe*)

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(CEDEAO)**

SERE SEREME, Sarah (Ms./Mme), Deputy Speaker of Parliament, Leader of the delegation / *Vice-Présidente du Parlement, Chef de la délégation*

OBENDE, Domingo Alaba (Mr./M.), Member of Parliament / *Membre du Parlement*

MALAM CHAIBOU, Sani Boucary (Mr./M.), Member of Parliament / *Membre du Parlement*

ESUENE, Helen (Ms./Mme), Member of Parliament / *Membre du Parlement*

DIAKITE, Mohamed (Mr./M.), Member of the ASGP, Secretary General / *Membre de l'ASGP, Secrétaire général*

TRAORE, Alfred M'Pe (Mr./M.), Acting Director, Parliamentary Affairs / *Directeur par intérim des affaires parlementaires*

NJAI, Isatou Combete (Ms./Mme), Legal Adviser / *Conseillère juridique*

ABALO, Koffi (Mr./M.), Chief Protocol Officer / *Chef du protocole*

**INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION
(WAEMU)
COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE
(UEMOA)**

DRAMANI, Dama (Mr./M.), President / *Président*

AMADOU, Nana Mariama El Hadj (Ms./Mme), Member of Parliament / *Membre du Parlement*

IDI GADO, Boubacar (Mr./M.), Member of the ASGP, Secretary General / *Membre de l'ASGP, Secrétaire général*

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMERICAIN**

CASTILLO, Elías (Mr./M.), President, Member of the Parliament of Panama / *Président, membre du Parlement panaméen*

RAMÓN SANCHÉZ, José (Mr./M.), Member of Parliament (Venezuela) / *Membre du Parlement (Venezuela)*

CASTILLO DE SANMARTIN, María Inés (Ms./Mme), Adviser, President's Interpreter / *Conseillère, Interprète du Président*

**TRANSITIONAL ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE TRANSITOIRE**

EL KHALIL, Teyib (Mr./M.), Member of Parliament / *Membre du Parlement*

ALI DIRIE, Arab (Mr./M.), Member of Parliament / *Membre du Parlement*

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS

**UNITED NATIONS (UN)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)**

MUBURI-MUITA, Zachary (Mr./M.), Head, United Nations Office to the African Union / *Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine*

CASINI, Gherardo (Mr./M.), Head, UN-DESA Office in Rome / *Chef du Bureau UN-DESA à Rome*

BEYANI, Chaloka (Mr./M.), Special Rapporteur on the Human Rights of Internally Displaced Persons
Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM (UNDP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

GRYNSPAN, Rebecca (Ms./Mme), Associate Administrator / *Administratrice associée*

MORENO, Pedro Manuel (Mr./M.), Programme Specialist / *Spécialiste de programme*

JURGENSEN, Cédric (Mr./M.), Parliamentary Development Adviser / *Conseiller en développement parlementaire*

Uganda Office / Bureau en Ouganda

NIKYEMA, Theophane (Mr./M.), Resident Representative, Resident Coordinator for Uganda / *Représentant résident, Coordonnateur résident pour l'Ouganda*

MOTLANA, Lebogang (Mr./M.), Country Director / *Directeur national*

MUNDEA, Maureen (Ms./Mme), Regional Communications Adviser / *Conseillère régionale en communication*

**UN MILLENNIUM CAMPAIGN
OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT**

FALU NIJE, Sering (Mr./M.), Deputy Director, Policy, MDG / *Sous-Directeur de la politique des OMD*
 ABUGRE AKELYIRA, Charles (Mr./M.), Regional Director, Africa / *Directeur régional pour l'Afrique*
 OGBONA, Hilary (Ms./Mme), National Coordinator, Nigeria / *Coordinatrice nationale pour le Nigéria*
 MUFFUH, Nelson (Mr./M.), Regional Coordinator, West Africa / *Coordinateur régional pour l'Afrique de l'Ouest*

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

LAKE, Anthony (Mr./M.), Executive Director / *Directeur général*
 SCHULTINK, Werner (Mr./M.), Chief of Nutrition, Associate Director of Programmes / *Chef de la nutrition, Directeur associé de programmes*
 PONET, David (Mr./M.), Parliamentary Specialist / *Spécialiste parlementaire*

Uganda Office / Bureau en Ouganda

SAPRA, Sharad (Mr./M.), Representative / *Représentant*

**UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**

OSOTIMEHIN, Babatunde (Mr./M.), UN Under Secretary General and Executive Director / *Secrétaire général adjoint aux Nations et Directeur général*
 ARMITAGE, Alanna (Ms./Mme), Director, Geneva Office / *Directrice, Bureau de Genève*
 OJUOLAPE, Niyi (Mr./M.), Special Assistant to the Executive Director / *Assistant spécial du Directeur exécutif*

Uganda Office / Bureau en Ouganda

JACKSON, Janet (Ms./Mme), Representative, / *Représentante*
 COMPAORE ZOUNGRANA, Cécile (Ms./Mme), Deputy Representative / *Représentante adjointe*

**JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)**

TLOU, Sheila (Ms./Mme), Regional Director for Eastern and Southern Africa / *Directrice régionale pour l'Afrique orientale et australe*
 EBA, Patrick (Mr./M.), Human Rights and Law Adviser / *Conseiller juridique pour les droits de l'homme*
 KIRAGU, Karusa (Ms./Mme), Senior Adviser / *Conseillère principale*
 ABDEL AZIZ, Yasmine (Ms./Mme), Advocacy Adviser / *Conseillère "Advocacy"*

Uganda Office / Bureau en Ouganda

BUNGUDU, Musa (Mr./M.), Head of the Country Office / *Chef du Bureau national*

**UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)
HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES**

WAGACHA BURTON, John (Mr./M.), Public Health Officer, Nairobi Office / *Chargé de la santé, Bureau de Nairobi*

Uganda Office / Bureau en Ouganda

KIRAGU, Esther (Ms./Mme), Senior Protection Officer, Kampala Office / *Chargée principale de la protection, Bureau de Kampala*

**UNITED NATIONS INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION (UNISDR)
STRATÉGIE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES (ONU-SIPC)**

KAN, Feng Min (Ms./Mme), Special Adviser to UN Assistant Secretary-General for Disaster Risk Reduction / *Conseillère spéciale du Sous-Secrétaire général de l'ONU à la réduction des risques de catastrophe*
 ANGULO-THORLUND, Ana Cristina (Ms./Mme), Programme Officer / *Chargée de programme*

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

SAWEKA, Joaquim (Mr./M.), Representative for Uganda / *Représentant en Ouganda*

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT

OKONG, Pius (Mr./M.), Member / *Membre*

McDOUGALL, Lori (Ms./Mme), Senior Technical Officer, Policy and Advocacy / *Chargée principale, Policy and Advocacy*

CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY (CBD)
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (CDB)

GLOWKA, Lyle (Mr./M.), Programme Officer / *Chargé de programme*

WORLD BANK
BANQUE MONDIALE

SHALITA, Steven (Mr./M.), Senior Partnership and Communication Specialist for East Africa
Specialiste principal des partenariats et de la communication pour l'Afrique de l'Est

GASHISHIRI, Sheila (Ms./Mme), Public Information Assistant / *Assistante à l'information publique*

* * * * *

AFRICAN UNION (AU)
UNION AFRICAINE (UA)

JOINER, Julia Dolly (Ms./Mme), Commissioner for Political Affairs / *Commissaire aux affaires politiques*

LEAGUE OF ARAB STATES
LIGUE DES ETATS ARABES

YUMNI, Mohamed (Mr./M.), Head of International Organizations Division / *Chef de la Division des organisations internationales*

* * * * *

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)

N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur*

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)

BOUCHKOUJ, Noureddine (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOKAYES, Ahmad (Mr./M.), Director of Inter-Parliamentary Relations / *Directeur des relations interparlementaires*

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE

NEJAD HOSSEINIAN, Mohammad Hadi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOSHIRVAZIRI, Bijan (Mr./M.), Advisor to the Secretary General / *Conseiller du Secrétaire général*

COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)
ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

HASELHURST, Alan (Mr./M.), International Chairperson / *Président international*

**CONFEDERATION OF PARLIAMENTS OF THE AMERICAS (COPA)
CONFEDERATION PARLEMENTAIRE DES AMERIQUES**

JIMÉNEZ MACÍAS, Carlos (Mr./M.), Member of the Mexican Parliament, President of the GRULAC
Membre du Parlement mexicain, Président du GRULAC

NAVA, Eduardo (Mr./M.), Member of the Mexican Parliament / *Membre du Parlement mexicain*

MENDIOLA, Alma (Ms./Mme), Adviser / *Conseillère*

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE COMMONWEALTH OF
INDEPENDENT STATES (CIS)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DES ETATS
INDEPENDANTS**

SHILO, Dmitry (Mr./M.), Deputy Secretary General, Member of the Parliament of Belarus / *Secrétaire général
adjoint, Membre du Parlement du Bélarus*

**INTER-PARLIAMENTARY UNION OF THE INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT
(IPU-IGAD)
UNION INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE L'AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE
POUR LE DEVELOPPEMENT (UIP-IGAD)**

BOURHAN, Daoud Ahmed (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

KANGUMBA ADYERI, Edgar (Mr./M.), Director, Political Affairs / *Directeur des affaires politiques*

**MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF MAGHREBIN**

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN
EUROPE (OSCE)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION
EN EUROPE**

MIGLIORI, Riccardo (Mr./M.), Member of the Italian Parliament / *Membre du Parlement italien*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC CO-OPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

YEMELIYANOV, Mikhail (Mr./M.), Chairman of the Legal and Political Affairs Committee / *Président de la
Commission des affaires légales et politiques*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (APM)**

MIGLIORI, Riccardo (Mr./M.), Member of the Italian Parliament / *Membre du Parlement italien*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE TURKIC-SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURQUE**

ALIYEV, Ilham (Mr./M.), Member of the Parliament of Azerbaijan / *Membre du Parlement d'Azerbaïdjan*

KURSHAD MELIH, Sariarslan (Mr./M.), Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

**PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE MEMBER
STATES (PUOICM)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE
ISLAMIQUE (UPMOCI)**

EROL KILIC, Mahmud (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

**SADC PARLIAMENTARY FORUM
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC**

KHOUBLALL, Mahendrasing (Mr./M.), Member / *Membre*

CHIVIYA, Esau (Mr./M.), Member / *Membre*

* * * * *

**SOCIALIST INTERNATIONAL
INTERNATIONALE SOCIALISTE**

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

WEIDENBACH, Sophie (Ms./Mme)

* * * * *

AMNESTY INTERNATIONAL

KAGARI, Michelle (Ms./Mme), Deputy Director / *Directrice adjointe*

**GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)
CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES – GENEVE**

GYA, Giji (Mrs./Mme), Head of the Deputy Director's Office / *Directrice du Bureau du Directeur adjoint*

**THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Adviser, Parliamentary Relations and Special Initiatives
Conseiller spécial des relations parlementaires et des initiatives spéciales

HUMAN RIGHTS WATCH

GHOSHAL, Neela (Ms./Mme), Researcher LGBT Rights Division / *Chercheuse à la Division "LGBT Rights"*

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

CONTI, Riccardo (Mr./M.), Regional Office, Kampala / *Bureau régional, Kampala*

NAMWASE, Sylvie (Ms./Mme), Legal Adviser / *Conseillère juridique*

**INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES (IFRC)
FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU
CROISSANT-ROUGE (FICR)**

BOSWIJK, Sanne (Ms./Mme), Disaster Law Delegate for Africa / *Déléguée du droit relatif aux catastrophes pour l'Afrique*

INTERNATIONAL IDEA

MOORAD, Mustaq (Mr./M.), Regional Director of the Africa Region / *Directeur régional de la région Afrique*

PENAL REFORM INTERNATIONAL

HUBER, Andrea (Ms./Mme), Policy Director / *Directrice politique*

MACALESHER, Jacqueline (Ms./Mme), Death Penalty Project Manager / *Directrice du projet sur la peine de mort*

**ADVISERS FOLLOWING THE WORK OF THE
126th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**

**CONSEILLERS SUIVANT LES TRAVAUX DE LA
126^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

ISRAEL

MELLER-HOROVITZ, Yardena (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire générale*

KRICHLI, Lea (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Assistant to the Secretary General
Assistante du Secrétaire général

ADAM, Ron (Mr./M.)

Director, Department of International Organizations
and Specialized Agencies, Ministry of Foreign Affairs
*Directeur du Département des organisations
internationales et agences spécialisées, Ministère des
affaires étrangères*ZILBERMAN, Moshe (Mr./M.)
Adviser / Conseiller

**OBSERVERS INVITED TO FOLLOW THE WORK OF THE 126th ASSEMBLY
IN LIGHT OF THE ITEMS ON ITS AGENDA**
**OBSERVATEURS INVITES A SUIVRE LES TRAVAUX DE LA 126^{ème} ASSEMBLEE
A LA LUMIERE DES POINTS INSCRITS A SON ORDRE DU JOUR**

WORLD VISION INTERNATIONALGERMANN, Stefan (Mr./M.), Director, Partnerships and Global Health / *Directeur des Partenariats mondiaux
pour la santé*KINTU, James (Mr./M.), Associate Director, Advocacy / *Directeur associé, Advocacy*

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE
126th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**
**INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE
LA 126^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

MUBURI-MUITA, Zachari (Mr./M.), Head of the United Nations Office to the African Union, UN Secretary General
Representative / *Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Représentant du Secrétaire général
des Nations Unies*LAKE, Anthony (Mr./M.), Executive Director, UNICEF / *Directeur exécutif de l'UNICEF*OSOTIMEHIN, Babatunde (Mr./M.), Director, UNFPA / *Directeur de l'UNFPA*GRYNSPAN, Rebeca (Ms./Mme), Associate Administrator, UNDP / *Administratrice associée, PNUD*BEYANI, Chaloka (Mr./M.), Special Rapporteur on the Human Rights of Internally Displaced Persons
*Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays*POWER, Greg (Mr./M.), Author of the Global Parliamentary Report / *Auteur du Rapport parlementaire mondial*BLACKMAN-WOODS, Roberta (Ms./Mme), Member of the British Parliament / *Membre du Parlement britannique*

Panel discussion on "The role parliamentarians could play in tackling malnutrition in young children"
**Réunion-débat sur le thème "Eradiquer la malnutrition des enfants : le rôle des parlementaires en
matière de sécurité nutritionnelle"**

MASCARENHAS MONTEIRO, António (Mr./M.), Nutrition Advocate for West Africa, Former President of
Cape-Verde / *Promoteur de la nutrition pour l'Afrique de l'Ouest, ancien Président du Cap-Vert*

**Panel discussion on "Making the law work for the response to AIDS : zero new infections, zero
discrimination and zero AIDS-related deaths"**
**Réunion-débat sur le thème "Mettre le droit au service de la lutte contre le sida pour qu'il n'y ait plus
de contaminations, plus de discrimination et plus de décès liés au sida"**

LEE, Barbara (Ms./Mme), Congresswoman, United States of America, Member of the Global Commission on HIV
and the Law, Co-Chair of the US Congressional Task Force on HIV/AIDS / *Membre du Congrès des Etats-Unis
d'Amérique, Membre de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, Co-Présidente du "US Congressional Task
Force on HIV/AIDS"*TUMWESIGYE, Elioda (Mr./M.), MP, Uganda / *Député ougandais*MALECHE, Allan (Mr./M.), Kenya Legal and Ethical Issues Network on HIV & AIDS (KELIN)
*Réseau kényan sur les questions juridiques et éthiques touchant au VIH et au sida*CLAYTON, Michaela (Ms./Mme), AIDS and Rights Alliance for Southern Africa (Namibia)
Alliance sida et droits pour l'Afrique australe (Namibie)

MICELI, Ann (Ms./Mme), Moderator / *Modératrice*

Informal Panel discussion on "Disaster Risk Reduction and Sustainable Development"
Réunion-débat informelle sur le thème "Réduction des risques de catastrophe et développement durable"

BYARUGABA, Alex (Mr./M.), MP, Uganda / *Député ougandais*

ARAÚZ, Rony (Mr./M.), Deputy Speaker, Parliament of Panama / *Vice-Président du Parlement panaméen*

OFFICE OF THE PRESIDENT OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
BUREAU DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

EL KHETTAR, Hassan (Mr./M.)

Head of the Office of the President / *Chef du Bureau du Président*